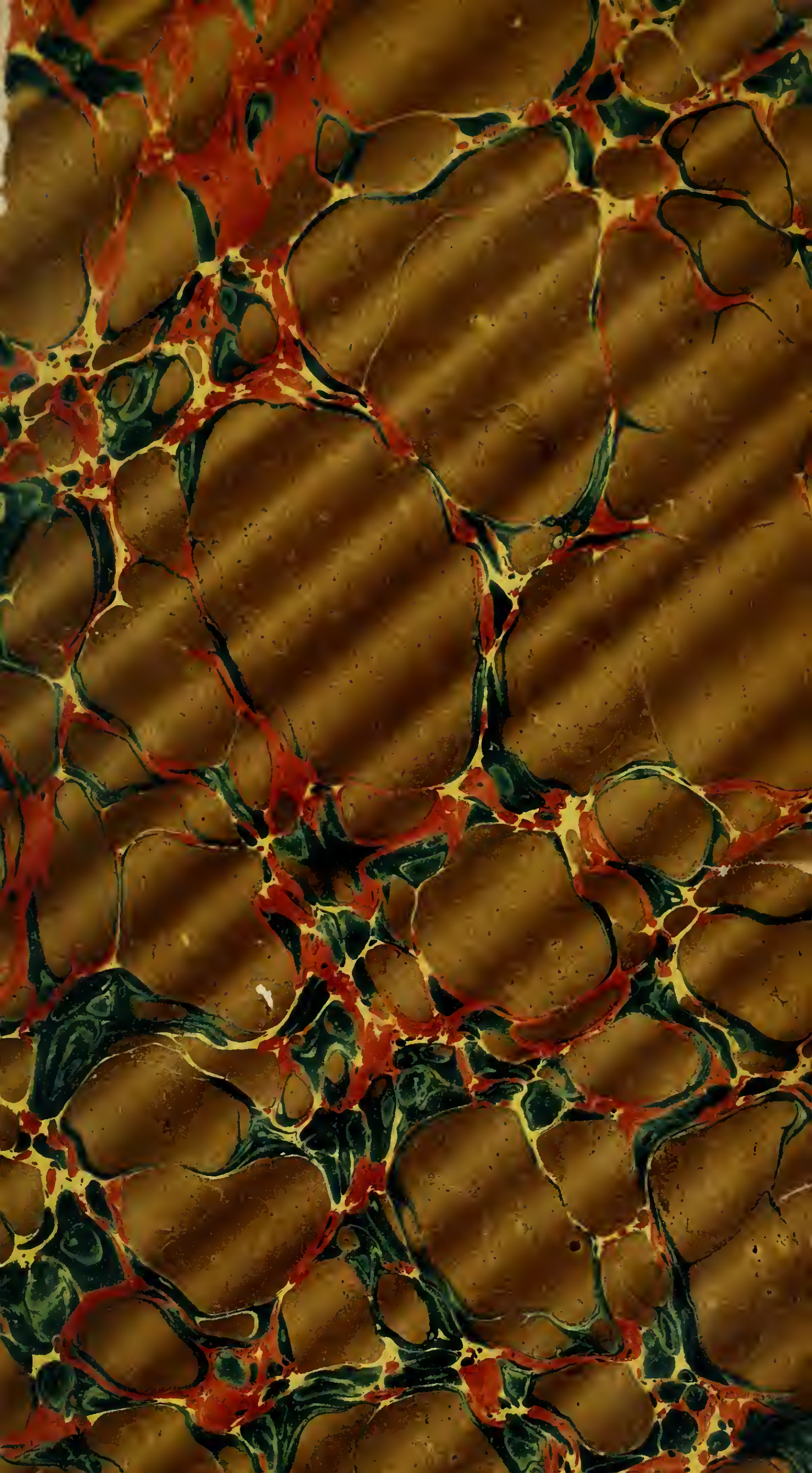

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04337 9577





SŒUR JEANNE

DES ANGES


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

BIBLIOTHÈQUE DIABOLIQUE
(COLLECTION BOURNEVILLE)

SŒUR JEANNE
DES ANGES

SUPÉRIEURE

DES URSULINES DE LOUDUN

(XVIIe SIÈCLE)

AUTOBIOGRAPHIE D'UNE HYSTÉRIQUE POSSÉDÉE

D'après le manuscrit inédit de la bibliothèque de Tours

ANNOTÉ ET PUBLIÉ PAR LES DOCTEURS
GABRIEL LEGUE ET GILLES DE LA TOURETTE

Préface de M. le Professeur CHARCOT
Membre de l'Institut

PARIS

AUX BUREAUX DU PROGRÈS MÉDICAL
14, rue des Carmes, 14

A. DELAHAYE & LECROSNIER
ÉDITEURS
Place de l'École-de-Médecine

G. CHARPENTIER ET Cie, ÉDITEURS
13, rue de Grenelle, 13

1886



A NOTRE HONORÉ MAÎTRE

M. J.-M. CHARCOT

Membre de l'Institut, Membre de l'Académie de Médecine
Professeur de clinique des maladies nerveuses
Médecin de l'hospice de la Salpêtrière
Officier de la Légion d'honneur

Vous nous permettrez, illustre Maître, d'écrire votre nom en tête de cette Etude. Vous tenez le premier rang parmi ceux qui nous ont montré que les malheureuses *possédées n'étaient que des* malades, *portant ainsi la lumière dans l'obscurité dont s'entouraient les possessions. A ce titre, joint à tant d'autres, nous devions vous offrir nos humbles remerciements et vous assurer de notre respectueuse admiration.*

PRÉFACE

La découverte du présent manuscrit a été une heureuse trouvaille et la publication qu'en donnent aujourd'hui MM. Legué et Gilles de la Tourette sera, nous n'en doutons pas, accueillie avec faveur aussi bien par l'historien et le psychologue que par le médecin. Sans doute, nous étions déjà en possession d'un grand nombre de documents importants concernant la question de « l'hystérie dans l'histoire », mais l'auto-biographie de la Mère Jeanne des Anges se présente entre tous avec un caractère très particulier de sincérité et de véracité.

Nous n'avons pas à redouter, en effet, de voir ici — comme cela eùt été peut-être, venant par exemple, de la main d'un médecin du temps, — le récit faussé soit par la préoccupation née de la crainte de s'attirer une mauvaise affaire, soit encore en raison de la connaissance, à l'époque incontestablement fort imparfaite, de l'affection à la fois psychique et physique qu'il s'agissait de mettre en lumière. Nous nous trouvons tout simplement mis en rapport direct avec une malade d'une certaine culture, quoiqu'illettrée, qui s'est minutieusement et intelligemment observée, et qui nous livre elle-même la confession de ses souffrances avec autant de sincérité que de naïveté, et j'ajouterai avec un luxe de détails instructifs que l'on chercherait souvent en vain dans les observations médicales les plus modernes.

On voit d'ailleurs chez la supérieure des Ursulines « la passion hystérique » se développer, se dérouler avec tout le cortège d'accidents nerveux caractéristiques qui appartiennent au grand type de l'affection. Les phénomènes somatiques tels que : grandes attaques, anesthésies sensitive et senso-

rielle, troubles vaso-moteurs sous forme de vomissements de sang et de stigmates, le disputent aux phénomènes plus particulièrement psychiques, tels que : hallucinations de la vue et de l'ouïe, état de suggestibilité porté à un tel degré que l'esprit agit sur le physique au point de déterminer l'apparition d'une fausse grossesse, d'une fausse pleurésie et d'influencer enfin, à un haut degré, diverses sécrétions.

Il en résulte qu'en rapprochant les cas du passé de nos grands cas d'aujourd'hui, nous sommes mis en mesure, une fois de plus, d'affirmer que l'hystérie n'est pas, tant s'en faut, toujours la maladie essentiellement mobile et changeante de certains pathologistes, mais qu'au contraire elle peut, à travers les âges, non seulement conserver son individualité, mais encore se montrer immuable en quelque façon, jusque dans les moindres détails. A ce point de vue, « la Possession de la mère Jeanne des Anges » ne le cède en rien aux quelques passages bien connus du « Chemin de la perfection », « du Château intérieur », enfin de « la Vie de sainte Thérèse, écrite par elle-même »,

où cette femme de génie avec une subtilité d'analyse vraiment merveilleuse, nous fait pénétrer dans l'intimité de son mal. Ce sont là pour le nosographe, comme pour l'historien et le philosophe, des documents scientifiques à peu près de même valeur.

Nous n'avons pas à recommander les auteurs de cette publication. Ils sont tous les deux connus déjà par des études médicales et historiques qui, on le sait, ont plus particulièrement porté sur les événements dramatiques dont Loudun fut le théâtre pendant la première moitié du XVIIe siècle.

Dans son ouvrage sur « *Urbain Grandier et les Possédées de Loudun* », M. Legué nous a donné l'histoire complète et fort bien traitée à tous les points de vue de la possession des Ursulines; pour ce qui est de M. Gilles de la Tourette que j'ai eu l'avantage d'avoir pour interne à la Salpêtrière et auquel on doit plusieurs travaux intéressants de pathologie nerveuse, il nous a fait connaître, dans la personne de *Théophraste Renaudot*, l'un des amis du malheureux Grandier.

Plus que personne, nos auteurs avaient

donc qualité pour publier et annoter le manuscrit en question; aussi, est-ce avec un véritable plaisir que je signale à l'attention de ceux qui s'intéressent à ce genre d'études « l'*Histoire de la Possession de la mère Jeanne des Anges.* »

J.-M. CHARCOT,
Membre de l'Institut.

INTRODUCTION

Le manuscrit que nous publions aujourd'hui est inédit. Il appartient à la Bibliothèque communale de Tours où il est catalogué sous le nº 1197. C'est un grand in-4º de 460 pages, écrites sur papier à bras sans surcharges ni ratures, d'un bout à l'autre de la même main, relié en veau fauve et portant au dos :

HISTOIR D. D. D. LOVDVN

qu'on pourrait traduire par : Histoire des Diables de Loudun. *Ce titre, dû à une fantaisie du relieur, n'est pas le véritable, lequel se trouve d'ailleurs sur la première page du manuscrit et est ainsi conçu :* L'Histoire de la Possession de la Mère Jeanne des Anges, de la maison de Coze, supérieure des religieuses Ursulines de Loudun. (*S. l. n. d.*)

Tel qu'il est, ce manuscrit dont l'état de conservation est parfait, présente non seulement d'après nous, mais encore d'après l'opinion du savant bibliothécaire de la ville de Tours, M. Duboz, et du regretté M. Luzarche, bibliophile et artiste distingué qui s'est particulièrement occupé des manuscrits conservés à la bibliothèque communale, la plus grande garantie d'authenticité. L'écriture, l'orthographe, le papier, portent le cachet le plus indéniable des manuscrits du milieu du XVIIe *siècle. Quant à la reliure, elle date probablement du* XVIIIe *siè-*

cle : nous savons déjà que le titre qu'elle porte n'est pas le même que celui du manuscrit.

Bien que formant un ensemble complet, — l'histoire de la possession de la Mère Jeanne, — le manuscrit se compose de diverses parties dissemblables concourant cependant au même but et sur lesquèlles nous allons bientôt revenir.

Ce fut en 1642, ainsi que nous l'apprend le manuscrit (p. 24), que la Supérieure générale des Ursulines, résidant à Bordeaux, ordonna à la Mère Jeanne d'écrire ce qui s'était passé dans sa possession, ce qu'elle fit « à la plus grande gloire de Dieu et pour satisfaire à l'obédience » qui lui fut donnée. Nous ajouterons encore que la Supérieure insista vivement et à plusieurs reprises et qu'il ne fallut rien moins qu'un ordre formel pour décider Mme *de Belcier à obéir (p. 55). Elle se mit à l'œuvre et écrivit ce qu'elle avait vu et* surtout ce qu'elle avait ressenti *de 1633 à 1642.*

Quels avaient été les mobiles qui avaient poussé la Supérieure générale à ordonner à son inférieure de rédiger une semblable histoire? Etait-elle désireuse de montrer dans un livre, destiné, comme nous le verrons, à être publié, le rôle glorieux et prépondérant que celle-ci avait joué dans une possession dont Dieu s'était servi « pour réveiller la foy de nos plus grands mystères et pour la conversion de plusieurs mauvois catholiques et de bon nombre de protestants ? » Cette opinion nous paraît assez plausible, mais, strictement interprétée, elle ne rendrait qu'imparfaitement compte de la réalité des faits.

Le livre, dont le récit de sœur Jeanne était le prétexte et la partie principale en même temps, devenait surtout un plaidoyer contre les gens malintentionnés qui, comme les Loudunais non prévenus contre Grandier, avaient vigoureusement combattu la prétention au surnaturel de ce lugubre drame qu'on appelle encore « la Possession de Loudun. »

Et d'ailleurs, qu'on ne s'y trompe pas, tous les écrits, qui, depuis Grandier jusqu'à nos jours, ont été publiés par des personnes intéressées à entretenir la superstition

et à rejeter sur l'intervention des démons le poids d'un crime odieux, ne le furent pas, comme il pourrait le sembler, pour faire connaître le merveilleux de ce drame, mais bien plutôt pour accumuler un semblant de preuves destinées à faire pardonner la mort du curé de Saint-Pierre.

Le livre, avons-nous dit, devait être publié : en effet, on lit à la page 2 « qu'il est de la gloire de Dieu, de l'honneur de l'Eglise, de l'utilité des ministres et du bien des fidelles de faire connoistre au public la vérité de cette histoire en alléguant tout ce qu'on peut alléguer contre. »

La Supérieure générale ne songea pas un seul instant à confier à la Mère Jeanne autre chose que la rédaction de son autobiographie, car elle la tenait, comme nous l'avons appris nous-mêmes par ses lettres autographes, pour fort illettrée et incapable d'écrire deux mots de suite sans faire une faute d'orthographe.

Ce fut donc une tierce personne qui se chargea d'encadrer le récit de la sœur ; d'y ajouter des notes complémentaires, des pièces justificatives, comme nous dirions aujourd'hui, et de le présenter au public.

Avant de chercher à connaître ce rédacteur anonyme, passons en revue les divers chapitres qui constituent le manuscrit : nous y trouverons chemin faisant des éléments d'appréciation.

« L'histoire de la Possession de la Mère Jeanne des Anges » commence par une sorte d'Avant-propos (pp. 1-3 du ms.) dans lequel l'auteur nous annonce, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'il va confondre les opinions des « libertins, des athées, et de tous les mécréants. »

Suit un Chapitre premier (pp. 3-23) intitulé : « Commencement de l'histoire de la Possession de Loudun » *et qui sert d'introduction au Chapitre second, le plus important du livre. Nous n'engageons pas les personnes soucieuses de la vérité historique à y puiser des documents. Il est difficile de trouver un amas de mensonges plus grossiers, de plus impudentes calomnies contre*

Grandier, ses partisans et ceux qui traitaient la possession comme elle méritait de l'être.

Le Chapitre second (pp. 23-223) que nous publions dans son entier est intitulé : « Relation de ce qui s'est passé dans la Possession des Religieuses Ursulines de Loudun, tiré d'un manuscrit de la mère Jeanne-des-Anges supérieure de laditte communauté. »

Cette relation n'a subi aucune modification de la part de l'auteur anonyme du précédent chapitre : elle est bien telle que l'avait écrite sœur Jeanne, car cet auteur a lui-même le soin de nous avertir que : « la Supérieure de la Mère Jeanne-des-Anges luy ayant ordonné de mettre par écrit ce qui s'est passé dans sa possession, par esprit d'obéissance elle s'y soumit et écrivit ce qui suit. »

C'est alors que se déroule pendant 200 pages l'autobiographie d'une hystérique auprès de laquelle la vie de Sainte-Thérèse écrite par elle-même, pâlit singulièrement, ainsi du reste qu'on en pourra juger.

A la suite du « Manuscrit de sœur Jeanne », nous trouvons (pp. 223-237) un « Abrégé de ce qui s'est passé de plus considérable dans la Possession des religieuses de Loudun », *qui renferme quelques détails complémentaires des faits rapportés par Mme de Belcier. Ce n'est pas un hors d'œuvre, ainsi qu'on pourrait le croire, car il est bien dans la pensée de l'auteur de nous donner des renseignements « sur ce qui est cy-dessus marqué ».*

A dater de 1643, la Sœur Jeanne, pour des raisons que nous ignorons, mais que l'on pourrait bien trouver, soit dans la persistance de sa maladie, soit dans le véritable labeur que lui cause, vu son défaut d'instruction, la rédaction de ses Mémoires, ne se donne plus la peine de collationner ses élucubrations.

Elle écrit au père Saint-Jure, de la Compagnie de Jésus, son directeur, une série de lettres que nous donne presque intégralement le manuscrit sous la forme d'un « Extrait des lettres que la mère Jeanne-des-Anges, supérieure des Ursulines de Loudun, a écrites au Révérend Père Saint-Jure, de la Compagnie de Jésus, son directeur ».

Ces lettres, que nous donnons, car elles ont à notre avis la même valeur que la deuxième partie du manuscrit, et qui comprennent les pages 237-315, s'arrêtent au 5 septembre 1646.

Les quelques lettres qui suivent (la dernière est datée du 8 mai 1661) et qui terminent la partie que nous publions (p. 316) ne s'adressent plus au père Saint-Jure, mort le 30 avril 1657. Il semble que la sœur ait pris prétexte de la mort du Jésuite pour ne plus écrire qu'à de rares intervalles.

A partir de 1661, du reste, la mère Jeanne devient de plus en plus souffrante et infirme. Paralysée du côté droit, il lui est impossible de tenir une plume.

Le manuscrit se termine enfin, comme certains livres modernes, par une série de pièces justificatives qui sont les suivantes :

1° pp. 317-378. — « Mémoire fidèle tiré des procédures faites à Loudun par les membres de l'Eglise et de la justice séculière sur la possession des Religieuses Ursulines. »

2° pp. 378-386. — « Abrégé des confrontations faites par-devant M. de Laubardemont entre Urbain Grandier, les religieuses possédées des Ursulines de Loudun et quelques autres filles seculières. »

3° pp. 386-420. — « Procès-verbal qui contient la manière dont les démons furent contraints de rapporter trois Hosties qui leur avaient été données par les magiciens. » Le tout écrit de la même main.

4° pp. 420-457. — « Histoire de la conversion d'un avocat arrivée aux exorcismes faits par un père capucin, le 25 février 1636, tirée d'un écrit de sa main. »

5° Les pages 459-460 qui terminent le Manuscrit, ont trait à un « troisième pacte qui fut par des pépins avallés par la mère prieure ».

A qui donc maintenant attribuer l'assemblage de toutes ces pièces dans le but évident d'en faire une unique « histoire » ? Ce n'est pas à sœur Jeanne, le manuscrit nous l'apprend lui-même. Mais, dans tous les cas, c'est à l'une des personnes qui l'entouraient et qui entreprit ce travail du vivant de la sœur, car les faits

sur ajoutés ne vont pas au-delà de 1661, époque à laquelle elle cessa d'écrire, et, si l'ouvrage avait été composé quelques années plus tard, après sa mort par exemple, survenue en 1665, on y trouverait certainement la mention de ses derniers moments.

Faut-il supposer que ce fut une des sœurs du couvent qui se chargea de semblable besogne ? nous ne le croyons pas.

En effet, on sent, surtout dans le chapitre premier, à chaque ligne, la main d'un personnage habitué à manier la plume et raisonnant par syllogismes comme un prêtre rompu à toutes les subtilités de la scolastique et qui ne s'inquiète guère de savoir si ses prémisses sont fondées.

C'est donc bien plutôt à un religieux, peut-être au directeur du couvent lui-même, que revient la paternité de ce travail, qui, étant donné d'ailleurs que les écrits de sœur Jeanne en forment les deux tiers, ne dut pas lui coûter grand effort. Ce qui nous prouverait encore que la besogne fut aisée, c'est l'analogie frappante des documents surajoutés avec les différents opuscules publiés à cette époque par les exorcistes et les partisans de la possession.

Et même, ne se donna-t-il pas la peine de remettre son brouillon au net, et chargea-t-il très probablement de ce faire, une sœur du couvent qui « avait une belle main » mais qui était, quant au reste, fort illettrée.

Le manuscrit est en effet parsemé de très nombreuses fautes d'orthographe, non seulement dans ce qui appartient à sœur Jeanne, mais encore dans toutes les autres parties. Nous les avons supprimées tout en gardant l'orthographe véritable de cette époque, de transition d'ailleurs au point de vue de la langue.

Il s'agit maintenant de savoir comment le manuscrit nous est parvenu : sur ce point il est plus facile d'être renseigné. Nous verrons dans la biographie de sœur Jeanne, qu'en 1772, les Ursulines furent supprimées à Loudun et leurs biens et leur couvent attribués aux Dames de l'Union chrétienne. Celles de Tours reçurent tout au moins le manuscrit, car une note, placée au bas

du dernier feuillet, et d'une écriture différente, nous apprend que « ce livre appartient à l'Union chrétienne de Tours. » *En 1789, le Manuscrit fut saisi dans le couvent et donné à la Bibliothèque communale qui le possède depuis lors.*

Nous devons dire en terminant quelques mots des règles qui nous ont guidées dans nos annotations, tant historiques que médicales.

Après la biographie de Mme de Belcier que nous donnons ci-après, et dans laquelle nous avons fait l'historique de tous les faits qui avaient trait à la possession, notre tâche d'annotateurs se trouvait singulièrement réduite. Cependant, il restait encore à glaner çà et là dans le manuscrit, et, nous avons fait tous nos efforts pour qu'un personnage, qu'un trait d'histoire ne pût passer sans une note biographique, sans une interprétation que nous avons toujours donnée aussi courte que possible.

Toutefois, il nous incombait encore une lourde tâche. Sœur Jeanne, qui écrit sur la possession, cinq ans après son début, qui n'a vu des faits qu'elle raconte que ce qu'on a bien voulu lui en laisser voir, cite par ouï-dire, sans aucun esprit de contrôle, et confond parfois même les personnages entre eux : elle se trompe donc souvent et inconsciemment. Mais, dominée par son tempérament d'hystérique, poussée par sa haine contre Grandier, suggestionnée par Laubardemont, Mignon, tous les ennemis du curé, elle altère et à plusieurs reprises, sciemment la vérité. C'est en nous aidant des documents originaux, manuscrits de l'époque, que nous avons chemin faisant relevé les erreurs, rétabli les interprétations dans leur véritable sens.

A l'inverse du point de vue historique, c'est surtout pendant le courant du manuscrit que notre tâche médicale devait s'exercer. Nous nous sommes toujours efforcés d'interpréter chaque symptôme accusé par la sœur elle-même d'après les connaissances empruntées aux maîtres les plus autorisés en pareille matière. Nous nous sommes montrés sobres de citations, le dispositif d'un pareil ouvrage ne nous permettant pas d'étaler un grand luxe de bibliographie.

Toutefois, on pourra voir que ce chapitre n'a pas été négligé. Nous nous sommes surtout préoccupés de nous mettre au courant des travaux les plus récents des auteurs les plus incontestés. Entre tous, nous devons citer ceux de notre éminent maître M. le professeur Charcot et de son collaborateur, notre savant ami, le Dr Paul Richer, dont les études sur l'hystérie brillent avec celles de Briquet, du plus vif éclat parmi les grandes œuvres médicales de notre siècle.

Nous ne saurions également oublier M. le Dr Bourneville qui, par ses remarquables publications, a conquis une des premières places dans l'Ecole de la Salpêtrière, et qui contribue encore aujourd'hui à éclairer l'histoire de la névrose en accordant à notre manuscrit l'hospitalité dans la Bibliothèque qu'il a fondée.

C'est grâce à ces maîtres que nous avons pu, comme le disait avec une merveilleuse intuition du vrai, Jacques Boutreux, sieur d'Estiau et témoin oculaire de la possession « rendre raison de tous ces symptômes et accidents par les règles et maximes de la médecine pour ce que les preuves et les signes de la maladie semblent assez évidents ».

SOEUR JEANNE DES ANGES

Dans le courant de l'année 1626, vint s'établir à Loudun, qui était alors une des villes les plus importantes du Poitou, une communauté de sœurs Ursulines. C'était un ordre de création récente. Les papes Paul III et Grégoire XIII l'avaient approuvé, et, grâce à une ordonnance royale, obtenue en 1612 par Henri de Gondi, évêque de Paris, ces religieuses avaient reçu l'autorisation de fonder des maisons dans toute la France.

Elles en usèrent largement et, bientôt, on les vit paraître à Bordeaux où le cardinal de Sourdis les prit tout particulièrement sous sa protection [1].

De là, elles vinrent, en 1618, à Poitiers; puis, quelques années après, sur les instances de l'évêque, cédant lui-même aux sollicitations de quelques no-

[1] La congrégation de Bordeaux fut fondée par la mère Françoise de Cazères de la Croix : de là leur nom de *Religieuses Ursulines de la congrégation de Bordeaux*, qu'elles portaient. (Le P. Héliot. *Histoire des ordres monastiques*, t. IV.)

tables habitants, elles s'installèrent à Loudun au nombre de huit seulement. Ces religieuses louèrent rue du Pâquin, moyennant la modique somme de deux cent cinquante livres[1], un immeuble assez vaste, mais de pauvre apparence. Cette maison n'était depuis longtemps habitée par âme qui vive, si ce n'est, disaient les vieilles femmes en se signant, par les malins esprits.

Les Ursulines se logèrent tant bien que mal dans cette triste demeure, car on les avait envoyées de Poitiers à Loudun sans leur donner une obole, sans provisions et sans meubles. Des personnes charitables leurs procurèrent des lits, mais la supérieure de Poitiers, informée du fait, ordonna qu'on les rendît et elles durent se contenter de simples paillasses. Ces malheureuses femmes manquaient le plus souvent de pain et de linge. Aussi, les premiers mois de leur installation furent-ils pour elles longs et tristes. L'humble couvent qui, en même temps, devait être une maison d'éducation pour les jeunes filles de la ville, n'avait point de pensionnaires. C'était l'isolement presque complet. La situation pourtant s'améliora ; la supérieure était une femme de tête et de ressources et ses compagnes la secondaient de leur mieux en se livrant aux travaux les plus rudes pour gagner le pain de chaque jour. La population catholique de Loudun connut enfin leur détresse, s'en émut et leur vint en aide.

[1] Ministère des affaires étrangères. *Archives Poitou.*

Au bout d'une année, elles comptaient déjà un petit nombre d'élèves et, le pensionnat commençait à prendre une certaine importance, lorsque la supérieure fut nommée, en récompense de son dévouement, à un poste plus digne de ses mérites. Ce ne fut pas sans regret, que ses compagnes la virent s'éloigner d'un établissement fondé par leurs soins communs, sous son intelligente et courageuse direction. Elles se demandaient avec inquiétude si la supérieure nouvelle saurait les guider avec autant de douceur, et, si le charme des relations mutuelles ne souffrirait pas du changement. Leur inquiétude devint de l'effroi quand elles apprirent le choix qui avait été fait par la maison principale de Poitiers.

La nouvelle supérieure s'appelait sœur Jeanne des Anges. Née au château de Cozes, en Saintonge, le 2 février 1602, elle était fille de haut et puissant « Messire Louis Belcier, baron de Cozes, seigneur d'Eschillais et de la Ferrière, et de dame Charlotte Goumart d'Eschillais, d'une maison très noble, très ancienne et très bien alliée[1]. »

Ses parents, riches et considérés dans le pays, voulurent lui donner une instruction en rapport avec sa naissance. Dans ce but, ils la confièrent à une de ses tantes, prieure de l'abbaye de Saintes. Jeanne de

[1] Lettre de l'abbé Léon de Beaumont, chanoine de Cambrai, à sa sœur. *Archives de l'Aunis et de la Saintonge* (1871). T. IV, p. 438.
Nous devons la communication de ce document à l'obligeance de M. de Brémond d'Ars, l'érudit président de la Commission des arts et des monuments historiques de la Charente-Inférieure.

Belcier avait alors dix ans. C'était une enfant chétive, mal conformée et d'un caractère bizarre. Malgré tous les soins dont la prieure l'entoura, elle ne put jamais s'accommoder au régime de l'abbaye. Elle y resta cependant cinq ans. Mais, sur la fin, elle était devenue tellement insupportable et avait des « penchants si déréglés » que sa tante, désespérant de dompter jamais cette nature perverse, dut la renvoyer à ses parents. De retour au château paternel, à l'âge de quinze ans, Jeanne causa de grands soucis à sa famille, qui se vit également contrainte de ne lui ménager ni les bons conseils, ni les sévères réprimandes. Fatiguée bientôt des uns comme des autres, elle manifesta un jour la résolution de prendre le voile.

Jamais personne n'eut moins qu'elle semblable vocation ; cependant, cette fois encore on céda à son étrange caprice. Un ordre nouveau, celui des Ursulines, venait de se fonder à Poitiers, elle y entra. Pendant toute la durée de son noviciat, elle se fit remarquer par un zèle excessif et des allures étranges. Elle avait un goût tout particulier pour soigner les plaies les plus repoussantes. Une religieuse couverte d'ulcères « causés par les écrouelles » fut l'objet de sa sollicitude[1]. Une autre fois, elle entreprit de guérir une pauvre pensionnaire toute couverte « de teigne, de gale et de vermine » avec des on-

[1] *Manuscrit du P. Surin*. Biblioth. nat., 25, 253.

guents qu'elle avait la prétention de fabriquer elle-même [1].

Pendant son noviciat, elle perdit coup sur coup deux frères [2] et quatre sœurs. Ses parents désolés essayèrent alors de la ramener auprès d'eux. Mais, Jeanne de Belcier, par amour-propre, témoigna la ferme volonté de se faire religieuse et, le 8 septembre 1623, elle prononça des vœux perpétuels.

A partir de ce moment, ses compagnes ne tardèrent pas à s'apercevoir de ses nombreux défauts. A la fois fantasque, vaniteuse et dissimulée, elle devint un sujet de grave préoccupation pour la communauté. Aussi se voyait-elle adresser chaque jour les plus sérieuses remontrances. Ni prières, ni menaces, ne purent la toucher et avoir raison de son caractère intraitable; leur seul résultat fut de la dégoûter du couvent et de lui suggérer l'intention de le quitter. Or, sa famille était riche, le couvent pauvre; pour la garder avec elles, ses compagnes cédèrent à toutes ses fantaisies. Alors seulement, elle consentit à rester. Toutefois, quand il fut question d'aller installer à Loudun une maison nouvelle, l'impérieux besoin de changement et de nouveauté qui faisait le fond de son caractère, reparut tout à coup, et, elle intrigua si bien, ainsi qu'on le verra dans ses Mémoires, qu'elle fut une des huit fondatrices désignées.

Une fois à Loudun, sœur Jeanne étonna toutes

[1] *Manuscrit du P. Surin, loc. cit.*

[2] L'aîné, Louis de Belcier, 2e du nom, fut tué en 1627 « lors de la descente des Anglais en l'île de Rhé ».

ses compagnes; elle fut soumise, respectueuse et même dévote. Jamais on ne l'avait vue ainsi : la métamorphose était complète. Elle se montra aux petits soins pour la supérieure, l'accabla de prévenances et de flatteries, et fit en sorte qu'elle dissipa les préventions légitimes qu'elle avait inspirées jusque-là.

Son unique préoccupation était de devenir supérieure du couvent; elle y visait sans cesse, mettant avec une rare tenacité tout en œuvre pour y parvenir. Elle n'attendit pas longtemps. La mère prieure ne resta qu'une année à Loudun et, avant son départ, elle désigna pour la remplacer, la sœur Jeanne des Anges qui l'avait si bien circonvenue.

Mais, trop rusée pour laisser paraître sa joie, celle-ci fit quelques difficultés pour accepter; elle exprima très hypocritement le regret qu'on eût pensé à elle pour ces hautes et délicates fonctions, alors que plusieurs de ses compagnes étaient plus dignes d'y être élevées et plus capables de les remplir. Bref, elle sut manœuvrer de telle sorte qu'on prit son hésitation pour de l'humilité et qu'on lui fit un devoir d'accepter cette charge. Elle eut l'habileté de ne paraître s'y résigner que par obéissance. Elle se vit donc, à vingt-cinq ans, à la tête d'une communauté dont l'importance allait grandissant. Dès lors, sa seule ambition fut de l'accroître de plus en plus, de l'enrichir et surtout de lui acquérir un grand renom. Elle réunit autour d'elle les filles les mieux apparentées afin de donner au couvent le lustre qui déri-

vait de leur naissance, sinon de leur instruction.

Le nombre des religieuses, de huit qu'il était au début, fut porté à dix-sept, et, par les quelques noms que nous allons citer, on pourra se faire une idée de ce que fut le pensionnat des Ursulines sous la direction de Mme de Belcier. C'étaient :

Mme Claire de Sazilly (en religion sœur Claire de Saint-Jean), parente du cardinal de Richelieu;

Les deux dames de Barbezières, de la maison de Nougeret [1] (en religion sœurs Louise de Jésus et Catherine de la Présentation);

Mme de la Motte, fille du marquis de la Motte-Baracé, en Anjou (en religion sœur Agnès de Saint-Jean);

Mme d'Escoubleau de Sourdis, de la même famille que le célèbre archevêque de Bordeaux (en religion sœur Jeanne du Saint-Esprit);

Les deux dames de Dampierre, belles-sœurs de Jean Martin, baron de Laubardemont, et parentes de M. de la Roche-Pozay, évêque de Poitiers [2];

La sous-prieure, Mme de Fougère, s'appelait sœur Gabrielle de l'Incarnation.

Les noms des autres religieuses ne nous ont été

[1] Ces deux religieuses étaient parentes de Mme de Belcier par leur grand'mère commune, Charlotte de Boulainvilliers, qui avait épousé en premières noces Pierre de Belcier, baron de Cozes, grand-père de Jeanne, et qui, devenue veuve, se remaria à Louis de Barbezières, seigneur de Nougeret, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de ses gardes.

[2] Par leur mère, Hélène Chasteigner, elles étaient alliées à la famille de l'évêque de Poitiers, Henri-Louis Chasteigner de la Roche-Pozay.

qu'imparfaitement conservés. Comme leurs compagnes, elles appartenaient toutes, soit à la noblesse, soit à la haute bourgeoisie, sauf une seule, sœur Séraphique Archer.

Avec de pareils éléments, le couvent ne pouvait manquer de prospérer ; car, la petite bourgeoisie, toujours vaniteuse, tint à honneur d'y envoyer ses filles, qui prenaient là le bon ton et les grandes manières des gens de qualité. Dès lors, le succès fut assuré et le pensionnat des Ursulines ne tarda pas à s'accroître au delà de toute espérance.

Une fois revêtue de l'autorité de supérieure, Jeanne des Anges retomba vite dans ses anciennes habitudes, se débarrassa de toute contrainte et donna libre carrière à toutes ses fantaisies. Elle employait beaucoup de temps à l'intrigue et fort peu à l'oraison. Autant elle s'était montrée humble et soumise, pendant une année, autant elle fut désormais orgueilleuse et insupportable, au désespoir de ses compagnes. Elle passait des journées entières au parloir afin de se tenir au courant des nouvelles du dehors ; elle accueillait avec le plus vif plaisir tous les bruits, toutes les médisances qui couraient par la ville. Personne à Loudun n'était mieux renseigné qu'elle. Ses Mémoires, d'ailleurs, nous fournissent d'intéressants détails sur ses occupations et il est facile de deviner sa pensée sous les réticences.

Or, à cette époque, un homme accaparait à lui seul toute l'attention publique, c'était le curé de Saint-Pierre-du-Marché, Urbain Grandier. Or-

gueilleux, caustique, sensuel, mais doué d'une étonnante supériorité intellectuelle et d'une éloquence persuasive, ce personnage régentait et subjuguait la vieille cité loudunaise.

Elève brillant des Jésuites au collège de Bordeaux, très poussé par ses maîtres, Grandier avait été, à vingt-sept ans, pourvu de la principale cure de Loudun, et, peu de temps après, du titre de chanoine prébendé dans l'église collégiale de Sainte-Croix. D'un extérieur des plus séduisants, grand, bien fait (un portrait du temps nous le montre parfait cavalier selon la mode d'alors, avec une fine moustache relevée sur la lèvre et la pointe au menton comme le Richelieu de Philippe de Champaigne), Grandier, avec de pareils avantages, ne pouvait manquer d'être partout gracieusement accueilli. Les femmes surtout se montrèrent empressées. De complexion galante, le curé de Saint-Pierre se chargea de mettre à profit un pareil engouement. Il ne s'adressa pas en vain aux veuves inconsolables et aux femmes mariées mal satisfaites : la chronique rapporte qu'il les eut toutes à discrétion et que les vieilles et les laides purent seules se vanter de n'avoir pas capitulé [1].

[1] Le passage suivant, tiré de l'*Extrait des preuves du procès* publié par Dreux, lieutenant-général de Chinon, est assez significatif et ne montre que trop la puissance de séduction exercée par Grandier sur les Loudunaises. Trois femmes, appartenant aux meilleures familles de la ville, vinrent déposer : « la première. qu'un jour après avoir receu la communion de la main de l'accusé qui la regarda fixement pendant cette action, elle fut incontinent surprise d'un violent amour pour luy qui commença par un petit frisson dans tous les membres ; l'autre, qu'ayant esté arrestée par luy dedans la rue, elle fut aussy

Il s'attaqua même aux filles et non pas des moins huppées. Il séduisit Philippe Trincant, la fille du procureur du roi; puis, quand une grossesse par trop compromettante eut fait prendre fin à cette scandaleuse liaison, il jeta les yeux sur la fille d'un conseiller du roi, la belle Madeleine de Brou. Celle-ci, toutefois, ne se rendit qu'après promesse de mariage. Ce fut pour elle que Grandier composa ce fameux traité du *Célibat des prêtres*, œuvre nouvelle et hardie, où éclate malheureusement en plus d'une page la doctrine des restrictions mentales que lui avaient inculquée ses maîtres, les Jésuites.

Au scandale qu'une telle vie causerait aujourd'hui dans une petite ville de province, on devine l'effarouchement de la Loudun catholique d'il y a deux siècles. C'est à qui jettera la pierre au curé et non sans raisons. Maris jaloux, pères offensés, femmes délaissées, matrones qui se sont vainement offertes, tout ce monde s'agite et cancane. Qu'on ajoute l'envie des prêtres du pays moins courus et moins prébendés, la haine des moines auxquels Grandier a pris leurs pénitentes, les sarcasmes dont il a criblé en chaire les Capucins, les Carmes et les Cordeliers, les scènes de pugilat dans l'église comme au

esprise d'une passion extraordinaire pour luy; la troisième, qu'après l'avoir regardé à la porte de l'église des Carmes, où il entroit avec sa procession, elle sentit de très grandes émotions en elle et des mouvementz telz qu'elle eust volontiers désiré de coucher avec luy, quoy qu'auparavant le moment auquel ces femmes après avoir esté ainsy considerées furent esprises de son amour, elles n'eussent poinct eu de particullière inclination pour luy, estant d'ailleurs fort vertueuses et en bonne réputation. » (Biblioth. nat. Mss. Fonds Français, 12017.)

bon temps de la Ligue, et l'on comprendra aisément qu'une personnalité aussi bruyante n'ait pu échapper à la curiosité malsaine de Jeanne des Anges.

Comme toutes les autres, elle dut subir le charme qu'exerçait sur la population féminine de Loudun le nom magique de Grandier. A tout prix, elle voulut voir et connaître le fascinateur. Son imagination exaltée lui suggéra des pensées indignes d'une religieuse, et, comme elle était loin d'avoir des sentiments pieux, elle ne chercha point à combattre une passion naissante qui, dès lors, prit de jour en jour plus d'empire sur elle [1]. Une occasion allait enfin lui permettre d'être mise en relation avec Grandier. Elle résolut de ne pas la laisser échapper.

Quand les Ursulines étaient venues s'établir à Loudun, elles avaient dû, pour se soumettre à une règle commune à tous les couvents, choisir un directeur de conscience. Le frère de leur propriétaire, le prieur Moussaut, se mit à leur disposition et offrit à la supérieure de confesser les sœurs et de dire chaque jour la messe dans le monastère.

C'était un homme d'un grand âge, accablé d'infirmités et, par conséquent, peu propre à diriger ces jeunes religieuses. Il n'exerça aucune influence sur l'esprit de Mme de Belcier, qui était trop habile dans l'art de feindre pour laisser entrevoir à ce confesseur sénile la passion dont elle était dévorée. Le pauvre

[1] « La mère prieure en fut tellement troublée qu'elle ne parloit plus que de Grandier, qu'elle disoit estre l'objet de touttes ses affections... » (*Extr. des preuves.* Mss., *loc. cit.*)

Moussaut fut donc complètement abusé par les dehors hypocrites de sa pénitente et, pas plus le dernier jour que le premier, il ne sut voir clair dans cette âme si peu faite pour la vie du cloître.

C'est que Jeanne des Anges était une véritable énigme pour ceux qui l'entouraient. Elle avait, malgré tous ses défauts, une certaine puissance de séduction. La beauté de son visage [1], dont elle était si fière, séduisait tout d'abord, et l'on oubliait volontiers dans les charmes de sa conversation [2] et devant les petits manèges de sa coquetterie, ce qu'avaient de défectueux sa taille et ses épaules; elle dissimulait d'ailleurs avec soin ces imperfections naturelles.

Au mois de juin 1631, le prieur Moussaut vint à mourir et l'on dut chercher pour le couvent un nouveau directeur. C'est alors que Jeanne des Anges saisit avec empressement cette occasion de nouer des relations avec Grandier et lui fit proposer la place. Mais, contrairement à ses prévisions comme à ses désirs, elle essuya un refus. Le curé répondit que ses nombreuses occupations ne lui permettaient pas de consacrer quelques heures par jour aux fonctions qu'on

[1] « Son visage, dit le P. Surin, parut d'une rare beauté, mais affectée et avec des attraits et des rayons dans ses yeux », etc. (*Manuscrit du P. Surin*. F. Fr. — 25253.)

[2] Le diable « luy avoit fait une spiritualité à la mode, dans laquelle elle estoit si instruite, qu'elle ravissoit tous ceux qui l'écoutoient; elle citoit les Pères avec beaucoup d'esprit et d'éloquence, elle recevoit les compagnies de bonne grâce et donnoit satisfaction à tout le monde. Le Diable adjoutoit à tout cela, en certaines occasions, une beauté charmante qui la rendoit tout à fait aimable. » Boudon, *Vie du R. P. Seurin de la compagnie de Jésus*. Paris, 1689, p. 354.

voulait lui confier. Evidemment ce n'était là qu'un prétexte poli pour décliner l'offre qui lui était faite. Une influence qu'il était facile de deviner, celle de Madeleine de Brou, la maîtresse préférée de Grandier, avait pu seule dicter une semblable réponse. Jeanne des Anges, d'ailleurs, ne s'y trompa pas un instant ; elle comprit que le coup ne pouvait venir que de sa rivale et jura de se venger.

Dans ce but, elle s'adressa au chanoine Mignon. Ce choix était des plus significatifs et Grandier n'allait pas tarder à l'apprendre à ses dépens. Mignon, en effet, était, par sa mère, neveu de Trincant, le procureur du roi, et allié à presque tous les ennemis du curé. Sa famille, très nombreuse à Loudun, avait des ramifications dans toutes les classes de la société. Il jouissait d'une certaine influence due à sa fortune plus qu'à son mérite. Sa personne, du reste, prévenait peu en sa faveur. Atteint de claudication, il n'avait embrassé l'état ecclésiastique que parce que son infirmité ne lui permettait pas sans doute d'en choisir un autre. Ambitieux et vindicatif, il avait vu d'un œil jaloux les succès de Grandier qui, jeune, étranger au pays, était comblé de toutes les faveurs. Dès les premiers jours, il lui avait voué une haine implacable qu'il eut le talent de cacher pendant plusieurs années. Trop perspicace pour ne pas reconnaître son impuissance vis-à-vis du nouveau venu, il attendit avec patience le moment propice pour prendre ouvertement et sans danger parti contre lui. L'aventure scandaleuse de sa cousine lui en fournit

l'occasion et, depuis lors, il n'eut plus à se contraindre et à repousser ses véritables sentiments. Il fit au curé une guerre acharnée au moyen d'une arme qu'il maniait en maître, la calomnie. Très versé dans la procédure, il suscita à Grandier une foule de tracas judiciaires; toujours battu, jamais découragé, il n'en persista pas moins à continuer ses attaques, dans l'espoir de le lasser et de le décider à abandonner le pays.

Mais, Grandier était un rude adversaire et il le fit bien voir, à propos d'un procès, que le chapitre de Sainte-Croix avait entrepris contre lui et dont Mignon était l'instigateur. Le chapitre fut condamné et tout le discrédit en rejaillit sur le nouveau directeur des Ursulines. A partir de ce jour, celui-ci s'acharna plus que jamais contre Grandier. Il s'ingénia à lui susciter de nouveaux embarras, ameuta contre lui une partie de sa famille et le fit insulter grossièrement par un de ses oncles, Barot, président aux élus de la ville, vieillard riche et sans enfants. Tel était l'homme à qui Jeanne des Anges s'était adressée pour remplacer le vieux Moussaut. Comme on le voit, elle ne pouvait faire un choix plus désagréable à Grandier.

Quelques mois après cet événement, Jeanne des Anges, tombée dans un état complet d'anémie [1], en proie à une affection nerveuse, l'imagination surex-

[1] Procès-verbal rédigé par Daniel Rogier, docteur en médecine, et par René Mannoury, maistre chirurgien. (Biblioth. nat. Mss. Fonds Français, 7619.)

citée par la lecture de livres mystiques, eut de véritables hallucinations. Ce fut d'abord l'ancien directeur du couvent qui lui apparut la nuit, réclamant des prières pour le repos de son âme; puis Grandier, qu'elle ne connaissait point, mais qui tenait tant de place dans sa pensée. Il s'approchait d'elle rayonnant d'une beauté fascinatrice, « il lui parloit d'amourettes, la sollicitoit par des caresses aussi insolentes qu'impudiques et la pressoit de lui accorder ce qui n'estoit plus à sa liberté et que par ses vœux elle avoit consacré à son sainct époux [1].»

Ces apparitions avaient produit chez sœur Jeanne une telle perturbation des fonctions nerveuses que tout son être, absorbé par l'image de Grandier, ne faisait plus entendre qu'un cri de volupté.

Elle finit par avoir honte de sa faiblesse et elle raconta à quelques-unes de ses compagnes les évocations nocturnes de son imagination déréglée, en ayant soin toutefois d'ajouter qu'elle avait courageusement résisté aux sollicitations du tentateur. Dans le couvent, on multiplia les jeûnes et les prières, pour éloigner ces impudiques apparitions : plusieurs religieuses, et sœur Jeanne à leur tête, s'administrèrent la discipline. Cet entraînement à rebours qui consiste à tuer le corps pour vivifier l'esprit, et cette déséquilibration de la vie organique, ne tardèrent pas à porter leurs fruits. Au bout de quelques jours, plusieurs religieuses éprouvèrent les mêmes symptômes.

[1] *Mercure François*, t. XX.

En même temps, Jeanne des Anges apprenait à son directeur Mignon le nom de celui qui venait ainsi la visiter la nuit et la solliciter au mal. Du coup, l'honnête confesseur vit le parti qu'il pouvait tirer de cette étrange affection. Bien loin de chercher à calmer sa pénitente, il ne fit au contraire que l'entretenir dans cette idée qu'elle était la proie de Satan, et, par ses perfides insinuations, la crainte des esprits ne tarda pas à faire place à celle des démons.

Aussitôt, Mignon avertit son oncle, le procureur du roi et les principaux ennemis de Grandier de ce qui se passait.

Tous, à cette étrange nouvelle, furent d'avis que cette affaire rappelait, à s'y méprendre, celle de Gaufridi, curé des Accoules à Marseille, brûlé vif pour avoir ensorcelé Madeleine de la Palud et qu'il suffirait de la bien conduire pour amener la perte de leur ennemi. En conséquence, il fut convenu que Mignon continuerait à parler à Jeanne des Anges et aux autres religieuses de possession démoniaque, qu'il rapporterait à cette origine leurs hallucinations et leurs désordres nerveux et que, pour les convaincre, il commencerait à pratiquer les exorcismes.

Dès que ce plan eût été arrêté, Mignon appela les Carmes, ainsi qu'un fanatique du nom de Barré, curé de Saint-Jacques de Chinon, pour le seconder dans cette lourde tâche d'exorciste. Puis, quand toutes ces malheureuses furent suffisamment stylées, quand elles surent bien leur leçon d'après le rituel,

on répandit dans la ville le bruit qu'elles étaient ensorcelées.

A partir de ce moment, une folle terreur régna au couvent. Les cérémonies étranges de l'exorcisme, les extravagantes sommations faites au diable, pendant des journées entières, de sortir du corps de la prétendue possédée, portèrent le dernier coup à Jeanne des Anges qui tomba dans de violentes attaques convulsives. Ses compagnes, témoins de cet effrayant spectacle, croyant à la présence du démon, perdant conscience de la réalité, saisies d'épouvante, entraînées dans le même tourbillon de pensées érotiques que faisait naître en elles le langage de leur supérieure, furent atteintes les unes après les autres des mêmes convulsions et du même délire.

Cependant, Grandier, dont le nom revenait constamment pendant les exorcismes sur les lèvres de Jeanne des Anges ne restait pas inactif. Accusé par ses ennemis d'avoir jeté un maléfice sur le couvent, comprenant enfin dans quel abîme on voulait le précipiter, il s'adressa au bailli de Loudun, magistrat intègre et réputé dans toute la contrée, et, le supplia de faire « séquestrer et séparer les religieuses ». Mais le bailli, malgré des ordres formels, ne put se faire obéir des exorcistes. Pour éviter un conflit entre l'autorité séculière et l'autorité ecclésiastique, il engagea vivement Grandier à s'adresser à son évêque.

A cette époque, Henri-Louis Chasteigner de la

Rochepozay[1] occupait le siège épicopal de Poitiers : c'était un prélat étourdi, violent, « plus meschant que le diable », détesté des habitants sur lesquels, pendant les troubles de 1614, il n'avait pas craint de faire tirer des coups d'arquebuse[2].

Le curé de Saint-Pierre avait déjà eu maille à partir avec ce triste personnage et, par ses ordres il avait dû subir une détention rigoureuse dans les prisons de l'évêché. Il en était sorti au bout de deux mois, condamné à jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis, interdit à *divinis* dans le diocèse de Poitiers pendant cinq ans et dans la ville de Loudun pour toujours. Mais, le métropolitain de Bordeaux, Henri d'Escoubleau de Sourdis, n'avait point voulu confirmer cette sentence et Grandier, à la suite d'une absolution complète, était rentré à Loudun en triomphateur, une branche de laurier à la main.

Ce succès, on le comprend, n'était pas fait pour lui concilier les bonnes grâces de M. de la Rochepozay, et, lorsque le curé vint le trouver pour obtenir justice des calomnies débitées au cours des exorcismes, il ne daigna pas le recevoir.

Grandier eut alors de nouveau recours à l'arche-

[1] Né à Tivoli le 6 septembre 1557, mort en son château de Dissais, frappé d'apoplexie, le 30 juillet 1651.

[2] « Il y a deux cents familles dehors de la ville et qui n'y peuvent rentrer pour avoir esté fidèles à leur gouverneur envoyé de vous, et *arquebusées* par cet évesque plus *meschant que le diable*. Que Votre Majesté les remette dans leurs maisons. Je luy demande justice de l'insolence inouïe de ce prestre... etc. » Lettre de Henri II de Bourbon, prince de Condé, à Marie de Médicis, — citée par le duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 32.

vêque de Bordeaux et lui adressa une éloquente requête. Ce prélat envoya à Loudun son médecin, qui déclara que les religieuses n'étaient point possédées; puis, il défendit à Mignon d'exorciser « ainsi qu'à tous autres de s'immiscer auxdits exorcismes sur les peynes de droict;[1] » et, enfin, il ordonna le séquestre vainement réclamé par Grandier et les magistrats.

Ces sages mesures mirent fin comme par enchantement aux convulsions des religieuses et, pendant plusieurs mois, le calme fut rétabli, en apparence du moins, dans le couvent.

Dès lors, la considération dont les Ursulines jouissaient dans le pays se changea en une indifférence méprisante. On retira de leur pensionnat toutes les jeunes filles de la ville qui y faisaient leur éducation. Leurs parents même ne voulurent plus en entendre parler et refusèrent de payer, après ces scandaleux événements, la modique pension qu'ils leur faisaient. Les malheureuses tombèrent dans une gêne voisine de la misère[2], et elles n'eurent d'autres ressources pour vivre que de se livrer à des travaux manuels très pénibles.

Cette triste situation plongea Jeanne des Anges dans une mélancolie profonde. Ses attaques convulsives disparurent, il est vrai, grâce aux sages ordon-

[1] Bibliothèqne nationale. Mss., F. Fr. 7618, ordonnance du 27 décembre 1632.

[2] Il est certain, dit le rapport fait à Richelieu sur l'état des Ursulines, « qu'elles sont abandonnées de tout le monde et en horreur à tout le monde. » Min. aff. étr., Arch. Poitou, fol. 105.

nances de M. de Sourdis, qui interdisaient à Mignon de se livrer aux exorcismes, mais son état de santé s'aggrava. Elle eut des *hémorragies nasales* et des *vomissements de sang*, persistant quelquefois pendant trente à quarante heures « sans qu'il soit possible de les arrester [1] ». L'anémie, qui en fut la conséquence, ne fit que redoubler ses hallucinations et, plus que jamais, l'image de Grandier hanta son cerveau. « De plus, elle estoit continuellement persécutée par des tentations d'impureté et d'une manière tout à fait horrible [2]. » Ses compagnes furent également atteintes du même mal. C'était un spectacle lamentable de voir ces malheureuses, pareilles à des femelles en rut, courir jour et nuit à travers les allées de leur jardin, appelant à grands cris cet homme dont l'image les fascinait.

« Emportées par ce charme, elles avoient de véhé-
« mentes inclinations pour Grandier et, outre les pen-
« sées et les imaginations que la nature peut donner,
« mais dont l'enfer se sert contre les personnes les
« plus innocentes (Dieu le permettant ainsy), il se
« fit qu'elles ne pensoient qu'à luy, qu'*elles ne con-*
« *noissoient pas mesme de vue*, elles ne réclamoient
« que luy, elle s'en alloient dans les lieux les plus
« reculez de la maison et du jardin pour crier après
« luy, et comme pour le chercher, de façon qu'il
« est arrivé quelquefois qu'après qu'elles avoient

[1] *Ms. du P. Surin. loc. cit.*
[2] *Ms. du P. Surin, loc. cit.*

« esté ou dans un cabinet du jardin ou dans un gre-
« nier, soupirer après luy, il leur paroissoit trans-
« porté... etc[1]. »

Telle était la situation du couvent, quand arriva à Loudun le conseiller d'Etat, Jean Martin de Laubardemont, chargé par le roi de procéder au démantèlement du château.

Ce personnage, qui jouissait à juste titre d'une réputation exécrable, s'était, à différentes reprises, fait remarquer par son zèle et son activité. Habile et retors, sans conviction comme sans scrupules, ne cherchant qu'à se vendre au plus offrant, il avait su plaire au cardinal ministre. C'est de lui qu'est cette parole cynique et célèbre qui devait le conduire à la fortune : « Donnez-moi deux lignes de l'écriture d'un homme, et je le ferai pendre ». Son génie infatigable pour le mal allait trouver à Loudun l'occasion de se déployer à l'aise.

Parent de Jeanne des Anges et beau-frère des dames de Dampierre[2], qui s'étaient faites Ursulines, Laubardemont n'eut rien de plus pressé que d'aller leur rendre visite. Il trouva le couvent tout bouleversé et encore sous le coup des événements qui s'étaient passés quelques mois auparavant. Touché de cette situation lamentable, le conseiller d'Etat

[1] *La science expérimentale de l'autre vie acquise en la possession des Ursulines de Loudun*, par le père Jean-Joseph Surin, de la compagnie de Jésus. Mss. F. Fr., 1456. Biblioth. nat.

[2] Laubardemont avait épousé Eléonore-Thérèse Fourré, fille de David Fourré, seigneur de Beaulieu, d'Aunay etc., baron de Dampierre, gouverneur de Taillebourg, et de Hélène Chasteigner.

promit de leur venir en aide et d'en informer le cardinal de Richelieu.

D'un autre côté, Laubardemont s'était empressé d'aller voir tous les ennemis de Grandier. Il avait appris d'eux que le curé de Saint-Pierre était l'adversaire du tout-puissant ministre dans la question du démantèlement du château et que, de plus, il était l'auteur, jusqu'alors introuvable, d'un ignoble pamphlet intitulé « *Lettre de la cordonnière de Loudun à M. de Barradas.* »

Sa mission terminée, le conseiller d'Etat revint à Paris. Il raconta à Richelieu ce qu'il avait vu et entendu. Le cardinal ne croyait pas aux diables de Loudun, mais il avait gardé le souvenir d'une querelle de préséance qu'il avait eue jadis avec Grandier. Lorsqu'il apprit que ce prêtre était opposé à l'exécution de ses ordres, et surtout, qu'il avait écrit contre lui un libelle diffamatoire, il n'hésita pas un instant à le briser et à se venger de la façon la plus terrible.

Sur son ordre, Laubardemont retourna à Loudun et fit arrêter Grandier. Une légion d'exorcistes s'abattit dès lors sur le couvent et, bientôt, grâce aux manœuvres de ces fanatiques, les malheureuses Ursulines redevinrent plus que jamais la proie du démon. Chaque jour on les exorcisait dans les différentes églises de la ville. Jeanne des Anges se faisait tout particulièrement remarquer par la violence de ses attaques, l'obscénité de son langage et ses attitudes cyniques.

Aussi, les curieux ne tardèrent-ils pas à affluer à Loudun pour assister à ce triste et terrifiant spectacle donné publiquement dans les églises. La raison se révolte au récit des extravagances débitées pendant les longs mois que dura cette procédure sans pareille. On n'y pourrait croire si tout cela n'était dûment consigné dans de volumineux procès-verbaux écrits pour la plupart de la main même de Laubardemont. Ce que peut inventer l'imagination la plus déréglée aurait peine à approcher de la vérité. La plume se refuse à relater ici les actes cyniques dont étaient coutumières Jeanne des Anges et ses compagnes, et les propos obscènes qu'elles ne cessaient de tenir. C'était pourtant à ces orgies de fureurs sensuelles et de cris impudiques que Laubardemont et les exorcistes, ses dignes acolytes, ne craignaient pas de convier les jeunes filles de la ville.

Tant que dura ce révoltant procès, on vit l'espionnage et la calomnie érigés à Loudun en règle de gouvernement, la délation imposée par les moines, en pleine chaire, comme une obligation et une vertu. Les magistrats de la ville, le bailli en tête, uniquement coupables d'avoir rempli leurs devoirs, furent réduits au silence, inquiétés, accusés même de magie. Laubardemont fut l'âme damnée de cette farce sinistre dans laquelle de malheureuses hallucinées tinrent les premiers rôles. Il en dirigea les péripéties, il la prolongea tant qu'il put. Prêt à tout, du moment qu'il s'agissait de se conformer aux intentions du maître, il ne recula devant aucune manœuvre; il

fut au niveau de toutes les hontes. Tous les magistrats qu'il choisit avec soin pour faire partie de la commission chargée de juger Grandier s'étaient vendus d'avance, en acceptant pour véritable cette monstrueuse doctrine imposée à leurs consciences par les moines et par Laubardemont, à savoir : « *que le diable dûment contraint par les exorcismes est tenu de dire la vérité.* » A partir de ce moment, chacun, on le comprend, eut jour et nuit l'affreux cauchemar du bûcher.

Accusé d'un crime imaginaire, l'infortuné Grandier par la dignité de son attitude fit oublier ses fautes passées. Désormais, il n'apparaissait plus que comme une victime condamnée d'avance, excitant la pitié par l'étendue de son malheur. Confronté avec les prétendues possédées qui poussaient des cris et se tordaient dans les convulsions, il opposa à leurs accusations insensées un calme inaltérable et protesta de son innocence.

Tout fut inutile. Le diable l'avait accusé par la bouche de ces hallucinées, il ne pouvait se tromper. Grandier eut beau établir un alibi, démontrer qu'il ne les avait jamais vues, les dénonciations de ces filles malades furent acceptées comme l'expression de la vérité. Le 18 août 1634, à cinq heures du matin, la commission, présidée par Laubardemont, condamna le malheureux curé à être brûlé vif, le jour même. Conduit aussitôt à la chambre de la torture, Grandier dut subir préalablement l'épouvantable supplice des brodequins. Deux moines (on ne saurait trop rap-

peler leurs noms), les Rév. P.P. Tranquille et Lactance, enfoncèrent eux-mêmes les coins à coups de maillets et brisèrent les jambes de l'infortuné qui fut admirable de courage et de résignation. Puis, au nom d'une religion de pardon et de pitié, ils tinrent à l'accompagner jusqu'au bûcher dressé sur la place du Marché. Là, ils empêchèrent le bourreau d'abréger son supplice en l'étranglant, ainsi que cela se pratiquait généralement et ils mirent le feu au bûcher pour être bien sûrs qu'il brûlerait vivant.

Cet horrible supplice ne mit point un terme à la possession; bien au contraire. Quelque temps après, Jeanne des Anges, en proie à de nouvelles hallucinations, présenta un phénomène étrange. Isacaaron, le démon de l'impureté qui la possédait furieusement, lui apparut pendant la nuit, et lui suggéra qu'elle était enceinte. A partir de ce moment, l'illusion chez elle devint si complète qu'elle indiquait avec précision, comme si elle les éprouvait réellement, les diverses sensations qui se rapportent à la grossesse. Dès que cette nouvelle se répandit dans la ville, les huguenots criblèrent de leurs railleries Jeanne des Anges et ses exorcistes. Le scandale fut tel que Laubardemont dut intervenir et informer le cardinal de Richelieu de cet événement. « C'est chose « estrange, écrivait-il, qu'il paroist en elle des mar- « ques de grossesse, par des vomissements continus, « des douleurs d'estomach et des serositez blanchas- « tres qui sortent de son sein après le cours de ses

« purgations arresté depuis trois mois[1]. » Puis, craignant de n'avoir pas été bien compris, il revient, quelques jours après, avec une certaine insistance, sur cet état de Jeanne des Anges, mais, cette fois, il s'exprime en latin : « Illa nimirùm a tribus mensibus patiebatur menstrui sanguinis moram importunam cujus congeriè uterus intumescebat et ejusdem refluxu serositas admodum lactis albicans è mammis stillabat continuè, quasi fœtum ista portenderent.[2] » Le cardinal aurait pu, en effet, se méprendre sur le sens de l'euphémisme employé par son agent pour dire que les règles étaient supprimées depuis trois mois.

Cette grossesse, produite par opération diabolique, avait plongé Laubardemont dans une profonde perplexité. Dans une circonstance aussi grave, il « estima très-nécessaire d'y appliquer le jugement des médecins. » « Pour cet effect, dit-il dans son rapport au cardinal, j'envoyoy quérir jusques au Mans le sieur du Chesne, l'un des plus grands hommes de sa profession. »

De son côté, Jeanne des Anges n'était pas moins vivement préoccupée. Son nouvel état la mettait dans de cruelles alarmes et elle s'inquiétait surtout de ce qu'on pourrait en dire à Loudun. En proie à de continuelles hallucinations, elle voyait « une

[1] Etat des Ursulines. Rapport à Richelieu. Min. aff. étr. Arch. Poitou. Folio 111.

[2] Min. aff. étr. Arch. Poitou. *Loc. cit.*

forme humaine qui luy représentoit que les plus gens de bien ne croiroient jamais qu'elle fut innocente, qu'elle seroit un sujet de confusion de tout son ordre et spécialement de cette maison. » Pour couper court à toutes les médisances, son cerveau d'hystérique prit une détermination insensée. Elle décida de « se faire mourir. » Dans ce but, elle se procura des drogues et prépara des breuvages abortifs. Mais, arrêtée par la crainte de plonger dans les limbes la petite créature qu'elle pensait porter dans son sein, elle résolut de ne pas se servir de ces préparations et les jeta.

Elle eut alors une idée qu'elle qualifie elle-même de diabolique, celle de se faire une ouverture au côté, d'extraire l'enfant et de le baptiser, pensant ainsi assurer son salut. Néanmoins, comme elle avait conscience que cette opération pourrait compromettre sa vie, elle se présenta au tribunal de la pénitence, « sans toutefois, dit-elle, découvrir son dessein à son confesseur. » Le lendemain ,2 janvier 1635, se joua une sorte de mélodrame dans lequel le burlesque le dispute au mystique. Sœur Jeanne, bien résolue cette fois à en finir, monta dans un petit cabinet, tenant d'une main un grand couteau et portant de l'autre un vase rempli d'eau pour baptiser l'enfant. Avant d'accomplir son funeste projet, elle se jeta aux pieds du crucifix et fit quantité d'actes de contrition, priant Dieu, dit-elle, avec instance, de « me pardonner ma mort et celle de cette petite créature en cas que je fusse homicide de moy et d'elle, car j'estois

bien résolue de l'étouffer après l'avoir baptisée. » Une fois ces préparatifs religieux terminés, elle se déshabilla, en proie cependant « à de petites appréhensions d'estre condamnée si elle mouroit dans cette action, mais ces pensées n'estoient pas assez fortes pour la détourner de l'exécution de son mauvois dessein. » Elle fit une grande ouverture à sa chemise avec des ciseaux, saisit son couteau et commença « de se le fourrer entre les deux costes proche de l'estomac avec une forte résolution de poursuivre jusqu'au bout ». Cette fois, c'en était trop pour son cerveau et la scène se termina, fort heureusement, sans effusion de sang, par une violente crise d'hystérie.

Sur ces entrefaites, le célèbre médecin qu'on était allé chercher jusqu'au Mans arriva à Loudun. Par ordre formel de Laubardemont, Jeanne des Anges dut se soumettre à la visite de ce praticien. Mais, du Chesne, malgré tout son savoir, fut, comme les autres, trompé par les apparences et il constata dans un rapport que l'état de grossesse était même assez avancé. Ainsi du reste que nous l'expliquons dans la partie du manuscrit qui a trait à cet événement, il était alors assez difficile de conclure autrement. C'est, en effet, seulement dans ces dernières années que cette question de grossesse hystérique a été sérieusement étudiée.

Devant la conclusion du médecin, force fut à Laubardemont de s'incliner. Un miracle seul pouvait désormais tirer Jeanne des Anges de cette situation,

en apparence inexplicable. L'agent de Richelieu le comprit et s'adressa aux exorcistes qui, avec le cérémonial accoutumé, sommèrent le démon « de détruire luy-mesme son ouvrage. Ce qu'il fist par la provocation d'un grand vomissement de sang à deux ou trois reprises par lequel il dissipa cet amas[1] ».

Ce prodige eut lieu en présence du sieur du Chesne, qui en fut, tout à la fois, émerveillé et confondu.

Quelques jours après, le célèbre médecin s'en retournait au bon pays du Maine raconter les phénomènes étranges dont la ville de Loudun était devenue le théâtre.

Malgré son état de santé, Jeanne des Anges pensait à la situation lamentable faite à son couvent. Pour y mettre un terme, elle s'adressa à Laubardemont, son parent et son protecteur. Celui-ci, désireux de lui venir en aide, écrivit au cardinal en ces termes : « La mère prieure m'a dit qu'avec deux mille livres par an elle peut entretenir honnestement sa communauté. Il luy faudroit donc à peu près cinq cens escus d'aumosne pour la tirer de l'extresme misère, etc.[2]... »

Richelieu s'empressa d'accéder à cette demande et chargea de M. de Bullion[3] de faire parvenir à Loudun les fonds nécessaires à l'entretien des reli-

[1] Rapport au cardinal de Richelieu. Min. aff. étr. Arch. Poitou. Fol. 111.
[2] Rapport au cardinal, etc. Fol. 113.
[3] Claude de Bullion, seigneur de Bonnelles, surintendant des finances, ministre d'Etat, garde des sceaux des ordres du roi, mort le 22 décembre 1640.

gieuses. Jusqu'à la mort du cardinal, les deux mille livres furent, chaque année, religieusement payées, sur la cassette royale, cela va sans dire. D'ailleurs, Laubardemont ne s'en tint pas là. Pour complaire à sa protégée, il viola audacieusement tous les droits de la propriété, s'empara à main armée du collège des Protestants et y installa les Ursulines.

Pendant ce temps, la possession continuait son cours et, malgré les exorcismes des capucins et des récollets, devenus à moitié fous dans l'exercice d'un pareil métier, elle menaçait de s'éterniser. Laubardemont, mécontent des exorcistes, prit le parti de les remplacer. Cette fois, il s'adressa aux jésuites, dans l'espoir que leur habileté bien connue relèverait la possession tombée dans un profond discrédit. Sur sa demande, le 20 décembre 1634, les P.P. Surin, Rousseau, Anginot et Bachellerie arrivèrent à Loudun et, dès le lendemain, jour de Saint-Thomas, commencèrent leurs fonctions. Le commissaire royal ne s'était pas trompé. Avec les nouveaux venus la possession n'allait pas tarder à prendre un nouvel essor et à entrer dans une phase inconnue jusque-là : celle des miracles.

Le jésuite chargé d'exorciser Jeanne des Anges était le P. Jean-Joseph Surin. Il avait alors trente-quatre ans. C'était une sorte d'illuminé et, comme nous le prouverons, un hystérique nettement caractérisé. Un tel choix parut étrange et ne se fit pas sans difficultés. Il fallut, en effet, toute l'insistance

du provincial de Guienne, Arnault Boyre[1], pour obtenir du supérieur de Marennes où se trouvait alors le P. Surin, l'autorisation de faire de ce dernier un exorciste. Nul moins que lui ne convenait à cette charge. « Depuis quelques années il estoit accablé de grandes peynes de corps et d'esprit qui le rendoient presqu' incapable de toutes sortes de travaux. Il avoit le corps si foible qu'il ne pouvoit s'appliquer à aucune chose sans sentir beaucoup de douleurs, et ne pouvoit faire la moindre lecture à cause de maux de tête continuels : d'ailleurs, son esprit estoit plongé dans des peynes et pressures si extresmes qu'il ne savoit que devenir, le tout par un ordre qui luy estoit inconnu et par des causes où il ne pouvoit mettre du remède. Ces angoisses le tenoient particulièrement depuis deux ans que son âme estoit tellement obscurcie, affligée et serrée, et son corps si gêné et angoissé en toutes manières qu'il ne pensoit pas estre capable de vivre longtemps en cet estat[2]. »

Tel était l'homme à qui Jeanne des Anges fut confiée. Aussi, deux mois après l'arrivée de ce mystique et anémique personnage, vit-elle redoubler ses crises et ses hallucinations. Le jésuite, pris lui-même de délire érotique, et en proie à des attaques d'hystérie[3], ne lui laissait de repos ni jour ni nuit. Il la fai-

[1] Né à Vesoul en 1572, mort à Toulouse en 1656.

[2] *Ms. du P. Surin, loc. cit.*

[3] La première attaque se produisit le jour du vendredi saint dans la maison des religieuses : « Le démon avoit menacé le père quelques jours auparavant qu'il lui feroit faire la passion ; et de fait il le fit souffrir beaucoup durant cette semaine... Comme il se fut retiré seul

sait mettre complètement nue devant lui et, sous prétexte de châtier Isaacaron, le démon de l'impureté dont elle ne pouvait se débarrasser, il lui ordonnait de s'administrer la discipline. Jeanne exécutait l'ordre de cet halluciné. Toutefois, « elle n'avoit rien senti de cette discipline et ne savoit ce qui avoit esté fait et dit, sinon une mémoire confuse qu'elle s'estoit deshabillée et habillée ».

Nous n'insisterons pas davantage sur toutes les extravagances commises par ces deux hystériques si bien faits d'ailleurs pour se comprendre et se compléter. Les jésuites se sont chargés de cette besogne en se faisant les éditeurs des œuvres posthumes du P. Surin [1]. Nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur désireux de connaître ces insanités théologiques.

Quoi qu'il en soit, le scandale fut tel que le provincial de Guienne dut rappeler à Bordeaux l'exorciste de Jeanne des Anges. Il était temps, le malheureux avait fini par perdre dans ce métier le peu de raison qui lui restait.

après la collation, il sentit de grands maux de cœur, qui enfin aboutirent à un grand tourment de ses membres et puissances, en sorte qu'il commença à se débattre et tordre le corps comme une personne possédée avec certains transports et frémissements de violence. » De plus, le père Surin était continuellement obsédé par des tentations d'impureté que lui suscitait Isacaaron, le démon de sœur Jeanne. *Mss. du P. Surin, loc. cit.*

[1] Voir entr'autres : *La Guide spirituelle pour arriver à la perfection*, etc. Paris, 1828, au bureau de l'Association catholique du Sacré-Cœur ; — *Triomphe de l'amour divin*. Avignon, 1828. Seguin aîné, éditeur : — *Lettres inédites du P. Surin*. Paris, 1845. Paul Mellier éditeur. Lyon, Guyot pere et fils.

Un autre jésuite, le P. Ressès (Antoine), fut désigné pour lui succéder et, dans son impatient désir de se distinguer de son collègue, il débuta par un coup de maître : la guérison miraculeuse de Jeanne des Anges.

Depuis que la supérieure des Ursulines avait été mise entre les mains du P. Surin, sa santé s'était gravement altérée. Elle fit part de ses souffrances à son nouvel exorciste, mais, celui-ci, pris d'un beau zèle et sans avoir égard « à ce qu'elle lui dit, qu'en « pareil état ses prédécesseurs avoient coutume de la « laisser », n'en persista pas moins dans ses pratiques. D'ailleurs, « le père avoit grand désir de faire « alors l'exorcisme, à cause qu'il y avoit ce jour-là « une celèbre compagnie. Il la mena ainsi au tra- « vail qui fut tel qu'elle en eut une grosse fièvre « avec pleurésie ».

Le médecin Fanton, aux lumières duquel on s'adressa dans cette circonstance, n'hésita pas, en présence de la violente douleur de côté accusée par sœur Jeanne, à diagnostiquer une « inflammation de la plèvre ». Son erreur se comprend jusqu'à un certain point, car la belle découverte de l'auscultation ne date que du commencement de ce siècle. Mais, ce qu'il est difficile d'expliquer et d'excuser, si ce n'est en rejetant la faute sur une manie de l'époque, c'est la médication employée par ce praticien. Il saigna jusqu'à dix fois en quinze jours sa malade. Les résultats ne se firent pas longtemps attendre. Jeanne des Anges eut de nouvelles crises et de nouvelles hallucina-

tions. Elle tomba dans un tel état de faiblesse que, sur les instances de la sous-prieure, Fanton dut écrire à Laubardemont pour l'informer de l'état très inquiétant où elle se trouvait.

Pendant ce temps, les exorcistes faisaient courir le bruit que la supérieure des Ursulines était à la dernière extrémité, et, pour bien le démontrer, ils décidèrent de lui administrer l'extrême-onction. Les PP. Ressès et Bastide se chargèrent de cette besogne. « Elle reçut ce sacrement avec grande dévotion et re-« signation quoy que eſtant d'une foiblesse extresme, « et peu après, elle entra en l'agonie, on vit tous les « signes de mort sur son visage, elle fit deux ho-« quets, on attendoit le troisième et le dernier; mais « au lieu de cela, cette mourante changea tout à « coup et se mit d'elle-même sur son séant; après « quoy elle demeura attentive, les yeux levés comme « si elle eut été ravie et son visage parut extresme-« ment beau ».

Dès que la vision eût cessé, Jeanne des Anges s'écria qu'elle était guérie. Aussi, quel ne fut pas l'étonnement du médecin quand, le lendemain matin (7 février 1637), à son arrivée au couvent, il rencontra dans l'escalier sa malade qui, soutenue par d'autres religieuses, venait au devant de lui pour lui raconter sa guérison. Saint Joseph, déclara-t-elle, lui était apparu pendant la nuit tenant dans ses mains un baume d'une odeur exquise. Il le lui présenta, mais ne voulut pas l'appliquer lui-même « à cause de sa modestie bien connue ». L'ange gardien de sœur Jeanne n'eut pas

tant de scrupules, il enduisit de baume le côté douloureux et, à l'instant même, elle se sentit soulagée. A titre de preuves, elle montra à Fanton, tout ahuri par cette déclaration, cinq gouttes du merveilleux remède imprégnées sur sa chemise.

Furieux d'avoir été berné, le médecin se retira en avertissant les religieuses qu'il renonçait désormais à leur donner ses soins.

A deux jours de là, Jeanne des Anges se souvint fort à propos de l'onction qui l'avait guérie et qu'elle avait seulement essuyée avec sa chemise. Elle appela la mère sous-prieure et la pria de visiter avec elle son côté et « de voir ce que c'eſtoit que cette onc-« tion. Elles s'enfermèrent toutes deux et la mère « ouvrant son sein, elles sentirent une odeur admi-« rable; puis ayant vu les marques de ce baume « divin qui y eſtoient restées en cinq grosses gouttes, « la mère résolut de garder cette chemise. On lui en « donna une blanche et ensuite on coupa la chemise « où eſtoit le baume à la ceinture, gardant le haut et « jetant le bas. On voulut ensuite blanchir ce haut « de chemise; mais, craignant de perdre les cinq « gouttes précieuses qui jetoient une odeur admi-« rable et qu'elles désiroient fort de conserver en-« tières, elles s'avisèrent de faire un ourlet à l'entour « pour marquer leur place, l'élever en l'air et le lier « avec du fil, puis, tenant ce lien soulevé, elles blan-« chirent et savonnèrent le reste de la chemise[1]. »

[1] Ms. du P. Surin, *loc. cit.*

Ajoutons un détail qui a bien son importance : Jeanne des Anges, comme nous l'avons dit, excellait dans la confection des onguents et elle passait une partie de son temps à en préparer.

Les cinq gouttes octroyées avec tant d'à-propos par saint Joseph causèrent une foule de guérisons miraculeuses. La femme de Laubardemont, alors dangereusement malade à Tours et dans un état de grossesse avancée, fut la première à en ressentir les bienfaisants effets. Son mari, homme pratique avant tout, donna l'ordre d'apporter à Tours la bienheureuse chemise. A peine l'eut-on appliquée sur le ventre de la malade que, par une heureuse coïncidence, elle fut prise de douleurs et « accoucha d'un enfant mort, au dire des médecins, depuis sept à huit jours ».

Depuis lors, toutes les femmes enceintes s'en vinrent en pèlerinage à Loudun pour toucher l'onction de saint Joseph, et les prodiges succédèrent aux prodiges, par cette excellente raison qu'il est heureusement fort rare qu'un accouchement ait de funestes conséquences.

Nous devons, toutefois, à la vérité de dire qu'il n'y eut pas que les femmes enceintes qui furent délivrées par la chemise miraculée. Une religieuse de l'ordre de Fontevrault, Mme de Saint-Aubin, obtint par le même procédé la guérison « d'un ulcère eſtrange qu'elle avoit à la jambe ».

Le provincial de Paris, le jésuite Jacquinot, fut tellement émerveillé des effets de ce baume que, dans son enthousiasme et sans, bien entendu, apporter

aucune preuve à l'appui de son affirmation, il écrivit au Père général à Rome : « J'ai vu des aveugles voir et des boiteux marcher [1] ». Mais la guérison la plus prodigieuse et la plus fantastique fut certainement celle qui arriva en la bonne ville de Saumur. « Il y avoit une religieuse Ursuline qui, depuis plusieurs années, eftoit à l'infirmerie affligée d'une grande quantité de maux tous eftranges; elle fut guérie pour avoir avalé un morceau de papier qui avoit touché à l'onction, et guérie si absolument que l'opération divine en demeura très manifeste [1]. »

Une fois entrée dans la voie des miracles, Jeanne des Anges ne s'arrêta plus. D'ailleurs, le retour à Loudun du P. Surin, après deux années d'absence, n'avait pas peu contribué à amener ces merveilleux résultats.

Le 15 octbre 1637, cet hystérique, toujours malade et toujours halluciné, résolut d'expulser Béhémot, un des diables qui, avec Isacaaron, possédaient avec le plus de ténacité Jeanne des Anges, et, pour signe de sa sortie, il lui fit commandement d'écrire sur la main de la mère prieure les noms de Jésus, Marie, Joseph et de François de Sales. Béhémot, ainsi averti à l'avance de ce qu'on exigeait de lui, se garda bien de désobéir et, le jour de la fête de sainte Thérèse, ceux qui assistaient à la messe purent, à leur grand

[1] Jacquinot (Barthélemi), né à Dijon en 1565, mort à Rome en 1647. Les Archives du ministère des affaires étrangères conservent une lettre écrite par lui au cardinal de Richelieu. lettre dans laquelle il se plaint amèrement des procédés des capucins exorcistes à l'égard des jésuites. Ms. du P. Surin, *loc. cit.*

étonnement, constater la présence de ces noms parfaitement gravés sur la main gauche.

Ce nouveau prodige, on le comprend, eut un énorme retentissement dans tout le Royaume. Jeanne des Anges, vaniteuse comme la plupart des hystériques, jugea le moment venu d'exploiter la situation et de se faire voir. Dans ce but, elle imagina de dire à son exorciste que le dernier démon qui la possédait ne sortirait qu'au tombeau de François de Sales. Bon gré malgré il fallut la conduire à Annecy. Toutefois, à son grand contentement, on prit la route la plus longue et on passa par Paris, où Laubardemont lui donna l'hospitalité pendant la durée de son séjour dans cette ville.

Le conseiller d'Etat avait un plan tout arrêté en détournant ainsi de son chemin Jeanne des Anges. Richelieu était alors très malade à son château de Ruel. Il avait au bras droit une tumeur [1] dont il souffrait cruellement. Juif, son chirurgien, et Citoys, son médecin, n'étaient point parvenus à le soulager. De plus, le cardinal était atteint d'hémorrhoïdes très volumineuses. Quelque temps auparavant, désireux de se débarrasser de cette infirmité, qui parfois lui donnait des accès d'hypochondrie, il avait fait venir de Meaux, en grande pompe, les reliques de saint Fiacre. A cette époque, ces reliques passaient pour avoir la propriété de guérir les hémorrhoïdes. Mais

[1] Un de nos amis, le docteur Paul Servant, a étudié tout particulièrement les différentes maladies du cardinal de Richelieu. Il a bien voulu nous communiquer son travail, qui paraîtra prochainement.

le cardinal n'était sans doute point en état de grâce, car leur application sur la partie malade ne produisit aucun effet.

A la cour et à Paris, on chansonna en termes cyniques et grossiers les fantaisies mystico-religieuses du cardinal et on alla même jusqu'à publier, à cette occasion, une ignoble pièce de vers dont l'extrait suivant suffit, à lui seul, pour en donner une idée :

« Cependant sans sortir un pas hors de sa chambre
Qu'il faisoit parfumer toute de musc et d'ambre
Pour n'estonner le Sainct de [cette] infection
Qui du parfaict ministre est l'imperfection
Et modérer un peu l'odeur puantissime
Qui sort du cul pourry de l'Eminentissime[1]... »

Ce fut précisément cet échec de saint Fiacre qui décida Laubardemont à essayer sur le cardinal les merveilleuses propriétés de l'onction de saint Joseph. D'ailleurs, la lettre du P. Jacquinot au général des Jésuites à Rome sur les miracles opérés par cette onction était tellement affirmative que le conseiller d'Etat, en somme, pouvait bien tenter l'aventure. Il calculait avec raison que, s'il réussissait dans cette entreprise, Richelieu ne manquerait pas de lui témoigner toute sa gratitude et de le combler de nouveaux bienfaits. En conséquence, il emmena avec lui Jeanne des Anges au château de Ruel. Le cardinal, ce jour-là, était très souffrant et avait dû s'aliter.

[1] *Sur l'Enlèvement des reliques de saint Fiacre, apportées de la ville de Meaux, pour la guérison du cul de monsieur le cardinal.* (Biblioth. Carnavalet. Mss. 1:956.)

Néanmoins, malgré son état de santé, il s'était empressé d'accorder une audience à ces étranges visiteurs. Jeanne des Anges et Laubardemont furent donc, contre toutes les règles, admis dans sa chambre. La mère prieure, après s'être approchée de son lit et avoir reçu sa bénédiction, lui présenta « le morceau de chemise sur laquelle la dite onction avoit esté faite. La voyant, il fut tousché de respect et exprima de grands sentiments de piété, car avant de la prendre en ses mains, quoyqu'il fut malade, il descouvrit sa teste, il la flaira et baisa par deux fois disant : « Cela sent parfaitement bon ». Il y fit touscher un reliquaire qu'il avoit à son chevet de lit ». Ce fut pendant qu'il tenait « cette *chemise avec respect et admiration* » que Jeanne des Anges lui fit le récit de sa guérison miraculeuse.

Malheureusement la maladie du cardinal n'était pas de celles que l'on guérit avec des reliques : saint Joseph ne fut pas plus heureux que saint Fiacre. L'histoire nous apprend, en effet, que Richelieu garda jusqu'à sa mort et sa tumeur du bras et ses hémorrhoïdes.

Toutefois, pour témoigner à Jeanne des Anges la satisfaction que cette visite lui avait procurée, il lui fit don de cinq cents écus et chargea un gentilhomme de sa suite de l'accompagner pendant la durée de son pèlerinage et de veiller à ce qu'elle ne manquât de rien.

L'archevêque de Sens, Octave de Saint-Lary de Bellegarde, son oncle [1], ne l'accueillit pas avec moins

[1] Frère utérin de Charlotte Goumart, mère de Jeanne des Anges,

de bonté, et le commandeur de Sillery, émerveillé à la vue des stigmates qui ornaient la main gauche de Jeanne prêta son carrosse pour la transporter à Annecy.

Quand le roi et la reine apprirent la présence à Paris de la célèbre religieuse et la nouvelle de son prochain départ pour Annecy, ils chargèrent Laubardemont de la leur amener à Saint-Germain. Anne d'Autriche était, à cette époque, enceinte de six mois. Jeanne des Anges profita de la circonstance pour lui présenter l'onction de saint Joseph. La reine la sentit « avec délices » et, dans son enthousiasme d'Espagnole, exigea de la mère l'engagement formel de revenir à Saint-Germain aussitôt après sa visite au tombeau de l'évêque de Genève, « afin, ajouta-t-elle, d'avoir auprès d'elle, dans cette occasion de péril, la bienheureuse chemise [1] ».

La France vit alors ce singulier spectacle d'une religieuse promenant et exhibant partout ses stigmates et sa chemise parfumée. Son pèlerinage accompli, ainsi qu'elle le raconte longuement elle-même, Jeanne des Anges reprit, environ deux mois après, la route de Saint-Germain où elle était impatiemment attendue. A peine, en effet, arrivait-elle au château [2] qu'Anne d'Autriche qui avait été prise pendant la nuit [3] des douleurs de l'enfantement,

promu archevêque de Sens en 1623, mort le 26 juillet 1646, à Montreuil, près Vincennes.

[1] Ms. du P. Surin, *loc. cit.*

[2] 5 septembre 1638.

[3] Les premiers signes de l'accouchement se manifestèrent le 4 septembre, à onze heures du soir.

demandait avec instance qu'on lui appliquât la fameuse chemise[1]. A onze heures précises du matin, grâce à cette application opportune, l'épouse de Louis XIII était heureusement délivrée. « Ce fut là que saint Joseph marqua son grand pouvoir, non seulement en procurant à la reine un heureux accouchement, mais en donnant à la France un roi incomparable en puissance, en grandeur d'esprit, d'une conduite rare, d'une prudence admirable et d'une religion sans exemple[2]. »

Dans le palais même où une reine de France donnait ainsi l'exemple de la plus ridicule superstition, on voyait les demoiselles d'honneur se moquer et rire ouvertement de ces extravagances et les courtisans en faire le sujet des plus mordantes épigrammes.

Mais la chemise de Jeanne des Anges n'en était pas moins consacrée. Revêtue de l'estampille royale et ayant eu l'honneur insigne de toucher à l'épiderme de la reine, elle ne pouvait désormais manquer d'accomplir des miracles et de valoir à la communauté de Loudun des bienfaits sans nombre. C'est cette situation que sut très habilement exploiter sœur Jeanne pendant les vingt-sept ans qu'elle vécut encore.

De plus, sa longue absence eut pour son couvent

[1] Anne d'Autriche avait eu la précaution de s'entourer de nombreuses reliques. C'est ainsi qu'elle avait fait venir « la ceinture de la Vierge gardée à Notre-Dame-du Puy en Vellay, *qu'on ceignit à la Reine* avec prière et cérémonie ». (*Mémoires de Mathieu Molé*, note 1 de la page 426).

[2] Ms. du P. Surin *loc. cit.*

des résultats aussi heureux que profitables, car, en même temps que se remplissait leur caisse, les Ursulines retrouvaient, hors de l'influence de leur supérieure et des surexcitations dont elle était surtout la cause, un calme relatif et très appréciable.

A la fin de l'année 1638, la possession était terminée. Elle avait rendu fous et fait mourir deux exorcistes, les PP. Lactance et Tranquille; un magistrat, le lieutenant civil Louis Chauvet, et un chirurgien, le sieur René Mannoury, sans compter ceux et celles dont elle avait troublé profondément la raison.

A partir de cette époque « la direction tant spirituelle que temporelle du couvent[1] » fut confiée au chanoine de Morans, vice-gérant de l'évêque de Poitiers. Ce nouveau directeur, homme vulgaire, peu instruit, d'un esprit borné, ne paraît pas avoir exercé une bien grande influence sur le caractère de Jeanne des Anges. D'ailleurs, il était perclus de rhumatismes et ne pouvait guère s'acquitter de ses fonctions. A sa mort, survenue quelques mois après, on s'occupa de lui trouver un successeur plus habile. Le choix de l'évêque de Poitiers se porta sur un jésuite, le P. Saint-Jure[2]. C'était un personnage à l'abord froid et sévère, d'une figure ascétique, et tout imprégné d'idées mystiques. Il arrivait à Loudun avec un bagage théologique[3] des mieux assortis et des plus incompréhensibles.

[1] *Archives étrangères.* (Poitou), fol. 107,

[2] Saint-Jure (Jean-Baptiste), né à Metz en 1588, mort à Paris le 30 avril 1657.

[3] Pour s'en faire idée, il suffit de lire, dans la Bibliothèque des

Du jour de l'entrée en fonctions de ce jésuite, le caractère de Jeanne des Anges ne tarde pas à subir une transformation radicale. Elle est agitée par une foule de scrupules religieux et, sous l'influence de son nouveau confesseur, elle se jette dans les petites pratiques de la dévotion. Alors, non seulement son esprit devient de plus en plus étroit, mais encore ayant été reélue prieure du couvent, contre la règle, et ce, grâce à la pression exercée par l'évêque de Poitiers, elle est plus que jamais dominée par des inquiétudes spirituelles. Cette femme, qui autrefois aimait tant le monde, dont les journées entières se passaient au parloir, impose à ses compagnes une règle extrêmement sévère. Maintes fois celles-ci durent amèrement regretter d'avoir donné leurs voix à cette vieille hystérique repentante.

Malgré tout cependant, les hallucinations impures de Jeanne des Anges continuent, et son bon Ange vient de temps en temps lui renouveler ses marques. Son délire tourne au mysticisme érotique et n'ayant plus sous les yeux l'image d'un homme tel que Grandier ou même que le P. Surin, mais bien le jésuite Saint-Jure, théologien froid et compassé, elle arrive, à l'exemple de sainte Thérèse, à rêver de posséder l'humanité de Jésus-Christ.

Toutefois, son naturel reprend de temps à autre le dessus, et l'on voit cette femme sur le retour, dans

écrivains de la compagnie de Jésus publiée par le P. de Backer, la fastidieuse nomenclature de ses ouvrages.

le but d'apaiser le démon de la chair, s'administrer vainement la discipline et « se rouler sur des espines et des charbons de feu sans soulagement ».

Pendant toute cette période de 1646 à 1657 ont lieu entre son confesseur et elle des discussions théologico-mystiques qui ne présentent plus qu'un intérêt relatif et dans lesquelles elle se montre surtout préoccupée du salut de son âme. A ce moment, en effet, l'hystérie de sœur Jeanne subit les transformations particulières que l'âge amène ordinairement dans cette affection. Les phénomènes somatiques perdent peu à peu leur caractère convulsif. Néanmoins, la névrose a chez elle des racines tellement profondes qu'elle continue à se manifester physiquement, au dehors, par les stigmates, et, mentalement, par les mêmes hallucinations, mais modifiées dans un sens plus mystique encore.

C'est alors que, se souvenant des leçons du P. Surin, elle se met en communication avec Jésus-Christ, « communication que Jésus fait de lui-même en « s'unissant à l'âme et en imprimant en elle son être « divin par un attouchement substantiel qui lui « cause un brasier intime et la laisse instruite non « seulement par foi, mais par expérience de ce qu'est « Dieu.

« L'effet que produit cet attouchement divin est « un amour tel que difficilement l'âme se peut dé- « prendre de son époux céleste, de sorte qu'elle dit :

« Quand vous vous approchez de moi
« Dessous le voile de la foi,

« Je goûte votre essence
« De qui votre amoureuse loi
« Me donne jouissance [1]. »

Jeanne des Anges voit donc Jésus « qui se montre « à elle d'une façon fort amoureuse et d'une grande « beauté « speciosus præ filiis hominum » et lui dit : « Contemple à loisir ma beauté et que cela te serve « à ne désirer la vue d'aucune chose corruptible « puisque tout passe et moi seul demeure. Je suis « celui qui suis : hors de moi tout le reste n'est rien. « Je me plais d'habiter dans les âmes de mes bien-« aimées qui n'ont d'appui qu'en moi..... Je te vais « aimer comme ma fille et mon épouse. Voilà la « leçon que je te donne, sur laquelle tu dois souvent « faire réflexion, anéantissant toujours tes pensées « en ma présence, et te souvenant qu'il n'y a que » moi qui mérite de posséder ton cœur. Je suis jaloux « de toi : ne me partage avec personne et regarde « souvent ma beauté [2]. »

Mais à côté de ces hallucinations déterminées, tantôt par les lettres spirituelles du P. Surin [3], tantôt par les entretiens mystiques de son confesseur, on en voit survenir d'autres, au moindre événement.

C'est ainsi que, le 30 avril 1657, le jésuite Saint-

[1] *La guide spirituelle pour la perfection*, etc., p. 40.

[2] *Quelques détails merveilleux sur la vie de la mère Jeanne des Anges*, par le R. P. Surin, de la compagnie de Jésus. Paris, Association catholique du Sacré-Cœur, 1828, in-12 de 48 pages.

[3] Le P. Surin, quand la maladie lui laissait un instant de répit, en profitait pour adresser à Jeanne des Anges des épîtres plus mystiques les unes que les autres, épîtres qui ont été publiées par les soins des Jésuites sous le titre de *Lettres spirituelles*.

Jure étant venu à mourir, la sœur l'évoque dans une hallucination et elle apprend ainsi « qu'il jouit d'une « grande gloire pour s'être fortement et assidûment « attaché à faire connaître et aimer la sainte huma- « nité de Notre-Seigneur Jésus-Christ tant par ses « paroles que par ses écrits et qu'il a passé par le « Purgatoire comme un éclair [1]. »

A partir de ce jour, on assiste de plus en plus au pénible spectacle de la déchéance intellectuelle de cette femme qui, à défaut d'instruction, possédait tout au moins un esprit brillant et orné dont ses hallucinations étaient le fidèle reflet.

Celles-ci deviennent désormais aussi ternes que banales, et Jeanne des Anges, que poursuit sans cesse l'idée de damnation, en est réduite à évoquer les âmes des sœurs de l'Incarnation et de Saint-Augustin, mortes quelque temps auparavant, « les priant d'intercéder pour elle et d'estre ses advocates auprès de Dieu ».

Jusqu'en juillet 1661, ses stigmates persistent, mais, par un dernier effort d'auto-suggestion hystérique, elle parvient à s'en débarrasser. Elle est d'ailleurs fatiguée d'être ainsi un continuel objet de curiosité de la part des étrangers qui ne cessent d'affluer à Loudun.

C'est à cette époque surtout que Jeanne des Anges perd peu à peu les attributs de la force physique et morale. Elle ne peut plus écrire. La dernière lettre

Quelques détails merveilleux sur la vie de la mère Jeanne des Anges, etc., *loc. cit.*

que nous possédons porte la date du 8 mai 1661. Tout son côté droit est paralysé ; elle tombe dans un gâtisme complet et meurt, comme la plupart des hémiplégiques, emportée, le 29 janvier 1665, par une pneumonie intercurrente.

Le 21 avril de la même année succombait le P. Surin, comme elle accablé d'infirmités.

Les derniers jours de l'infortuné jésuite n'avaient pas été heureux. De même que Jeanne des Anges, il était poursuivi par des idées de suicide. Toutefois, à l'inverse de la sœur, la tentative qu'il fit eut un résultat beaucoup plus effectif. Il se jeta par une fenêtre se fractura le col du fémur et en resta boiteux.

Comme son état nerveux le rendait insupportable, les Jésuites, pour s'en débarasser, le placèrent pendant quelque temps dans une maison amie. « Or il arriva qu'estant dans un de ces lieux, ses infirmitéz ne lui permettant en aucune façon ny de marcher ny de se remüer, on fut obligé de luy donner une personne pour le servir dans ses besoins ; et cette personne poussée par l'esprit du démon, comme il y a bien de l'apparence, entra dans une telle aigreur contre le Père, quoy qu'il ne luy en donnât pas le moindre sujet, que, non seulement elle le maltraitoit de paroles, mais encore d'effect avec une cruauté qui donne de l'horreur ; car c'estoit son ordinaire de le *battre à coups de poings et de le souffleter impitoyablement y adjoûtant souvent les coups de bâtons qu'elle luy déchargeoit avec furie sur la teste et sur le visage.* » On ne peut nier, ajoute naïvement

Boudon[1] que « ce procédé ne soit extraordinaire. »

Après la mort de Jeanne des Anges, les Ursulines oublièrent vite les griefs qu'elles avaient contre elle, et ne pensèrent plus qu'à se faire de beaux revenus en exploitant de nouveau la crédulité publique. Dans ce but, elles firent courir le bruit que leur supérieure était morte en odeur de sainteté ; elles mirent sa tête dans un superbe reliquaire et l'exposèrent à la vénération des fidèles. Non contentes de cette exhibition, elles placèrent bien en évidence, dans leur chapelle, un tableau représentant le dernier exorcisme[2].

Ce commerce éhonté dura jusqu'en 1750. A cette époque, un évêque de Poitiers, M. de Caussade de la Marthonie, en tournée pastorale à Loudun, fut justement scandalisé à la vue de ce tableau ; il donna l'ordre de le faire disparaître. Mais les saintes filles se gardèrent bien d'obéir, et tournèrent la difficulté en appliquant sur la toile condamnée « une image du Christ dont le cadre était plus grand[3]. »

[1] *Vie du P. Surin, loc. cit.* p. 208.

[2] Dumoustier de Lafond, qui a vu ce tableau, nous en donne la description suivante : « On y voit Jeanne des Anges une étole au col en « extase devant le Père Surin qui l'exorcise. Le duc d'Orléans, la du- « chesse son épouse, le P. Tranquille, capucin, le P. Thomas, carme, « y sont représentés comme spectateurs de cette cérémonie. Il y a une « apparition de saint Joseph entouré d'une gloire et d'un groupe de « séraphins et de chérubins. Ce saint paraît sur la scène tenant trois « foudres à la main, par la vertu desquels un nombre infini de diables « et de diablotins sort de la bouche de cette religieuse. Dans le fond « du tableau on voit un vitrail à petits carreaux, au travers duquel beau- « coup de personnes regardent la cérémonie. » *Essais sur l'histoire de la ville de Loudun*, IIe partie, p. 31-32.

[3] *Lettre* de Jouyneau-Desloges extraite du *Journal de Poitiers* du 23 brumaire an XII.

A partir de ce moment, les affaires des Ursulines ne firent que décliner. L'ardeur des pèlerins se ralentit et les aumônes devinrent de jour en jour moins abondantes. D'un autre côté, un établissement rival, celui des Dames de l'Union Chrétienne, vint achever leur ruine en leur enlevant les quelques pensionnaires qui leur étaient restées fidèles.

Criblées de dettes, poursuivies par leurs fournisseurs, méprisées et méprisables, elles firent vainement appel aux sentiments de solidarité de leurs compagnes des autres maisons d'Ursulines. Personne ne daigna répondre, ni leur venir en aide. L'évêque de Poitiers, M. de Beaupoil de Saint-Aulaire, informé de ce qui se passait et désirant mettre fin à une situation aussi scandaleuse, recourut à un moyen décisif : il les supprima purement et simplement et les dispersa dans les différents couvents de Loudun [1].

Leur mobilier fut vendu à l'encan [2], et leurs biens donnés aux dames de la Visitation et de l'Union Chrétienne « aux conditions de payer les dettes dont ces biens étaient chargés [3] ».

De plus, ces dernières obtinrent en partage le couvent des Ursulines et l'occupèrent jusqu'en 1789. C'est probablement pendant cet intervalle de 1772

[1] Il est probable que le couvent des dames de l'Union Chrétienne dut recevoir comme pensionnaires plusieurs Ursulines ainsi que paraît l'indiquer un acte de décès en date du 3 décembre 1773, publié dans les *Archives communales de Loudun*. Cet acte constate l'inhumation de « Sœur Jeanne de Linacier, religieuse professe de la communauté des Ursulines, et depuis la suppression de cette communauté, pensionnaire de celle de l'Union Chrétienne. »

[2] Jouyneau-Desloges, *loc. cit.*

[3] Dumoustier de Lafond, *loc. cit.*

à 1789[1], qu'elles prêtèrent ou donnèrent à leur maison de Tours le présent manuscrit.

Et les reliques, dira-t-on, les fameuses reliques, que sont-elles devenues? Malheureusement, sur ce point, nos recherches ont été vaines [2]. Disparue ou plutôt enfouie dans quelque gynécée religieux, la tête de cette hystérique devant laquelle s'est prosternée pendant plus d'un siècle une foule ignorante et superstitieuse. Disparue également la chemise merveilleuse qui avait fait tant de miracles et arraché au jésuite Jacquinot cette stupéfiante exclamation :

« Cœci vident, claudi ambulant » !

Point ne fut besoin de la tourmente révolutionnaire pour détruire le merveilleux qui s'attachait à la possession de Jeanne des Anges. La légende s'est écroulée sous le mépris public. Aujourd'hui, qu'en reste-t-il? Un souvenir, et lequel?

[1] Depuis 1789, l'ancien couvent des Ursulines a appartenu à différents propriétaires de Loudun. Actuellement (juillet 1886), il est occupé par plusieurs ménages. Quant à la chapelle, elle a été convertie en un hangar qui sert à un boulanger pour y déposer son bois. Ces bâtiments forment le n° 10 de la rue de l'Abreuvoir.

[2] Pour ce qui est du tableau représentant l'exorcisme de Jeanne des Anges, nous savons que, pour éviter qu'il ne fût vendu aux enchères, les Ursulines le donnèrent à un chanoine de Sainte-Croix de Loudun, le sieur Duchesne-Duperron. Depuis on n'a jamais pu savoir ce qu'il était devenu. Il est probable qu'elles firent disparaître de la même façon la tête et la chemise.

LA POSSESSION

DE LA

SOEUR JEANNE DES ANGES

DE LA MAISON DE COZE

Supérieure des Religieuses Ursulines de Loudun

La supérieure de la mère des Anges [1] lui aïant ordonné de mettre par escript ce qui s'est passé dans sa sa possession, par esprit d'obéissance, elle s'y soumit aveuglément et écrivit ce qui suit.

A la plus grande gloire de Dieu et pour satisfaire à l'obédience qui m'a esté donnée, je vais écrire avec simplicité les miséricordes qu'il a pleû à la divine bonté exercer sur mon âme, depuis neuf ans [2], ça pour la retirer des vices et imperfections où elle se laissoit emporter. Je diray aussy les divers mouvements que sa bonté me donnoit de tems en tems

[1] La supérieure générale, dont il est ici question, résidait à Bordeaux, où se trouvait alors la maison-mère des Ursulines fondée par Françoise de Cazères de la Croix.

[2] La possession de sœur Jeanne ayant commencé en 1633, il est probable que ce manuscrit fut écrit en 1642. Elle était alors âgée de 40 ans et continuait à présenter des phénomènes hystériques.

pour me convertir à luy et pour quitter mes attaches aux créatures qui me rendoient leur esclave.

J'ay passé les premières années de ma jeunesse dans un estat assez indifférent selon la manière des filles de ma condition ; je fis ma profession religieuse le 8 de sepembre 1623, jour de la Nativité de la très sainte et glorieuse Vierge ma bonne mère et advocate : ce fut dans nostre couvent de Poitiers ; j'y demeuray trois ans depuis ma profession.

Quand je pense à la vie que j'y ay menée, je trouve que j'ay grand sujet de rougir devant Dieu et devant les hommes, pour les libertinages d'esprit dans lesquels je me suis laissée emporter. Si l'obéissance me le vouloit permettre, je décrirois avec un singulier plaisir par le menu touttes mes malices, hypocrisies, duplicité, arrogance, propres estimes et recherches de moy-mesme, avec tous mes autres vices, affin d'obliger ceux qui pourront voir cet escript à crier miséricorde à la divine justice pour moy qui l'ay tant de milliers de fois offensée[1]. O mon Dieu, que

[1] « L'hystérique est en général égoïste, fort préoccupée d'elle-même, désireuse d'attirer sur elle et sur ses faits et gestes l'attention de ceux qui l'entourent. Facilement irritable, elle a des colères sans raison et aussi des joies sans motif ; elle éprouve un continuel besoin de quereller et de chicaner qui rend souvent la vie difficile à ceux qui vivent dans la société habituelle de la malade : elle est sujette à des excitations imprévues, à des dépressions non justifiées. Elle est d'une remarquable versatilité dans les idées et dans les sentiments. Elle éprouve des sympathies et manifeste des antipathies aussi soudaines qu'irréfléchies. Elle est incapable d'une attention longtemps soutenue et manque de suite dans les idées. Sa volonté est indécise, capricieuse, fantasque. Elle ourdit volontiers des intrigues et exécute des tromperies plus ou moins adroitement calculées. Friande d'esclandres, elle se complaît dans la médisance et vise aussi bien les parents et les amis que les indifférents. Elle n'épargne même pas la calomnie et va quelquefois jusqu'à la

j'ay bien besoin que vos miséricordes surpassent vos justices en mon endroit, et que vous n'ayez pas égard à mes infidélitez, mais au mérite de vostre sang précieux et à la volonté que vous me donnez maintenant d'estre toute à vous et sans réserve.

J'ay donc passé ces trois années en grand libertinage, en sorte que je n'avois aucune application à la présence de Dieu. Il n'y avoit point de tems que je trouvasse si long que celuy que la Règle nous oblige de passer à l'oraison ; c'est pourquoy lorsque je trouvois quelque prétexte pour m'en exempter je l'embrassois avec affection sans me mettre en peine de la reprendre. Je m'appliquois à la lecture de touttes sortes de livres [1], mais ce n'estoit pas par un désir de

dénonciation. Elle ne recule pas devant de faux témoignages, prête de faux serments ou écrit des lettres anonymes. » Legrand du Saulle : *Les Hystériques, état physique et état mental*, p. 202-204 ; Paris, 1883. (Voyez aussi Lasègue: *Les Hystériques, leur perversité, leurs mensonges;* Ann. méd. psych. t. VI. 1881.— Huchard : *Caractère, mœurs, état mental des hystériques.* Archives de neurologie, t. III, 1882 p. 187.) Toutefois, il ne faudrait pas croire que l'hystérique est toujours forcément un névropathe mental : il en est, et nous avons bien souvent entendu M. Charcot insister sur ce point dans ses leçons, chez lesquels les fonctions psychiques s'effectuent avec la pondération ordinaire.

[2] La lecture de la *Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même*, qui était un des passe-temps favoris de sœur Jeanne, paraît avoir sensiblement influencé chez elle l'ensemble des symptômes psychiques de l'hystérie : hallucinations, extases, plaies du cœur, etc., suivant d'ailleurs une loi bien connue et que nous formulerons ultérieurement. Aussi, la comparaison de cette *Vie* avec l'autobiographie que nous allons lire est-elle fort intéressante. On sait d'ailleurs que sainte Thérèse était une hystérique extatique, ainsi que l'a démontré, comme s'il en eût été besoin, le P. G. Hahn, de la Compagnie de Jésus, dans un ouvrage : *Les Phénomènes hystériques et les Révélations de sainte Thérèse*, (Rev. des Questions scient. de Bruxelles, t. XIII, 1883), couronné dans un concours par un jury nommé par l'évêque de Salamanque. Nous devons ajouter qu'un autre jésuite, le P. de San (*Etude pathologico-théologique sur sainte Thérèse*, réponse au mémoire du P. G. Hahn. Louvain-Paris, 1886,) a essayé de réfuter les idée émises par son collègue.

mon avancement spirituel, mais seulement pour me faire paroistre fille d'esprit et de bon entretien et pour me rendre capable de surpasser les autres en touttes sortes de compagnies.

A cet effect, je m'étudiois autant qu'il m'estoit possible à faire agréer mon humeur à tous ceux avec qui je conversois : et, comme j'ay une certaine facilité naturelle à faire ce que je veux, je m'en servois, emploïant mon esprit pour gangner l'affection des créatures et particulièrement de celles qui avoient quelque autorité sur moy affin d'avoir plus de liberté de suivre mes inclinations et encore pour avoir les employs de la communauté qui m'estoient les plus agréables, en sorte que je ne fusse pas si sujette aux règles extérieures. J'avois une telle estime de moy-mesme, que je croyois que la pluspart des autres estoient bien au-dessous de moy : c'est pourquoy je les méprisois souvent en mon cœur. Je m'étudiois autant qu'il m'estoit possible à donner bonne opinion de moy-mesme aux personnes spirituelles avec lesquelles je pouvois avoir quelque communication.

Parmi tous ces désordres, Nostre-Seigneur ne m'abandonnoit point, et sa miséricorde estoit si grande en mon endroit qu'il ne donnoit point de repos à mon cœur, car touttes les fois que je me présentois devant luy pour faire l'examen de ma conscience, je me trouvois en des bouleversements si grands que je ne les saurois exprimer. J'estois si infidelle à la bonté divine, que j'aimois mieux me résoudre à porter ma peine que de changer d'inclination et de mœurs.

Il me prenoit souvent des appréhensions de ma damnation, mais je les étouffois par quelque récréation que je cherchois, et ainsi le tems se passoit toujours sans que je misse ordre aux affaires de mon âme, ni que je voulusse me résoudre à changer mes habitudes vicieuses : au contraire, je cherchois autant que ma condition me le vouloit permettre à me donner du plaisir, quoyque je n'en trouvasse en rien, car j'estois toujours en des remords de conscience et quoyque je fisse tout ce que je pouvois pour les étouffer, jamais la divine bonté n'a permis que j'y aye réussi ; au contraire, ces remords s'augmentoient de jour en jour. Je me confessois et n'en recevois aucun repos, parce que je n'y apportois pas les dispositions nécessaires.

O mon Dieu, j'ay un grand besoin que vos miséricordes aient surpassé mes malices, car sans cela il y auroit long-tems que vostre justice m'auroit abymée ; soyez donc remercié, ô mon Dieu, des bontez que vous avez exercées à l'endroit de la plus infidelle de vos servantes, ne permettez pas s'il vous plaît, mon cher Amour, que mon cœur se sépare un moment de vous.

Comme je continuois à suivre mes inclinations malignes et que je demeurois dans mes vices, cherchant du repos et n'en pouvant trouver, on me proposa de faire une fondation dans cette ville de Loudun. Je demanday avec grande instance d'estre une de celles qui seroient envoïées pour faire la fondation, m'éloignant en cela de la pratique des bonnes religieuses qui

se laissent conduire en touttes choses sans choix.

On me fit quelques difficultez, je ne me rendis à aucunes; au contraire j'usay de touttes sortes d'inventions pour venir à bout de mon dessein : j'y réussis et je fus du nombre de celles qui vinrent faire l'establissement. Je me persuaday que changeant de demeure, je pourrois plus aisément me changer dans une petite maison avec peu de personnes que dans une grande, où je trouvois mon repos ; mais, hélas! je me trompois bien, car au lieu de travailler à la mortification de mes passions et à la pratique de mes règles, je m'appliquay à reconnoistre les humeurs des personnes du pays, à faire des habitudes avec plusieurs; je cherchois à passer le tems dans les parloirs en des discours fort inutiles; je pris soin de me rendre nécessaire auprès de mes supérieurs, et, comme nous estions peu de religieuses, la supérieure fut obligée de m'appliquer à tous les offices de la communauté. Ce n'est pas qu'elle ne se fut bien passée de moy, aïant d'autres religieuses plus capables et meilleures que moy, mais c'est que je la trompois par mille petittes souplesses d'esprit, ainsy je me rendois nécessaire auprès d'elle.

Je sçeûs si bien m'accommoder à son humeur et la gangner, quelle ne trouvoit rien de bien fait que ce que faisois, et mesme elle me croïoit bonne et vertueuse. Cela m'enfla tellement le cœur que je n'avois pas de peine à faire beaucoup d'actions qui paroissoient dignes d'estime. Je savois dissimuler, j'usois d'hypocrisie, pour que ma supérieure conservât

les bons sentimens qu'elle avoit de moy, et qu'elle fut favorable à mes inclinations et volontez; aussy, elle me donnoit touttes sortes de libertez dont j'abusay, et comme elle estoit fort bonne et vertueuse et qu'elle croïoit que j'avois dessein d'aller à Dieu avec perfection, elle me convioit souvent de converser avec de bons religieux, ce que je faisois pour luy complayre et pour passer le tems.

Nos règles nous obligent à faire tous les ans la retraite spirituelle. Après y avoir manqué plusieurs années, je demanday à ma supérieure de la faire, ce qu'elle m'accorda volontiers. Elle me conseilla de prendre pour directeur de mon âme, le revérend père prieur des Carmes de cette ville[1] : c'estoit un grand serviteur de Dieu et bien expérimenté dans la conduite des âmes. Je commençay donc ma retraite, mais sans dessein de changer de vie : néanmoins, nostre bon Dieu qui ne me vouloit pas perdre, permit par son amoureuse bonté que j'entre en une grande inquiétude, tristesse, désespoir, remords de conscience, de sorte que je ne sçavois que faire.

Je ne pouvois m'occuper des sujets de méditation que ce bon père m'avoit donnés. Comme j'estois là toute seule avec beaucoup de loisir, je ne faisois que pleurer; je ne pouvois me résoudre à découvrir l'estat de ma conscience et me déterminer à changer de vie, tellement, que sans le respect humain qui me conduisoit bien plus que la crainte de

[1] Antonin de la Charité, un des ennemis les plus acharnés de Grandier.

Dieu, j'eusse quitté ma retraite dès le premier jour. Nostre Seigneur ne le permit pas, il donna mouvement à ce bon père de me parler fortement des malheurs qui arrivent aux âmes religieuses qui ne font leurs actions que par manière d'acquit. Dieu me donna facilité à luy ouvrir mon cœur pour luy donner quelque connoissance de l'estat de mon âme. Ce bon père jugea que je devois commencer mes exercices par une confession générale depuis mon entrée dans la religion. J'y avois grande difficulté, néanmoins je m'y résolus, pressée par ma propre conscience qui ne me donnoit aucun repos.

Après ma confession, la divine bonté me donna un grand sentiment de l'avoir si mal servie, et un désir de m'y appliquer à l'avenir d'une autre manière, et, peu à peu je commençay à prendre goust à l'oraison, de sorte que je ne perdois plus volontairement le tems de la faire. Nostre Seigneur qui connaissoit bien ma foiblesse m'y attiroit comme un enfant par les douceurs, en sorte que la consolation que j'y ressentois m'y faisoit bien plustôt demeurer que son amour. Je continuay mes exercices sans beaucoup de peine, pendant treize ou quatorze jours; pendant ce tems-là, je fis beaucoup de bonnes résolutions, mais en vérité je ne les garday pas longtems; car trois ou quatre mois passés, je me lassay de mortifier mon esprit et mon naturel; je recommençay peu à peu sans beaucoup de peine à reprendre mes petittes habitudes lesquelles estoient aussi vives en moy que le premier jour.

Aussy ne m'estois-je pas prise de la bonne manière pour les combattre, car je ne les attaquois pas dans leur racine, et je m'appuïois trop sur ma bonne volonté et sur mes propres industries; au reste, je conservois une fort bonne estime de moy-mesme et je m'étudiois à la faire avoir aux autres. La vüe des créatures me conduisoit plus souvent en mes actions que celle de Dieu, et, comme le principe de son amour n'agissoit pas dans mon cœur, je ne tarday guère à me dégouster de l'oraison, et à perdre l'attrait que la divine bonté m'y avoit voulu donner. Pour comble de mon malheur, je me liay d'affections déréglées à certaines personnes sous prétexte de piété, et je m'y engageay si avant, que j'emploïois les journées touttes entières aux parloirs dans des discours fort inutiles.

Dieu permit que dans ce tems là, nostre mère fut élevée supérieure dans une autre maison de nostre ordre et je fus mise en sa place. Véritablement, j'en ressentis d'abord un grand déplaisir, et j'eusse bien voulu que le sort eût tombé sur une autre. Ce n'est pas que je n'aimasse les charges et que je ne fusse bien ayse d'estre estimée nécessaire à la communauté, mais l'amour de ma liberté prévaloit à l'amour de l'honneur, car je voïois bien qu'il faudroit que je fusse beaucoup dépendante des humeurs des religieuses : outre que j'appréhendois la charge de leur conscience.

Ces considérations me portèrent à faire tout ce que je pus pour m'excuser d'accepter la supériorité,

mais je n'y pus rien gangner, car sans avoir égard à mes raisons, mes supérieures me commandèrent absolument d'accepter la charge, ce que je fis quoy qu'avec beaucoup de peine. Comme je me vis liée à cet employ si jeune, sans expérience et sans avoir jamais bien pratiqué mes règles, je fus fort affligée et j'entray dans une extresme mélancolie.

Touttes choses me déplaisoient; ma conscience me reprochoit sans cesse que je n'estois pas comme Dieu vouloit; de l'autre costé, je me voïois dans une impuissance de pouvoir exercer ma charge avec honneur.

Néanmoins, je pris résolution quoyqu'avec peine, de passer ces trois années comme je pourrois : surtout de travailler par touttes sortes d'inventions humaines à gangner l'esprit et le cœur de mes sœurs, affin de leur faire agréer touttes mes volontez. Cependant, je m'estudiay un peu à vivre dans la police extérieure conformément à mes règles, mais mon intérieur estoit bien éloigné de là, car je ne pensois quasy point à Nostre Seigneur, lequel cependant, par sa bonté, ne laissoit pas de donner assez souvent des atteintes à mon cœur.

Il permettoit assez souvent qu'il arrivât des choses qui me faisoient beaucoup de peine de la part des créatures affin de m'obliger d'avoir recours à luy, mais je n'en faisoit rien. Au contraire, j'allois passer mon tems au parloir avec ces personnes avec lesquelles je m'estois si bien liée d'affection, et, par là, je charmois mes petits ennuis pour un tems qui ne

duroit guère; car, quand j'estois toute seule, mes peines se renouveloient et bien souvent s'augmentoient par de vifs remords de conscience. Je voudrois que l'obéissance me voulut permettre de dire icy touttes les fautes que j'ay faites et que j'ay fait faire dans les conversations qui n'estoient point nécessaires, et l'on verroit le danger qu'il y a d'exposer si aisément des jeunes filles aux grilles, quoy que les entretiens paroissent spirituels. Si mes sœurs n'eussent esté de bonnes religieuses, mon mauvois exemple les eut mis en grand danger de se perdre.

O Seigneur ! quand je pense à tout ce qui s'est passé dans ces conversations que j'ay eues à la grille, je ne peux me lasser d'admirer vostre bonté de m'avoir attendue si longtems, et de m'avoir supportée avec tant de douceur. Je vous bénis de ce que vous avez permis que j'aye trouvé tant d'amertume en l'amour des créatures, car, sans cela, je n'en serois jamais sortie si j'eusse trouvé le repos que j'y cherchois. Vous m'aviez donné, ô mon Dieu, un naturel assez capable de vostre amour, si j'eusse voulu l'y emploïer; mon cœur ne pouvoit demeurer sans s'attacher par amour à quelqu'object : cependant, vous n'avez jamais permis que j'aye eu un seul jour de contentement en touttes ces attaches. Je vous en remercie, mon cher Sauveur, et vous conjure par vostre précieux sang, de ne permettre jamais que je m'attache à autre qu'à vous, puisque vous estes le seul à quy je me dois, et qui pouvez me contenter.

Voilà à peu près comme j'ay passé mes dix pre-

mières années de religion : j'ay grand sujet de m'en confondre et beaucoup besoin de faire pénitence, pour satisfaire à la divine justice.

Après ce tems-là, Nostre Seigneur permit qu'il fut jeté un maléfice sur nostre communauté par un prestre nommé Urbain Grandier, curé de la principale paroisse de la ville. Ce misérable fit un pacte avec le diable de nous perdre et de nous rendre des filles de mauvoise vie; pour cet effect, il envoïa les démons dans le corps de huit religieuses de cette maison pour les posséder. Cette histoire est entièrement décrite dans les procès-verbaux qui en ont été dressés.

Le maléfice fut tel, que touttes les religieuses de cette communauté en furent affligées, les unes par la possession, et les autres par l'obsession, et cela en moins de quinze jours[1]. Nous fûmes en tel désordre,

[1] La mère Jeanne des Anges était à peine possédée depuis quelques jours, que les autres religieuses du couvent présentèrent, à leur tour, tous les symptômes de l'hystérie. Cette névrose a, en effet, un caractère épidémique tout particulier qui s'était déjà montré dans les possessions antérieures à celle de Loudun. Nous signalerons plus specialement l'épidémie dite des *Nonnains* qui sévit dans les couvents d'Allemagne de 1550 à 1564 et celle qui, de 1609 à 1611, agita les Ursulines d'Aix. Cette dernière épidémie est particulièrement intéressante, car la possession de Loudun semble avoir été entièrement calquée sur elle. Comme Madeleine de la Palud, qui avait accusé Louis Gaufridi, curé bénéficié des Accoules, à Marseille, de l'avoir ensorcelée et violée, Mme de Belcier accusera Grandier de sorcellerie et d'impudicité, et les deux malheureux prêtres monteront sur le bûcher que les accusations de deux hystériques nymphomanes leur auront dressé. Il est d'ailleurs certain que le chanoine Jehan Mignon, devenu directeur des Ursulines après la mort de Moussaut, — aussitôt que se furent déclarées les premières convulsions chez Mme de Belcier, et qu'elle eût formulé des accusations contre Grandier, — s'empressa de diriger la possession dans le sens de celle des Ursulines d'Aix. Ses suggestions tombaient sur un terrain trop bien préparé pour ne pas porter leurs fruits. (Voy. la relation d'une petite épidémie d'hystérie, in *Progrès médical*, nº 4, 24 janvier 1884 : *Spiritisme et Hystérie*, par Gilles de la Tourette.)

que cela est inconcevable, et, si la divine bonté ne nous eut assistées d'une grâce toute particulière, cet homme nous eût perdues cent fois pour une. Comme je me vis une des plus travaillées, cela me porta à penser à ma conscience, parce que je ne croïois pas qu'on pût estre possédée sans avoir donné consentement au pacte fait avec le diable, en quoy je me trompois, car les plus innocents et mesme les plus saints le peuvent estre.

Je n'estois pas du nombre des innocents, car mille et mille foys je m'estois livrée au diable par le péché et par les continuelles résistances que j'apportois à la grâce. Je me mis en devoir de faire une confession extraordinaire, mais comme les démons me trouvèrent engagée en beaucoup de vices et d'imperfections habituelles et que je ne prenois pas une entière résolution de m'en défaire, Dieu permit au démon fortifié par ma propre malice, de me jetter dans de si grands troubles et aveuglements, que je ne la sceus faire toute entière; je la fis à diverses reprises. J'eus la malice de prendre divers confesseurs affin que pas un n'entrât dans la vraye lumière de ma conscience. Dans le commencement de ma possession, je fus près de trois mois dans un continuel trouble d'esprit, de sorte que je ne me souviens d'aucunes choses de celles qui se sont passées dans ce tems-là. Les démons agissoient avec une pleine puissance, et l'Eglise les combattoit jour et nuit par les exorcismes.

Ils firent semblant dans un exorcisme de sortir de

mon corps et de céder la place à Dieu; ils furent six mois sans paroistre, mais ils s'insinuèrent peu à peu dans mon esprit et dans mes inclinations, en sorte que par les mauvoises dispositions qu'ils trouvèrent en moy, ils me rendirent une mesme chose avec eux ; il me lièrent si fort à leurs opérations que j'estois pleine de leurs sentiments.

Chacun des sept démons que j'avois dans le corps prit la possession qu'il jugea pouvoir le mieux soutenir. Ils agissoient pour l'ordinaire conformément aux affections que j'avois dans l'âme, ce qu'ils faisoient si subtilement que moy-mesme ne pensois pas avoir des démons. Je prenois à injure que l'on me témoignât se défier de moy, et quand l'on me parloit de leur possession, je ressentois de très grands mouvements de colère contre ces personnes qui m'en parloient, ne pouvant m'empescher d'en témoigner mon ressentiment. Je pris peu à peu un grand dégoust des choses de Dieu, en sorte que je quittay quasy touttes sortes de prières tant vocales que mentales. Quand j'estois à quelque observance de la communauté, je souffrois de très grandes inquiétudes ; il est vray que je ne me faisois pas la violence nécessaire pour résister à mes inclinations. Par ces relaschements, je tombay dans une si grande dureté de cœur que touttes les choses de Dieu ne me touchoient pas plus que si j'eusse esté de bronze.

Je passay près de deux ans que je ne m'approchois des sacrements que par manière d'acquit, sans aucune disposition de ma part. Pendant tout ce tems

je ne fis aucun exercice de ma règle avec esprit. Après cela, j'entray dans de très grandes tentations, telles qu'il n'y a que Dieu qui les puisse sçavoir. Aussi, n'y a-t-il que sa pure bonté qui m'ait empeschée d'y succomber, car je me suis vue mille foys sur le bord du précipice prête à me laisser aller au mal, puis tout d'un coup je changeois de volonté. Dans ce tems là, le prestre dont j'ay parlé se servoit des démons pour exciter en moy de l'amour pour luy : ils me donnoient des désirs de le voir et de luy parler. Plusieurs de nos sœurs estoient dans ces mesmes sentiments sans nous les communiquer, au contraire, nous nous cachions les unes des autres autant que nous pouvions, et, après que les démons avoient bien excité en nous la passion d'amour pour cet homme, il ne manquoit pas ensuite de venir la nuit dans nostre maison et dans nos chambres pour nous solliciter au péché [1].

[1] Sœur Jeanne, avouant elle-même dans ce manuscrit n'avoir jamais vu Grandier avant sa maladie, il ne peut être ici question que d'une de ces *hallucinations* si fréquentes chez les hystériques. La suite de ce récit nous montrera combien elles furent nombreuses et variées chez la supérieure. Aussi, tout en nous réservant d'insister, chemin faisant, sur le caractère particulier de quelques-unes d'entre elles, devons-nous dès maintenant donner une description générale de ces phénomènes, d'après les auteurs qui les ont spécialement étudiés.

Les hallucinations sont très fréquentes chez les hystériques; elles portent *sur tous les sens*, et plus particulièrement sur ceux de la vue et de l'ouïe. Elles se montrent pendant les attaques convulsives ou en dehors de celles-ci. Pendant l'attaque, elles sont la véritable cause des *attitudes passionnelles* qui constituent la troisième période décrite par M. Charcot. Il n'est pas rare qu'elles précèdent l'attaque ; de même, elles existent presque toujours pendant la période délirante qui suit quelquefois une succession d'accès.

De plus, en dehors de leurs connexions avec l'attaque, elles se montrent souvent durant le jour, mais tout particulièrement pendant la nuit, sous forme de rêves et de cauchemars.

Quand je ne le voïois pas, je bruslois d'amour pour luy, et quand il se présentoit à moy, et qu'il me vouloit séduire, nostre bon Dieu m'en donnoit une grande aversion. Ainsy tous mes sentiments changeoient, je le haissois plus que le diable, et il m'estoit si insupportable que je me serois exposée à touttes

Il est à remarquer qu'elles se modèlent sur les dispositions d'esprit dans lesquelles sont alors les malades. « L'observation constate, dit Briquet (*Traité de l'hystérie*, 1859, p. 429); que ce délire roule toujours sur les objets qui avaient frappé les hystériques. »

L'amour non satisfait que sœur Jeanne ressentait pour Grandier ous explique ainsi la forme de son délire érotique personnifié dans deux démons à la fois, Asmodée et Isaacaron.

Ces phénomènes laissent dans l'esprit des malades une impression indélébile. « La malade croit à la réalité de ses rêves et de ses hallucinations; elle accuse souvent les plus innocents avec une persistance, un accent de sincérité fait pour tromper les plus incrédules.... Nous pouvons nous expliquer ainsi les dépositions de ces malheureuses qui, aux temps de sorcellerie, s'accusaient elles-mêmes avec tant d'audace et d'obstination, se vouant à la torture et au bûcher, plutôt que de renoncer à la croyance d'un commerce diabolique qui n'avait jamais existé que dans leur imagination. » (P. Richer : *Etudes cliniques sur la Grande Hystérie ou hystéro-épilepsie*, 2e édition 1885, p. 130.)

M. Charcot (*Des troubles de la vue chez les hystériques,* in *Progrès médical*, n° 3, janvier 1878) a déterminé la loi qui régit les hallucinations de la vue. Les plus communes parmi celles-ci consistent en des visions d'animaux : chats noirs, lions rouges, corbeaux, vipères ou animaux fabuleux. La vision n'est pas immobile, elle apparaît en marchant dans un certain sens et dans une direction qui est toujours la même et que notre éminent maître a indiquée : « Les chats, les rats, etc., courent en passant devant la malade de gauche à droite ou de droite à gauche, suivant que l'hémianesthésie (insensibilité d'une moitié du corps, phénomène très fréquent chez les hystériques) siége à gauche ou à droite. Le point de départ de l'hallucination est toujours du côté anesthésié. Mais, le plus souvent, le fantôme passe aux côtés de la malade ; il vient de derrière elle pour s'évanouir en avant et cela toujours du côté insensible. » Et M. Charcot ajoute, en donnant l'observation d'une hystérique aveugle qui voyait des *hommes rouges*, qu'il n'est pas nécessaire que la vue soit conservée pour que l'hallucination de ce sens se produise.

On trouvera dans l'*Iconographie photographique de la Salpêtrière*, par Bourneville et Regnard, et dans le livre de P. Richer, la représentation d'*après nature* des diverses attitudes prises par les malades pendant la manifestation de ces phénomènes psychiques qui tiennent une si grande place dans la maladie de sœur Jeanne des Anges.

les furies de l'enfer plutost que d'adhérer à la moindre de ses demandes. Il est vray que j'ay esté infidelle à combattre les pensées et les mouvements impurs que je ressentois. J'attribue à une providence de Dieu toute amoureuse de m'avoir préservée du péché dans les attaques de ce malheureux homme; hors de là, je ne me trouvois point dans cette force d'esprit pour fuyr le péché, au contraire, je dis avec vérité, à ma grande confusion, que je donnois beaucoup de prise au diable par mes mauvaises habitudes, et en suivant mes inclinations, car, si je me fusse bien étudiée à la mortification de mes passions, jamais les démons n'eussent fait tant de désordre en moy.

J'avois donc sept démons [1] dans le corps dont le chef estoit Asmodée : son opération estoit continuelle en moy, tant en l'imagination qu'en l'esprit qu'il remplissoit de choses deshonnestes. La pudeur m'empesche d'en décrire les particularitez, car elles sont estranges. Souvent, ce malheureux esprit se présentoit à moy en des formes horribles, et, comme il voïoit que je n'y prenois pas plaisir par le secours de la grâce, il me battoit avec une telle violence que souvent j'en estois toute meurtrie.

Le second démon estoit Leviathan, lequel s'accommodoit entièrement avec mon humeur naturelle; il ne me troubloit quasy point avec grande violence; à

[1] Les sept démons étaient : Asmodée, leur chef : luxure; Leviathan : orgueil; Béhémot : paresse; Isacaaron : luxure; Balaam : luxure(?); Grésil et Aman. Ils personnifient bien le caractère d'une hystérique nymphomane.

la vérité il ne me jettoit pas en de grands dérèglements extérieurs ; au contraire, quand il estoit dans ma teste, je voulois mettre ordre à toute chose, mais avec tant de superbe qu'il me sembloit que tout devoit plier sous mes loys et que la terre n'estoit pas digne de me porter. J'agissois avec mes sœurs d'une manière fort impérieuse, et touttes mes pensées alloient à chercher les moïens de m'agrandir dans le monde et de me mettre en grande estime. Je sentois une grande inclination pour l'or et pour l'argent quoyque ce soin fut assez contre mon humeur naturelle.

Ie déplorois quelques foys ma misère de me voir dans une grande maison, c'est pourquoy, dès que ce malheureux esprit agissoit dans ma teste je prenois résolution d'en sortir et d'accepter les offres qu'une personne de condition et de grande probité me faisoit : mais, hélas ! qu'est-ce que je cherchois? Nostre bon Dieu avoit bien d'autres desseins sur moy, sa bonté me faisoit agir en beaucoup de choses contre mon sentiment sans que quasy j'y pensasse ; il tiroit un quasy consentement de mon cœur pour détruire toutes les inventions de cet esprit superbe, lequel par après me jetoit dans des désolations et tristesses si grandes que j'en estois jusqu'au désespoir.

Le troisième démon se nommoit Béhémot ; son opération en moy estoit de s'opposer à toutes les actions qui concernoient le culte de Dieu en mon âme. Il faut que j'avoue avec vérité que ma lascheté avoit donné de grands avantages sur mon cœur à ce

malheureux esprit. L'espace de deux ans ou plus, il m'a tenue dans une continuelle insensibilité spirituelle, avec une dureté de cœur inconcevable; je passois huit jours sans faire un acte d'adoration. Si j'estois contrainte d'assister à la messe ou à quelques autres exercices réguliers, c'estoit sans aucune attention; mon esprit s'occupoit à chercher des moïens d'empescher les autres de servir Dieu.

Cet esprit maudit s'insinua si subtilement en moy que je ne reconnaissois aucunement son opération, je ne me mettois pas en peine de me retirer de cet estat misérable; je ne laissois pas de reconnoistre le grand péril où j'estois de mon salut; je me résolus par désespoir d'estre damnée, et mon salut me devint indifférent.

J'avois souvent l'esprit rempli de blasphèmes, et quelques foys je les proférois sans que je pusse faire aucune réflexion pour m'en empescher. Je sentois une continuelle aversion contre Dieu, et je n'avois point de plus grand object de haine que la veüe de sa bonté et de la facilité qu'il a de pardonner à ceux qui veulent se convertir. Ma pensée s'occupoit souvent à chercher des inventions pour luy déplaire, et le faire offenser par les autres. Il est vray que, par la miséricorde de Dieu, je n'estois pas libre dans ces sentiments, quoyque pour lors je ne le connusse pas, car ce démon m'offusquoit de telle sorte que je ne distinguois quasy pas ses volontez des miennes; de plus, il me donnoit une très grande aversion contre ma profession religieuse, en sorte que, quelques foys

quand il occupoit ma teste, je déchirois tous mes voiles, et ceux de mes sœurs que je pouvois attraper ; je les foulois aux pieds, je les mangeois en maudissant l'heure que j'estois entrée en religion. Tout cela se faisoit avec une grande violence [1], je pense que je n'estois pas libre.

Il se faisoit de l'esprit de ces malheureux et du mien une mesme chose, en sorte que, par leurs impressions, je prenois tous leurs sentiments, j'épousois tous leurs intérests comme si c'eut esté les miens ; j'eusse bien voulu faire autrement, mais je n'en pouvois venir à bout ; il est vray que je n'y travaillois pas avec assez d'efforts et de persévé-

[1] La grande *attaque hystéro-épileptique*, celle que présentait la sœur Jeanne et dont la description est des plus nettes dans les procès-verbaux des exorcismes, se compose essentiellement, d'après M. Charcot, de trois périodes : une première, dite *épileptoïde ;* une seconde, des *contorsions et des grands mouvements* ; une troisième, des *attitudes passionnelles*, à laquelle succède assez souvent une quatrième période, ou de *délire*. Les malades, après l'attaque, ne gardent guère le souvenir que de ces deux dernières périodes par suite de la persistance des hallucinations qu'elles renferment, ou, mieux encore, qui les constituent. C'est pourquoi nous ne verrons que rarement sœur Jeanne faire allusion aux deux premières qu'elle qualifie toujours, et avec raison, de « *violences* » ou « *grandes violences* ». C'est pendant la deuxième période que les malades battent les assistants qui veulent les retenir, déchirent leurs vêtements, se frappent le visage et la poitrine, se mordent parfois jusqu'au sang. Ces mouvements désordonnés expliquent encore les nombreuses contusions qui couvrent parfois leur corps au sortir des attaques et qui leur causent ultérieurement de vives douleurs si les points heurtés ne sont pas privés de sensibilité. Bien souvent nous verrons sœur Jeanne accuser un ennemi imaginaire de l'avoir rouée de coups ; elle ne peut, en effet, se souvenir des mouvements désordonnés qui l'ont agitée et, de plus, elle est d'accord en cela avec le rêve de la troisième période pendant lequel elle a vu son ennemi qui la frappait, ainsi que tendrait à le prouver d'une façon palpable les marques des contusions qu'elle nous dit avoir souvent présentées dans ces circonstances. (Voy. les fig. 52-56 de P. Richer, et Bourneville et Regnard, *Iconographie photographique de la Salpêtrière*.)

rance. Les difficultez que je trouvois dans ce combat, me faisoient souvent lascher prise, car, en vérité, il faut peu de chose pour donner un grand pouvoir au démon lorsqu'il possède un corps ; l'expérience m'a fait connoistre qu'il tire de grands avantages de tous les mouvements déréglés de la nature ; ainsy c'est nous-mesmes qui lui fournissons bien souvent les armes dont il nous fait la guerre, et tant qu'il peut trouver au dedans de nous de quoy nous tenter, il ne cherche point de matière au dehors.

Le quatrième de ces maudits esprits se nommoit Isacaaron : il estoit du mesme métier que Asmodée pour l'impureté. Ceux qui m'ont gouvernée sçavent les peines que ce malheureux m'a données. Son opération estoit violente et comme enragée. Il y avoit cette différence entre celle d'Asmodée et la sienne que le premier agissoit plutost par voie d'insinuation et d'allèchement dans une nature qui cherche ses commoditez, et qui se plait de se faire aimer et estimer, mais celle d'Isacaaron alloit dans les extrémitez, et aveugloit la raison. Cependant, il vouloit toujours soutenir touttes les inclinations naturelles, prenant les intérests d'une nature attachée à ses commoditez et qui cherche le plaisir.

Le cinquième de ces esprits se nommoit Balaam ; son opération estoit d'autant plus dangereuse qu'elle paraissoit moins mauvaise : il ne me faisoit que troubler un peu l'imagination et puis il laissoit agir ma nature dans laquelle il trouvoit de grands avantages pour s'y maintenir.

Je n'ai pas sceû si bien distinguer les opérations des deux autres démons, d'autant qu'ils furent chassés des premiers, avant que j'eusse assez de liberté pour reconnoistre ce qu'ils faisoient en moy : ils se nommoient Grésil et Aman.

Nos maux parurent si grands à l'extérieur et les désordres où les démons nous jettèrent furent tels, que plusieurs personnes de condition en eurent compassion, entre autres M. de Laubardemont, lequel ayant esté témoin des vexations des démons, et de l'empire qu'ils avoient pris sur nos corps, nous voyant destituées de secours, fut touché d'une grande charité et d'un désir de nous soulager. A cet effect, il se résolut de parler au Roy et à M. le cardinal de Richelieu de l'estat où nous nous trouvions ; il alla mesme trouver M. l'évesque de Poitiers pour luy représenter le besoin que nous avions de secours spirituels. Ils agirent si efficacement auprès de ces puissances que peu de tems après on nous pourvut d'exorcistes. Je fus mise sous la conduite d'un père Récollet nommé Gabriel Lactance[1], homme fort savant et de grande piété. Ce bon père avoit un grand empire sur les diables, il les faisoit obéir comme des esclaves, il m'exorcisoit avec grande ferveur d'esprit et beaucoup de foy ; en moins de six ou sept semaines il chassa trois démons de mon

[1] Nous avons déjà parlé du Récollet Lactance dans la biographie de Jeanne des Anges; nous avons signalé sa cruauté vis-à-vis de Grandier. Il mourut du reste complètement fou un mois jour pour jour après le supplice de ce dernier.

corps, sçavoir : Asmodée, Aman et Grésil, et ce, en la présence de Monseigneur de Poitiers, et de plus de six mille personnes. Pour marque de leur sortie, ils me firent trois playes au-dessous du cœur [1] à la veüe de tous les assistants. Ce fut par l'intercession de la sainte Vierge et des bons anges que cette merveille s'opéra. Dieu s'en servit pour encourager les religieux, lesquels pour la plus part craignoient de s'engager dans cet employ où il y avoit tant de difficultez.

Monseigneur de Poitiers nous donna quatre capucins [2] qui travaillèrent avec beaucoup de ferveur à l'égard de nos sœurs possédées.

Le père Lactance aïant eu un succès si favorable par la retraite des trois démons cy-dessus marqués, continua de m'exorciser avec beaucoup de ferveur et d'assiduité depuis le mois de may jusqu'au mois de septembre que Dieu lui envoïa une grande ma

[1] Nous donnerons ultérieurement l'explication des stigmates dont fut affectée sœur Jeanne à différentes reprises et en diverses parties du corps. Nous verrons alors qu'il ne s'agit véritablement là que d'un phénomène pathologique. Néanmoins, nous ne pouvons passer sous silence ce fait que les marques dont parle ici la supérieure furent, dans cette circonstance, considérées comme ayant été faites artificiellement par elle, dans un but évident de tromperie. En effet, outre la présence des trois plaies annoncées, on constata autant de trous à la chemise, au corps de jupe et à la robe, ce qui explique qu'il put se trouver dans l'assistance « un gentilhomme assez hardy de dire qu'il voudroit n'avoir point esté là et n'avoir point eu d'yeux pour ne point voir ce qu'il avoit veū, disant tout hault qu'il avoit veū l'instrument de fer dont elle s'estoit blessée ». (Voy. Legué, *Urbain Grandier et les Possédées de Loudun*, page 236.) Chez les hystériques, la réalité des symptômes n'exclut pas leur simulation, et celle-ci était évidente dans le cas actuel.

[2] C'étaient les Pères Tranquille, Protais, Elizée et Lactance. Il ne faut pas confondre ce dernier avec le Récollet du même nom dont nous venons de parler.

ladie dont il mourut. J'en ressentis beaucoup de peine.

Je fis ce que je pus auprès de mes supérieurs pour avoir un directeur du mesme ordre que luy, mais la Providence ne le permit pas; je demeuray près de trois mois sans ce secours, quoyque mes supérieurs m'en présentassent. Je gémissois continuellement dans le fond de mon cœur, et je demandois à Dieu qu'il me donnât une personne qui pénétrât dans le fond de mon âme, et qui reconnut les désordres que ces maudits esprits y faisoient, avec mes passions déréglées. Souvent il me prenoit de fortes appréhensions que mon estat de possession ne fut cause de ma damnation éternelle. Je ne ressentois quasy plus de force pour résister aux tentations horribles que je souffrois.

Le diable me trompoit souvent par un petit agrément que j'avois aux agitations et autres choses extraordinaires qu'il faisoit dans mon corps. Je prenois un extresme plaisir d'en entendre parler et j'estois bien aise de paroistre plus travaillée que les autres, ce qui donnoit de grandes forces à ces esprits maudits, car ils sont bien aises de nous pouvoir amuser à regarder leurs opérations, et, par là, ils s'insinuent peu à peu dans les âmes et prennent de grands avantages sur elles; car ils font que l'on n'appréhende pas leur malice. Au contraire, ils se familiarisent avec l'esprit humain et tirent de luy par ces petits agréments un tacite consentement pour opérer dans l'esprit de la créature qu'ils possè-

dent, ce qui leur est fort préjudiciable, car, par là, ils impriment en elles ce qui leur plait et leur font croyre ce qu'ils veulent, d'autant plus facilement que moins elles les regardent comme les ennemis de leur salut; et, si elles ne sont bien fidelles à Dieu et attentives à leur conscience, elles sont en danger de commettre de grands péchés, et de tomber dans de grandes erreurs. Car, après que ces maudits esprits se sont insinués de la sorte dans la volonté, ils persuadent aux âmes une partie de ce qu'ils veulent; ils donnent quelques foys connoissance de leurs desseins, et après, troublant l'imagination, ils jettent dans de grands désordres.

C'est de cette manière dont ils usoient souvent envers moy; d'où il arrivoit que j'estois presque toujours en des remords de conscience, et avec grande raison, car le plus souvent je remarquois très bien que j'estois la cause première de mes troubles et que le démon n'agissoit que selon les entrées que je luy donnois.

Quand je parlois de cela à mes exorcistes, ils me disoient que c'estoit le démon qui me donnoit ces sentiments afin de se cacher en moy, ou pour me jetter dans un petit désespoir de me voyr en tant de malignité; je n'en demeurois pas plus satisfaite, car quoy que je me soumisse sur l'heure à croyre ce qu'ils me disoient, néanmoins ma conscience qui me servoit de juge ne me donnoit aucun repos; ainsy touttes leurs assurances servoient à m'aveugler. Je pense que c'est qu'ils avoient de la peine à croyre

que je fusse si méchante et croyoient que les diables me donnoient ces scrupules.

Ce qui les confirmoit dans leur opinion estoit qu'après que ma passion s'estoit acoisée [1] et que mon agitation estoit passée, je leur témoignois estre fâschée des désordres que j'avois faits et je leur faisois entendre que ma volonté présente en estoit bien éloignée. Je n'estois pas fidelle à leur dire l'entrée que je pouvois avoir donné au démon. Ce n'est pas que je croye estre coupable des blasphèmes et autres désordres ou les démons m'ont souvent jettée, mais c'est que, m'estant laissée emporter dans le commencement à leur suggestion, ils s'emparoient de touttes mes facultez intérieures et extérieures pour en disposer à leur volonté, et ensuite ils me jettoient dans ces grands désordres.

Pour me mieux faire entendre, il faut que j'en donne quelques exemples, tant en choses importantes comme en matière légère, affin que ceux qui pourront lire cecy, connoissent combien il est nécessaire que les ames qui sont travaillées des démons se tiennent fortement à Dieu, et se défient fort d'elles-mesmes.

Il m'arriva à ma grande confusion, que dans les premiers jours que le père Lactance me fut donné pour directeur et pour exorciste, je désapprouvay sa manière d'agir en beaucoup de petittes choses quoy que elle fut très bonne, mais c'est que j'estois méchante.

[1] S'était tenue coi.

Un jour il entreprit de nous faire touttes communier à notre grille.

En ce tems, comme nous estions pour la plus part fort agitées de troubles et de grandes convulsions, à la reception du Saint-Sacrement le prestre entroit dans notre chœur ou bien l'on nous en faisoit sortir pour nous communier dans l'église. Je fus faschée de ce qu'il vouloit apporter un usage différent ; je commençay à en murmurer dans mon cœur, et je pensay en moy-mesme qu'il feroit bien mieux de suivre la manière des autres prestres.

Comme je m'arrestay avec négligence à cette pensée, il me vint dans l'esprit que, pour humilier ce père, le démon eut fait quelque irrévérence au très Saint-Sacrement. Je fus si misérable que je ne résistay pas assez fortement à cette pensée. Comme je me présentay à la communion, le diable s'empara de ma teste, et, après que j'eus reçeû la sainte hostie, et que je l'eus à demi humectée, le diable la jetta au visage du prestre[1]. Je sçais bien que je ne fis pas cette action avec liberté, mais je suis très assurée à ma grande confusion que je donnay lieu au diable de la faire, et qu'il n'eust point eu ce pouvoir si je ne me fusse point liée avec luy. J'ay expérimenté en plusieurs autres occasions des

[1] Souvent, au début de l'attaque, comme dans le cas présent, « la bouche s'ouvre démesurément, la langue sort quelquefois et se meut d'une commissure à l'autre ». P. Richer, *op. cit.*, p. 47; fig. 13, 15. — Les objets qui se trouvent dans la bouche peuvent donc en être expulsés, et même d'une façon violente, car il n'est pas rare d'observer de fréquents crachotements.

choses semblables, car, quand je leur résistois fortement, je trouvois que touttes ces furies et rages se dissipoient comme elles estoient venues; mais hélas, il arrivoit trop souvent que je ne faisois pas grande violence pour y résister, principalement dans les choses où je ne voïois pas de péché grief. Mais, c'est en quoy je m'abusois, car, ne me retenant pas dans les petittes choses, mon esprit estoit après surpris dans les grandes, et les démons qui me possédoient usoient de cette finesse de ne me pas présenter le mal tout d'un coup, mais peu à peu; ils épioient les inclinations de ma nature, laquelle ils émouvoient un peu, et puis il me laissoient agir.

Il est vray que dans les exorcismes leur opération estoit différente, car ils n'agissoient pas tant par impression comme hors de là : car, estant sujets à la puissance de l'Eglise, ils estoient contraints de comparoistre en leur propre force et d'opérer selon leur naturel.

J'avois une forte pensée que je n'estois pas comme Dieu me vouloit, mais j'avois de la peine à me résoudre de mettre la main à l'œuvre pour me décharger des troubles de ma conscience. Isacaaron qui estoit celuy qui opéroit le plus en moy, et qui ne me donnoit quasy point de relasche, tiroit un grand avantage de mes laschetez pour me donner d'horribles tentations contre la chasteté. Il faisoit une opération sur mon corps, la plus furieuse et la plus estrange qu'on se puisse imaginer, ensuite, il me

persuada vivement que j'estois grosse d'enfant, en sorte que je le croïois fermement, et j'en avois tous les signes qu'on en peut avoir [1].

[1] L'histoire de la *fausse grossesse* de la sœur Jeanne des Anges est intéressante au plus haut point. Hantée par des hallucinations érotiques, pendant lesquelles elle avait un commerce imaginaire avec le démon, qui lui suggérait qu'elle était grosse de ses œuvres, Mme de Belcier était déjà fort disposée à se croire enceinte lorsqu'apparurent chez elle « tous les signes qu'on peut avoir » de la grossesse.

C'est dans le rapport de Laubardemont à Richelieu, rapport sur lequel nous insistons de nouveau tout particulièrement, que nous trouvons les renseignements les plus complets sur ces divers signes. « C'est chose estrange, écrit Laubardemont, qu'il paroist en elle des marques de grossesse par des vomissements continus, des douleurs d'estomach et des serositez blanchastres qui sortent de son sein après le cours de ses purgations arresté depuis trois mois... »

Et craignant peut-être que le cardinal n'ait pas suffisamment compris, il ajoute en latin, dans un second rapport où il peut « braver l'honnêteté » : « Illa nimirum a tribus mensibus patiebatur menstrui sanguinis moram importunam cujus congerie uterus intumescebat et ejusdem refluxu serositas admodùm lactis albicans è mammis stillabat continuè quasi fœtum ista portenderent ». Un célèbre médecin manceau, le sieu Du Chesne, mandé pour la circonstance, *visita* la sœur et certifia qu'elle était grosse. Il nous reste à interpréter tous ces symptômes et à montrer qu'ils rentrent bien dans le cadre de l'hystérie.

Analysons-les donc un à un. Sœur Jeanne était mal réglée, détail sur lequel nous n'insisterons pas, car tous les auteurs s'accordent à mettre au premier plan, dans la symptomatologie de l'hystérie, les *troubles menstruels* surtout lorsque, comme Mme de Belcier, les malades sont de « constitution molle et débile ». Enfin, ces *vomissements sanglants*, qui se montraient en même temps, bien que de nature hystérique, pouvaient parfaitement jouer le rôle des hémorrhagies supplémentaires qui existent souvent chez les femmes mal réglées. Quant aux *vomissements ordinaires*, « aux troubles d'estomach », ils font aussi partie intégrante de l'hystérie, et ils prennent souvent le caractère *incoercible* des vomissements de la grossesse. « On peut avancer, dit Briquet (*op. cit.*, p. 252-255) qu'il est rare que, dans l'hystérie, les fonctions de l'estomac ne soient pas ou n'aient pas été dérangées pendant un temps plus ou moins long... Chez d'autres, les vomissements constituent le symptôme dominant. »

En ce qui regarde *l'accroissement de volume du ventre* que constata sur elle-même sœur Jeanne, son interprétation est des plus faciles. La paralysie des fibres musculaires de l'intestin produit la *tympanite hystérique*, qui peut être généralisée à tout l'abdomen ou localisée en certains points et susceptible partant de « former, dit Briquet (p. 316), des tumeurs globuleuses » simulant à merveille, pour le sujet qui les porte, un utérus gravide.

Je sçavois pourtant bien que par la grâce de N. S. je ne m'estois abandonnée à personne; il me sembloit que j'eusse mieux aimé mourir de

Cette tympanite est fréquente et donne encore lieu de nos jours (car l'hystérie reste la même à travers les siècles), à des méprises analogues à celle dont sœur Jeanne fut victime. M. Le Gendre a récemment communiqué à M. Legrand du Saulle (*op. cit.*, p. 115) une observation de tympanite hystérique ayant simulé une grossesse. Ce fait présente la plus grande analogie avec le cas de sœur Jeanne. La malade tenait tellement à son illusion qu'elle sortit de l'hôpital persuadée encore qu'elle était grosse, bien qu'un examen médical approfondi eût démontré la vacuité de l'organe de la gestation. Un cas encore bien plus intéressant et dans lequel les phénomènes allèrent jusqu'aux douleurs prémonitoires de la parturition, a été rapporté par Klein. La malade était une « hystérique au dernier degré ». (*Journal de Hufeland* 1815, cité par Tardieu in *Histoire médico-légale des grossesses fausses et simulées.* Ann. d'hyg. publ. et de méd. lég., 1re série, t. XXXV, p. 87, 1846.)

La présence du lait dans les seins, qui peut sembler si extraordinaire, mais qui n'est pas douteuse, après le rapport de Laubardemont, est encore mentionnée par le P. Surin, dans son manuscrit : « Voyant, dit-il, qu'il (le diable) ne la pouvoit fléchir de consentir à ses tentations, il entreprit de faire en sorte qu'elle parust grosse affin de la diffamer et déshonorer et la faire désespérer. Il fit par une rétention de sang et par une enflure et autres marques jusqu'à *former du lait dans ses mamelles* ». Ce phénomène, si important dans l'espèce, a donc bien existé et, cependant, sœur Jeanne n'était pas enceinte. On se tromperait étrangement, en effet, si l'on croyait que les mamelles ne sécrètent du lait que chez les femmes grosses. On a vu de jeunes enfants, de jeunes filles vierges, des femmes n'ayant jamais conçu, ayant dépassé la ménopause, des *hommes même*, présenter du lait dans les seins. (Voy. en particulier Capron : *Anomalies de la sécrétion mammaire*, thèse de doct. Paris, 1875). Qui plus est, « l'analyse du liquide, dans des cas de ce genre, a montré qu'il était semblable au lait normal. « serositas admodùm lactis albicans, » dit Laubardemont. (De Sinéty. *Manuel de Gynécologie*, 1879, p. 797). Ce phénomène n'a donc rien qui doive nous étonner chez Mme de Belcier. Se croyant enceinte, elle put, par *auto-suggestion* (nous expliquerons ce terme), faire que ses seins sécrétassent du lait. Nous verrons en effet que, de cette façon, les hystériques peuvent commander à leur circulation, à leurs sécrétions. Dans la circonstance, la sécrétion lactée doit donc être considérée comme un véritable phénomène hystérique. La même interprétation est applicable aux « serositez blanchastres » dont parle Laubardemont, et qui pouvaient parfaitement en imposer pour les flueurs blanches de la grossesse.

Théologiquement enfin, sœur Jeanne pouvait se croire grosse, car on admettait alors qu'une femme pouvait être fécondée par un incube. (Voy. *De la démonialité et des animaux incubes et succubes.*

mille morts que de l'avoir fait, mais, comme j'estois des huit jours entiers en de continuels troubles et que le plus souvent je passois les nuits dans nostre jardin[1], je ne sçavois point si quelque magicien ne m'avoit point abusée, hors de ma connoissance, dans mon trouble. A toute heure, ce malheureux esprit me sollicitoit dans le tems de ma liberté ; si Dieu, par sa pure miséricorde, ne m'eût soutenue, je croys que je fusse tombée dans une de ces extrémitez, ou de me désespérer, ou de m'abandonner au péché d'impureté, mais cette divine bonté m'a préservée et de l'un et de l'autre, de quoy je luy rends mille actions de grâces. Touttes les nuits, pen-

par le R. P. Sinistrari (1622-1701), édition Liseux (2e), p. 223, no 104, Paris, 1876.)

Comme tous les phénomènes hystériques, la tympanite abdominale, nous la prenons en particulier, disparaît brusquement comme elle est venue, sous l'influence de n'importe quelle cause, le plus souvent néanmoins d'origine émotive. A ce sujet, nous insistons dès maintenant sur la soudaineté dans l'apparition et la disparition des accidents hystériques, quels qu'ils soient, paralysies, contractures, etc., soudaineté qui se manifestera d'ailleurs à un si haut degré au cours de ces Mémoires : « Des accidents datant de plusieurs mois, d'une année même, dit Briquet (p. 516), disparaissent en vingt-quatre heures et sont remplacés par des troubles qui s'étaient développés ailleurs. Leur nature même pourra être changée, une anesthésie remplacera une hyperesthésie, une convulsion se substituera à une paralysie, et *vice versa. Telle est la particularité propre à l'hystérie et caractéristique de cette maladie,* car la mobilité arthritique ou la variabilité rhumatismale n'en approche pas ». Et Briquet en conclut que les affections contre lesquelles tout a échoué et qui guérissent soudainement sont, d'une façon indubitable, d'origine hystérique. Il n'est donc pas étonnant que sœur Jeanne ait vu disparaître subitement, un beau jour, les signes de grossesse, à la suite d'un grand vomissement de sang, phénomène hystérique de premier ordre, qui se montra au milieu d'une violente attaque provoquée par un exorcisme. Une grossesse née d'une hallucination et guérie par une crise est évidemment une grossesse hystérique.

[1] Voyez à ce sujet, la citation du P. Surin, p. 20 de la *Biographie de sœur Jeanne.*

dant presque six mois que cette opération dura, ce démon souffloit ou parloit continuellement à mes oreilles. Il prenoit très souvent des figures et paraissoit comme un dragon, un chien, un lion, un bouc et autres bestes; quelques foys il prenoit une forme humaine pour m'induire à des actions criminelles.

Comme il vit que j'estois résolue de mourir plutost que de donner consentement avec liberté à ce qu'il me proposoit contre la pureté, il m'attaqua de désespoir, me donnant une appréhension de ce qu'on pourroit dire de moy en me voïant en cet estat de grossesse. Il me représentoit que les plus gens de bien ne croiroient jamais que je fusse innocente [1]; que je serois un sujet de confusion de tout notre ordre et spécialement de cette maison; que si je voulois, il me délivreroit de cette peine en acceptant ce qu'il me vouloit donner, ou bien faisant ce qu'il me vouloit enseigner.

Je me trouvay fort surprise en ce rencontre, et, sans une particulière grâce de N. S., je n'eusse sçeû à quoy me résoudre, mais Sa divine bonté ne m'a jamais abandonnée, principalement en des affaires de telle importance. C'est pourquoy N. S.

[1] Sœur Jeanne n'avait pas précisément une réputation de sainteté à Loudun. Son assiduité au parloir, les nombreuses visites qu'elle recevait, les idées érotiques qui hantaient son esprit et qui étaient connues de tous, les postures lubriques qu'elle avait prises et les mots obscènes qu'elle avait proférés pendant les exorcismes publics, n'avaient guère prévenu les Loudunais en sa faveur, d'autant que la majeure partie des habitants, qui voyaient fort clair dans cette prétendue possession, était outrée de ses accusations contre Grandier et des menées de l'infâme Laubardemont.

me donna la grâce de répondre avec courage à ce serpent infernal : que mon honneur estoit entre les mains de Dieu, qu'il en disposeroit à sa volonté, que ce n'estoit pas du démon que j'attendois des remèdes à mes maux, et que je n'avois que faire de ses inventions. A cette réponse, ce maudit esprit se mit en telle furie que je pensois qu'il me tueroit ; il me battit avec une très grande violence, en sorte que j'avois le visage tout défiguré et le corps tout meurtri de ses coups. Cela arrivoit souvent qu'il me traitoit de la sorte, mais Dieu me donnoit plus de courage que je n'eusse jamais osé espérer. Mais quoy, j'estois si méchante que je prenois de la vanité de ces petits combats croïant que j'estois bien agréable à Dieu, et que je n'avois pas tant sujet de craindre les reproches de ma conscience comme j'avois pensé. Cependant, je ne pouvois étouffer mes remords et m'empescher de croyre que je n'estois pas comme Dieu me vouloit.

Il me venoit quelques foys des pensées que je serois dans ces grandes peines, jusqu'à ce que j'eusse entrepris de combattre contre moy-mesme ; que l'Eglise avoit assez combattu pour moy, et enffin, qu'il falloit que je misse la main à l'œuvre. Peu après, je méprisois ces pensées et n'en tenois aucun compte. Ce maudit Isacaaron ne perdoit point son tems, il ne me donnoit aucun repos ; je ne dis pas touttes les violences qu'il m'a faites jour et nuit.

Je n'avois point d'exorciste arresté depuis la mort

du père Lacıance[1]; j'allois tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Monseigneur de Laubardemont demanda des Jésuites pour nous exorciser. Un jour il m'en parla; je pris résolution de n'estre point sous leur conduite, et, en effect, je fis adroitement ce que je pus pour l'éviter. Dieu, par sa bonté, ne permit pas que j'y réussisse. Je pris résolution d'étudier l'humeur de celuy à quy je serois donnée, et de me comporter avec luy avec le moins d'ouverture qu'il se pourroit, sans luy donner aucune connoissance de l'estat de mon âme; je ne fus que trop fidelle à cette résolution.

Pendant quelques mois, je fus mise sous la direction du père Jean-Joseph Surin, dans la fin du mois de septembre de l'an 1634[2]. C'estoit un homme très pieux et très savant; il avoit de grandes communications avec Dieu; il ne m'eut pas plutost vue qu'il connut que mon mal estoit aussi grand au dedans

[1] Dès le lendemain de l'exécution de Grandier, le Récollet Lactance, qui avait mis lui-même le feu au bûcher, donnait des signes évidents de folie. Il était sombre et préoccupé, exprimant le regret d'avoir empêché le curé de Loudun de se confesser : « Dieu me punit, Dieu me punit », répétait-il souvent et, en disant cela, « il avoit, dit un témoin oculaire, je ne sçais quel esgarement en son visage. Il tumba malade d'une fièvre chaulde ». Dans son délire, il s'adressait parfois à sa victime : « Grandier, ce n'est pas moy qui t'ay faict mourir », et il mordait avec rage les oreillers, les draps et les couvertures.

[2] Les jésuites qui vinrent à Loudun, sur les instances de Laubardemont, étaient les PP. Rousseau, Anginot, Bachellerie et Surin. Ce dernier ne prit pas la direction spirituelle de sœur Jeanne, comme elle le prétend, à la fin de septembre 1634, mais bien dans les derniers jours de décembre de la même année, ainsi que ce jésuite nous l'apprend lui-même. (Voy. le manuscrit du P. Surin. Bibl. nat. Fonds fr. 25,253). Ce religieux, avons-nous déjà dit dans notre biographie de la sœur Jeanne, était un hystérique confirmé, atteint de délire érotique, qui faisait mettre complètement nue la supérieure pour l'exorciser. Nous verrons ultérieurement qu'il présenta les intéressants phénomènes du mutisme hystérique.

de moy qu'il estoit au dehors. Après m'avoir assez de tems entretenue de plusieurs choses spirituelles en général, il me demanda quelle méthode je tenois dans l'oraison. Je luy répondis que le peu de liberté que j'avois et les grandes violences que me faisoient les démons estoient cause que je ne m'y appliquois pas, et que la contention d'esprit m'estoit fort dommageable, et qu'ainsy il falloit attendre que je fusse dans un autre estat pour me parler d'oraison. Il y avait deux années que je n'en faisois pas.

J'entretenois volontiers ce bon père des grands travaux que les démons me donnoient à l'intérieur, mais je ne prenois pas plaisir qu'il voulut pénétrer dans mon intérieur. Plus il me parloit et plus mon âme estoit troublée, et, comme je résistois autant que je pouvois aux mouvements que Dieu me donnoit, d'entrer dans les sentimens du père, les démons me troubloient continuellement tant en l'intérieur qu'en l'extérieur.

Ils me firent concevoir une très grande aversion contre ce bon père qui avoit une charité inconcevable pour le bien de mon âme. J'évitois autant que je pouvois de luy parler, et lui me recherchoit à toute heure. Dès ce que j'estois avec luy, le diable réveilloit mon aversion, et ne manquoit point de me venir troubler, de quoy pour lors j'estois bien aise affin d'éviter son entretien. Cependant, nostre bon Dieu ne manquoit pas à me solliciter par les grandes peines et tentations que je souffrois, à me rendre à ce qu'il désiroit de moy, mais je luy résis-

tois. Je passay environ trois semaines sans parler à ce bon père avec liberté, ce qui l'affligeoit extresmement, car il connaissoit fort bien que je ne disois pas ce que j'avois sur le cœur, et que je dissimulois presque en tout mes entretiens.

Il se résolut d'attaquer Isacaaron[1]; il se proposa de ne se point rebuter de mes manières, car je luy témoignois ouvertement l'aversion que j'avois de luy. Il avoit tant de charité qu'il attribuoit au diable cette disposition. Il me témoignoit d'autant plus de désir de m'assister et de patience à me supporter : ainsi j'ay beaucoup exercé sa vertu en touttes choses. Comme je ne découvrois point mes tentations, elles s'augmentoient de plus en plus, de sorte qu'il se forma en moy un tel désespoir à cause de l'estat auquel j'estois et principalement pour l'appréhension que j'avois de cette prétendue grossesse, que je pris la résolution de me faire mourir[2], et si Dieu, par un effect tout extraordi-

[1] Nous savons que ce démon représentait avec Asmodée l'impureté chez sœur Jeanne, et que son « opération estoit violente et comme enragée », qu'elle « alloit dans les extrémitez et aveugloit la raison ». Nous pourrions trouver l'explication du choix que le P. Surin fit de ce démon, pour l'expulser en premier lieu, dans ce fait qu'il était lui-même obsédé et possédé par Isacaaron. (Ms. du P. Surin. *loc. cit.*)

[2] Chez les hystériques, la tendance au suicide est assez commune. Toutefois, « le plus souvent, l'hystérique s'arrête en route et le suicide est rarement consommé. On retrouve habituellement, dans les préparatifs qui précèdent la mise à exécution de l'acte, ce continuel besoin qui obsède l'hystérique d'occuper de sa personne le monde qui l'entoure. Quand elle tente de se suicider, elle ne procède pas comme les autres : celle-ci cherche à se pendre avec les faveurs roses d'une boîte à bonbons; celle-là essaiera de s'empoisonner publiquement, ostensiblement. La mise en scène ne fait généralement pas défaut. » (Legrand du Saulle, *op., cit.* p. 303.) Chez sœur Jeanne, cette mise en scène est particulièrement remarquable. Nous verrons, en outre, que la tentative de suicide se termina par une violente attaque suivie d'hallucinations de l'ouïe et de la vue.

naire de sa bonté ne m'en eût empeschée, je l'eusse exécuté, car je fus si infidelle à la grâce, et je vins à un si grand aveuglement d'esprit que je me mis en devoir de me faire mourir en la manière que je vais dire.

Je me déterminay de prendre quelques breuvages, et, pour cet effect, je trouvay le moyen d'avoir des drogues; mais, comme nostre bon Dieu ne me vouloit pas perdre, il me donna une grande appréhension de la perte de l'ame de la petite créature que je pensois avoir dans mes entrailles, ainsy je pris la résolution de ne me point servir de ces drogues et je les jettay.

Je pris un autre dessein tout-à-fait diabolique qui fut de me faire une ouverture au costé pour me tirer cet enfant du corps que je baptiserois, et qu'ainsy son salut seroit en seureté. Je vis bien que je me mettois en danger de mort; je pensay que je me devois mettre en bon estat. J'aimois mieux mourir en cette façon que de subir les peines que je m'imaginois que l'on me ferait souffrir; ainsy je me disposay pour me confesser le plus exactement qu'il me fut possible, sans toutesfoys descouvrir mon dessein à mon confesseur.

Le lendemain de ma confession, qui fut le second janvier 1635, je montay dans un petit cabinet, en intention d'accomplir mon dessein, et de m'ouvrir le costé. Je portay avec moi un grand couteau, et de l'eau pour baptiser cette petite créature que je pensois estre en moy. Comme je fus en ce ca-

binet, je me jetay au pied d'un crucifix qui y estoit, et je fis quantité d'actes de contrition; je priay Dieu fort instamment de me pardonner ma mort, et celle de cette petite créature, en cas que je fusse homicide de moy et d'elle, car j'estois bien résolue de l'étouffer après l'avoir baptisée.

Dans cette pensée, je commençay à me déshabiller affin d'exécuter plus facilement mon dessein. Pendant ce tems, il me prenoit de petittes appréhensions d'estre damnée, si je mourois dans cette action; mais ces pensées n'estoient pas assez fortes pour me détourner de l'exécution de mon mauvois dessein; mais la miséricorde de Dieu a toujours surpassé mes malices; je luy suis bien obligée de m'avoir garantie de ce malheur.

Si la sainte obédience ne m'eût ordonné diverses foys, je n'eusse jamais pu me résoudre à coucher par écrit ce qui suit.

Mon aveuglement fut si grand et la tentation si forte que je me mis en estat d'accomplir mon malheureux dessein. A cet effect, je fis une grande ouverture à ma chemise avec des ciseaux, après quoy je pris le couteau que j'avois apporté avec moy, et je commençay de me le fourrer entre les deux costes proches de l'estomac, avec une forte résolution de poursuivre jusqu'au bout. Mais, voicy le coup de la miséricorde qui m'en empescha. Je fus en un instant terrassée par terre avec une violence que je ne puis exprimer; l'on m'arracha le couteau de la main, et il fut mis devant moy au pied du crucifix

qui estoit dans ce cabinet. J'entendis fort distinctement une voix qui me dit : Que penses-tu faire ? Désiste de ton mauvois dessein, aye recours à ton Sauveur et te convertis à luy, car il est tout près de te recevoir. Pour lors, je jettay les yeux sur ce crucifix et un des bras se détacha de la croix et me tendit la main. Le mesme crucifix me dit ces paroles : Ne me tourne point le dos, et j'auray soin de toy ; vois que tes péchés me tiennent icy attaché et que j'ay plus soin de ton salut que toy-mesme ; l'action que tu faisois maintenant t'auroit précipitee dans les enfers, reviens à moy et sors de ton aveuglement.

A ces paroles je demeuray grandement surprise, et, au mesme instant, mes yeux furent ouverts et je commençay à crier miséricorde à cette infinie bonté du plus profond de mon cœur. Je lui demanday très instamment pardon de mes péchés que je vis en un instant très horribles ; mon cœur fut très vivement touché de contrition, et dès lors je changeay entièrement de volonté. Ensuite, ce couteau me fut remis en la main, et l'on me dit : Retourne porter ce couteau où tu l'as pris et ne pense plus qu'à chercher les moyens de satisfaire à la justice divine que tu as tant de fois offensée ; profonde bien avant dans ta conscience et tiens secrette la grâce que tu as reçeüe. Si tu te convertis à Dieu pleinement, il aura soin de toy ; ne te mets pas en peine de l'estat dans lequel tu pourrois estre à l'extérieur, mais seulement fais effort de tenir ton âme en bon estat, car tu auras beaucoup à combattre.

Incontinent que cette voix eut cesser de me parler, j'entendis plusieurs cris et hurlements qui se faisoient auprès de moy, avec ces paroles : Si nous ne prenons garde à nous, nous la perdrons. D'autres disoient : Nous avons encore beaucoup d'espérance, car nous avons bien des machines que nous emploierons contre elle; nous sçavons bien nous accommoder à son naturel mou et délicat. Je me trouvois en une grande confusion intérieure et j'avois le cœur fortement touché de douleur. Les malins esprits taschoient de m'oster cette douleur.

Je dois dire avec vérité à la gloire de Nostre-Seigneur que mon intérieur fut entièrement changé dans ce mesme instant, et, dès lors, sa bonté me fit la grâce de me résoudre de changer entièrement de vie et de me convertir tout-à-fait. Mais hélas, j'ay beaucoup manqué à ma résolution, car je dois dire à ma confusion que je suis toute remplie d'imperfections quoy qu'il y ait plus de huit ans que la chose est arrivée. Dieu, par sa miséricorde, me veuille pardonner touttes mes ingratitudes, et me fasse la grâce d'accomplir à l'avenir plus fidèlement les promesses que je fis alors, et celles que je lui ay faites depuis.

Après cette résolution, je me trouvay en de grands combats d'esprit; la veüe de mes péchés m'estoit si présente d'esprit que je ne pouvois penser à autre chose jour et nuit. Je fus fort peinée de ce que j'avois caché la tentation cy-dessus; je pris une forte résolution de m'en ouvrir à mon confesseur. Dès ce tems, je conçeûs une grande appréhension de

mon estat de possession; tous les bons mouvements que j'avois eus depuis que j'estois dans cet estat me revenoient; je me sentois si pressée intérieurement de changer de vie que je ne trouvois point de repos. Parmi cela, les démons ne perdoient point de tems; ils me tourmentoient beaucoup. Comme ils virent que Dieu avoit rompu leurs desseins et que je commençois à croyre que l'estat de grossesse dans lequel je paraissois d'estre n'estoit qu'illusion, ils s'apparurent une nuit à moy en forme fort horrible, et me voulurent faire prendre un petit emplastre pour me guérir, me disoient-ils, de l'infamie où j'estois. La première pensée que j'eus fut qu'il n'y avoit point de mal, mais aussitôt je ressentis un mouvement fort violent qui me fit voir clairement que je ne devois point attendre mon secours de ces maudits esprits, et que je devois me confier en Dieu; ainsy je les refusay. Pour lors, ils se mirent en grande furie et m'outragèrent de plusieurs coups. Ils me menacèrent d'apporter dans nostre couche un enfant mort, affin de faire croyre à tout le monde que je m'estois blessée[1] et que j'avois étouffé cette petite créature; cela me donna beaucoup d'appréhension.

Le dessein des démons estoit d'entretenir mon esprit de touttes ces choses afin de m'oster le moyen de penser aux affaires de ma conscience. Ils s'avisèrent encore d'une autre invention, c'est qu'ils m'ostoient entièrement le souvenir des pensées et des

[1] Expression usitée dans le Poitou et le Bas-Poitou et qui signifie *faire une fausse couche.*

mouvements que Dieu m'avoit donnés pour m'attirer à luy. Comme ma volonté n'estoit pas encore bien fortifiée dans la résolution que j'avois prise de changer entièrement de vie, je me laissois souvent aller dans mes habitudes anciennes, et ma nature, jointe à la tentation, l'emportoient au-dessus de la raison et de la grâce.

La nuit du jeudi 24 janvier, voicy ce qui m'arriva. Sur les deux heures après minuit, je fus surprise d'un grand saisissement, j'apperçus dans mon lit une assez grande lumière; mon lit commença à trembler avec beaucoup de violence, ce qui dura près d'une heure. Je sentis comme si une personne s'estoit approchée de moy; il tira ma main gauche que j'avois sous mes couvertures, il me la prit et il me la baisa, puis il la laissa et se mit à se plaindre par trois foys. Ses plaintes furent ouïes de touttes les sœurs [1] qui couchoient dans la chambre. Je les appelay, les priant de ne pas se lever à cause que la saison estoit rude.

Peu après ces plaintes, je sentis comme si une personne m'eut appliqué sa main sur mon cœur, et, en mesme tems, j'entendis une voix qui me demanda si je ne voulois plus avoir compassion de luy. Je demeuray quelque tems sans pouvoir répondre; je sentis en moy des mouvements qui me portoient à soulager celuy qui me parloit, sans que je sçusse ce qu'il de-

[1] N'oublions pas que les autres sœurs du couvent étaient, à cette époque, en proie à des attaques d'hystérie avec hallucinations, aussi violentes que celles de la supérieure. On comprend alors combien il était facile à celle-ci de faire partager ses hallucinations à ses compagnes. Ce sont là des exemples bien connus de *suggestion à l'état de veille chez les hystériques*.

mandoit de moy. Il me dit : Faites moy réponse, je ne veux point vous porter au mal, je souhaite seulement que vous acceptiez ce qui vous sera offert.

Comme je m'apperçus que mon inclination de compassion s'augmentoit, je fis un effort sur mon esprit pour répondre à celuy qui me parloit. Je lui dis : Je n'accepteray rien que par l'ordre de ceux qui ont ma conduite, qui est l'Eglise ; si elle me l'ordonne, je le feray de bon cœur. L'on me fit cette réponse: Il n'est point besoin de conseil sur ce sujet, ne parlez de cecy à personne ; je me retire, écoutez seulement les mouvements que vous aurez aujourd'huy. Il se fit encore divers bruits dans ma chambre, et des tremblements dans nostre couche. Je demeuray le reste de la nuit dans une grande tristesse, et, dans le jour, j'eus un désir que la mesme chose se présentât à moy ; j'estois combattue de ce que je ferois si cela m'arrivoit.

La nuit suivante, sur le minuit, comme j'estois endormie, l'on me vint tirer par la teste. Je me reveillay et demanday qui estoit cela. L'on me fit cette réponse : C'est ce que vous avez souhaité toute la journée ; vous me pouvez contenter sans que personne en ait la connaissance. Je fis cette réponse : Je veux contenter Dieu et plaire à luy seul. L'on me donna un coup sur l'épaule droite qui me fit grand mal ; demiheure après, je vis sur mon lit, par une clarté qui fut faite, une petite branche de laurier et une de romarin. On me dit en mesme tems assez rudement :

Serrez cela. Peu de tems après, j'entray dans un grand assoupissement avec de grandes inquiétudes ; je sentois à toute heure comme si un animal eut couru dans mon lit, et m'eust touchée en diverses parties du corps ; cela dura près d'une heure sans que je pusse me retirer de cet assoupissement[1].

M'estant réveillée tout à fait, j'apperçeus qu'il faisoit grand jour. Il me sembla entendre la voix de la mère Saint-Augustin qui disoit que Laubardemont me mandoit, que puisque j'avois tant tardé à me lever, je ne remuasse pas qu'il ne fut venu oster ce qui avoit esté apporté sur mon lit. Je demanday qui c'estoit qui luy avoit dit. On me fit cette réponse : C'est moy parceque j'ay bien apperçu que vous estiez en peine en dormant ; je suis venue à votre lit, et, ayant vu cela, j'en ay donné avis à ce Monsieur. Je demeuray assez de tems fort tranquille, et puis, j'entendis marcher par ma chambre sans beaucoup de bruit, et autour de moy il me sembla voir une religieuse qui estoit voilée ; elle leva mon tour de lit du costé droit sur lequel j'estois couchée. Il me sembla voir, dans la cellule, M. de Laubardemont et le père Surin lequel tenoit un livre à la main. Deux religieuses voilées estoient auprès de la cheminée où il y avoit du feu, elles tenoient chacune un cierge à la main.

Le père Surin commença à faire des bénédictions

[1] L'hystérie de sœur Jeanne est très complète au point de vue symptomatique et, de ce fait, fort intéressante. Les phénomènes de l'attaque y sont très variés. Il s'agit ici de la « *variété par immixtion de phénomènes léthargiques* », décrite par M. P. Richer dans son chap. VII, 2e partie, p. 253.

sur ces deux branches de laurier et de romarin. M. de Laubardemont me demanda qui les avoit apportées. Je luy répondis que je ne sçavois et que je ne l'avois pas vu. Il dit au père Surin qu'il pensoit que cela ne prendroit point de fin s'il n'y apportoit quelque remède, et qu'il estoit d'avis de me faire prendre ce qu'ils avoient proposé par ensemble ; il me demanda si je ne le voulois pas bien. Je fis réponse que je ferois toujours ce qu'il voudroit.

Là-dessus, Monseigneur de Laubardemont se retira vers la table de la chambre, le père Surin demeura auprès de mon lit, me prit la main, me la serra comme pour me marquer quelqu'amitié particulière. Je fus un peu étonnée, je retiray ma main. M. de Laubardemont s'approcha encore de moy; il tenoit en sa main une écuelle à oreille; il me dit : Il faut boire cela affin d'emporter le dessus de nos ennemys, Dieu n'en sera point offensé mais plutost loué. En disant cela, il passa sa main sur mon visage, comme s'il eût voulu me faire quelques caresses. Je fus fort étonnée de ce procédé qui estoit contre son ordinaire; je commençay à me défier que les démons vouloient me tromper sous ces figures; j'eus recours à Dieu, et priay la Sainte-Vierge dans mon cœur, de ne permettre pas que je fusse trompée.

Il me sembla que le père Surin me dit que je n'écoutasse pas touttes ces appréhensions; qu'il estoit là pour répondre de ma conscience et de mes actions ; qu'il falloit marcher à l'aveugle sur son conseil et contenter mes inclinations par cette voie. Cette repartie

me fit encore plus croyre que j'estois en danger d'estre trompée : c'est pourquoy je dis que je ne prendrois pas ce qu'il me présentoit. Il me sembla que Mons. de Laubardemont me dit qu'il me feroit bien payer cette rébellion et le père Surin qu'il ne se vouloit plus mesler de moy puisque je ne voulois pas suivre ses conseils. Je répondis : Je ne croys pas que ces conseils soient du père Surin, mais plutost de quelques démons qui me vouloient tromper, je prie Dieu de me garder de cette tromperie. Au mesme instant, toute cette grande clarté qui estoit dans la chambre disparut et touttes les personnes qui y paraissoient. Après cela, il se fit une grande quantité de bruit autour de moy avec un tremblement et une puanteur, et saisissement, ce qui dura jusqu'à six heures du matin, et pour lors je perdis la mémoire de touttes ces choses. Je demeuray deux ou trois nuits sans entendre aucun bruit.

Quelques jours après, il se fit beaucoup de bruit autour de moy; je sentis souffler comme une personne, et j'entendis une voix qui me dit : Il n'est plus tems de résister, il ne faut plus estre rebelle; le retardement à consentir à ce quy vous a esté proposé vous sera préjudiciable, vous ne pouvez pas toujours persister dans ces résistances; puisque Dieu vous a assujéttie à une nature, vous estes obligée à la contenter dans des occasions si pressantes. Je sentis pour lors des impressions d'impureté dans mon imagination, et des mouvements déréglés dans ma nature. Je persistay à dire au fond de mon cœur que je n'en ferois

rien. Je m'adressay à Dieu et luy demanday de la force dans ce combat si extraordinaire.

Il se fit après cela un grand bruit dans ma chambre, et je sentis en mesme tems comme si une personne se fut approchée de moy et eût passé sa main dans mon lit, et m'eût touchée, ce qu'ayant apperçeu, je me levay dans ces mesmes inquiétudes, lesquelles me durèrent encore longtems après.

Quelques jours après, sur l'heure de minuit, il me prit dans mon lit un petit tremblement par tout le corps avec de grandes inquiétudes d'esprit sans que j'en sçeusse la raison. Cela dura assez de tems, j'entendis du bruit en plusieurs endroits de ma chambre, et autour de moy ; l'on me tira par deux foys mon linceul sans me découvrir tout-à-fait; l'on renversa l'oratoire qui estoit près de mon lit; j'entendis parler auprès de moy du costé gauche auquel j'estois tournée. L'on me demanda si j'avois pensé aux offres si avantageuses qui m'avoient esté faites. On ajouta : Je suis venu sçavoir vostre réponse, je vous tiendray la promesse que je vous ay faite si vous voulez me donner vostre consentement, et, au contraire, si vous les refusez, vous allez estre la plus misérable fille du monde; touttes sortes d'affronts vous arriveront. Je fis réponse : S'il n'y avoit point de Dieu j'aurois peur de ces menaces ; je luy suis consacrée. On me dit : Vous ne sentirez pas beaucoup de secours en Dieu, au contraire, il vous abandonnera. Je répondis : Dieu est mon père, il aura soin de moy, j'ay résolu de luy estre fidelle. Il me dit : Je vous donne trois jours pour

y penser. Je me levay et m'en allay devant le Saint-Sacrement, l'esprit tout inquiet.

Estant retournée en nostre chambre et estant assise sur une chaise, l'on me tira le siège de dessous moy et l'on me fit tomber par terre. Depuis ce tems-là, les mesmes choses à peu près me sont arrivées. J'ay entendu la voix d'un homme qui me disoit des paroles lascives et flatteuses pour me séduire ; il me pressoit de lui donner place dans mon lit, il voulut faire un attouchement deshonneste sur moi, je luy résistay et l'en empeschay ; j'appelay des religieuses qui estoient proches de ma chambre ; la fenestre avoit esté ouverte, elle fut refermée ; je sentis des grands mouvemens d'amour pour une certaine personne, et des désirs déréglés des choses deshonnestes.

D'autres foys, pendant la nuit, on m'a dit : Vous devriez découvrir à celuy que vous aimez les passions que vous avez pour luy et le porter à vous contenter, il y correspondroit. Ces impressions n'ont pas demeuré longtems dans mon esprit ; elles m'ont porté à de grandes tristesses, et un desgoust du ministère de cette personne.

Je fus beaucoup de tems sans avoir de liberté que la nuit, et ainsy je ne pouvois déclarer l'estat de mon âme. Outre que je n'avois point perdu cette aversion que j'avois contre le père Surin, j'estois dans de grandes anxiétez d'esprit. Dieu de son costé me pressoit vivement par les remords de ma propre conscience.

L'estat extérieur dans lequel j'estois porta les puissances de députer un prélat avec des médecins pour reconnoistre ce qui se passoit en moy. Je ne diray point les circonstances de ce qui se passa, les procès-verbaux en faisant foy, je diray seulement une chose extraordinaire qui m'ayda beaucoup à me convertir à Dieu, qui me donna un grande confiance en sa miséricorde : c'est que la Sainte-Vierge contraignit ce malheureux esprit qui avoit entrepris de me faire passer pour enceinte, de déclarer dans les exorcismes ses malheureux desseins Il fut contraint de me faire rendre par la bouche tous les amas de sang[1] qu'il avoit faits dans mon corps. Cela se fit

[1] *Les épistaxis, les hémoptysies, les vomissements de sang* sont fréquents chez les hystériques et souvent font croire à l'existence d'affections pulmonaires ou gastriques qui n'existent pas d'ailleurs. Chez les femmes, ils sont parfois en même temps supplémentaires des règles, car l'on sait que les malades de cette catégorie sont souvent très mal réglées. La plupart des auteurs ont noté que, comme dans le cas actuel, ces hémorrhagies survenaient particulièrement à l'occasion des crises, à la suite d'une violente émotion. Elles peuvent être très abondantes, et occasionner ainsi un degré marqué d'anémie, mais elles ne mettent pas, d'une façon générale, la vie des malades en danger. (Voy. Ferran : *Du vomissement de sang dans l'hystérie*. Th. Paris, 1874. — Rathery: *Contribution à l'étude des hémorrhagies survenant dans le cours de l'hystérie*. Mém. de la Soc. méd. des hôp. de Paris, t. XVI, 2e série, 1879, p. 120). Il y a en ce moment (avril 1886), dans le service de M. Charcot, plusieurs malades qui présentent d'une façon remarquable ces vomissements sanglants de nature hystérique. Un homme est particulièrement intéressant à ce sujet : car, non seulement il vomit du sang, mais encore il a des épistaxis et des hématuries ou pissements du sang extrêmement abondants qui vont jusqu'à nécessiter un tamponnement continuel.

Quant au rapport que sœur Jeanne et Laubardemont virent entre cet « amas de sang » et l'accroissement du volume du ventre, il ne peut s'expliquer que par la complète ignorance où ils étaient tous les deux de notions anatomiques et pathologiques. D'abord, un amas de sang, même traumatique, ne persiste pas plusieurs mois, comme persista la grossesse ; ensuite, pour simuler un utérus gravide cet amas eût dû être situé dans l'intestin et non dans l'estomac comme sembleraient

dans la présence d'un évesque, des médecins et de quantité d'autres personnes qui en louèrent Dieu et la Sainte-Vierge avec nous ; ainsy je demeuray entièrement libre de touttes ces peines, et les signes extérieurs de grossesse disparurent en mesme temps.

Cela donna au père Surin beaucoup de consolation, et luy fit espérer que Dieu auroit pitié de moy. Il se résolut plus fortement que jamais de faire brèche à ma confiance pour découvrir ce qui s'y passoit; il s'appercevoit de quelques petits changements en moy, mais il ne pouvoit reconnoistre les mouvements de mon âme; je luy disois assez clairement mes péchés, mais je me tenois extresmement réservée pour le reste.

Les démons prenoient de très grands avantages de mon silence, ils taschoient de me retenir dans une dureté de cœur. Ils faisoient ce qu'ils pouvoient pour me persuader que ce qui m'estoit arrivé lorsque Nostre-Seigneur empescha que je ne m'ouvrisse le costé pour me délivrer de ma grossesse prétendue, n'estoit pas de Dieu : ainsy que je devois regarder cela comme des illusions [1] et demeurer en repos sans me mettre en peine de m'en confesser.

l'indiquer les vomissements. Or, dans cette circonstance, sa voie naturelle d'écoulement était le rectum et non l'orifice buccal.

[1] Sœur Jeanne emploie ici le mot propre. « L'*illusion*, disent Littré et Robin (Dre. 12e éd.) est un trouble des sensations caractérisé par une impression réelle, mais s'accomplissant d'une manière anormale ou modifiée pathologiquement durant sa transmission. Elle diffère de l'*hallucination* qui est l'activité anormale des portions du cerveau qui perçoivent sans qu'il y ait eu préalablement impression correspondante par un objet extérieur. »

Tout cela ne me satisfaisoit point ; je sentois toujours dans le fond de mon âme un remords de ce qui s'estoit passé de ma part; cela se passoit principalement pendant la nuit qui estoit le temps ou j'avois plus de liberté. Il me revenoit souvent dans l'esprit que Dieu me demanderoit compte de tous les bons mouvements qu'il m'avoit donnés.

Près de trois mois se passèrent sans que je pusse bien découvrir au père Surin tout le fond de mon cœur, et je ne saurois exprimer les violences d'esprit que j'ay souffertes pendant ce tems-là. Je le dis avec vérité, je ne croys pas qu'il y ayt eu jamais personne qui ayt tant résisté à Dieu que moy, et qui ayt esté si vivement poursuivie. Je le dis à sa gloire et à ma confusion, car tant plus je m'éloignois de prendre les voies de mon salut, tant plus cette divine bonté me poursuivoit avec violence. Soyez-en éternellement béni, ô mon Sauveur; donnez-moy par vostre miséricorde grâce pour vous satisfaire, et faites que mon cœur n'ayt jamais de résistance que pour le vice, et qu'il soit toujours devant vous comme une cire molle, pour que vous y fassiez touttes les impressions qu'il vous plaira.

Environ la feste de Pasques [1635], je me trouvay en des tentations très horribles; il se passoit dans mon esprit des choses estranges; les malins esprits me donnoient de si fortes impressions de leurs abominations que je ne m'en pouvois divertir. Ils me mettoient devant les yeux les objets les plus deshonnestes qui se puissent imaginer; ils me donnoient de

très mauvais désirs et des sentiments d'une affection très déréglée pour les personnes qui pouvoient ayder mon âme, affin de me porter à m'éloigner davantage de leur communication.

Je soutins ces tentations l'espace de douze jours sans en donner aucune connoissance au père Surin car elles le regardoient, ainsy j'estois bien résolue de me tenir couverte en son endroit.

Peu à peu, mon esprit entra en de grandes craintes et des abattements intérieurs, de telle sorte que je ne pouvois me regarder que comme une personne déjà damnée. Mes ennemys ne me donnoient quasy pas le tems de former une bonne résolution, et, lorsque j'en prenois, ils m'ostoient le pouvoir de l'exécuter! Dieu le leur permettoit justement à cause que je ne marchois pas en sincérité avec celuy qui avoit la conduite de mon âme. Je tombay une foys en telle extrémité que je faisois des cris comme une désesrérée. Le père Surin voulut prendre occasion de ma tristesse pour me parler et pour tascher à me faire dire la cause de mon ennuy : mais il ne put rien tirer de moy que des refus. Comme il vit cela, il s'en alla devant le très Saint-Sacrement prier Dieu pour moy; il y demeura trois bonnes heures. Pour moy, durant ce mesme tems, je ne fis que crier; il me sembloit que tout l'enfer estoit dans mon corps, et que j'estois entièrement livrée à la puissance des démons[1].

[1] « Il est un certain nombre d'hystériques dont les cris durent tout le temps de l'attaque et ces cris sont analogues à ceux que pousserait un opéré qui se laisserait aller à la souffrance, ou à ceux que ferait une

Pendant que ce bon père faisoit son oraison, Nostre-Seigneur luy donna une claire connoissance de mes tentations et des peines que je souffrois; il luy fit voir l'estat de mon âme et les ravages que les démons y faisoient. Cela le porta à me venir trouver dans le lieu où il m'avoit laissée affin de tascher de me donner quelque consolation, car il avoit une grande compassion de moy. Il ne me trouva point disposée à l'entendre, car il me sembloit qu'il estoit en partie cause de ma peine. Néanmoins, il ne se rebuta point pour cela : il me dit qu'il sçavoit bien en quoy consistoit mon mal et que je ne m'en devois pas étonner; que c'estoit un artifice du diable pour empescher par là qu'il ne me rendît avec utilité l'assistance qu'il me devoit.

Son discours m'étonna beaucoup, néanmoins je voulus dissimuler comme j'avois fait par le passé. Il me dit : Ma fille, vous avez beau faire, vous ne sçauriez me cacher vostre mal : il consiste en trois choses que je connois clairement. Pour ce qui est des tentations infasmes que vous sentez quand vous estes proche de moy, ne vous en étonnez pas, c'est une malice du diable qui ne durera pas. Faites effort sur vous et taschez de m'ouvrir vostre cœur ; il n'est plus tems que vous dissimuliez, vostre ennemy se sert de vostre naturel pour mieux couvrir son jeu. Si vous voulez joindre votre volonté à la mienne, je

personne qui se débattrait contre des violences qu'on exercerait sur elle ; ce sont comme des cris de fureur, de véritables rugissements. » Briquet, *op. cit.*, p. 357.

vous assure que vous sortirez de l'estat auquel vous estes, aydée de la grâce, et que nous ferons confusion à tout l'enfer : vous aurez beau résister à Dieu, enfin il vous faudra rendre, car sa bonté a de grands desseins sur vous.

Si jamais personne fut étonnée, ce fut moy en ce rencontre ; je ne sçavois si je devois estre bien ayse que le père Surin eût cette connoissance, ou si j'en devois estre faschée. Comme il m'eût dit cela, il se retira à cause qu'il estoit tard. Il me laissa dans un grand trouble parce que j'avois le démon à la teste, lequel faisoit paroistre une grande rage de ce qu'il devoit arriver. Quelque tems après que ce Père se fut retiré, je revins peu à peu dans ma liberté.

Sur les neuf heures du soir, je m'en allay devant le très Saint-Sacrement pour dire mes prières affin de m'aller retirer. J'estois dans une grande tristesse sur ce qui m'estoit arrivé ; je me prosternay au pied du Saint-Sacrement et le priay instamment de me faire connoistre ce qu'il seroit de sa sainte volonté ; il me sembla que je me trouvois en résolution de la vouloir accomplir. Je demeuray là fort longtems, criant miséricorde à Nostre-Seigneur ; je le priay de me donner la liberté affin de pouvoir ouvrir mon cœur au père Surin, et de luy faire connoistre le désir que j'avois de changer de vie. Par un mouvement subit, je vouay sur le champ à Nostre-Seigneur de faire tous mes efforts pour me disposer à faire une confession de toute ma vie.

Je n'eus pas plutost fait ce vœu que plusieurs difficultez se présentèrent à mon esprit pour son exécution. Je passay le reste de la nuit dans de grands combats d'esprit; la divine bonté m'accorda ma demande. Le matin, je me trouvay en estat assez tranquille, ce qui dura le reste du jour. Je fis un petit narré au père Surin de l'estat de mon âme, et des mouvements que Dieu me donnoit de me convertir à luy. Je luy parlay du dessein que j'avois de faire une confession générale, et lui exposay les grandes difficultez que j'y ressentois. Il tascha tout ce jour là de me fortifier l'esprit, et il me témoigna la consolation qu'il avoit de la liberté en laquelle il me voïoit, ce qui n'estoit point arrivé depuis que j'estois sous sa conduite. Il commença à concevoir beaucoup d'espérance de mon estat, et il crut que Dieu me feroit la grâce de me retirer de mes troubles si je voulois m'ayder. Il s'étudia de me connoistre et il s'appliqua autant qu'il put à me faire acquérir ma liberté, tant par les exorcismes que par les entretiens spirituels.

Les démons voïant la résolution de ce père et les désirs que Dieu me donnoit de me convertir à luy, me livrèrent de grands assauts tant intérieurs qu'extérieurs, de telle sorte que je me trouvois tellement liée et en de si grandes impuissances, que je ne pouvois m'appliquer à rien, et, lorsque je voulois en peu de tems me tenir en la présence de Dieu, je sentois de tels bandements de teste, avec des offuscations et foiblesses si estranges, que je pensois quelque foys

que la teste me tourneroit [1]. L'appréhension que j'avois de devenir folle estoit cause que je ne voulois point entendre parler de faire oraison quoy que le père Surin m'en parlât souvent ; mais quoy, l'heure de Dieu n'estoit point encore venue.

Pour ce qui est de l'extérieur, j'estois beaucoup troublée par des rages et des folies presque continuelles. Je me voïois presque hors d'estat de faire quelque chose de bon, voïant que je n'avois pas une heure de vraye liberté pour penser à ma conscience, et me disposer à une confession générale quoy que Dieu m'en donnât les mouvements et que j'en eusse la volonté. Un jour, comme j'estois dans ce combat d'esprit, le père Surin me dit qu'il pensoit que je devois oublier touttes mes appréhensions et m'abandonner à la providence de Dieu. Il me proposa de faire tous les jours demie heure d'oraison, nonobstant touttes les difficultez que j'y ressentois, et il ajouta : J'espère de la miséricorde de Dieu que si vous estes bien fidelle, vous acquerrez par ce moïen la vraye liberté.

Je fus étonnée de cette proposition ; néanmoins, après luy avoir dit touttes mes difficultez et touttes mes craintes, je luy donnay mon consentement sur ce qu'il me proposoit. Il me promit de me rendre cet exercice le plus facile qu'il pourroit et que je n'au-

[1] Les diverses variétés de céphalalgie, qu'il ne faut pas confondre avec le *clavus hystericus* sont fréquentes chez les hystériques, de même que les lypothimies et les syncopes, surtout chez celles d'un tempérament analogue à celui de sœur Jeanne.

rois qu'à donner mon consentement aux bonnes pensées et aux saints mouvements qu'il me suggéreroit. Il me donna conseil de m'adresser au glorieux saint Joseph comme à celuy qui obtient de Dieu le don d'oraison, affin qu'il obtînt de Dieu la grâce de m'y pouvoir appliquer. Il m'exhorta fort de prendre ce grand saint pour mon advocat particulier dans les grands besoins où j'estois.

Je le fis très volontiers, d'autant que je luy avois eu quelque dévotion, mais elle augmenta de beaucoup, et je puis dire avec vérité à sa gloire que, depuis que je me suis mise entièrement sous sa protection, je n'ay plus eu de peine pour l'exercice de l'oraison mentale. Au contraire, mon âme y a trouvé une telle force, tant de lumières et de consolations, que j'eusse quitté touttes choses les plus agréables à mes sens pour y passer une heure. O mon Dieu, que vous sçavez bien les voies par lesquelles vous voulez nous attirer à vous.

Nous demeurâmes d'accord, le Père et moy, que je ne manquerois pas de faire tous les jours une demi-heure d'oraison, encore que je n'y pusse rien faire, et, à cet effect, quelque peine que j'y pusse avoir, je ne laisserois pas de persévérer durant ma demi-heure pour me rendre ce saint exercice plus facile.

Il s'avisa de cet expédient : il me faisoit venir proche de luy pour arrester l'opération des démons qui me troubloient à toute heure. La plupart du tems de mon oraison se passoit en rage et furie, et ainsy il me sembloit que je ne faisois point

d'oraison. J'estois proche du père Surin, il me faisoit lier sur une table, et, me tenant le Saint-Sacrement sur le cœur et sur la teste, il me fournissoit des matières pour mon oraison en formant en mon oreille les actes que je devois faire.

Cela servit beaucoup dans les commencements à captiver mon imagination qui estoit extresmement déréglée. La furie des démons estoit arrestée par la vertu du très Saint-Sacrement : ils faisoient ce qu'ils pouvoient pour nous interrompre. Quelques foys, dans le milieu de l'oraison, ils m'ostoient tout à fait la liberté et me jettoient dans des peines estranges; d'autres foys, ils ostaient au Père le pouvoir de me parler[1]. Mais enfin, nostre bon Dieu arresta peu à peu leurs furies, et me donna le moïen de m'appliquer à luy.

J'avois toujours un grand désir de faire ma confession générale et il me sembloit que ce me seroit un grand bien si j'en pouvois venir à bout. Le Père le désiroit autant que moy, mais il ne me voïoit point assez de liberté pour faire cette action si importante. J'avois une forte persuasion que si je pouvois faire cette confession selon les petittes lumières que j'avois

[1] L'hystérie chez l'homme, quoique plus rare que chez la femme, est relativement fréquente. Nous verrons, nous l'avons dit, que le père Surin fut atteint pendant six mois d'accidents se rapportant exactement au *mutisme hystérique.* (Voy. E. Batault : *Contribution à l'étude de l'hystérie chez l'homme.* Th., Paris, 1885, où se trouvent exposées les idées de M. Charcot et une bibliographie complète de la question.) Ce devait être un singulier spectacle que l'exorcisme de cette possédée par un prêtre hystérique. Tous deux avaient du délire érotique et sœur Jeanne ne nous a pas caché qu'elle éprouvait une violente passion pour le P. Surin.

je recevrois beaucoup de force contre les démons.

Pour m'acquérir cette liberté, le Père s'appliqua fort à m'exorciser, non pas comme l'on fait d'ordinaire, ny avec toutes les violences dont on use, mais, me tenant liée sur un banc avec le Saint-Sacrement en la main, il paraphrasait quelques psaumes de David sur la vie spirituelle; il reprochoit aux démons la perte qu'ils avoient faite par leurs péchés et le malheur dans lequel ils estoient tombés en quittant Dieu. Il leur exposoit ensuite le bonheur des âmes qui peuvent jouir de Dieu; les avantages qui se trouvent dans l'exercice du saint Amour, les grâces et faveurs que l'âme reçoit en la communication avec Dieu.

J'estois pour l'ordinaire dans un grand trouble pendant les exorcismes[1] et les démons me rendoient bien participante des maux qu'ils souffroient, car, par une violente impression, ils me faisoient sentir le malheur d'une âme qui est abandonnée de Dieu pour avoir résisté à ses inspirations.

Quoy que je fusse à l'extérieur dans un grand trouble, je sentois dans mon intérieur un calme et une lumière qui estoient l'effect de ce que le Père disoit au démon, car, quoy que je n'entende point le latin et que le démon fist ce qu'il pouvoit pour détourner

[1] La lecture des procès-verbaux ne laisse aucun doute sur l'influence des exorcismes sur l'apparition et le redoublement des attaques convulsives, ainsi qu'il était facile de le prévoir, connaissant le caractère éminemment émotif des hystériques. Du reste, le père Surin va bientôt lui-même, comme sœur Jeanne, confirmer ce que nous avançons.

mon attention, je ne pouvois que je ne fisse beaucoup de réflexions sur le malheur des âmes qui sont infidelles à Dieu, et sur le bonheur de celles qui lui sont fidelles. Il me sembloit que l'on me disoit au fond du cœur que je pouvois faire choix de l'un de ces deux estats, et que cela dépendoit de moy. Dans le mesme tems, on me faisoit voir la félicité des uns et le malheur des autres, et on me disoit intérieurement : Tu peux, si tu veux, prendre la place d'un de tes ennemys. Mon esprit se sentoit fortement porté à concevoir les malheurs qui accompagnent une âme qui ne fait pas estat des grâces de Dieu ; on me faisoit voir que peu à peu sa bonté la délaisse lorsque elle refuse de suivre ses attraits.

Ces connoissances firent beaucoup de bonnes impressions sur mon esprit, et souvent ces pensées me revenoient le long de la journée. Je disois quelques foys dans moy-mesme : Est-il possible que je puisse prendre la place de ces maudits esprits qui sont des plus hautes hiérarchies angéliques. Il me semble que je ressentois une certitude intérieure qui m'assuroit qu'il ne dépendroit que de ma volonté mais qu'il falloit que je travaillasse auparavant.

Ces idées me donnèrent un grand désir de m'appliquer tout de bon à l'oraison. J'avois toujours un grand désir de me rendre à Dieu, mais je ne sçavois quel chemin je devois prendre pour sortir de mon estat.

O bonté infinie, vous sçaviez bien par quelles voies vous vouliez me faire rendre à vos pieds, vous pre-

niez plaisir à me faire désirer de sortir de ma captivité affin de m'en tirer avec plus d'avantage, vous donniez des mouvements à mon cœur pour le tourner de vostre costé, et puis vous permettiez à mes ennemys de mettre des empeschements à l'exécution de mes bons désirs. Mais, que dis-je, mon naturel avec toutes ses ruses, et mon amour-propre me servoient de démon, et, avec vérité, j'ay eu plus de peine à l'assujéttir que le Père à dompter mes ennemys : car il faut avouer que ces maudits esprits sont bien foibles lorsque nous ne leur fournissons point d'armes pour nous faire la guerre, et il est vray qu'il n'y a chose tant difficile qu'elle soit, qu'une bonne volonté aidée de la grâce ne puisse surmonter si elle veut estre fidelle, et tout l'enfer ensemble ne sçauroit nuire à une âme qui se veut rendre attentive aux mouvements de la grâce et les suivre; au contraire, ces maudits esprits prennent un grand empire sur une âme qui ne s'abandonne pas tout à fait à Dieu, et, en ce cas, la possession est bien dangereuse, car il n'y a mouvements dans notre âme que le démon n'épie pour nous surprendre, et l'expérience m'a fait souvent connoistre qu'il ne faut qu'un désir déréglé ou une attache à quelque chose que ce soit, quoy qu'elle soit bonne, pour causer beaucoup de trouble quand elle est prise avec trop d'impétuosité naturelle. Je dois beaucoup d'actions de grâces à la divine bonté pour les lumières qu'elle m'a données en cet estat.

Dans le mois de may, il me vint une pensée qu'il

falloit que je m'adressasse à mon glorieux père saint Joseph pour m'obtenir de Nostre-Seigneur la liberté de me disposer à faire une confession générale. Je proposay cette veüe au père Surin, lequel me conseilla de faire une neuvaine de communions, de dire tous les jours le petit office de saint Joseph, et de faire pendant ce tems quelques pénitences, comme la discipline et autres.

J'acceptay volontiers les deux premières propositions, mais je craignois un peu la dernière, parce que je m'aimois beaucoup, et il y avoit longtems que je ne faisois guère de pénitence ; je me persuadois que mon estat de possession en estoit une assez grande.

Je commençay ma neuvaine et Dieu y donna beaucoup de bénédiction ; les démons y apportèrent beaucoup d'obstacles. Je dois dire avec vérité, à la gloire de ce grand saint, que touttes mes difficultez me furent ostées. Mon âme n'avoit point de plus grande consolation que de faire l'oraison ; quand j'avois ma liberté, les heures m'y paraissoient si courtes que je pensois n'y avoir esté qu'un quart d'heure. Dieu m'y donnoit tant d'attrait que je n'eusse voulu faire autre chose ; je regrettois avec douleur le tems que j'avois perdu sans la faire. Je commençay dès lors à la faire deux foys par jour ; je faisois exactement mes examens de conscience.

Je trouvay pendant un mois beaucoup de liberté dans tous mes exercices ; il sembloit que mes ennemys n'avoient plus le pouvoir de m'empescher par leurs

troubles de les faire comme ils avoient accoutumés. Ils ne laissoient pourtant pas de me faire hors ce tems là tout le mal qu'ils pouvoient. Je voïois bien qu'ils se servoient de mes inclinations en beaucoup de choses.

Un jour du mois de juin, comme j'estois devant le très Saint-Sacrement, il me vint une forte pensée que je ne serois jamais délivrée de mes troubles que je n'eusse osté de moy tout ce qui donnoit occasion au démon de me les causer, et que, si je faisois une bonne réflexion sur tous les mouvements de mon âme, je trouverois que tous les désordres de mon âme estoient fondés sur mon naturel. Il me sembloit que je voyois cela plus clairement que le soleil.

Cette connoissance m'étonna beaucoup et me donna de grandes appréhensions de mon estat. Je ne pouvois me persuader que j'y pouvois mettre ordre.

Je communiquay ma pensée au père Surin, il me dit qu'il y avoit long-tems qu'il avoit la mesme croyance, mais qu'il ne m'avoit point trouvée assez bien disposée pour me le dire ; cela augmenta mon étonnement. Je priay le Père, mais du fond du cœur, de me dire tout ce qu'il croiroit que Dieu voudroit de moy. Ce bon Père gardoit en mon endroit cette conduite qui est fort bonne, mais, néanmoins, je pense qu'elle ne seroit pas utile à touttes sortes de personnes. Il en usoit de la sorte parce qu'il ne me vouloit point donner connoissance d'aucune chose, qu'il ne vît auparavant que Dieu m'en donnoit quelques ouvertures, affin de suivre entièrement la conduite que

Dieu tiendroit sur moy plutost que de la prévenir.

Cela estoit cause qu'il ne me donnoit aucun exercice particulier qu'il n'en reconnût en moy les dispositions. J'aurois bien voulu qu'il en eût usé autrement, mais l'expérience m'a fait voir que je me trompois, et que le bon Dieu conduisoit le Père par la main. Je commençois à me confesser et communier avec plus de liberté, ce que le Père ayant reconnu, il me dit que je devois faire usage de cette liberté; je crus que je devois l'employer à faire une confession générale.

C'est icy, mon Dieu, que vous fîtes bien paroistre vos miséricordes sur vostre pauvre servante; vous donnâtes à mon cœur de grands mouvements pour vous demander miséricorde. Je ne faisois autre chose nuit et jour, vous me fîtes la grâce de m'oster tous les empeschements que j'y avois eus jusque là; vous me donnâtes une grande lumière sur mes péchés.

Je commençay ma confession les premiers jours du mois de juin 1635; j'emploïay près de six semaines à la faire. Il me semble que Nostre-Seigneur me conduisoit par la main. Pendant tout ce tems là, Nostre-Seigneur me tint dans de grands sentiments de contrition; je ne sçais ce que je n'eusse point désiré faire pour satisfaire à la justice de Dieu. Touttes les pénitences et austéritez me sembloient trop légères; celles que je faisois ne me servoient qu'à me donner un plus grand désir d'en faire davantage; j'eusse souhaité que touttes les créatures se fussent élevées contre moy pour venger les crimes que

j'avois commis contre la divine Majesté. J'aurois déclaré volontiers mes péchés à tout le monde si l'obéissance ne m'en eût empesché. Il me sembloit que j'estois toute seule criminelle de la mort du fils de Dieu, et je le priois de tirer raison de mes crimes avec avantage. Il me sembloit que je ne satisferois jamais à cette divine justice, et ainsy je priois instamment Nostre-Seigneur d'y satisfaire luy-mesme en sa personne.

Je ne sçais ce que je n'eusse pas désiré souffrir pour le contenter; la veüe de la patience que Nostre-Seigneur avoit eue de m'attendre touchoit extresmement mon cœur et le faisoit quasy fondre de douleur. Cela faisoit que je m'écriois quelques foys vers sa bonté, et lui disois : O grand Dieu, voicy la brebis égarée qui se jette à vos pieds, recevez-la, s'il vous plaît, dans vostre bercail. Quelques foys je me regardois comme une proie que Nostre-Seigneur avoit arrachée des mains des diables.

Je communiois tous les jours. Je ne sçaurois exprimer les sentiments de reconnaissance et d'amour que j'avois à la sainte communion, j'estois presque toujours toute baignée de larmes. Pendant ce tems-là, les démons me faisoient tout le mal qu'ils pouvoient tant au corps qu'à l'esprit, par diverses tentations, mais avec cette différence des précédentes, qu'ils n'avoient pas le pouvoir de me troubler si fréquemment, outre que je sentois plus de force pour résister à touttes leurs suggestions.

Pendant ce tems de six semaines, je prenois tous

les jours une heure pour faire une reveüe sur ma conscience. Nostre-Seigneur me faisoit faire cet examen, sa lumière me découvroit non-seulement mes péchés mais les principes qui m'avoient fait agir dans touttes mes actions, et encore les inclinations de mon âme. Je voïois aussy clairement mes désordres que si je les eusse lus en mon papier; cette lumière duroit jusqu'à ce que j'eusse fait la découverte de mes crimes.

Les démons, pendant cette heure d'examen, faisoient beaucoup de violence pour me retirer de cette attention, mais leurs efforts estoient inutiles; il s'apparaissoient à moy en des formes horribles pour m'effrayer et me faire quitter cet exercice; d'autres foys ils usoient de grandes violences et me battoient rudement, et puis il vomissoient auprès de moy des blasphèmes contre Dieu et faisoient des actions abominables; cependant, leur malice estoit bornée, de telle sorte qu'ils ne pouvoient troubler mon esprit.

Un jour que j'estois assise, j'apperçus au bout d'une allée une beste épouvantable, de la forme et grandeur d'un lion; elle avait des yeux étincelants comme des chandelles; c'estoit pour m'empescher de retourner en ce lieu là où je faisois mon examen.

Soudain que j'apperçus ce monstre, il prit sa course vers moy comme me voulant dévorer: il entra dans le cabinet[1], il se rua sur moi, mit sa patte

[1] Expression usitée dans le Poitou pour désigner une tonnelle de jardin.

sur ma poitrine, m'envisagea avec ses yeux terribles, demeura quelque tems en cette posture. Je fus saisie d'une grande peur, mais, sans m'émouvoir, j'attendis avec confiance ce que Dieu voudroit ordonner de moy. Le diable ne gangna rien dans cette épreuve, car, le lendemain, à la mesme heure, je retournay dans le mesme lieu où je reçus, comme auparavant, les lumières de Dieu, par lesquelles il me faisoit connoistre la pureté singulière à laquelle il m'appeloit.

Pendant tout ce tems-là, mon bon Père se rendoit très attentif pour me bien faire ménager le tems que Dieu me donnoit. Je fis donc ma confession générale; après qu'elle fut finie, Nostre-Seigneur, par sa bonté, continua de me donner les désirs qu'il m'avoit inspirés de me rendre tout à fait à luy; j'y voïois de grands obstacles, mais je me trouvois remplie de bonne volonté.

Quand j'avois des sentiments de dévotion, je n'avois par grand'peine à me surmonter, mais, quand ils cessoient, je me trouvois dans mon naturel, et je n'avois point assez de courage pour combattre contre mes inclinations. Je me flattois de ma complexion foible, malsaine et délicate, ainsy je ne faisois pas assez d'efforts sur moy. Mes ennemys en prenoient de grands avantages, car ils me troubloient et me faisoient beaucoup souffrir : je ne sçavois comment je pourrois à l'avenir m'exempter de leurs troubles.

Je fus pendant deux mois en assez bon estat,

par une grâce extraordinaire, mais je craignois qu'elle ne durât pas. Je ressentois encore touttes mes anciennes habitudes et mes mauvoises inclinations qui me suivoient de fort près. Il me venoit souvent dans la pensée que je devois combattre mes ennemys dans ma propre nature et me prendre à moymesme de tous les désordres que je ressentois, sans regarder des causes étrangères.

Dans les commencements, ces pensées m'étonnoient beaucoup, d'autant que je ne pouvois comprendre ce que je pouvois faire pour en venir à bout. Cela me portoit fort souvent à prier Nostre-Seigneur fort instamment dans mes communions et oraisons qu'il me fist connoistre sa volonté, ou bien à mon Père. Je recourois aussy à mon glorieux protecteur saint Joseph pour obtenir cette grâce.

Cependant mon esprit s'avançoit de jour en jour, et Nostre-Seigneur me donnoit une grande facilité à méditer les divins mystères de sa vie : je ne passois aucun jour sans emploier, pour le moins, deux heures à l'oraison. Le bon Dieu, par un effect de sa miséricorde, captivoit si fort mon imagination, que je n'avois pas grand'peine de me tenir en sa présence. Cependant, je sentois que je n'estois pas comme Dieu me vouloit; il me semble qu'on me disoit intérieurement : Il est tems que tu travailles à ta perfection à tes propres dépens, et que tu t'appliques à combattre fortement tes ennemys en toy-mesme et en tes passions.

Je ne sçavois encore comme cela se devoit entendre; mais, ô bonté divine, il n'appartient qu'à vous de bien illuminer nostre esprit quand il vous plaît : soyez éternellement bénie des conduittes que vous avez tenues sur mon ame.

Un jour que j'estois fort combattue de tentation deshonneste, j'allay devant le très Saint-Sacrement prier Nostre-Seigneur de m'en délivrer et d'avoir compassion de moy; ma tentation alloit toujours s'augmentant. Comme la nuit fut venue, je ne sçavois à quoy me résoudre, car j'appréhendois beaucoup les insolences du maudit Isacaaron qui m'en faisoit d'étranges. Je ne laissay pas que de m'aller coucher; je souffris beaucoup sur nostre couche, ce qui me fit résoudre à me lever. Je le fis environ sur le minuit, et m'en allay devant le Saint-Sacrement, pour obtenir des forces, affin de surmonter la tentation.

Après y avoir demeuré quelque temps, je me trouvay dans un doux sommeil, et il me sembla que je vis en dormant un jeune enfant qui me disait : Tu ne surmonteras jamais ta chair qu'en combattant contre elle; ne pense pas que Dieu demeure toujours dans une nature molle et délicate, laquelle veut avoir touttes ses aises; si tu veux avoir repos contre tes ennemys, il faut que tu les combattes par de rudes pénitences et que tu mettes en arrière tout le soin de toy-mesme.

Quoyque cette vision ne fut qu'en dormant, elle m'étonna beaucoup. Je ne sçavois à quoy me résoudre. Je passay tout le reste de la nuit devant le

Saint-Sacrement; je ne faisois que raisonner sur ce que j'avois vu et entendu; et, comme je ne m'abandonnay pas à la volonté de Dieu par une appréhension de la peine, et par des craintes imaginaires, le démon en prit un grand avantage. Il me persuada que ce n'estoit qu'un songe, que je n'en devois pas faire estat, et que j'estois trop malsaine et délicate pour entreprendre une pénitence particulière; ainsy je ne fis point estat de cette lumière. Mais, bonté divine, vous me fites bien ressentir mon aveuglement, car ces maudits esprits recommencèrent à me troubler.

Je ne pouvois plus faire l'oraison, j'avois un continuel déréglement d'imagination, je n'avois pas la liberté de faire réflexion sur ce qui m'estoit arrivé. Je demeuray dans cet estat plus de huit jours, quoyque le Père fit sur moy les exorcismes. Il ne pouvoit me rendre ma liberté à l'extérieur; j'en avois quelques foys dans mon intérieur, mais elle ne servoit que pour me donner de la peine, d'autant que je n'en pouvois user au dehors. Il me sembloit que je me voïois plus que jamais sous l'esclavage des démons, et que je n'en pourrois point sortir : cela me causoit des tristesses extresmes.

Ces maudits esprits me remettoient dans la mémoire tous les bons mouvements que Dieu m'avoit donnés, et tous les grands désirs que j'avois eus de l'aimer. Ensuite, ils me représentoient vivement le malheur d'une ame qui, ayant reçu beaucoup de lumières et de graces, venoit à se perdre pour jamais. Ils me fai-

soient voir clairement que j'estois de ce nombre à cause de mes péchés et infidélitéz; et, comme ils me troubloient beaucoup, ils m'empeschoient de faire réflexion sur ce qui me pouvoit donner de l'espérance : et ainsy, ils me mettoient dans l'esprit que j'estois déjà condamnée, imprimant en moy le sentiment de la séparation de Dieu, ce qui me faisoit jetter des cris horribles.

Ceux qui m'entendoient crier me portoient beaucoup de compassion, voïant que ma peine estoit extresme. Je ne pouvois m'empescher de dire : Pourquoy donc ai-je connu Dieu, puisque je devois le perdre ? Il eût bien mieux valu que je n'en eusse jamais oüy parler. Quand le Père me vouloit consoler dans cet estat, il m'en trouvoit entièrement incapable et mes pleurs s'augmentoient de beaucoup. Quand il vouloit me faire faire l'oraison, il m'approchoit le Saint-Sacrement sur la poitrine; cela m'estoit insupportable. Je fuyois la présence de Nostre-Seigneur.

L'excès de ma peine consistoit, en ce que, en mesme tems, Dieu me donnoit un amour pour luy et un grand désir de le posséder : de l'autre costé, les démons me persuadoient fortement que Dieu m'avoit rejettée, et que je ne jouirois jamais de luy. Cette contrariété de sentiments me faisoit dire quelques foys des paroles qui exprimoient l'estime que je faisois de Dieu, et, d'autres foys, je faisois des murmures et proférois des blasphesmes.

Cela estoit si fort imprimé dans mon ame, que je puis dire avec vérité, que j'ay souffert pour lors,

la plus grande peine des damnées, qui consiste en la privation de la vision de Dieu : et ainsy, en mesme tems, je me sentois touchée d'un grand désir d'aimer Dieu et de le voir, et je croïois estre condamnée pour mes péchés à ne le voir et aimer jamais.

Ce tourment purifia beaucoup mon cœur; il me dura près de huit jours. Il me fit prendre résolution de demeurer toute ma vie aux pieds de Nostre-Seigneur à pleurer mes péchés; sa bonté me tenoit dans un esprit de componction, et m'y tint encore assez longtems après. J'eus, pour lors, de grands désirs de la vertu, et de tendre au pur amour. Tout ce qui me donnoit de la peine estoit le pouvoir que les démons avoient de me troubler. Je ne faisois point de réflexion sur les paroles qui m'avoient esté dites, en l'apparition dont je viens de parler, et, ainsy, je demeurois le plus souvent dans une impuissance de pouvoir rien faire de bien.

Mais, comme Nostre-Seigneur m'avoit donné le dessein d'accomplir sa volonté, il me donna un jour, pendant mon oraison, un grand désir de me jetter sans réserve dans une vie fort pénitente. Je sentis une grande aversion de l'estat de trouble. Il me sembla que Nostre-Seigneur me disoit intérieurement : la liberté ne dépend que de toy, mais ne pense pas en jouir autrement qu'avec travail; si tu t'opposes fortement à tes ennemys, et si tu te chasties des désordres qu'ils te feront faire, tu en viendras bientost à bout.

Je ressentis un grand courage dans ma partie supérieure; mais, dans l'inférieure, il s'éleva une grande opposition à ce dessein. Il me sembloit que je voulois entreprendre des choses impossibles, à cause de la foiblesse de ma nature. Néanmoins, après avoir fait beaucoup de réflexion sur moi, après avoir ressenti le combat des mouvements de la grâce et de la nature, je pris la résolution d'en parler au père Surin. Je le fis venir et il me dit : Je crois que Dieu veut que vous entrepreniez ce qu'il vous a inspiré. Vous n'aurez jamais la vraie liberté d'esprit que par ce moïen. Je vois bien que les exorcismes ne vous profitent pas beaucoup. Si vous entreprenez avec courage la mortification de vos passions, et si vous vous étudiez à la pratique des vraies vertus, j'espère que vous serez bientost libre de vos troubles, et mesme que vous serez délivrée de la possession.

Ces paroles me comblèrent de joie, et, comme je commençois à avoir confiance à ce Père, à cause des soins qu'il prenoit de mon ame, et des lumières que Dieu lui donnoit sur mon intérieur, je le priay, avec beaucoup d'affection, de me vouloir ayder à gangner le ciel. Dès lors, je m'abandonnay totalement à sa conduite, et pris une ferme résolution de luy obéir en tout ce qu'il voudroit de moy. Dieu, par sa bonté, m'a fait la grâce de la garder tant que j'ay esté sous sa direction, quoyque souvent avec grande répugnance.

Ce bon Père se réjouit beaucoup en me voïant en cette résolution, mais il trouva une grande résistance

de la part des démons. Il ne s'en étonna point, se voïant maître de ma volonté. Ce bon Père me voïant en cette disposition, emploïa utilement ce tems que Dieu luy donnoit pour cultiver mon ame : il en examinoit tous les mouvements. Il commença, contre sa pratique, de me donner des connoissances de la vie intérieure. Nostre-Seigneur continuoit à me donner des lumières pour la pratique des vertus.

Un jour, pendant mon oraison, il me sembla que Nostre-Seigneur me fit voir l'estat où estoit mon ame à ses yeux, laquelle, quoyqu'elle ne lui fut pas tout à fait désagréable, estoit néanmoins si pleine de taches et de souillures qu'il ne pouvoit la regarder qu'avec bondissement de cœur. Cela me causa de l'étonnement, d'autant que j'eus quelques appréhensions de n'avoir pas bien fait ma confession générale.

Je me croïois dans une impuissance de pouvoir mieux faire : sur quoy, il me sembla qu'on me dit intérieurement : Ne pense plus à la confession que pour pleurer tes péchés : tu as fait, en cela, ma volonté. Les taches et les rouilles que tu vois maintenant, ne sont pas des péchés, mais, ce sont des attaches particulières, tes mauvaises habitudes et inclinations, lesquelles il faut que tu arraches avec violence si tu veux estre agréable à mes yeux. Cela anima beaucoup mon courage et me fit prendre la résolution de n'avoir plus égard à la foiblesse de ma nature et de m'abandonner une bonne foys à tout ce que Dieu voudroit de moy.

Je ne manquoy point de dire au père Surin ce qui

m'estoit arrivé, car, je commençois à luy découvrir avec grande fidélité touttes mes pensées. Il prit de là, occasion de me dire que c'estoit maintenant qu'il falloit que je commençasse à changer mes habitudes; qu'il ne suffisoit pas que je fisse bien mes oraisons et mes communions et que je pleurasse beaucoup mes péchés, mais que je devois à l'avenir combattre touttes mes mauvaises inclinations; qu'il ne vouloit plus que je regardasse le démon en moy, et que si je voulois venir à bout de mon naturel, et me deffaire de mes dérèglements, il falloit que j'entreprisse de me chastier de tous mes troubles.

Je ne sçaurois dire de quelle appréhension je fus saisie, entendant ce discours; je pensois la chose tout à fait impossible, néanmoins, comme elle estoit fort conforme aux divers mouvements que Dieu m'avoit donnés sur ce sujet, j'acceptay volontiers ce que le Père me proposa, et je luy promis de me rendre la plus fidelle qu'il me seroit possible. Je le priay de me donner tous les secours qu'il pourroit, et mesme, de faire violence à ma volonté en cas qu'elle vint à changer. Je dois beaucoup à la charité de ce bon Père pour les peines qu'il s'est données pour ma conduite, et je supplie la divine bonté de l'en récompenser dedans l'éternité.

Je ne saurois exprimer les rages que les démons marquèrent contre cette résolution, et les oppositions qu'ils y formèrent. Jamais ils ne m'avoient fait une guerre si ouverte qu'ils me firent alors. Leurs tentations redoublèrent avec une telle violence, que si

Dieu ne m'eut soutenue d'une grace particulière, j'eusse tout quitté là : sa bonté soit éternellement louée des faveurs quelle m'a faites.

Je fus donc, par la grâce de Nostre-Seigneur, bien établie dans la résolution de me prendre à moy-mesme de tous mes troubles, et de ne plus tant regarder les démons comme en estant les auteurs. C'estoit avec raison que je m'établissois dans ce sentiment, car, après avoir bien examiné touttes mes inclinations, et estre un peu entrée dans les sentiments de la grâce, je reconnus bientost que le mal venoit de moy, et que mes ennemys se servoient des matières que je leur fournissois.

Ce qui m'ayda beaucoup à prendre cette connoissance, fut que le père Surin m'ordonna de faire, tous les soirs, une heure de prière pour bien discerner tous les mouvements de mon âme. La méthode qu'il voulut que je prisse en cet examen, estoit de m'exposer devant Dieu pour le prier de me faire connoistre ce que je devois faire, et ensuite, il vouloit que je m'appliquasse tout doucement à considérer le principe qui me faisoit agir en mes actions. Il faut icy que je reconnoisse que Dieu est un grand maître, et qu'il sçait bien instruire les âmes quand il lui plaît.

Il m'est impossible d'écrire icy les lumières abondantes que cette divine bonté me donnoit pendant cette heure, sur les vertus et les abus qui se commettent en la vie spirituelle faute de faire un bon fondement. Nostre-Seigneur me faisoit voir les impuretéz d'esprit qu'il y a quasy en touttes les actions de

nostre vie. Il me sembloit que mon divin Sauveur m'enseignoit pendant cette heure, comme un maître bien affectionné enseigne son disciple.

Aussitôt que j'estois en sa présence, je me sentois au dedans de moy toute pleine de lumières sur les vertus. J'estois dans un grand étonnement de l'aveuglement où j'avois esté jusques alors. Je ne pouvois comprendre comment j'estois si superbe. Je voïois que ma vie n'avoit esté qu'impureté, ignorance et malice. Je détestois toute la bonne opinion que j'avois eue de moy-mesme, et puis, je demandois pardon à mon Sauveur de mes ingratitudes passées. Je détestois les spiritualitez vaines et imaginaires que j'avois pratiquées toute ma vie, ce qui consistoit à discourir agréablement des choses de dévotion.

C'est ainsy que j'emploïois cette heure d'examen et puis, le lendemain, j'en rendois compte à mon Père, lequel estoit bien étonné de voir la grâce si forte et si pressante en mon âme. Les démons faisoient de grands efforts pour tascher d'empescher cet exercice, mais Dieu ne le leur permettoit pas. Quelques foys, ils me donnoient des frayeurs si grandes que j'estois prête à tout quitter, et, aussitost, je ressentois une puissance supérieure qui me faisoit arrester.

Une foys, un de ces maudits esprits prit la figure d'un grand dragon jettant le feu par la gueule. Il avoit les narines et les yeux étincelants comme des chandelles, lequel, prenant sa course à perte d'haleine, se vint jetter sur moy. Il me battit avec beaucoup d'outrage, il me traîna contre terre, et il me dit

beaucoup d'injures. Nostre-Seigneur me donna la persévérance et, par sa miséricorde, je ne laissay pas de continuer mon exercice d'examen. Plusieurs autres choses, comme celles-là, sont arrivées, que je passe sous silence.

Je vais dire comme j'entrepris de combattre en ma propre nature les démons qui me possédoient, et à me chastier de tous mes troubles. Je taschay, avec le secours de mon Père, d'entrer pleinement dans la connoissance de touttes les opérations que ces maudittes créatures faisoient en moy, et à reconnoistre par le menu touttes les inclinations dont ils se servoient pour opérer leurs désordres. Avec vérité, je n'eus pas peu d'affaire à me deffendre de leurs artifices, car ils s'estoient tellement accommodés à mon naturel, que, à la réserve des grandes violences, un démon et moy estoit la mesme chose.

Leviathan, qui estoit le chef des démons qui me possédoient, se servoit de mon humeur de complaisance qui me portoit à vouloir plaire à tout le monde et m'en faire estimer par mes bonnes qualitez naturelles, fortifioit mon orgueil et m'entretenoit en une très bonne estime de moy-mesme. Je nourrissois en moy des desseins de parvenir à quelque chose de grand, jusque-là que je pensois à quitter mon ordre pour avoir des dignitez. Je formois mille autres desseins de vanitez, et cela, sous de beaux prétextes de la gloire de Dieu et du salut des ames. Cet esprit superbe avoit pris un tel empire sur moy qu'il estoit indomptable. Il me tenoit dans une humeur altière

et dédaigneuse et me faisoit moquer de touttes choses. Je regardois touttes les autres personnes au-dessous de moy.

La méthode dont mon Père jugea que je devois prendre pour combattre cet esprit orgueilleux, fut de pratiquer continuellement des actes d'humilité, et de m'exposer souvent à recevoir de grandes et très sensibles confusions. Il m'en fournissoit souvent luy-mesme les matières avec mes sœurs, et, au dehors, en la présence des séculiers. Ces dernières me touchoient bien plus sensiblement que les autres, mais j'estois si convaincue de la volonté de Dieu sur moy que je n'avois point la liberté de m'en plaindre.

J'eus une forte pensée de faire vœu d'estre sœur laie le reste de mes jours si mes supérieures me le vouloient permettre, affin de m'oster toute espérance de parvenir à des grandeurs. Je m'étudiay le plus qu'il me fut possible de changer mon extérieur. Je quittay beaucoup de propretez affectées dans lesquelles je prenois de la complaisance. Je fis ce que je pus pour me rendre simple dans ma conversation.

Mon Père m'appliqua aux offices les plus vils. Il me mit sous la charge de nostre sœur de la cuisine. Il luy donna un ordre particulier de m'exercer en tout ce qui est bas, et, comme elle estoit fort obéissante, elle le faisoit avec grande simplicité, et mesme, elle me donnait de très bonnes pénitences lorsque je commettois quelques fauttes. Ce maudit

esprit faisoit souvent beaucoup de résistance à ces pratiques d'humilité : il m'en donnoit quelques foys de tels dégousts que je ne sçavais où j'en estois.

Une de mes plus grandes peines estoit d'assujettir mon esprit et de l'empescher de s'appliquer en de hautes pensées et questions curieuses dans lesquelles j'avois de la complaisance. La grande habitude que j'avois à cela faisoit que, fort souvent, je me trouvois surprise en ce défaut, mesme pendant mes oraisons; car, si Dieu ne m'eût prévenue de sa grace, je me serois bien plus contentée, en raisonnant beaucoup dans la méditation, qu'en demeurant devant Dieu, m'occupant de quelques actions de la vie de mon Sauveur et portant en sa présence la veüe de mes défauts. Quand je faisois mon oraison toute seule, ce démon taschait tant qu'il pouvoit de m'entretenir en de vaines et inutiles curiositez. Cela m'affligeoit beaucoup, car je voïois bien que cela me faisoit perdre toute dévotion, et me donnoit mille pensées de vanité.

Cela obligea le Père de me deffendre de raisonner à l'oraison, voulant que, lorsque je serois dans ce penchant-là, je me servisse des actes de douleur et d'amour selon que mon cœur se sentiroit touché de Dieu. Je taschay d'estre fidelle à cette pratique.

Le démon ne fut pas longtems sans me faire ressentir la rage qu'il en avoit. Un jour, le Père m'ayant fait, selon sa coutume, commencer mon oraison dans un petit parloir, dès qu'il m'eût proposé le sujet que nous devions méditer, il fut appelé pour

quelques affaires. Il se retira si doucement que je ne m'en apperçus point. Durant l'oraison, mon cœur se trouva fort à sec. J'avois une grande peine à concevoir une bonne pensée.

Comme je me vis en cet estat, je priay le Père de faire des actes auprès de moy, comme il faisoit assez souvent quand je ne pouvois m'entretenir toute seule. Ce maudit Leviathan prit avantage de cela, et, contrefaisant la voix du Père, fort naturellement, commença à former des actes à mon oreille. Peu à peu, il insinua dans mon cœur des complaisances sur ces actes, et il mit dans mon entendement des pensées fort curieuses pour me porter à prendre avec vanité des lumières sur les mystères que je méditois. Je m'apperçus de ce changement et dis au démon, pensant parler au Père, que je ne pouvois continuer mon oraison, me trouvant bien éloignée des sentiments d'humilité que Dieu demandoit de moy.

Cet esprit orgueilleux me fit cette réponse : Il ne faut pas demeurer toujours dans ces bassesses d'esprit, mais il faut s'élever au-dessus de soy pour contempler les objets divins. Vous estes demeurée assez longtems en la veüe de vos misères; il est tems d'en sortir. Ce discours m'étonna beaucoup, d'autant qu'il estoit bien éloigné des idées que Nostre-Seigneur m'avoit données.

Au mesme tems, sa bonté fit naistre en moy une grande appréhension d'estre trompée, c'est pourquoy, je répondis au démon que cette sorte d'oraison

ne m'estoit pas propre; que je n'avois point encore combattu mes passions, et enfin, que, de ma part, je ne voulois pas changer. Cet esprit orgueilleux me répondit : Ce n'est pas à vous à sçavoir ce qui vous est bon. Je veux que vous suiviez touttes ces lumières sans les examiner.

Plus il me parloit et plus ma crainte s'augmentoit. Il me vint tout d'un coup une forte pensée que celui qui me parloit estoit un de mes ennemys qui me vouloit tromper en prenant la forme de mon directeur : c'est pourquoy, en reprenant un peu courage, je dis à ce démon avec assurance : Je ne vous connois point pour mon père spirituel, vous estes un diable ennemy de Dieu; je n'ay que faire de vos lumières. Je veux demeurer aux pieds de mon Sauveur pour détester mes péchés : ce sont là touttes les élévations d'esprit que je prétends.

Ce démon entra dans une furie si épouvantable que je ne la sçaurais exprimer : il me battit avec tant de violence que je croïois mourir sur la place. Par après, mon esprit demeura dans une grande tranquillité et Nostre-Seigneur me le fortifia beaucoup pour la pratique de l'oraison. Il me donna de grands désirs de m'y appliquer. Je pris résolution d'y emploïer tout le tems que j'y pourrois donner ; de me retrancher une ou deux heures de mon sommeil pour l'emploïer à l'oraison. Je trouvay de grandes oppositions de la part de mes ennemys à cette résolution; mais Nostre-Seigneur, par sa bonté, me donna grace pour les surmonter, et, peu de tems

après, mes ennemys furent contraints, par l'ordre de Dieu, de me laisser libre.

Le second démon que j'entrepris de combattre fut l'infâme Isacaaron. Son opération consistoit à me donner sans cesse des aiguillons de la chair et à me tenir dans une nature molle, délicate et sensuelle, laquelle se flattoit, appuyée sur sa foiblesse, de sorte que je couchois toujours sur un lit de plume.

Cet ennemy de toute pureté me faisoit, quasy touttes les nuits, des choses abominables. Il me portoit sans cesse à chercher touttes les commoditez que je pouvois légitimement prendre sans donner du scandale à la communauté. Dans les commencements, je ne faisois pas grande réflexion sur ces choses-là, parceque je croïois qu'elles estoient très licites à touttes autres personnes qui eussent esté dans la foiblesse et indisposition où j'estois : mais Nostre-Seigneur me fit bien voir qu'il attendoit autre chose de moy, et qu'il vouloit que je luy laissasse entièrement le soin de ma santé et de ma vie.

Une nuit, m'estant levée pour faire oraison, je me sentis grandement travaillée de pensées deshonnestes. Me voïant dans cet estat, je me prosternay devant Nostre-Seigneur et le priay de me faire connoistre ce qu'il désiroit de moy en cet estat. Je luy promis de faire tout ce qui seroit de mon pouvoir pour l'exécuter.

Après avoir demeuré quelque tems en cette disposition, criant miséricorde et suppliant la Sainte-Vierge et mon glorieux père saint Joseph d'inter-

céder pour moy, il me fut dit intérieurement : Penses-tu trouver la pureté dans les lits mous, et conserver la chasteté dans les délicatesses de ton corps; sçaches qu'il faut que tu acquières cette vertu par de grands travaux, et que tu venges l'injure que l'on fait tous les jours à Dieu dans ta propre chair. Tu es son temple; il faut que tu le purifies affin qu'il habite dedans.

Ces paroles firent tant d'impression sur mon esprit [qu'elles] me firent résoudre de me faire à bon escient la guerre : c'est pourquoy, je commençay dès le mesme instant à faire la discipline, et je promis à Nostre-Seigneur de ne passer aucun jour sans faire quelques pénitences, à moins que je n'en fusse empeschée par l'obéissance.

Après avoir fait la discipline pendant environ une heure, je fis réflexion sur les paroles que j'avois entendues. Je me trouvay pour lors, entièrement libre de touttes ces impuretez. Je pensay que Nostre-Seigneur ne vouloit pas que j'en demeurasse là, mais qu'il vouloit que je m'appliquasse à me chastier avec autant et plus de soin que j'en avois pris pour me conserver. Je me résolus donc de ne plus souffrir en moy aucun mouvement déréglé, tant intérieur qu'extérieur, que je ne me chastiasse.

Le lendemain, au matin, je ne manquay pas de dire à mon directeur tout ce qui s'estoit passé, et les résolutions que j'avois prises, de quoy il fut fort étonné. D'abord, il craignoit beaucoup à cause de ma foiblesse, mais, après avoir recommandé l'affaire à

Dieu, il me laissa en pleine liberté de faire ce que je voudrois. Je le priay fort instamment de m'ayder en cette entreprise, et de n'avoir aucun égard au dégoust que je pourrois avoir de la pénitence. Il me promit toute sorte d'assistance de sa part, et il me garda fidèlement sa promesse. J'aurois esté infidelle dans les rudes et longs combats que j'ay eus avec mes ennemys, si ce bon Père ne m'eût fortifié l'esprit.

Après cette liberté que le Père me donna, j'ostay mon lit de plume et mis en la place des ais, avec mes linceuls dessus. Je n'ay point eu d'autre couche l'espace d'un an, pour quelques indispositions où je me sois trouvée. Pendant ce tems-là, les démons m'ont causé plusieurs maladies qui me quittoient aussi promptement qu'elles m'avoient prises [1].

Je ne puis raconter touttes les inventions dont ils se sont servis pour me faire lascher de l'entreprise que j'avois faite pour me mortifier. J'ay soutenu pendant ce tems de grands dégousts et diverses tentations. Mes ennemys ont exercé sur mon corps de grandes cruautez, et ils ont fait sur mon esprit des opérations terribles avec une furie extresme. Dieu soit éternellement béni des secours extraordinaires qu'il m'a donnés dans ces occasions.

Comme Isacaaron vit que je persévérois dans

[1] Sœur Jeanne donne elle-même, aussi bien qu'un pathologiste exercé, la caractéristique des affections de nature hystérique, qui disparaissent aussi rapidement qu'elles ont apparu, ainsi que nous l'avons déjà dit, en nous appuyant sur l'autorité de Briquet.

cette manière de vivre, il changea de batterie pour un tems. Il ne me travailla pas tant la nuit, mais, le jour, il ne me laissa quasy point de liberté d'esprit. Il tenoit mes sens et mon imagination attachés à de grandes abominations, ce qui me causait de grandes tristesses. Pour me deffendre de ces opérations j'avois presque toujours ma discipline en la main; je la prenois souvent sept ou huit foys par jour, et fort longtemps à chaque foys. Pendant cette année-là, je ne l'ay point prise moins que trois foys par jour, mais avec une telle violence que j'estois pour l'ordinaire toute en sang, et, si Dieu, ne m'eût très particulièrement aydée de sa grace, je n'eusse pu subsister un mois dans ce combat. Mais Nostre-Seigneur me faisoit bien voir qu'il le désiroit de moy, car, lorsque j'estois toute déchirée jusqu'aux os et qu'il me sembloit que je ne pouvois plus continuer de me discipliner à cause de l'estat où j'avois mis mon corps, en mesme tems je me trouvois toute guérie de mes blessures. J'offrois à Dieu ma volonté et le désir que j'avois de combattre mes ennemys : pour lors, Nostre-Seigneur me guérissoit.

Ce que je dis icy m'est arrivé sans exagération plus de deux cents foys, et je dois dire, à la plus grande gloire de Dieu, que sa bonté n'a jamais manqué à me donner les moïens de me deffendre de mes ennemys, depuis ma résolution prise. La violence que m'a faite ce maudit esprit par ces impuretez et par le feu de la concupiscence qu'il me faisoit ressentir au-delà de ce que je puis dire, m'a obligé de me jeter sept ou huit

foys dans des brasiers de feu où je demeurois des demi-heures tout entières, affin d'éteindre cet autre feu, de sorte que j'avois la moitié du corps tout grillé. D'autres foys, dans les grandes froideurs de l'hiver, j'ay passé une partie des nuits toute deshabillée dans les neiges, ou dans les cuves d'eau glacée.

Il faut que j'avoue que ma nature souffroit beaucoup dans ces combats, et que souvent il me sembloit que j'allois mourir : mais, d'un autre costé, Dieu me donnait une telle force intérieure et un si grand courage, que je ne pouvois douter de sa volonté en cela. En outre, je me suis souvent mise en les espines, en sorte que j'en estois toute déchirée; d'autres foys, je me roulois en des orties et j'y passois des nuits entières défiant mes ennemys de m'attaquer, et les asseurant que j'estois bien résolue de me deffendre avec la grace de Dieu[1].

[1] *L'anesthésie à la douleur* (analgésie) est le phénomène somatique le plus fréquent chez les hystéro-épileptiques. Elle est partielle ou totale, superficielle ou profonde. Le plus souvent, elle occupe une moitié du corps (*hémianesthésie*).

Il est difficile d'être exactement fixé sur la répartition de l'anesthésie qui existait chez sœur Jeanne et qui se révèle clairement ici par toutes les pratiques douloureuses auxquelles elle se livrait et qu'elle n'aurait pu supporter s'il en eût été autrement. Toutefois, Mme de Belcier paraît avoir été, par moments tout au moins, anesthésique totale. si nous en jugeons par les violents coups de discipline qu'elle s'administrait elle-même sur tout le corps et par ce qu'elle va nous apprendre de la ceinture à pointes de fer qu'elle garda autour d'elle, nuit et jour, sans la quitter, pendant plus de six mois. L'anesthésie est, du reste, variable, comme tous les phénomènes hystériques, tant dans sa durée, que dans sa distribution qu'on pourrait dire journalière. Elle coïncide parfois avec son opposée, l'hyperesthésie. Et même plus, les parties anesthésiées peuvent être spontanément le siège de vives sensations douloureuses, ce qui semble bien avoir existé chez la sœur qui nous dit avoir eu « une moitié du corps tout grillé ». (Voy. Briquet, *op. cit.*, 2e partie, chap. III et IV, et Charcot : *Leçons sur les maladies du système nerveux* ; t. I, 3e édit., p. 285. 300, 330.)

Le troisième démon se nommait Balaam. Il me donna beaucoup d'exercice, et, j'avois d'autant plus de sujet de craindre son opération, qu'elle estoit plus conforme à mon naturel, et sembloit estre moins dangereuse. Il me portoit à une certaine gaîté naturelle, et m'entretenoit dans un continuel esprit de bouffonnerie, quand il ne m'occupoit pas tout-à-fait. Il ne me jettoit pas dans de grandes violences extérieures, mais seulement, il me portoit à passer le tems gaiement et sans récolection. Il me tenoit dans un grand égarement d'imagination ce qui m'estoit fort préjudiciable, car cette disposition estoit bien éloignée de celle que je reconnoissois que Dieu vouloit de moy; c'est pourquoy je me trouvois bien en peine d'y apporter le remède.

Je priois beaucoup Nostre-Seigneur de me faire connoistre sur cela sa volonté. Je demandois des remèdes au père Surin pour me parer de cette opération, reconnoissant manifestement qu'elle m'ostoit tous les sentiments de dévotion que Dieu me donnoit, et m'empeschoit de rentrer en moy-mesme. L'expérience m'avoit bien fait voir, en plusieurs rencontres, que la discipline amortissoit cette grande gaîté, mais ce n'estoit pas pour longtems, car, dès que quelques occasions de me réjouir se présentoient, j'estois aussitost emportée : je ne pouvois continuer tout le jour à faire la discipline.

Je recourois à saint Joseph avec instance, sçachant que ce saint est le particulier ennemy de ce maudit

esprit. Je le priois de me donner les moïens de me délivrer de l'opération de ce démon.

Un jour, pendant que je faisois mon oraison, cette disposition de bouffonnerie commença à me saisir avec beaucoup de violence. Je crois que je ne fus pas fidelle à y résister dès le commencement. Le peu d'attention que j'avois sur moy donna occasion à mon ennemy de me troubler tout-à-fait. Il me fit boire et manger par excès, il me fit chanter quantité de chansons à boire : je me voïois dans ce trouble et je ne m'en pouvois retirer. Il me sembloit que ma négligence en estoit cause et qu'il m'en demanderoit un compte très exact. Et néanmoins, touttes ces réflexions n'estoient point capables de me remettre dans ma liberté, ni de m'empescher de faire un grand nombre d'actions ridicules et bien extravagantes.

L'heure de l'exorcisme estant venue, le Père me trouva dans ce trouble. Il travailla beaucoup pour me remettre dans ma liberté, enfin, il en vint à bout par la vertu du très Saint-Sacrement.

Je demeurois fort étonnée de m'estre vue dans un si grand trouble sans pouvoir y mettre ordre. La nuit, comme je me voulus présenter devant Dieu pour faire mon oraison, je me trouvay aussitost dans les impressions du jour précédent, avec une telle activité d'imagination que j'avois bien de la peine à me tenir en la présence de Dieu. Je ne pouvois prendre aucun sujet d'oraison, ni m'entretenir en aucuns bons sentiments.

Je passay beaucoup de tems en cet estat : enfin, voïant qu'il continuoit et que je ne pouvois rien faire pour le dissiper, je me déterminay d'aller devant le Saint-Sacrement pour faire la discipline, ce que j'exécutay.

Je pense, avec vérité, que je la fis près de deux heures, car j'avois pris la résolution de ne point désister jusqu'à ce que Nostre-Seigneur m'eût fait la grâce de surmonter mon ennemy. Sa bonté me donna beaucoup de force en cette occasion, car, après un fort long combat, ce maudit esprit quitta ma teste; il se présenta à moy sous la figure d'un gros mâtin, pleurant et faisant de grandes lamentations, avec des cris horribles. Il me dit des injures et me menaça pour l'avenir. Nostre-Seigneur me fit la grâce de faire mon oraison avec beaucoup d'attention à sa présence : il me donna beaucoup de lumières et d'assurances de sa bonté, ce qui m'encouragea extresmement.

Il me demeura une crainte de retomber en ces troubles sans sçavoir quels remèdes Nostre-Seigneur vouloit que j'y apportasse : Je reconnaissois les empeschemens que ce maudit esprit mettoit à mon oraison. Je suppliois instamment Nostre-Seigneur de me faire connoistre sa volonté sur cela. Je m'adressois à mon glorieux père saint Joseph affin de pouvoir surmonter ce démon par son intercession. Je considérois, d'une part, que la vigueur et gaîté de mon esprit donnoit force à ce démon bouffon et m'empeschoit de jouir de la contemplation de laquelle Nostre-Seigneur commençoit à me favoriser; d'une autre part,

je craignois de me jetter en quelque mélancolie sous prétexte de reteneüe, d'autant plus qu'un autre démon, nommé Béhémot, faisoit ce qu'il pouvoit pour m'y porter.

Dans ces perplexitez, je m'adressay à saint Joseph et le priay de me secourir dans ce besoin que je regardois comme fort important à mon avancement spirituel.

Une nuit, comme je faisois mon oraison, je ressentis les approches de ce malheureux démon : je me mis en défense avec ma discipline : pour lors, je ne fus pas beaucoup inquiétée, mais un ou deux jours après, le mesme démon se résolut de me lasser et de me faire désister de la résolution que j'avois prise de ne souffrir en moy aucun désordre. En effect, dès le matin, il se saisit de ma teste, et il tint mon imagination si déréglée que je ne la pouvois captiver. Je faisois à toute heure des ris sans raison[1] et je me trouvois poussée à dire des paroles de plaisanterie : cependant, je n'estois pas si troublée que je n'eusse le pouvoir de me contenir.

Ce démon estoit aux aguets pour me surprendre, et il attendoit le moment que je fisse une faute. Pour m'en deffendre, je pris le dessein de me retirer affin d'éviter les occasions de tomber en faute avec les

[1] « J'ai vu une jeune hystérique, d'un caractère très décidé, mais très gai, prise d'un accès de rire involontaire que le chagrin n'empêchait pas ; il lui arrivait souvent de rire quand elle avait envie de pleurer ; d'autres fois elle riait et pleurait presque en même temps. Mais, le plus souvent, elle *avait des accès de rire sans cause suffisante.* » Briquet, *op. cit.*, p. 322.

autres possédées. Je voulus tascher de faire oraison, mais je n'en pus venir à bout. Je me résolus de prendre la discipline pour faire changer ma disposition. Après que je l'eus faite environ demi-heure, je m'apperçus que ma teste se déchargeoit peu à peu, qui fut cause que je la continuay encore quelque tems, de quoy m'estant bien trouvée, je commençay mon oraison, laquelle je fis avec assez de tranquillité.

Peu après, ce démon me saisit encore, ce qui m'affligea beaucoup. Je me déterminay de recommencer de prendre la discipline, ce que je fis pour ne point céder à mon ennemy. Je ne sçache pas avoir eu plus de combats que ce jour-là; car, sans exagération, je fis ce jour-là plus de sept heures de discipline à diverses reprises.

Le Père ayant sceû ma disposition, jugea qu'il me devoit laisser dans ce combat, sans me soulager par les exorcismes. Dieu me fit de grandes faveurs dans cette oraison; il me fit emporter la victoire sur mon ennemy; il me guérit de touttes les plaies que je m'estois faittes qui n'estoient pas petittes. Cela augmenta ma confiance et me fit espérer qu'avec la grâce de Dieu, je recouvrerois ma liberté. Je pensois néanmoins que je ne pourrois pas continuer ces grandes et fréquentes disciplines : c'est pourquoy je continuay de demander à Nostre-Seigneur, par les mérittes du glorieux saint Joseph, qu'il lui plut me donner quelques moïens d'assujettir ce démon et ma nature.

Une nuit, comme j'estois devant le Saint-Sacre-

ment pour faire oraison, je me trouvay encore dans ces mesmes empeschements. Je me mis à pleurer devant Dieu avec grande tendresse, le suppliant de me délivrer de ces empeschements.

Après que j'eus demeuré quelque tems en ces gémissements, je vis une grande lumière, et j'entendis ensuite une voix qui me dit : saint Joseph te sera favorable, mais il faut que tu affoiblisses ce démon en ta chair, et que cette grande vivacité soit amortie par la pénitence; ainsi ne te lasse point et dure, car Dieu te donnera son secours.

Ces paroles me fortifièrent beaucoup, et je pris, dès lors, la résolution de n'estre plus sans avoir sur moy quelque instrument de pénitence : à cet effect, je fis faire, avec la permission de mon confesseur, une ceinture de fer avec des piquerons que je portay nuit et jour près de six mois, sans la deffaire, de sorte qu'elle entra presque toute dans la chair, et on eût de grandes peines à me l'arracher : outrecela, je portois, trois foys la semaine, la haire.

Par ces austeritez je me trouvay quitte de touttes ces importunitez et opérations de ce démon, et mon esprit se fortifia beaucoup. Lorsque, par lascheté, je me relaschois, cet esprit malin s'en prévaloit et il taschoit de me surprendre : il l'eût fait bien des foys si la miséricorde de Dieu ne m'eût gardée, et si saint Joseph ne m'eût assistée particulièrement, comme l'on verra en la suite de cette histoire.

Le quatrième démon qui me restoit à combattre estoit le malheureux Béhémot; son opération la plus

ordinaire, estoit d'imprimer dans mon ame des sentiments de haine de Dieu, de me porter à prononcer des blasphesmes contre la majesté de Dieu, à me provoquer à la colère et à la haine de mes sœurs, et à me donner une grande aversion de ma profession religieuse et une haine contre mes sœurs. Quand ce malin esprit me troubloit, j'estois pour l'ordinaire fort violente : j'estois portée à battre les unes, les autres et moy-mesme ; je déchirois avec les dents tous les voiles que je rencontrois, et je les mettois en pièces. Il mettoit en moy dureté de cœur si grande que rien ne me touchoit en cet estat.

Les pénitences que je faisois pour combattre cet esprit ne me réussissoient pas; au contraire, il me sembloit qu'elles me nuisoient, d'autant que j'entrois dans un chagrin d'esprit étrange, avec un dégoust et abattement si extresme, qu'il me sembloit, à toute heure que je devois tout quitter. Ce démon m'ostoit le souvenir de tous les bons mouvements que Dieu m'avoit donnés; il taschoit de m'entretenir dans un esprit de défiance contre sa bonté, avec un dégoust de touttes les choses spirituelles. De plus, il me donnoit un si grand serrement de cœur, que je ne pouvois rendre compte de ma disposition à mon Père. Je m'éloignois de la fréquentation des sacrements et de l'oraison, d'autant qu'il me sembloit que touttes ces actions devoient servir à ma condamnation, et, quoy que je ne fusse point troublée à l'extérieur, mon esprit demeuroit des huit jours

entiers en cette captivité, et il me sembloit que j'estois en un petit enfer[1].

Mon Père estoit bien en peine comme il devoit me conduire, d'autant que ce maudit esprit témoignoit ne se soucier de rien : car, après quatre ou cinq heures d'exorcismes, il résistoit autant qu'au commencement, et mesme il me jettoit en de plus grandes violences[2]. Je ne voïois point de quelle manière je devois m'y prendre pour le surmonter, et ainsy, je demeurois dans une grande affliction d'esprit ne croïant pas en pouvoir venir à bout. J'avois bien raison d'avoir ce sentiment, parce que je ne regardois que mes propres forces : mais, je faisois grand tort à la bonté de Dieu en me laissant aller à une si grande défiance, après avoir expérimenté tant d'effects de la divine miséricorde en mon endroit. Plaise à sa clémence me pardonner touttes ces infidélitez.

Comme je me vis en cet estat, et que j'eus connu clairement que tous mes efforts estoient inutiles, je me jetay avec une grande confiance entre les bras de Nostre-Seigneur et je le priay fort instamment, par les mérittes de la Sainte-Vierge et de mon glorieux père saint Joseph, de me donner la grâce de com-

[1] C'est là un exemple du délire qui accompagne ordinairement une succession d'attaques. L'ensemble symptomatique ainsi constitué a été appelé par M. Charcot état de mal *hystéro-épileptique*, en comparaison avec l'état de mal *épileptique* avec lequel on pourrait le confondre, si notre maître, en se fondant sur l'investigation thermométrique, n'avait posé les règles du diagnostic. (Voy. Charcot : *Leçons sur les maladies du système nerveux*, t. I, 3e édit., p. 381.)

[2] Nous signalerons encore une fois, avec la sœur elle-même, l'influence désastreuse des exorcismes sur le redoublement des attaques d'hystérie.

battre ce maudit esprit, et de me faire connoistre ce que je devois faire pour cela, protestant que je ferois tout mon possible pour en venir à bout.

Une nuit, pendant mon oraison, comme je priois Nostre-Seigneur de me faire connoistre sa volonté sur ce sujet, il me fut dit intérieurement que je devois combattre ce démon par les actes de charité, de patience et de soumission, et, qu'avec cela, j'en viendrois à bout. Je demeuray fort consolée, et je crus que je n'aurois pas une grande résistance à faire ce qui m'estoit proposé. Néanmoins, l'expérience me fit bien voir que je ne comprenois pas sur l'heure le sens de ces paroles, car, lorsque je me sentois agitée de cet esprit, je ne sçavois de quelle manière je devois pratiquer ces trois vertus qui m'avoient esté marquées, d'autant que le démon me donnoit une grande insensibilité pour le bien et un dégoust pour tous les exercices de religion, ce qui faisoit que, dès que je me sentois travaillée, je me retirois de la conversation affin d'éviter les occasions de me mettre en colère.

Je cherchay de petits divertissements d'esprit affin d'être plus propre par après à m'entretenir avec Dieu, et encore pour me relever de mes abattements. Je priay mon Père de ne pas beaucoup presser mon esprit dans ces occasions pour ne pas irriter mon naturel, de peur que je tombasse dans des excès. Cela estoit cause qu'il n'osoit presque rien dire quand cet esprit s'estoit une foys saisi de ma teste, jusqu'à ce que son opération eût cessé. Cela nous faisoit perdre beaucoup de tems, car ce démon prenoit avantage de

cette manière de conduite et des réserves que j'avois en évitant les occasions et voulant estre traitée doucement.

Un jour, après la communion, estant dans une grande pressure de cœur et me sentant toute pleine de malice contre Dieu, je fus touchée d'une grande compassion sur moy-mesme de me voir dans une telle captivité, et de ce que je ne pouvois faire le bien que je désirois. Dans cette perplexité d'esprit, je me tournay vers Nostre-Seigneur et je luy dis en me plaignant et versant des larmes : Jusques à quand, ô mon Dieu, me tiendrez vous dans cette captivité ? Ne voyez vous pas bien le désir que j'ay de vous servir? Pourquoy ne m'en donnez vous pas la liberté ? Si vous désirez quelque chose de moy, je vous conjure par vostre précieux sang de me le faire connoistre et de me donner grâce pour l'exécuter, car je le désire de tout mon cœur.

Je me trouvay tout d'un coup saisie d'un sommeil [1] que je ne saurois exprimer; car je suis bien assurée que mes extérieurs n'étaient point endormis, et que j'estois bien attentive à ce qui se passoit au dedans de moy. J'entendis pour lors une voix en mon intérieur qui me dit : de quoy te plains tu? fais de bonnes réflexions sur toy-mesme et tu connoistras clairement d'où viennent les empeschements qui t'arrestent; ne regarde pas tant les opérations de tes ennemys, et commence à pratiquer les vertus que je

[1] Attaque de léthargie hystérique incomplète avec conservation partielle de l'intelligence. Nous avons déjà analysé cette forme de l'attaque qui se montra à plusieurs reprises chez sœur Jeanne.

t'ay enseignées. Sçaches que le sacrifice que tu me feras de ton esprit me sera beaucoup plus agréable que celuy de ton corps. Je veux bien que tu continues la rigueur de ta vie et que tu ne pardonnes rien à tes sens, mais je veux encore que tu attaques ton esprit et que tu domptes la dureté de ton ennemy par la patience, en souffrant avec humilité et douceur ce qui t'arrivera en cet estat. Il faut que tu pratiques la charité en t'efforçant de rendre le plus de services que tu pourras à celles contre qui tu sens de l'aversion. Tu pratiqueras la soumission en t'abandonnant sans aucune réserve à celuy qui te doit conduire. Il faut que tu quittes ces désirs d'estre traitée doucement et que celuy qui a soin de toy ne s'arreste pas à ces petittes délicatesses spirituelles qui sont nourries et fomentées par ton amour-propre dans lequel le démon se conserve. Il faut s'exposer au combat, et non pas se retirer sur des appréhensions imaginaires. Il faut encore renoncer aux divertissements que tu cherches sous de bons prétextes, car ce ne sont que flatteries de nature et pertes de tems : en un mot, si tu veux briser la dureté de ce serpent infernal, il faut que tu sois souple, souffrante, patiente et charitable. Si tu t'appliques bien à cela, la lumière de ma grâce ne te manquera pas en les occasions, et ton cœur sera fléchi.

Cela dit, je me trouvay tout à fait éveillée et dans une position bien différente de celle où j'estois auparavant[1]. Je sentis une grande confiance que Dieu me

[1] Terminaison de l'attaque de léthargie. La malade se souvient de son *rêve*, mais si les phénomènes léthargiques ont été précédés ou sui-

feroit la grâce de surmonter tous les empeschements que je voïois en moy. Je commençay à avoir une grande joie, et je conçus une grande espérance de ma délivrance, puisque la miséricorde de Dieu m'avoit fait connoistre comme je devois combattre tous mes ennemys. Ensuite, nous entrasmes peu à peu dans un grand combat avec ces maudits esprits, et je puis dire avec vérité que durant plus de dix-huit mois, ils ne m'ont point donné de relasche, nuit et jour, tant au corps qu'à l'esprit. Souvent je me suis trouvée dans des assauts si violents que je pensois qu'il faudroit que je quittasse touttes mes entreprises. Je dois beaucoup à la miséricorde de Dieu et à l'assistance du père Surin de ce que je n'ay pas succombé à tant d'efforts de mes ennemys. Il me seroit tout à fait impossible de décrire tout ce qui s'est passé dans ces combats, et les assistances particulières que j'ay reçues de Dieu, et, peu de personnes peuvent concevoir ce que j'en dirois, à moins que d'en avoir l'expérience.

Ensuite de ces lumières, mon Père me dressa les réglemens que je devois suivre. Il m'ordonna de faire tous les jours, trois ou quatre heures d'oraison pendant le jour, et deux pendant la nuit. Il me régla de me confesser et communier tous les jours; de continuer mes examens, et de converser avec mes sœurs

vis de quelques phénomènes convulsifs, par ce fait même qu'elle ne s'en souvient pas, elle a tout lieu d'être étonnée de se trouver sur le sol, ou d'avoir la tête au pied du lit, au lieu, par exemple, d'être assise ou debout, ou couchée comme à l'ordinaire.

plus que je n'avois fait cy-devant. Il m'ordonna de m'attacher davantage aux observances de ma règle, de faire chaque jour des mortifications extérieures affin de satisfaire en quelque façon aux désordres que j'avois commis.

Nostre-Seigneur permit que j'eusse beaucoup à souffrir dans mes conversations avec mes sœurs par l'opération des démons qui les travailloient, car la plupart conçurent une grande aversion contre moy, à cause du changement d'estat et de vie où elles me voïaient. Ces démons leur persuadoient fortement que c'estoit le diable qui opéroit ce changement en moy pour faire faire des jugements sur leurs dispositions, tellement que, lorsque j'estois avec elles, les démons en portoient toujours quelques-unes à me donner mille brocards et à se moquer de tout ce que je disois et faisois, ce qui m'estoit fort sensible. Si j'eusse cru mes sentiments, je les aurois bien rembarrées, mais je voïois clairement que c'estoit une permission de Dieu sur moy à laquelle je me devois soumettre. Je puis dire avec vérité que cela m'a beaucoup profité, m'aïant servi à éteindre les colères dans lesquelles Béhémot me portoit.

Quand j'allois dans les assemblées de la communauté je faisois de grandes réflexions sur moy : j'estois plus attentive a touttes mes actions et paroles que si j'eusse esté à l'oraison. Cela m'ayda encore à m'habituer à la présence de Dieu. Sa bonté m'osta tous les désirs de récréation. La plus grande que je pouvois avoir estoit de traiter des choses de Dieu, ou bien

de faire oraison. Je m'appliquay, le plus sérieusement qu'il me fût possible, à reconnoistre les mouvements de ma nature affin de les corriger. Dans mon oraison, Dieu me donnoit beaucoup de lumières : elles me faisoient connoistre que ce que j'avois cru autrefoys estre assez bon estoit tout plein d'imperfections.

Sa bonté me donna encore un grand désir de retrancher à ma nature tout ce qui ne seroit point absolument nécessaire à la vie, tant pour le vivre que pour les autres choses. Je trouvay de grandes difficultez dans cette pratique, car mes inclinations et les démons s'y opposèrent fortement. Ils vouloient souvent, sous prétexte de nécessité, me faire prendre des choses superflues, ce qui m'a porté à faire de grandes abstinences. Je me servais d'absinthe [1] et quelques foys de fiel pour arroser ce que je mangeois, affin de mourir en moy toute sorte de goust. J'ay esté près d'un an ou plus sans manger d'aucunes sortes de fruits, ni salade ni laitage, à cause que je les aimois fort.

Par ces pratiques de mortifications, Nostre-Seigneur me donna un grand pouvoir sur moy-mesme, car je vins dans une telle liberté d'esprit que je pouvois faire oraison autant que je le voulois. Je ne sentois plus de captivité sous la tyrannie de mes

[1] On sait que la macération et la décoction d'absinthe sont fort amères. Il est incontestable que sœur Jeanne, qui était atteinte d'analgésie, présentait également des troubles sensoriels et que, comme chez la plupart des hystériques, le sens du goût était chez elle singulièrement affaibli, sinon complètement aboli. Il lui était donc très facile d'absorber des préparations aussi désagréables.

ennemys, au contraire, je perdois touttes sortes de craintes de leurs opérations, et il me semble que Nostre-Seigneur les assujettissoit et les faisoit dépendre de ma liberté.

Je me dévouay plus que jamais à la dévotion de mon saint protecteur saint Joseph. J'avois recours à luy dans toutes mes nécessitez, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur. Ce grand saint m'obtint de Dieu le don d'oraison, et, par son entremise, la divine Majesté m'éleva au degré de la contemplation [1], par lequel je recevois de grandes lumières et Nostre-Seigneur se communiquoit à mon âme d'une manière particulière. Dès que je ressentois quelques empeschements de la part de mes ennemys, je n'avois qu'à me retirer un peu de tems et recourir à saint Joseph : aussitost je ressentois une force intérieure qui me faisoit surmonter touttes mes difficultez et me donnoit le dessus de mes ennemys.

Je passay beaucoup de tems en cet estat, mais Nostre-Seigneur ne me laissa point sans croix, car le grand changement qui paraissoit en moy donna occa-

[1] Variété de l'attaque hystérique, par *immixtion de phénomènes d'extase cataleptique.* (P. Richer, *op. cit.*, p. 283.)

« La plupart des personnes qui ont éprouvé des extases cataleptiques, lorsque l'accès est passé, racontent les joies ineffables qu'elles ont goûtées, les fantômes effrayants qu'elles ont contemplés, les visions divines, les unions angéliques dont elles ont été les témoins. » Brierre de Boismont : *Des hallucinations*, 3 édit., p. 307. Paris, 1862.

Ces attaques d'extase sont fréquentes chez les hystériques à sentiments religieux très développés. Sainte Thérèse était une contemplative ou une extatique très accentuée. Pendant l'attaque, la malade peut longtemps rester entièrement immobile en contemplation, car l'extase se complique presque toujours de phénomènes cataleptiques. Le terme de *ravissement* doit être pris dans le même sens.

sion à beaucoup de personnes, même spirituelles, de doutersi je n'estois point trompée et si le diable n'estoit point l'auteur de tant de pénitences et d'une si grande liberté d'esprit. Chacun en jugeoit selon son sens.

Ce bruit se répandit dans nostre communauté, en telle sorte que les autres possédées m'appeloient, dans leurs troubles, le diable dévot. Ces malins esprits firent tout ce qu'ils purent pour le persuader fortement à une grande partie des Pères exorcistes, et Dieu permit que la chose leur réussit fort bien.

Cela me donna beaucoup de peine, mais encore plus au père Surin, car on désapprouvoit bien fort la conduite qu'il tenoit sur moy [1], et principalement de ce qu'il ne voulait pas que je regardasse le diable comme auteur de mes troubles et encore, de ce que il ne me faisoit pas beaucoup d'exorcismes. Les sentiments se partagèrent tellement en ce rencontre, que le supérieur du père Surin fut averti que j'estois en péril, et que la conduite qu'il tenoit sur moy estoit extraordinaire et dangereuse.

On fit sur cela plusieurs ordonnances, et le Père changea une grande partie de mes exorcismes. Il me remit dans les grands exorcismes autant qu'il put : à toute heure les démons luy disoient [2] avec beaucoup

[1] Ainsi que nous l'avons déjà raconté. la manière d'agir du père Surin à l'égard de sœur Jeanne provoqua un tel scandale que ses collègues eux-mêmes jugèrent prudent d'en informer le provincial Jacquinot.

En conséquence, à la suite d'une démarche tres pressante faite au nom des exorcistes par le père Bastide, le père Surin reçut l'ordre de quitter Loudun.

[2] Pendant les exorcismes. le diable était censé parler. lorsqu'on l'interrogeait, par la bouche de la possédée. Notons que la malade était

d'insolence qu'ils auroient le dessus de luy. Leviathan luy disoit souvent : tu me céderas la place et devant qu'il soit peu; tu n'auras rien à me commander, je feray en sorte que tu quitteras cette fille avec confusion et ensuite peu à peu je reprendray mes premiers droits. Je souffriray tant d'exorcismes qu'on voudra, pourvu que je puisse rentrer dans mes droits et que la nature se lie à moy. Oh, que j'ay bien joué mon jeu ! C'est à ce coup que j'auray la victoire. Tu n'as pas quinze jours à me faire la guerre, c'est pourquoy tu dois bien discontinuer de bonne heure.

Ce malin esprit s'efforça de me troubler dans mes exercices de piété et Nostre-Seigneur permettoit qu'il en venoit souvent à bout par les inquiétudes qu'il me donnoit des choses qui se passoient en moy.

Environ ce tems, il arriva une chose qui me donna bien de la peine : c'est qu'un jour après l'exorcisme, je me retiray au parloir pour faire mon oraison avec le père Surin, à nostre ordinaire. Le Père n'aïant

alors en attaque, ou mieux encore en proie à des phénomènes somnambuliques mêlés aux phénomènes convulsifs de l'attaque ordinaire. (P. Richer *op. cit.*, p. 300 et seq.) De ce fait même, la voix pouvait subir alors des modifications de timbre de telle nature qu'elle ressemblât à celle des ventriloques ou engastrimistes, ce qui ajoutait singulièrement au merveilleux de toutes ces jongleries. Cette opinion a été adoptée par Briquet (*op. cit.*, p. 320). « Il est une autre espèce de bruits, dit-il, qui résulte d'une autre combinaison des efforts convulsifs, c'est l'engastrimisme qui s'est observé sur bon nombre des Ursulines de Loudun, lors de leur possession, et qui a fait croire que le diable parlait dans leur corps. Le même fait s'est presenté dans quelques autres épidémies d'hystérie dites possessions. Dans ce cas, le jeu anormal des muscles respirateurs produisait fortuitement ce que les engastrimistes ne font qu'apres une certaine étude. » Notons cependant aussi que dans ces cas la voix peut rester parfaitement naturelle.

pu s'y trouver à cause de quelques occupations, l'aïant attendu pendant demi-heure, je commençay mon oraison. Un de ces malins esprits prit sa figure et, m'appelant, il me dit ce qui suit : J'ay à vous entretenir, ma fille, des dangers qui se trouvent dans la vie spirituelle et des tromperies qui y arrivent le plus souvent. Je suis bien marry, ma fille, de vous affliger, mais il faut que je vous dise une chose que j'ay sur le cœur et dont Dieu me demanderoit compte si j'y manquois, puisqu'il vous a mise entre mes mains : c'est que véritablement, vous estes trompée du diable et je voys clairement que touttes ces touches intérieures que vous avez eues ne sont venues que par son invention. J'ay grand tort de vous avoir laissé mener la vie que vous avez menée depuis près d'un an : je crains d'en estre coupable devant la justice. Il faut changer tous vos exercices et vous mettre dans une vie très commune. Je veux que vous vous contentiez de l'observance de votre règle, lorsque vous serez en estat de l'accomplir, car, à présent, il seroit difficile.

Après que ce maudit esprit eût fait tout ce discours, je luy dis que j'estois bien étonnée des propos qu'il me tenoit, et que j'espérois que Dieu auroit pitié de moy; que je n'avois point d'autre intention que de luy plaire, et que je ferois toujours avec son avis tout ce qui seroit en mon pouvoir pour cela, mais, que pour me mettre en le train où j'estois, et d'où j'avois eu tant de peine à sortir, je ne le ferois jamais; que je ne pensais pas qu'il me le voulut conseiller, et qu'il m'avoit dit souvent que j'estois sur le penchant

de l'enfer, et que du naturel dont je suis, il me falloit quelque chose de plus que le commun pour me retenir. Il me fit cette réponse : Vous voyez, ma fille, que je vous avoue que je me suis trompé en votre conduite et que je reconnois vous avoir mis en danger : je me tiens obligé à Dieu d'avoir éclairé mon esprit là-dessus. Il n'a pas voulu tout-à-fait vous perdre : c'est pourquoy, ne vous aigrissez pas contre moy, je vous mettray en bon chemin, mais je veux que vous me fassiez une protestation nouvelle de m'obéir, et de garder le secret de ce que je vous diray ; vous sçavez bien que je suis envoïé de Dieu pour votre conduite.

Voilà la réponse que je luy fis. Je demanday du tems pour y penser, et je luy dis : Puisque vous vous estes trompé la première foys, vous ne devez par trouver mauvois que je voye quelques uns des Pères exorcistes. Il me dit : Je vous en nommeray un et je le feray venir avec moy quand vous voudrez. Je le priay d'attendre.

Pour lors, mon esprit commença d'entrer dans une grande défiance de la miséricorde de Dieu sur moy, et je fus fort affligée. Je luy dis que je le priois que nous prissions du tems pour faire une neuvaine à saint Joseph puisqu'il avoit toujours esté mon protecteur. Il me dit que ce n'estoit pas son avis, et il ajouta : Aïant connoissance de la vérité nous n'avons plus qu'à la suivre. Il vouloit absolument que je m'obligeasse par vœu à luy obéir à tout ce qu'il me diroit et à tenir sa conduite secrette, et mesme, il ne vouloit pas que je luy parlasse de ce

changement, et de l'entretien que nous avions eu ensemble que lorsqu'il m'en donneroit la liberté.

Je luy dis que je ne ferois rien de ce qu'il me proposoit. Cela le mit en grande colère ; il me menaça de la malédiction de Dieu, et ajouta qu'il sçauroit bien m'avoir. J'eus la pensée de recourir à mon bon père saint Joseph et à mon bon Ange gardien. Je le dis à cet esprit et qu'il ne le devoit pas trouver mauvois.

Comme je vis que sa colère continuoit, je luy dis que j'estois un peu étonnée de le voir dans cette émotion, et, en mesme tems, il me vint en la pensée que c'estoit un diable qui me vouloit tromper, et que je devois me tenir sur mes gardes.

Cela me porta à le regarder attentivement : je vis une forme d'homme qui changeoit à tout moment de contenance ; je fis le signe de la croix, luy disant : Je ne vous connois point pour mon Père : vous estes un diable; je n'ay que faire de vostre entretien. Je voulus me retirer : il m'en enpescha ; je me trouvay attachée à la grille. Quelque tems après, il me laissa aller, il me battit outrageusement, et après il se retira.

Je fus, d'une part, bien consolée de ce que Nostre-Seigneur n'avoit pas permis que j'eusse été trompée; mais, de l'autre, bien affligée du pouvoir que le démon avait sur moy. Je disois en moy-mesme : Puisque il prend la forme de mon directeur, je ne m'en serois jamais deffendue, vu la confiance que j'ay en luy.

Après cela, je fis appeler le père Surin : je luy

déclaray tout ce qui s'éstoit passé, ce qui l'étonna extresmement. Il s'efforça de me consoler et de fortifier mon esprit.

J'estois fort affligée à cause des dangers où je me voïois. Ce qui s'estoit passé me donna une telle crainte que, quand j'estois avec le père Surin, j'appréhendois que ce fut le démon, et j'examinois exactement tout ce qu'il me disoit. Lui-mesme remarquoit que je n'avois pas la mesme docilité d'esprit à sa conduite que par le passé, c'est pourquoy il veilloit sur tous les mouvements de mon ame, et il les examinoit de près. Je gémissois au fond de mon cœur, et je priois Nostre-Seigneur d'avoir compassion de moy et de me mettre en estat où je le pusse servir avec fidélité. Je m'adressois pour ce mesme effect à saint Joseph, le priant d'estre mon père et protecteur.

Un jour, comme j'estois en ces angoisses d'esprit, après la Sainte communion, je ressentis une grande paix au fond de mon cœur. Mon esprit fut rempli d'une lumière très claire; je me sentis attirée à la contemplation où, après avoir demeuré quelque tems, mes sens extérieurs s'estant retirés, il me fut dit intérieurement : ma fille aye confiance en moy, et j'auray soin de toy; je suis celuy qui te peut garantir. Ces paroles me donnèrent une grande force et m'ostèrent touttes les craintes que j'avois eues.

Un jour, pendant mon oraison, je me plaignis à Nostre-Seigneur des égarements de mon imagination, de la perte que j'avois faite de l'application sensible à la Sainte passion, et des grands désirs qu'il m'avoit

donnés de faire pénitence. Je luy demanday pardon des fauttes que j'avois faittes, qui l'avoient obligé de me chastier par la privation de ces bonnes dispositions. Je le priay instamment de me les rendre, luy protestant que j'estois résolue d'en faire un meilleur usage. Je me trouvay ensuite dans une grande paix et un entier accroissement de touttes mes puissances.

Pour lors, on me fit voir par une [veüe] de l'esprit l'estat de mon ame. Elle me parut toute enchaînée par les attaches que j'avois eues à ces choses, lesquelles à présent seroient un empeschement à la divine union, d'autant que mon âme s'appuyoit sur ces choses, et prenoit quelque satisfaction en son propre travail; ne reconnoissant pas assez que tout cela n'estoit que des moïens pour arriver à ma fin, et que maintenant, Nostre-Seigneur me les ostait affin de m'élever plus hautement à luy.

Ce qui est singulier c'est que Nostre-Seigneur donna en mesme tems la mesme veüe au père Surin. Ensuite, ma disposition changea tout-à-fait par rapport à mon oraison. L'habitude de m'attacher à des sujets de méditation me fut ostée. Je cessay de multiplier beaucoup d'actes sensibles; je commençay à me livrer entièrement à Nostre-Seigneur et de demeurer en sa Sainte Présence dans un amoureux et paisible repos. J'estois portée de tems en tems à contempler les perfections divines, et à me conjouir de ce que Dieu est ce qu'il est. Le tems de l'oraison me sembloit fort court.

Je reviens à ce qui se passa du costé des démons

pour chasser le père Surin de Loudun, et l'empescher de continuer à me conduire selon les desseins de Dieu et triompher des démons.

Les pères Jésuites, qui avoient esté envoyés par le père Provincial[1] pour exorciser les religieuses de nostre communauté, s'appercevant que le père Surin ne suivoit pas la méthode qu'ils gardoient dans les exorcismes, et craignant qu'il ne se trompât dans la conduite qu'il gardoit à mon égard, comme il a été dit cy-dessus, le père Provincial ordonna qu'il quittât ma conduite[2] et que je fusse mise entre les mains du père [Ressès]. Il permit néanmoins que le père Surin m'exorcisât encore pendant huit jours, affin de donner du tems à celuy qui lui succédoit de prendre connoissance de mes dispositions.

Cet ordre m'affligea beaucoup, d'autant que je croïois que c'estoit une entreprise des démons dont mesme ils m'avoient donné quelques connoissances. Cependant, je me résignay à la volonté de Dieu. Je taschai de me fortifier en la confiance en sa bonté.

La nuit, pendant mon oraison, il me vint une forte pensée de m'adresser à mon protecteur saint Joseph pour le supplier d'humilier ce démon qui avoit fait une si furieuse entreprise contre mon bien, et contre l'honneur du père Surin qui avoit tant travaillé pour moy. Je me sentis poussée à promettre à

[1] Le père Jacquinot.

[2] L'explication que fournit sœur Jeanne du départ du P. Surin est complètement erronée. Il est probable qu'on la trompa, elle-même, dans la circonstance, sur les causes de ce départ, qui, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, furent loin d'être celles qu'elle nous indique.

Nostre-Seigneur de dire tous les jours, pendant un an, l'office et les litanies de ce grand saint; de faire touttes les semaines une pénitence à son honneur, et de communier une fois la semaine pour remercier Dieu des grâces qu'il luy avoit faittes. Je fis ce vœu en mesme tems, à condition touttes foys, de le faire agréer à mon Père.

Aussitost que je l'eus fait, je sentis une grande confiance en Dieu, et je crus fermement que Dieu nous aideroit, et que ce superbe démon seroit humilié et qu'il n'auroit point moïen de triompher du ministre de l'Eglise. Il me tardoit que le matin ne fût venu pour m'en expliquer à mon Père : le démon fit ce qu'il put pour m'en empescher.

Il y avait déjà trois ou quatre jours qu'il me tenoit malade, de telle sorte que je ne pouvois me remüer. Pendant ce tems, je ne pus estre exorcisée. Cependant, je tenois pour assuré que Dieu humilieroit ce démon, mais, je ne sçavois pas comment. Je demandois à Dieu la grâce de me pouvoir lever, car j'avois grand désir d'estre exorcisée ce jour là, contre la pensée de mon Père.

Ce n'est pas que je crusse que le démon dût sortir, mais je sentois une grande confiance en Dieu, qui me faisoit espérer que la vérité seroit reconnue, et que les artifices de ce malin esprit seroient découverts.

Je proposay à mon Père le vœu que j'avois fait la nuit; il l'approuva, et je le renouvelay en sa présence. Le Père voïant le courage que j'avois eu de

me lever, nonobstant mes grandes incommoditez, il se résolut, à ma persuasion, de m'exorciser l'après-disnée : j'en eus beaucoup de joie.

Il se trouva ce mesme jour quantité de personnes de grande condition dans l'église pour assister à mon exorcisme ; ce ne fut pas sans une providence particulière de Dieu.

Quelque peu de tems après que je fus dans l'exorcisme, Leviathan parut d'une façon toute extraordinaire, se vantant qu'il triomphoit du ministre de l'Eglise et qu'il luy faisoit quitter la place, qu'il estoit venu à bout de son entreprise et qu'il ne craignoit plus rien. Il ajouta plusieurs autres choses insolentes et d'une manière superbe.

Le Père, entendant cela, s'adressa à Nostre-Seigneur, le pria d'humilier cet esprit hautain et de le contraindre de satisfaire à l'Eglise par une profonde adoration au très Saint Sacrement, comme aussy de demander pardon comme un criminel de ses mauvoises entreprises.

Il reçut ce commandement avec beaucoup de résistance. Dieu, par sa divine bonté, le contraignit d'obéir, et il nous donna, par sa miséricorde, plus que nous n'eussions osé espéré. Car, après que cet esprit eût fait tout ce que le père Surin luy avoit commandé, il se prosterna à ses pieds, luy demanda pardon des mauvoises entreprises qu'il avoit faittes contre luy, et, en mesme tems, il fit le signe de sa sortie qui luy avoit esté ordonné de faire et me laissa en pleine liberté.

Ce fut le 5 de novembre 1635, que Leviathan fut chassé de mon corps. Dans ce mesme tems, j'eus une vision intellectuelle du glorieux saint Joseph, dans laquelle je connus que ce fut lui qui fit le commandement à ce démon de quitter la place. Cela se passa en moy estant toute ravie. Je ne sçaurois exprimer la joye que tous les assistans et moy reçumes de cette faveur du ciel. Je ne m'arrête pas à dire tout ce qui se passa dans cet exorcisme, les procès-verbaux en font foy.

Je demeuray marquée d'une grande croix sanglante sur le front qui dura trois semaines[1] : C'estoit le

[1] Avant de donner l'interprétation pathologique des *stigmates* de sœur Jeanne, il est nécessaire de dire quelques mots de la *suggestion*, dont l'étude a été poussée très loin dans ces derniers temps. L'acte de suggérer quelque chose à quelqu'un n'a pas besoin d'être défini et ne demande aucune explication. Il n'en est pas ainsi du fait même de l'acceptation de la suggestion.

Physiologiquement, certaines personnes crédules, confiantes, à l'esprit faible, acceptent beaucoup mieux que d'autres la suggestion d'un acte à accomplir, d'une détermination à prendre. Parmi ces personnes, les hystériques tiennent la première place. En outre, la puissance suggestive acquiert son maximum d'intensité pendant la période somnambulique de *l'hypnotisme*, état spécial, assimilable au somnambulisme hystérique, dans lequel il est le plus souvent possible de plonger cette catégorie de malades. Toutefois, la suggestion peut acquérir chez eux la même intensité à *l'état de veille*. La puissance d'action est alors presque sans bornes, et, par simple suggestion, on peut ainsi les pousser à commettre les actes les plus répréhensibles. (Voy. Gilles de la Tourette : *L'Hypnotisme et les Etats analogues au point de vue médico-légal ; préface de M. le prof.* Brouardel, 1886.)

Non seulement la suggestion s'exerce sur le moral, mais encore elle agit avec la plus grande intensité sur le physique. Toutes les hallucinations, toutes les illusions de tous les sens sont facilement provoquées; la douleur, les sécrétions obéissent à l'ordre donné, les membres se paralysent. (Voy. P. Richer et Gilles de la Tourette : *Paralysies psychiques expérimentales*. Soc. de Biologie, 1884.)

Nous ne développerons ici que ce qui a trait à l'action suggestive sur les nerfs vaso-moteurs de la peau : nous avons déjà parlé, d'ailleurs, de la sécrétion lactée qu'on observa chez sœur Jeanne. Mais, auparavant, il faut bien savoir que les hystériques peuvent se sugges-

signe qu'on avoit ordonné à ce démon de donner. Cette sortie donna bien à penser, parce que c'estoit le premier exorcisme qui fut fait après l'ordonnance du Provincial au père Surin.

Les Pères de sa Compagnie jugèrent qu'il ne falloit rien changer en ma conduite jusqu'à ce qu'ils eussent donné avis à leur Supérieur de ce qui se passoit dans ma conduite et, qu'en attendant, le père

tionner eux-mêmes, soit directement, soit indirectement, au moyen d'une hallucination par exemple. Ces phénomènes *d'auto-suggestion* sont parfaitement connus. Enfin, M. le professeur Pitres (de Bordeaux) a nettement démontré (*Des zones hystérogènes et hypnogènes, des attaques de sommeil*, Bordeaux, 1885, p. 60) que, pendant la période somnambulique de l'attaque, celle dans laquelle le malade répond aux questions qui lui sont posées, « le sujet peut, tout comme dans le sommeil provoqué, accepter les suggestions ».

Il est facile maintenant d'interpréter la production des *stigmates* (de στίζω je marque par des points).

Les hystériques présentent pour ce genre de troubles nerveux une aptitude physique toute particulière. Si l'on trace une ligne avec l'ongle, même légèrement, sur la surface cutanée du malade, on voit presqu'aussitôt la peau former, sur le trajet de la ligne, un bourrelet saillant et rouge qui peut persister ainsi pendant plusieurs heures. Ce phénomène indique simplement une perturbation vaso-motrice profonde que l'on retrouve, d'ailleurs, au même degré, dans d'autres affections du système nerveux : il est connu depuis longtemps sous le terme général de *raie méningitique*. Il s'accentue à un suprême degré par suggestion, quelque soit l'état dans lequel on mette en œuvre cette dernière. On peut ainsi produire, sur n'importe quelle partie du corps, non seulement une raie rouge, mais encore des *hémorrhagies cutanées*, de véritables brûlures, des stigmates en un mot qui, dans quelques cas, ont pu persister plus de trois mois. (Voy. *Louise Lateau ou la Stigmatisée belge*, par Bourneville, 2° éd. Paris, 1878. — *Hémorrhagie de la peau provoquée par la suggestion en somnambulisme*, par Bourru et Burot, Comptes-rendus de la Soc. de Biologie, 17 juillet 1885. — *Note sur les hémorragies cutanées par auto-suggestion*, par Mabille, Progrès medical, 29 aout 1885.) Ce qui est plus important encore, dans la circonstance, c'est que la puissance de la suggestion ne se borne pas à produire des taches, des plaques hémorrhagiques informes; elle permet encore d'obtenir des *stigmates figurés* : croix, lettres, et noms en particulier. La planche 10 d'une brochure de M. le docteur Berjon (*La Grande Hystérie chez l'homme*, Paris, 1886) nous montre le bras d'un homme qui porte ecrit deux fois le mot

Surin devoit continuer son employ à mon égard, ce qu'il fit avec soumission.

Pour moy, je demeuray en grande paix devant Dieu, taschant de luy rendre mes actions de grâces de la faveur qu'il m'avoit faite. Je conçus une grande espérance de mon entière délivrance. Je la demandois tous les jours très instamment à Nostre-Seigneur et à mon glorieux protecteur saint Joseph.

Vive, en caractères parfaitement nets. Ces mots persistèrent, nous apprend l'auteur (p. 30), pendant plus de trois mois.

Chez la sœur Jeanne, la suggestion des stigmates existe à un haut degré, soit de sa part à l'état de veille (auto-suggestion), étant donné le vif désir qu'elle a de les voir apparaître, soit de la part du confesseur ou de l'exorciste qui ordonne aux démons, pendant le somnambulisme hystérique, de laisser une trace de leur sortie.

Cette auto-suggestion est tellement évidente que, non seulement c'est elle qui, à certains moments, fait apparaître les stigmates, mais que c'est encore elle qui les fait disparaître définitivement. Nous lisons, en effet, dans le manuscrit du P. Surin : « A l'égard des noms qui estoient sur la main de la mère ils y demeurèrent jusqu'à la Saint-Jean 1662, où se fit pour la dernière fois leur rénovation ; actuellement, 1663, ces noms sont tout à fait abolis, sans qu'on sçache d'autre raison, sinon que cette mère, pour estre débarrassée de la continuelle importunité de ceux qui, pour la voir, la détournaient de Nostre-Seigneur, *lui avoit demandé avec insistance de se voir déchargée de cette peine* ; et cela, ajoute le P. Surin, est une vérité que j'ay apprise depuis peu par une de ses lettres ; tant y a que depuis près d'un an et demi elle est sans avoir ces noms sur la main, et nous ne sçavons pas ce que Dieu fera pour l'avenir. »

Enfin, comme nous le verrons, la sœur Jeanne se suggestionne encore elle-même, de la façon la plus complète et la plus évidente par les hallucinations où son bon Ange vient lui-même « renouveler les marques ». De plus, comme l'attouchement de la peau, soit réel, soit hallucinatoire, ce qui revient au même dans l'espèce, favorise singulièrement, surtout en ce qui regarde les lettres, la parfaite exécution de la suggestion, M[me] de Belcier a soin de nous apprendre plus loin, que son bon Ange opère de la façon suivante : « Lorsqu'il veut renouveler les marques, il me prend la main d'une façon très douce, quelques foys, il m'oste le gant qui la couvre ; puis, il fait un mouvement comme si une personne m'*écrivoit sur ma main*. Il commence toujours par former le très Saint-Nom de Jésus. » (Voir encore : *Note sur les troubles vaso-moteurs de la peau, observés sur une hystérique, (femme autographique)*, par le D[r] Dujardin-Baumetz. Bulletin de la Soc. méd. des hôp. de Paris, 1880, p. 197.)

Je m'adressay encore à luy pour le prier de vouloir contraindre Balaam de changer le signe de sa sortie qui estoit d'écrire son nom sur ma main, lequel je porterois toute ma vie. Le père Surin et moy avions une grande aversion de cela. Il me conseilla de faire une neuvaine de communions en l'honneur de saint Joseph, et il me promit de dire neuf messes pour le mesme sujet. Nous demandions à Dieu qu'il luy plut de contraindre cet esprit de mettre le nom de saint Joseph sur ma main, pour marque de sa sortie, puisqu'il avoit esté son principal ennemy.

Nous commençâmes nostre neuvaine le plus dévotement qu'il nous fut possible : ce ne fut pas sans recevoir de grands empeschements de la part de cet esprit. Il cherchoit touttes les inventions qu'il pouvoit de m'empescher de pouvoir continuer ma neuvaine : tantost il me rendoit malade, d'austres foys il me mettoit dans le trouble.

Un jour, il voulut m'empescher de communier affin de me faire interrompre ma neuvaine. Pour cet effect, Béhémot et lui se saisirent de ma teste dès le matin, et me troublèrent de telle sorte que, quoy que je reconnusse mon trouble, je n'avois aucune force sur moy pour l'empescher. Tout ce que je pouvois faire estoit de me soumettre à l'ordre de Dieu, et d'accepter mon trouble pour chastiment de mes infidélitez. Il arriva donc que ces démons prévinrent l'heure de la messe et me firent déjeuner avec un tel déréglément que je mangeay plus à cette foys que trois personnes bien faméliques n'eussent fait en tout un jour.

Le père Surin, venant à son ordinaire, me trouva en cet estat.

Si jamais personne fut affligée ce fut moy, à cause que je voïais ma neuvaine interrompue. D'autre part, je connoissois que le démon tiroit grande gloire de cette action.

Je me sentis vivement poussée de dire au père Surin qu'il commandât aux démons, de la part de Dieu et de saint Joseph, de me faire jetter tout ce que j'avois pris. Le père Surin fit ce commandement. Peu de tems après, le démon retourna dans ma teste dont il s'estoit un peu retiré et, soudain après, il me fit vomir avec telle abondance que cela estoit inconcevable. Il dit qu'ils estoient forcés de mon Ange gardien, de la part de saint Joseph, de me faire tout rendre ce qu'ils m'avoient fait prendre, sans qu'il demeurât aucune chose dans mon estomac. Je demeuray entièrement libre.

Le Père jugea que je ne devois pas laisser de communier. Je m'approchay donc de la Sainte Table avec grande tendresse de dévotion : ainsi je continuay ma neuvaine jusqu'à la fin. Sur les derniers jours, Balaam parut dans les exorcismes avec une furie toute extraordinaire. Il me fit mordre ma main fort cruellement, hurlant comme un chien[1]. Il dit qu'il estoit obligé de la part de saint Joseph de changer le signe qu'il avoit voulu donner, et que, au lieu de son nom qu'il vouloit écrire sur ma main en sortant il

[1] « Nunc velut ranarum coaxatus, nunc serpentium sibilos, crocitus corvorum, gallorum cucurritus, *latratus canum*, etc. Latratus, ejulatus, rugitus. » Willis, cité par Landouzy : *Traité complet de l'Hystérie*. Paris, 1846, p. 43.

seroit obligé d'écrire celuy de saint Joseph. Surquoy, il fit de grands jurements et ensuite il me laissa en liberté, remplie d'une grande confiance dans ce grand saint, lequel m'a obtenu plusieurs faveurs de Nostre-Seigneur, spécialement pour mon intérieur. Je dois, après Dieu et sa Sainte Mère, tout mon bien spirituel à ce grand saint.

Ce qui se passa en cette neuvaine augmenta encore beaucoup ma confiance en son pouvoir et me porta à demander à Dieu, sans cesse, ma délivrance par les mérittes de mon saint protecteur. Je me consacray de plus en plus à son service.

Les trois démons qui restoient dans mon corps me faisoient du pire qu'ils pouvoient tant au corps qu'à l'esprit. Ils me maltraitoient, nuit et jour, avec beaucoup de rage, pour me faire désister de mes exercices de pénitence et d'oraison. Dieu, de son costé, retiroit toute la consolation sensible que j'avois eue souvent avec abondance : mon esprit demeuroit dans une grande sécheresse. Dieu permettoit aux démons de me troubler : c'estoit pour m'humilier, me chastier de mes infidélitez, et encore, pour me faire connoistre que mes efforts n'estoient pas grand chose, et qu'il falloit que je me résignasse à porter mes peines.

Je fus près de quinze jours en cet estat ce qui m'ennuioit beaucoup. Il est vray que ce qui me consoloit en cet estat estoit que mon intérieur n'estoit point du tout engagé dans les opérations de ces démons, et que mon cœur ne laissoit pas de con-

server une veüe de la présence de Dieu. Ainsy, si j'eusse été bien fidelle à correspondre à ma grâce, j'aurois tiré beaucoup d'avantages de cet estat.

Balaam passa plus avant; il se saisit de ma teste durant près de huit jours, avec tant de violence que je ne sçeus faire l'oraison ny aucun autre exercice spirituel. J'estois sans cesse déréglée à l'extérieur, nuit et jour, et, quelques pénitences que je fisse, et quelques exorcismes que l'on me fît, cela ne me donnoit aucun soulagement. Cela me donna une grande tristesse dans la crainte que j'avois d'avoir donné au démon pouvoir de me travailler de la sorte.

Un jour, ayant eu un petit intervalle de liberté, je priay le père Surin de faire une neuvaine de messes à saint Joseph pour moy, et de me faire communier pendant ce tems là, affin d'arrester les violences de ce malin esprit et me faire connoistre ce que Dieu vouloit de moy en cet estat : à quoy le Père s'accorda ayant une très grande compassion de me voir en cet estat, et Dieu luy avoit donné un cœur fort paternel en mon endroit.

Il fit la neuvaine avec beaucoup de piété; Dieu y donna beaucoup de bénédiction, car le troisième jour ce malheureux esprit fut tout-à-fait chassé de mon corps. Cela arriva dans un exorcisme qui fut fait en la présence de plusieurs personnes de condition qui estoient de la Religion Prétendue Réformée, lesquelles ayant vu ce miracle se convertirent[1].

[1] C'est une allégation complètement erronée. Nous savons, en effet, pertinemment que pendant toute la durée de la possession (1633-

Le malin esprit fut contraint d'écrire le nom de Joseph sur ma main gauche en vertu du commandement qui luy en avoit esté fait, et il déclara que c'estoit par le pouvoir de saint Joseph qu'il sortoit de mon corps. Cela fut encore confirmé par Béhémot, lequel interrogé dans l'exorcisme comment Balaam estoit sorti de mon corps, il répondit : « Saint Joseph l'a mis dehors à cause qu'il avait entrepris d'empescher la fille de vaquer à l'oraison, au recueillement d'esprit et à la pénitence. Balaam sortit le 29 novembre de la même année 1635.

Je commençois à me réjouir de la sortie de ces deux démons. Je continuay à demander instamment à Dieu mon entière délivrance; je taschois de me tenir nuit et jour en la présence du Saint-Sacrement pour ce sujet. Il est vray que ce tems là m'estoit bien doux à cause des fréquentes et amoureuses communications que j'avois avec Nostre-Seigneur. Sa divine présence se rendoit quelques foys si sensible à mon cœur que je demeurois toute pasmée devant sa divine Majesté, mes sens intérieurs n'ayant pas la force de supporter les assauts d'amour que j'expérimentois. J'estois quelques foys extrêmement accablée de peines intérieures, ce qui me portoit à recourir à Nostre-Seigneur pour luy demander mon entière délivrance.

Le premier jour du mois de décembre 1635, m'estant retirée en mon oratoire pour y faire mon action

1628) il y eut à peine trois ou quatre huguenots qui eurent la faiblesse d'abjurer leur religion, et encore le firent-ils sous le coup des menaces incessantes de Laubardemont et de ses dignes acolytes.

de grâces après la communion, je me trouvay occupée de la grandeur du mystère du Saint-Sacrement. Je ressentis une grande paix dans mon cœur sans autre opération de mes puissances intérieures. Après avoir demeuré quelque temps en cet estat, je sentis un fort mouvement intérieur qui me portoit à rendre des actions de grâces particulières à Nostre-Seigneur pour la communication qu'il m'avoit faite de son sacré corps, et encore de la faveur que j'avois reçue de luy en l'expulsion de ces deux derniers démons. Il me fut donné une claire connoissance des empeschements qu'ils apportoient à mon âme contre le service de Dieu. On me fit voir la liaison qu'ils faisoient de leurs opérations avec mon naturel : j'eus de grands mouvements de reconnoissance vers la divine bonté de m'en avoir affranchie.

Je me trouvay en mesme tems en un désir ardent d'entrer dans la pratique des vertus et surtout d'aimer Nostre-Seigneur plus que jamais. Je reçus une grande confiance de demander à Dieu mon entière délivrance par les mérittes de Jésus-Christ, son fils, et par le crédit de la Sainte-Vierge et de saint Joseph, affin de pouvoir [prier] sa divine Majesté avec moins d'empeschement. Alors je sentis que la paix de mon cœur s'augmentoit : je ne pouvois produire aucun acte, mais j'estois portée à me tenir devant Dieu en un respect amoureux.

Pour lors, je sentis se former en mon intérieur une parole d'une manière fort intelligible qui me dit que Isacaron seroit réduit au pouvoir de l'Eglise sous les

pieds de la Sainte-Vierge dans l'Église de Saumur [1] : que la dureté de Béhémot serait assujettie au tombeau de Saint-François de Sales [2], ce qui serviroit à manifester sa gloire et à faire connoistre sa sainteté; que je le disse à mon Père et qu'en attendant je prisse patience et je demeurasse résignée dans les empeschements que les démons me causeroient; qu'ils ne me nuiroient pas si je les portois avec soumission à Dieu ; qu'il auroit soin de moy et que je m'estimasse bien heureuse d'estre nécessitée d'avoir recours aux ministres de son Eglise, et que Dieu me conduiroit par celuy qu'il m'avoit donné.

Il me sembla que ce fut Dieu qui parloit à mon cœur : ce qui me donna beaucoup de consolation avec des désirs, des vertus et des humiliations. Je rendis grâces a Nostre-Seigneur de la faveur qu'il me venoit de faire. Estant allée ensuite au réfectoire, je ne pus manger. Je retournay devant le Saint-Sacrement pour dire mon rosaire; peu de tems après on me vint quérir pour aller au père Surin. En y allant je voulus faire réflexion sur ce qui s'estoit passé affin de luy en rendre compte, mais, aussitost, je fus saisie d'une grande offuscation de teste accompagnée d'une tristesse, d'un serrement de cœur, et d'une impuissance à luy découvrir mes mouvements intérieurs. Cela me dura pendant trois jours, pendant lesquels mon esprit fut agité de diverses pensées

[1] Notre-Dame des Ardilliers, lieu de pèlerinage très fréquenté à cette époque.
[2] A Annecy en Savoie.

sur touttes ces choses, avec une appréhension de m'en déclarer.

J'avois quelques foys ma liberté lorsque je n'estois point avec le père Surin. Je demandois avec grande instance à Nostre-Seigneur qu'il me fît la grâce de m'ouvrir à mon Père, mais dès que j'estois en sa présence, mon esprit estoit troublé et je ne pouvois plus rien dire de ce qui s'estoit passé. Il me venoit dans l'esprit que, si je disois ces choses là l'on dirait que c'était des tromperies du diable et qu'on se moquerait de moy[1]. J'estois mesme portée à croire que tout estoit du démon. J'estois bien assurée que cela ne venoit pas de mon imagination, parce que je n'avois jamais eu la pensée d'aucune de ces choses.

Le mardi au matin, le Père, voïant qu'il ne pouvoit tirer aucune raison de moy au parloir, me commanda d'aller à l'église dont je fus bien aise pensant prendre cette occasion pour aller déjeuner affin de ne point

[1] Nous avons déjà dit, qu'à part les gens du cardinal de Richelieu qui étaient payés pour cela, on ne croyait pas à Loudun à la possession. C'est pourquoi nous voyons à plusieurs reprise sœur Jeanne s'inquiéter de l'opinion publique. Cependant ce n'était pas la sœur qui était coupable dans la circonstance : elle ajoutait une foi absolue à la réalité de ses hallucinations qu'exploitait Laubardemont. Quant au père Surin, nous savons qu'il était aussi hystérique que la supérieure. (Voy. l'audacieuse proclamation que Laubardemont fit publier à son de trompe dans les rues et carrefours de Loudun et par laquelle il était interdit de « mesdire » contre les religieuses et leurs exorcistes sous peine de « dix mil livres d'amende et autre plus grande somme et de punition corporelle si le cas y échoit » : Legué, *loc. cit.*, p. 250. Nous avons également dit que des esprits clairvoyants comme Jacques Boutreux, témoin oculaire de la possession, pensaient qu'on pouvait expliquer « tous ces symptômes et accidents par les règles et maximes de la médecine, pour ce que les preuves et autres signes de la maladie semblent assez évidents. »

communier. J'allay au réfectoire pour prendre du pain : y étant, il me vint tout à coup une forte pensée de ne le pas faire : en même tems ma tête fut déchargée de ses troubles. J'allay à l'église, le Père me mit le Saint-Sacrement sur la tête, ce qui me donna plus de facilité à lui parler quoyque le démon me troublât encore. Peu à peu, il se retira par la vertu du Saint-Sacrement et je demeuray tout-à-fait libre. Pour lors, je luy dis tout ce qui s'estoit passé dans mon âme les jours précédents; il en reçut beaucoup de consolation, et fut persuadé dès lors que Nostre-Seigneur me vouloit délivrer entièrement. Cela augmenta ma confiance, et me porta à demander sans cesse à Dieu ma liberté.

Les démons redoublèrent leurs efforts contre moy : ils me troubloient très fréquemment, ils me faisoient sentir des rages et des furies étranges : je leur résistois, mais mes efforts estoient inutiles. Je passay tout le mois de décembre en cette disposition.

On proposa à mes supérieurs et à d'autres personnes de piété ce qui s'estoit passé en mon âme au sujet de ma délivrance, et encore les déclarations que les démons avaient fait sur ce mesme sujet. Ils jugèrent qu'on ne devoit pas donner facilement croïance à ce qui s'estoit passé, et qu'on verroit avec le tems comme les choses iroient. Les esprits estoient beaucoup partagés en leur opinion : et je me vis abandonnée à la prudence humaine, laquelle est bien souvent aveugle dans les affaires de Dieu : c'est pourquoy je m'adressay avec grande confiance à sa bonté. Je

priant par les mérites de Jésus-Christ, de la Sainte-Vierge et de mon glorieux père saint Joseph, de conduire cette affaire pour sa plus grande gloire et ses desseins éternels. Je fis vœu à Dieu, par le conseil de mon Père que, s'il lui plaisoit de me délivrer d'Isacaaron, je ferois faire une neuvaine à Nostre-Dame-de-Saumur, après mon entière délivrance, sous le bon plaisir de mes supérieurs.

Tout le mois de décembre se passa sans que l'on déterminât rien à mon sujet, d'autant que ceux dont je dépendois ne s'accordoient pas en leurs sentiments. Isacaaron déclaroit qu'il devoit servir à la justice devant sa sortie qui estoit une chose que je croïois tirer à longueur.

Je taschois de m'établir en la confiance en Dieu, et, dans les intervalles de liberté qui me restoient, je priois nuit et jour sa divine Majesté de mettre ordre lui-mesme à mes affaires et de ne m'abandonner point à la prudence humaine. Le père Surin faisoit la mesme chose de son costé et disoit des messes à cette intention. Nostre entretien le plus ordinaire estoit sur la confiance que nous devions avoir en la providence de Dieu et en la protection de la Sainte-Vierge et de saint Joseph, ce qui arriva peu après selon notre souhait; car, le premier jour de l'an 1636, sur les deux heures après minuit, je demanday dans mon oraison, avec beaucoup de ferveur, la protection de saint Joseph pour cette année, le suppliant de m'obtenir de Nostre-Seigneur qu'il m'obtînt la grâce de me délivrer de tous les em-

peschements intérieurs et extérieurs qui me retardoient dans son amour et dans son service.

M'estant rendormie, il me sembla sentir une dévotion particulière accompagnée d'une odeur très agréable. En mesme tems, j'entendis une voix qui me dit : « Voicy celuy à qui tu t'es recommandée ». En mesme tems la pensée de saint Joseph me vint dans l'esprit et mon cœur se trouva plein d'un grand respect et de beaucoup d'amour en vers luy.

Il me semble que je vis une claire lumière beaucoup plus brillante que celle du soleil : dans cette lumière, je voïois un visage d'une grande majesté accompagnée d'une si parfaite beauté que je n'ay point de paroles pour l'exprimer, ny je ne puis trouver de comparaison qui en puisse approcher. De ce beau visage sortoient une douceur et une modestie admirables. J'entendis une voix qui me parla, ce me semble, en ces termes : « Ayez confiance, constance et patience dans les empeschements que vous sentez : supportez-les avec résignation et oubliez-vous de vous-mesme. Dieu veut vous faire du bien : dites à votre Père exorciste que si les hommes ne travaillent à votre guérison, Dieu y pourvoiera par une autre voie; qu'il continue avec patience à vous exorciser; il contente beaucoup Nostre-Seigneur de travailler à on œuv re; dites-luy que Dieu chassera icy par son ministère le démon qui apporte plus de retardement à vostre guérison si on n'y met ordre ». Après, tout disparut; à la réserve de l'odeur, laquelle demeura encore quelque tems après, car m'estant

éveillée, il me sembla que nostre couche en estoit toute parfumée.

Le souvenir de cette apparition augmenta ma confiance en Nostre-Seigneur et en la protection de saint Joseph. Néanmoins, comme c'estoit une chose qui s'estoit passée dans mon sommeil, je négligeay d'en parler, ne prenant cela que pour un songe. La nuit suivante, la mesme chose m'arriva encore en dormant avec touttes les circonstances cy-dessus déduites, à la réserve que ce beau visage me parut un peu plus sévère. Il me demanda pourquoy je n'avois pas parlé à mon Père exorciste de ce qui s'estoit passé la nuit précédente; il m'ordonna de ne manquer pas à le luy dire; ce que je fis le lendemain.

Le Père en fut bien consolé, s'assurant que le tems s'approchoit que Dieu me vouloit faire miséricorde et me délivrer des démons. Nous prîmes la résolution de renouveler plus que jamais notre confiance et nos prières à saint Joseph.

Le Père me porta d'attendre avec soumission les ordres de la providence. Il me demanda la liberté de pouvoir parler aux autres Pères exorcistes de ce qui s'estoit passé. J'y avois beaucoup de difficultez; néanmoins, je me rendis à ses raisons.

Nous continuâmes nos dévotions au grand saint Joseph. Je le priay instamment que, puisque j'avois déjà le bonheur de porter son nom sur ma main, qu'il m'obtînt la grâce de pouvoir avoir les noms de Jésus et de Marie, en changeant les signes que les démons avoient proposé.

Nous commencâmes, le père Surin et moy, une neuvaine pour obtenir de Dieu cette grâce. Le père Surin, faisant les exorcismes, commanda de la part de Dieu au démon d'exécuter ses volontez; il redoubla ses furies contre moy.

Mon désir alloit toujours croissant de porter sur ma main les sacrés noms de Jésus et de Marie. Je commençay une neuvaine de communions du consentement de mon directeur, et, pour seconder mon dessein, il célébra la Sainte-Messe à cette intention. Pendant ce tems-là, les démons firent de grands efforts pendant quatre jours pour s'opposer à l'exécution de nostre dessein; il n'y a sortes de furies et de rages qu'ils n'exerçassent contre moy.

Je commençay ma neuvaine le second jour de l'an. Voicy ce qui m'arriva le sixième jour. Comme je faisois mon action de grâces, sur les neuf heures du matin je me trouvay tout à coup saisie d'un grand trouble à l'extérieur, et, quoy que je n'eusse pas l'esprit troublé, je me sentois au-dedans de moy-mesme toute pleine de blasphesmes, avec une grande rage. Je demeuray dans cet estat jusques sur les trois ou quatre heures après-midy.

Le père Surin jugea qu'il me devoit exorciser. Il donna ordre que l'on me fit entrer en l'église pour ce sujet. Je n'y fus pas plutost que je perdis toute sorte de connoissance. J'entray dans une furie fort étrange; le démon proféra quantité de blasphesmes et de malédictions contre Dieu et contre la Sainte-Vierge.[1] Il

[1] M. le D. Rosiau a vu une demoiselle hystérique, fort pieuse, hal-

se passa plusieurs choses qui sont marquées dans les procès-verbaux, mais, la principale, fut la sortie d'Isacaaron qui se fît en cette sorte : le père Surin entendant les horribles blasphesmes que ce maudit démon vomissoit contre Nostre-Seigneur et la Sainte-Vierge, ce qui faisoit trembler tous les assistants, il lui commanda d'adorer le très-Saint-Sacrement et de faire amende honorable à la Sainte-Vierge. Il est quasy impossible d'exprimer les violentes résistances que cet esprit superbe fit à ce commandement ; je diray seulement qu'il fut contraint d'y obéir.

Il demanda pardon à la Sainte-Vierge et déclara que sa puissance le contraignoit de sortir tout maintenant à ses pieds et de quitter mon corps. En disant cela, il imprima en mesme tems le nom de Marie sur ma main au-dessus de celuy de Joseph. Je me trouvay comblée d'une grande consolation de ressentir si promptement l'exécution de la promesse que saint Joseph m'avoit faite cinq jours auparavant. Il se trouva plus de cent personnes à cette sortie.

Le Père jugea qu'il devoit interroger l'autre démon, qui restoit encore dans mon corps, de quelle manière Isacaaron estoit sorti, d'autant qu'il avoit esté dit qu'il devoit sortir à Saumur ; et qui estoit celuy qui l'avoit obligé de marquer le nom de Marie sur ma main.

Ayant refusé quelque tems de répondre que Isa-

lucinée, entendant des voix dans les diverses parties de son corps, et qui, assez fréquemment et toujours involontairement, puisqu'elle en est elle-même scandalisée, laisse échapper des injures contre la Divinité. » Briquet, *op. cit.*, p. 321.

caaron estoy icy sorti, à cause que les hommes ne s'estoient pas mis en devoir d'exécuter ce que Dieu avoit ordonné; que Saint Joseph avoit demandé à Marie son consentement pour qu'Isacaaron fût chassé d'icy, et que Marie y avoit consenti, à cause que les hommes retardoient ma délivrance. Il ajouta que la Sainte-Vierge avoit fait sentir à Isacaaron sa puissance lorsqu'il fut obligé de lui demander pardon, et que, du Ciel, elle lui avoit commandé de sortir de mon corps; que, pour le signe de Maria, il avoit eu ordre de le faire sur ma main par mon Ange gardien, de la part de saint Joseph deux heures auparavant, et, qu'à son égard, il lui avoit esté ordonné de marquer sur ma main celuy de Jésus, lorsqu'il sortiroit. Voilà ce que cet esprit malheureux fut contraint de déclarer.

J'eus pour lors une grande tranquillité d'esprit me donnant le loisir de jouir de la grande miséricorde que Dieu me venoit de faire, et de luy en rendre mes actions de grâces, ce que je taschay de faire le reste du jour.

Voicy ce qui m'arriva dans mon oraison de la nuit. M'estant rendormie sur les trois heures après mon oraison, je me suis trouvée dans une grande consolation d'esprit et dans une vive pensée de mon glorieux père saint Joseph. En mesme tems, j'ay senti une très suave odeur et j'ay vu une claire et forte lumière de laquelle sortoit une voix très agréable et douce, qui m'a dit ces paroles : « Dites à vostre Père exorciste que la sacrée Mère de Dieu désire qu'il aille

à Saumur avec un autre Père pour célébrer en sa chapelle quelques messes en actions de grâces de ce qu'elle a permis que Isacaaron soit sorti icy : dites luy aussi qu'il apporte toute la diligence qu'il pourra pour faire disposer ce qui est nécessaire pour le reste de vostre guérison, et, pour vous, apprenez à vous bien confier en Dieu et à ne vous plaindre pas des grands empeschements qu'il permettra vous arriver par le démon qui vous reste; il vous soulagera par l'aide de votre exorciste ». Cela dit, le tout disparut.

Les faveurs de ce glorieux saint ne se terminèrent pas là en mon endroit, car j'en ay ressenti une très particulière assistance dans tous mes autres besoins et dans les entreprises que j'ay voulu faire pour Dieu et pour mon avancement spirituel.

Peu de tems après que ces trois démons furent sortis, je conçus un grand désir de faire les exercices de dix jours. Il y avoit plus de six ans que je ne les avois faits, et je pense mesme que je ne les avois jamais bien faits. Je proposay mon désir à mon Père qui le trouva bien raisonnable, quoy qu'il appréhendât que le démon qui estoit dans mon corps ne me laissât point assez de liberté pour cela, d'autant que Dieu luy permettoit de me troubler assez souvent. Néanmoins, le Père me donna bonne espérance et me promit de faire ce qu'il pourroit pour seconder mon dessein.

Le maudit Béhémot, voyant notre entreprise, redoubla ses malices contre moy. Il ne me donnoit que

fort peu d'intervalle; ce que voyant, je n'osois presque plus penser à mes exercices.

Un jour, après la sainte communion, il me prit un mouvement d'offrir ma volonté à Nostre-Seigneur. Il me semble qu'il me fût dit intérieurement: « Que ne t'adresses-tu à ton protecteur, ne sçais tu pas bien qu'il te peut ayder? » Aussitost, je m'adressay à mon glorieux père saint Joseph, et je conçus une grande espérance de venir à bout de mon dessein. En effect, quoy que je parusse assez souvent troublée, je ne laissay pas, trois jours après, de commencer les exercices, et je les fis pendant douze ou treize jours sans trouble, sinon que le dernier jour, pendant un demi-quart d'heure seulement; ensuite, cet esprit superbe déclara que ses opérations avoient esté empeschées par la vertu de saint Joseph.

Pendant ces exercices, Nostre-Seigneur me fit de grandes grâces, car il me donna une connoissance de moy-mesme bien particulière qui me portoit à une grande humilité. Pendant les trois ou quatre premiers jours, sa Majesté me tint dans une grande veüe de mon néant et une vive considération de ma vie passée, ce qui faisoit que, nuit et jour, autant que je le pouvois, je demeurois prosternée à ses pieds, lui criant miséricorde.

Comme je passois la plus grande partie de la nuit devant le Saint-Sacrement, sur la marche de l'autel, voicy ce qui m'arriva le cinquième jour. Après que j'eus pris la discipline suivant ma coutume, je me mis à crier miséricorde à cette infinie

bonté, lui demandant avec grande instance qu'il luy plût me pardonner mes péchés. J'entendis une voix qui me dit : « Ma fille, tes péchés te sont pardonnés, mais il faut que l'amour purifie ton cœur qui est encore tout plein de rouille. Prépare-toi à bien souffrir, ne te relasche point de l'esprit de ferveur que je t'ay donné, et sçache que je demeure volontiers dans un cœur humilié ».

Ces paroles firent une grande impression sur moy et me portèrent à un grand anéantissement devant Dieu. Le lendemain, sa divine bonté commença à tirer mon esprit à une autre sorte d'oraison, à laquelle je résistay un peu dans le commencement; mais, après en avoir communiqué à mon directeur, il me dit de n'y pas résister et que je laissasse doucement aller mon esprit; que Dieu le vouloit, sans me mesler de luy faire la loy, ce que je fis avec grande liberté.

Après que je fus délivrée de ces six démons comme je l'ay dit cy-dessus, je me flattois que je serois bientost tout-à-fait délivrée, ne m'en restant plus qu'un qui s'appeloit Behémot ; mais, je me trompois, car l'expérience fit voir que je n'estois pas à bout de mon entière liberté.

J'ay dit cy-dessus que j'avois ouï une voix intérieure qui me marquoit que je serois délivrée de ce démon au tombeau du bienheureux François de Sales, et, ce mesme démon avoit dit qu'il ne sortiroit que dans ce lieu. Cela ayant esté manifesté à Monseigneur l'évesque de Poitiers, aux Pères exor-

cistes, à leurs supérieurs et mesme à la Cour, on trouva de grandes difficultez à entrer dans ce dessein. Il falloit que touttes les puissances spirituelles et temporelles en donnassent la permission. On opposoit la grande dépense qu'il falloit faire pour ce voïage; qu'il falloit se défier de cette voix intérieure et de ce qui venoit du démon, et, ainsy, qu'il falloit persister à faire les exorcismes et presser le démon de sortir sans s'arrester à ce qui m'avoit esté promis.

On fit au père Surin et à moy cette déclaration, et on commença à faire les exorcismes. Le démon répondoit qu'il sortiroit au tombeau de l'évesque de Genève et non ailleurs; et il redoubla ses furies avec une si extresme opiniastreté que tous les travaux passés nous paraissoient comme rien et sa rage s'étendit sur le père Surin qu'il tourmenta extraordinairement. A mon égard, il fit des opérations fort malignes; il attaqua extraordinairement mon esprit, il accabla mon corps de telle sorte qu'il sembloit que j'allois mourir. J'estois fort soumise à la volonté de Dieu, mais il me sembloit que tout me manquoit.

Le père Surin fut fort étonné de cette nouvelle persécution; il en craignoit les suites et surtout que je tombasse dans un entier découragement et ne me relaschasse de mes exercices spirituels.

Un jour, comme nous estions au parloir, il me demanda ce que je pensois de mon estat. Je lui répondis que j'estois en la volonté de faire tout ce qu'il

m'ordonneroit quelque difficile qu'il pût estre. Alors, le Père s'élevant à Dieu luy demanda lumière sur ce qu'il devoit faire. Il sentit un nouveau courage, et, se souvenant des bontez de Dieu sur moy, il me dit ces paroles : « Tout de bon, estes-vous résolue de travailler avec moy dans l'estat de nos affaires et vous faire la violence nécessaire pour seconder les desseins de Dieu ? » Je luy répondis que j'estois prête à tout faire et à tout souffrir. Le Père me proposa de nouveaux efforts pour combattre nostre ennemy, ajoutant qu'il estoit d'avis que je me retirasse pour aller faire la discipline, jusqu'à ce que Dieu eût pitié de moy, me tirant de l'oppression de mon ennemy, et qu'il espéroit que Dieu me béniroit et me rendrait victorieuse.

Je fus surprise de cette proposition, ne croïant pas avoir assez de force pour prendre la discipline; mais, comme Dieu m'avoit donné une grande confiance en mon Père, je me déterminay à luy obéir. Je me levay donc comme je pus, me remüant avec beaucoup de peine : j'allay me traînant au fond du jardin pour n'estre aperçue de personne, et là, je me disciplinay pendant un heure. Je ne m'apperçus d'aucun changement dans mon âme. Pendant ce tems, le Père demeura au parloir en oraison; de tems en tems, il luy venoit des craintes de m'avoir mal conseillée, et pensoit à m'envoïer quérir de peur que je ne fisse quelqu'excès de pénitence; mais Nostre-Seigneur le retenoit.

L'heure passée, je crus que Nostre-Seigneur estoit

content et que je pouvois m'en retourner; mais, reprenant mes habits, il me vint une pensée que je devois continuer et recourir à saint Joseph avec confiance. Je me remis donc en estat, je continuay ce combat et je me frappay courageusement.

Peu après, Nostre-Seigneur, ayant égard à ma persévérance, me soulagea. Je sentis sortir de ma teste quelque chose qui m'accabloit, et je vis devant moy un monstre épouvantable comme un dragon. L'ayant apperçu, je me levay et m'animay, et, ayant ma discipline en la main, toute sanglante, je courus pour l'en frapper. Soudain, il disparut, après quoy je demeuray libre et mes forces furent rétablies. Je revins au parloir où le Père m'attendoit. Il me fit rendre compte de ma disposition. Je luy dis tout ce qui s'estoit passé. Ainsy finit ce combat : j'en sortis avec grande paix en mon intérieur, et il me sembla que le diable demeuroit mon esclave. J'eus la liberté de faire mon oraison touttes les nuits, et Dieu me consoloit tellement que, quelques foys, m'estant mise dans mon oratoire le soir, à neuf heures, je me trouvois le lendemain à cinq heures comme si je n'y eusse demeuré qu'une heure [1].

Quand je me mettois en oraison, le démon estoit contraint de sortir de ma teste et me laissoit avec

[1] Les hystériques n'ont pas du tout la notion du temps que dure une attaque ou une série d'accès. C'est même toujours pour eux un nouveau sujet d'étonnement que de se *réveiller* au milieu de la nuit alors que leur dernier souvenir date du matin, par exemple. Il y a ainsi, dans leur existence, une série de lacunes qu'il leur est impossible de combler autrement qu'en interrogeant les personnes qui les entourent.

Dieu, se mettant à mes costés comme un chien noir, et demeurant là sans remüer; puis, l'oraison finie, il rentroit dans ma teste et y faisoit les opérations que Dieu luy permettoit de faire.

Je reçus pendant ce tems beaucoup de grâces de Nostre-Seigneur; je fus fortifiée dans la foy et dans les voies intérieures, ce qui dura sept ou huit [jours].

Ce fut en ce tems que la vexation du père Surin, par l'opération des démons, s'augmenta de telle sorte que le père Jacquinot, provincial, résolut de le retirer de son employ, ce qu'il fit et substitua le père Ressés en sa place. C'estoit un saint homme, très fervent et très habile; il prit cette charge avec grand zèle et s'en acquitta fort bien. Il faisoit les exorcismes avec beaucoup de vigueur, persuadé qu'il estoit que les peuples qui y assistoient en recevoient beaucoup d'avantages, estant témoins des respects que les démons portoient au Saint-Sacrement. Plusieurs grands pécheurs se convertirent à la veüe de ces spectacles. Pour moy, j'en souffrois beaucoup, tant parce que ma foible santé y estoit intéressée et que cela interrompoit la douceur du repos que je ressentois.

Un jour, une célèbre compagnie s'estant assemblée, ce bon Père prit dessein de faire les exorcismes pour leur bien spirituel. Me trouvant assez foible, je marquay au Père que les exorcismes me seroient nuisibles, et qu'en telle disposition où j'estois, ceux qui l'avoient précédé ne les faisoient pas; cependant que je me soumettois à ce qu'il voudroit, préférant l'obéissance à ma propre vie. Le Père, qui avoit grand

désir de faire les exorcismes, me dit que je prisse courage et que j'eusse confiance en Dieu ; après quoy il commença l'exorcisme. Le travail en fut si grand que j'en tombay malade jusqu'à la mort.

Cela arriva la nuit du premier jour de l'an 1637. Il me prit une grosse fièvre, avec un violent mal de côté. Le médecin, nommé Fanton [1], fut appelé; il jugea que mon mal estoit une fausse pleurésie. Elle me dura neuf jours avec la fièvre continue; je fus pendant ce tems saignée trois foys, et le dit médecin m'ordonna plusieurs médicaments. Cela se termina par une évacuation et flux de sang lequel dura sept ou huit jours.

Je fus après cela en assez bonne santé jusqu'au vingtcinq du dit mois, auquel jour je retombay derechef malade. Le Père trouva à propos de recommencer l'exorcisme, après lequel je fus travaillée d'un violent mal de cœur avec vomissement. Ensuite, j'eus la fièvre avec un grand mal de costé, au costé droit, qui fut suivi de crachement de sang et d'une grande oppression de poitrine.

Le sieur Fanton médecin fut rappelé le 26 du dit mois et, jugeant que c'estoit une vraie pleurésie, il me fit saigner jusqu'à sept autres fois et on m'appliqua divers autres remèdes : je n'en fus soulagée que pendant une heure. Le quatrième jour de cette dernière maladie, je tombay, sur les sept heures du soir, dans de grandes foiblesses et défail-

[1] Fanton était un médecin très estimé à Loudun. Quoique protestant, il avait une partie de la clientèle catholique de la ville et celle des couvents.

lances. Elles furent précédées de la vision que j'eus d'un animal ou monstre fort horrible et affreux; il avoit de grandes griffes et la gueule béante, de laquelle sortoient comme des flammes de feu, comme aussy de ses yeux; il estoit tout environné de feu. Ce monstre me dit d'une voix intelligible : « Tu es condamnée aux flammes éternelles; j'attends que ton âme soit sortie de ton corps pour t'emporter ».

Je fus pour lors violemment tentée de désespoir; j'eus assez de force pour faire un acte d'une entière résignation à Dieu, et je dis en la présence de plusieurs religieuses qui l'entendirent : « Il n'en sera que ce que Dieu voudra, et, si il lui plaît que j'aille en enfer, je suis prête d'accomplir sa volonté pourvu que je n'y porte point sa malédiction et que je change l'enfer en Paradis par les loüanges que je donneray à la divine Majesté».

Je fus extresmement effrayée de cette vision, et si fort abattue de mon mal que je tombay en pamoison, et je fus pendant plus de deux heures en de continuelles défaillances. On envoya quérir le Père exorciste qui appliqua sur moy le Saint-Sacrement; après quoy je me trouvay soulagée, quoy que la fièvre et mon mal de costé et mon oppression continuassent. Aussitost que j'avois pris quelque nourriture, je la vomissois presque toujours; j'estois aussy entièrement privée de sommeil.

La nuit du jeudy, 28e du dit mois de janvier, je fus fort travaillée, depuis les neuf heures, d'une voix qui me parloit intérieurement ; elle me faisoit ressouvenir

de toute ma vie, depuis l'âge de six ans jusqu'à ce tems [1]; elle me reprochoit touttes mes fautes; mais elle m'accusoit de ce qui se passoit de déréglé dans ma possession, comme si j'en eusse esté coupable.

Ces paroles me portèrent à un grand désespoir; je répondis à cette voix par un acte de confiance en Dieu, disant : « Nostre-Seigneur est tout bon et miséricordieux, j'ay reconnu touttes ces fautes passées et m'en suis humiliée en sa présence; j'espère qu'il me les a pardonnées ».

Après avoir fait cet acte, je me trouvay délivrée de l'importunité de cette voix, sur les quatre heures du matin. Mon cœur fut rempli de confiance en Dieu. Je sentis ensuite la présence de mon bon Ange. Les noms de Marie et Joseph que j'ay gravés sur la main gauche furent renouvelés d'une façon merveilleuse. Le gand que je tiens sur la ditte main en fut osté imperceptiblement; je ne m'en apperçus point, non plus que la sœur Agnès qui estoit lors présente. A l'instant, je conçeus une plus forte confiance en Dieu et comme une assurance que je ne mourrois pas de

[1] C'est là un phénomène bien connu et qu'on retrouve à différents degrés dans les divers états somnambuliques et pendant les hallucinations : en quelques minutes, les malades voient mentalement se dérouler, dans leur esprit, leur vie tout entière; ils se souviennent alors d'évenements fort lointains, qui, à l'état de veille, étaient complètement sortis de leur souvenir; parlent, comme on l'a signalé, des langues étrangères apprises pendant l'enfance et depuis totalement oubliées. Ce qui est intéressant, c'est qu'à l'inverse des autres phénomènes psychiques qui se passent pendant le somnambulisme, l'oubli au réveil n'a pas lieu dans ces cas particuliers et, comme après son rêve, le malade se souvient encore, pendant un certain temps, de choses qu'il avait totalement oubliées avant l'accès. Ces phénomènes sont le véritable trait d'union qui unit le rêve au somnambulisme, tant il est vrai que ce sont toujours là des états de même ordre.

cette maladie, quoy que mes forces fussent extresmement diminuées et que le mal s'augmentât.

Le père Batide [1], l'un des exorcistes, m'estant venu voyr, je luy dis : « Les hommes me condamnent à la mort; je me sens dans une grande extrémité, cependant je ne croys pas en mourir, c'est pour quoy je ne demande pas l'Extresme-Onction. »

Les deux jours suivants, mon mal s'augmenta, et, le lendemain, le sieur Fanton m'estant venu voyr, je le priay de me dire ce qu'il en pensoit, l'assurant que ce qu'il m'en diroit ne me feroit point de peine, estant entièrement résignée à la volonté de Dieu. Voicy ce qu'en dit ce médecin : « Vostre maladie est mortelle, la nature ne s'ayde point; vostre estomac ne fait aucune fonction; on peut vous donner à manger tout ce que vous voudrez; les remèdes et les aliments que je vous ay ordonnés ne vous profitant pas. »

La nuit du mardy, estant toujours travaillée de douleurs extresmes, j'eus une nouvelle et plus forte assurance, que par le passé, que je ne mourrois pas de cette maladie; j'y fus confirmée par une parole intérieure qui me faisoit entendre que Dieu permettoit encore que je fusse dans un estat plus périlleux affin de faire voyr sa puissance en me retirant du péril de la mort, et me redonnant ma santé.

Cependant, appercevant que tous ceux qui me visitoient jugeoient que je ne pouvois point guérir de

[1] Outre les quatre jésuites dont nous avons parlé, il en vint bientôt sept autres pour aider leurs collègues. De ce nombre était le P. Bastide (et non Batide), dont il est ici question.

14

cette maladie, je pris la résolution, la nuit du jeudy, de demander l'Extresme-Onction, et de me mettre où les Enfants de l'Eglise doivent estre pour attendre la mort, quoy que ma confiance se fortifiât de plus en plus. Je demanday donc l'Extresme-Onction que je reçus le septième du mois de février.

On envoya quérir le dit médecin sur les quatre heures après midy. L'aïant sçeû, je fis cette prière à Dieu : « Seigneur, j'ay toujours cru que vous vouliez montrer quelqu'effect extraordinaire de vostre puissance en me guérissant de cette maladie; si cela est, mettez-moi en tel estat que le médecin me voïant me juge incapable de recevoir aucun remède. »

Nostre-Seigneur eut la bonté d'exaucer ma prière; car, le médecin estant venu, comme on commençait les prières pour me donner l'Extresme-Onction, s'estant approché de moy, déclara qu'il ne falloit plus aucun remède et que je n'avois plus de vie que pour une ou deux heures au plus [1]. Je fus prise d'une

[1] Voici la lettre que Fanton écrivit à ce sujet à Laubardemont :

Monsieur,

J'ay esté obligé par les Dames religieuses Ursulines du couvent de ceste ville de vous donner advis de l'estat auquel est à présent madame leur Prieure, qui est en estat d'extrémité, sans apparence d'aulcune ressource, n'ayant peū ladicte malade cracher ne nous donner aulcun autre signe de guérison par la laxation d'aulcun excrément, et estant à présent dans un pouls convulsif, une aussi grande difficulté de respirer qu'elle ait jamais esté, et ayant tout le ventre inférieur fort tendu, sans forces bastantes d'admettre aulcuns remèdes, non pas mesme un clystère, au lieu duquel on va tout présentement luy donner un petit suppositoire, pour tascher à faire couler une partie de ce qui luy enfle le ventre et qui la jette en une oppression qu'on ne peut exprimer si grande qu'elle est. Je n'adiousteray aux circonstances cy-dessus descrittes rien davantage, de peur de vous estre ennuyeux, seulement vous

sueur froide dans tout mon corps, avec des convulsions et contractions de nerfs; je sentis aussi une grande oppression et enfleüre tant à la gorge qu'à l'estomac [1]; et un débordement de rhume qui tomboit du cerveau [2], en grande abondance.

Je reçus en cet estat le Sacrement de l'Extresme-Onction, ayant toujours l'esprit libre et uni à Dieu. Après l'avoir reçu, la sueur froide passa comme aussi la convulsion et contraction de nerfs; la fièvre, l'oppression et le débordement de rhume continuèrent. Une force intérieure qui m'avoit esté ostée un peu auparavant et la confiance que je ne mourrois pas de cette maladie me furent redonnées; j'eus une reconnoissance de la grâce que Dieu me faisoit; je priay mon confesseur de ne me quitter point.

Sur les six heures et demie du soir, je sentis un penchant à me reposer; je perdis aussitost tout sentiment corporel et l'usage de tous les sens extérieurs; je conservay les intérieurs qui furent toujours libres en moy [3]. Lors, j'eus la veüe d'une grande nuée qui envi-

prié-je croire qu'elle sera assistée avec pareille affection et fidélité, que je vous seray toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,
M. Fanton, médecin.

A Loudun, à la haste, sur les six heures du soir, le 7 febvrier 1637.

Extrait de « *La Guérison miraculeuse de sœur Jeanne des Anges.* » Saumur, 1637, p. 41-42.

[1] Phénomène bien connu de la *boule hystérique*.

[2] Ce coryza doit être évidemment rapporté à l'un de ces troubles sécrétoires si fréquents chez les hystériques. On peut le rapprocher de la polyurie spéciale qui s'observe également dans les cas analogues.

[3] Sœur Jeanne était à ce moment dans l'état connu sous le nom de *léthargie lucide*, d'origine hystérique, état caractérisé par l'impossibilité où se trouve le sujet de réagir physiquement par suite de la réso-

ronnoit le lit où j'estois couchée; je vis au costé droit mon bon Ange qui estoit d'une rare beauté, ayant la forme d'un jeune homme de l'âge de dix-huit ans ou environ. Il avoit une longue chevelure blonde et brillante [1], laquelle couvroit le costé droit de l'épaule de mon confesseur. Cet ange avoit un vestement blanc comme neige, tenant en main un cierge blanc, fort grand et fort gros et fort allumé.

Je vis aussy saint Joseph en forme et figure d'homme, ayant le visage plus resplendissant que le soleil, avec une grande chevelure. Sa barbe estoit à poil de chastain; il me parut avec une majesté bien plus que humaine, lequel appliqua sa main sur mon costé droit où avoit toujours esté ma grande douleur. Il me semble qu'il me fit une onction sur cette partie, après quoy je sentis revenir mes sens extérieurs et

lution musculaire dans laquelle il est plongé, alors que l'intelligence est suffisamment conservée pour que le souvenir de ce qui s'est passé persiste après la crise. C'est à cet état qu'il faut rapporter en particulier les cas authentiques de mort apparente suivis de résurrection, et, dans lesquels, les sujets avaient assisté, conscients et impuissants, aux préparatifs de leur ensevelissement. (Voy. : Pfendler : *Quelques observations pour servir à l'histoire de la léthargie*. Thèse. Paris, 1833; — Dumontpallier : *Léthargie incomplete, avec conservation de l'ouïe et de la mémoire*, Soc. de Biologie, 3 juin 1885.)

[1] L'hallucination de sœur Jeanne se rapporte ici à François de Vendôme, duc de Beaufort, dont le père était César de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Ce prince, alors âgé de dix-huit ans, était venu en curieux à Loudun, et sa blonde chevelure et son air martial avaient vivement frappé l'imagination déréglée de sœur Jeanne. Le manuscrit du P. Surin est fort explicite au sujet de cette hallucination et nous apprend, en effet, que la sœur dit « que son bon Ange avait une chevelure semblable à celle de ce prince ».

On sait, du reste, que François de Vendôme est resté populaire par sa beauté et ses manières communes, qui lui valurent de nombreux succès près des femmes d'une certaine classe; d'où le nom de *roi des Halles*, sous lequel il est généralement connu. Il fut tué dans une sortie au siège de Candie, en 1669.

me trouvay entièrement guérie. Je dis au Père et aux Religieuses qui estoient dans ma chambre : « Je n'ay plus de mal, je suis guérie par la grâce de Dien ».

Je demanday mes habits et me levay à l'instant de mon lit, et j'allay, devant le Saint-Sacrement, rendre grâces à Dieu de ma guérison. Je chantay avec les Religieuses le *Te Deum laudamus* en la présence de deux pères jésuites. Je priay que l'on envoyât chercher M. Fanton et l'apothicaire qui m'avoit donné des remèdes, affin qu'ils vissent ce que Dieu avoit opéré en moy par sa puissance.

Le médecin estant venu, il apperçut que mon lit estoit vide; croïant que j'estois morte, il demanda où l'on avoit mis mon corps. J'estois pour lors à genoux à la fenestre qui est dans ma chambre vis-à-vis le Saint-Sacrement; je me levay, entendant la voix de ce médecin, j'allay à luy et luy dis : « Monsieur, je suis guérie; saint Joseph est venu me visiter et m'a guérie ».

Cet homme fut tellement surpris qu'il pensa tomber à la renverse; estant revenu à soy, il demanda s'il y avoit eu quelque crise ou évacuation. On luy dit que non; sur cela, estonné de cette merveille, il dit : « La puissance de Dieu est plus grande que nos remèdes ». Touttes foys, il ne se convertit pas et ne voulut plus nous rendre [ses soins] [1].

[1] Il n'est certainement pas défendu aux hystériques d'avoir, de même que les autres personnes, des pleurésies véritables. Mais, par ce fait, ces affections doivent se comporter de la même façon que chez les autres sujets. Or, une pleurésie qui survient à la suite d'une attaque et que guérit une hallucination; qui s'accompagne de phénomènes hysté-

Je me trouvay sans fièvre, je n'eus plus besoin de faire aucun remède. Grand nombre de personnes me vinrent visiter. Deux jours après, je me souvins que je n'avois essuyé l'onction qui m'avoit guérie qu'avec ma chemise; j'appelay la mère sous-prieure et la priay de venir en ma chambre pour visiter l'endroit où l'onction avoit esté faite. L'ayant fait, nous sentîmes l'une et l'autre une admirable odeur : je quittay cette chemise, on la coupa à la ceinture. Nous trouvâmes cinq gouttes assez grosses de ce baume divin qui jetoit une excellente odeur[1]. On

riques, de tympanite « qui luy enfle le ventre », comme le constate le médecin lui-même, est faite pour nous inspirer des doutes bien légitimes. Aussi, concluons-nous, dans la circonstance, que sœur Jeanne présenta du côté des poumons et de la plèvre, ces phénomènes de « congestion hystérique » guérissant aussi subitement qu'ils sont apparus et que M. Debove a magistralement décrits. (Voy. *Recherches sur l'hystérie fruste et sur la congestion pulmonaire hystérique*; Union médicale, nos 12, 13, 15, 1883). On peut lire dans cette étude des cas analogues à celui de sœur Jeanne, lesquels furent l'objet d'erreurs de diagnostic commises par des médecins autrement exercés que le sieur Fanton qui n'avait pas encore l'auscultation à son usage. Les vomissements de sang y sont aussi expressément notés, ainsi que dans une observation très concluante publiée par M. le docteur J. Voisin : *Note sur un cas de grande hystérie chez l'homme*; Archives de Neurologie, n° 29, 1885. — Quant à Fanton, qui ne connaissait pas encore les pleurésies de cette nature, il se crut indignement joué, et refusa dès lors de soigner les religieuses. Il était protestant, mais, il jouissait d'une telle considération à Loudun, que les catholiques et les différents couvents l'avaient pris pour médecin, ainsi que nous l'avons déjà dit.

[1] Depuis sa jeunesse, sœur Jeanne s'était exercée à la confection des baumes et onguents. Il est donc probable qu'on dût employer, ou qu'elle dut employer elle-même, ainsi qu'il était tout indiqué, un de ces médicaments, en *onction* sur le côté malade, afin de faire disparaître les douleurs qu'elle y ressentait.

La persistance de l'onction sur le linge de sœur Jeanne n'a rien qui doive étonner, car les substances résineuses entrent dans la composition de la majeure partie des baumes. Ces substances « ont une odeur suave » (Littré et Robin); en outre, elles ne sont solubles que dans l'éther et l'alcool, de telle façon que même le blanchissage avec le savon ne peut les faire disparaître. Enfin, par leur consistance même, elles tombent en gouttes et non en nappe, sur les endroits où elles sont versées

trouva à propos de laver cette demi-chemise dont j'avois essuyé l'onction.

Dans la crainte qu'on eût qu'en la blanchissant les cinq gouttes de ce baume qu'elle avoit reçues ne s'en allassent, on prit des précautions pour que cet endroit ne fut point savonné. Cependant, il se trouva aussy parfaitement net et blanc comme si le savon y eût passé; les seules cinq gouttes paraissant dans leur couleur ordinaire, qui estoit [jaunâtre?].

Cette merveille estant connue, il n'est pas croyable combien grande fut la dévotion du peuple vers cette sacrée onction et combien Dieu opéra de miracles par elle.

La première fut en la personne de Mme de Laubardemont qui estoit à Tours, malade à l'extrémité, ne pouvant estre délivrée de sa grossesse. M. son mari, estant fort affligé de l'estat de sa femme et ayant appris la merveille de ma guérison, obtint de M. de Morans, vice-gérant de M. de Poitiers, que la chemise où estoit l'onction fut promptement apportée à Tours; ce qui ayant esté fait, on l'appliqua sur la malade, laquelle, en peu, fut délivrée d'un enfant mort, lequel au jugement des médecins estoit décédé depuis sept ou huit jours. Il y avoit sujet de craindre qu'il n'eût fait mourir la mère, de sorte qu'on attribua cette guérison à cette relique [1].

[1] Les renseignements qui nous sont parvenus nous permettent de dire que la femme de Laubardemont, alors enceinte, était atteinte d'albuminurie. Cette affection devenue chronique, devait l'emporter quelques années plus tard (1644). Elle avait des troubles de la vue, des nausées, de violents maux de tête; son visage était bouffi et ses pieds enflés. Il

Dieu a opéré plusieurs miracles par cette relique dont on pourroit faire un livre; mais ce seroit une trop longue digression. On pourra, dans un autre endroit, faire mention des plus remarquables.

Je fus interrogée juridiquement sur cette apparition de saint Joseph et sur la guérison miraculeuse qu'il opéra sur moy par ce sacré baume. J'en fis la déclaration, en la présence de Dieu, devant le juge et plusieurs personnes qui furent appelées, de la manière suivante :

Sœur Jeanne des Anges, fille de feu M. Louis Debeliciers *(sic)*, vivant baron de Coze, et de dame Charlotte Degoumart, religieuse professe de Sainte-Ursule et prieure du dit couvent, y demeurant, âgée de trente-deux ans, aïant fait le serment requis, j'ay signé le treizième jour de février 1637[1].

Je reviens à ce qui se passa dans la sortie de Béhémot. Le père Ressès continuoit de m'exorciser. Comme, un jour, il luy commandoit de sortir de mon corps, il répondit qu'il sortiroit au tombeau de Monseigneur de Genève. Le Père luy dit qu'il vouloit

n'est donc pas surprenant que, dans ces circonstances, elle ait accouché d'un enfant mort, de même que l'application de la chemise de la sœur fut, cela va sans dire, complètement étrangère à sa délivrance.

[1] Interrogatoire que Laubardemont fit subir dans le parloir du couvent des Ursulines aux religieuses et à leurs exorcistes, en tout quatorze témoins.

Copie certifiée sur papier, écrite sur un cahier de treize feuillets : au recto du dernier se lit la formule suivante de la main même de Laubardemont : *Collationné par nous, intendant et commissaire, à l'original estant au greffe de notre commission.*

Martin de LAUBARDEMONT.

Archives nationales, K 14, n° 22.

qu'en sortant il écrivît le nom de François de Sales sur ma main, ce que ce démon promit de faire.

Le père Surin estoit allé à Bourdeaux par l'ordre de ses supérieurs. Les démons le persécutoient étrangement et luy faisoient de grands maux. Il cachoit tant qu'il pouvoit ces opérations diaboliques; il ne laissoit pas de travailler à la gloire de Dieu, se tenant au confessionnal et faisant quelques prédications. Il fut appelé par Monseigneur l'évesque de Bazas[1] pour prescher à Bazas l'octave du Saint-Sacrement.

Quoy que ce Père n'eût reçu aucun soulagement en ses peines par son éloignement de Loudun, il y fut renvoyé par ses supérieurs, à la prière de nostre communauté, espérant que Nostre-Seigneur donneroit bénédiction à ses travaux et qu'il acheveroit à mon égard ce qu'il avoit si heureusement commencé. Il vint donc à Loudun, fort abattu, mais plein de confiance en Dieu.

M. de Laubardemont s'estoit rendu à Loudun de Paris et attendoit le Père, espérant qu'au premier exorcisme le démon sortiroit. Aussitost que le Père fût arrivé à Loudun, il recommença les exorcismes. Il trouva le démon fort obéissant aux ordres de l'Eglise, fort respectueux aux choses qui regardoient le culte du Saint-Sacrement et à la vénération des choses saintes. Mais, quand le Père le pressa de sortir, ce démon persista à dire ce qu'il avoit dit, qu'il n'avoit ordre de sortir qu'au tombeau de François de Sales, évesque de Genève.

[1] Henri II Listolfi.

Le Père en parla à Monsieur de Laubardemont, lui disant qu'il croïoit que c'estoit un ordre de Dieu, qu'autre que Dieu ne pouvoit changer. Il en écrivit à son Provincial. Monsieur le vice-gérant en donna avis à Monseigneur l'évesque de Poitiers, disant qu'il ne paroissoit aucune voie de sortir d'affaire que par le voïage de Savoie. Touttes ces personnes ne se rendirent point à ce sentiment. Le Père continua de cultiver mon âme, me faisant pratiquer les vertus; espérant plus par là que par tous les autres efforts.

Le jour de l'Assomption, je fus mise, après la communion, dans un grand recueillement intérieur, et j'entendis une voix qui me dit : « Puisque les hommes s'opposent aux moïens que Dieu donne pour vostre délivrance, il faut que le père Surin et vous fassiez vœu d'aller ensemble visiter le sépulcre de Monseigneur l'évesque de Genève; vous ne pouvez estre délivrée à Loudun, et ainsy vos travaux finiront; dites cela à vostre Père. »

Je ne manquay pas de luy rendre compte de tout. Il jugea à propos d'en donner avis aux supérieurs; il en donna la connoissance à son Provincial; j'en écrivis à Monseigneur de Poitiers et à M. de Laubardemont. Ils approuvèrent tous ce dessein et firent espérer qu'ils donneroient les permissions nécessaires pour ce voïage.

La résolution fut donc prise de faire ce vœu; le jour fut pris au dix-sept de septembre, fête des stigmates de saint François[1]. Le vœu fut fait par le

[1] Il ne faut pas oublier que ce fut François d'Assise et non Fran-

Père et par moy dans nostre chapelle, en la présence du Saint-Sacrement.

Environ le dixième d'octobre, j'eus une impression de faire une retraite; je la fis et le Père ne m'exorcisa point pendant ce tems. On demanda à ce démon, pour signe de sa sortie, l'élévation de mon corps en l'air; mais, il avoit protesté depuis longtems que, puisque on lui avoit donné un autre signe qui estoit d'écrire sur ma main le nom de Jésus et celuy de François de Sales, il ne se tenoit point obligé de faire le premier signe de l'élévation de mon corps [1].

çois de Sales qui fut stigmatisé. (Voy. à ce sujet le superbe ouvrage publié par la librairie Plon, Nourrit et Cie : *Saint François d'Assise*, Paris, 1885).

[1] Nous nous sommes abstenus jusqu'ici d'intervenir dans toutes ces questions de surnaturel qui se poseront à chaque instant, pour certaines personnes, dans le manuscrit de sœur Jeanne. En cela, nous avons été guidés par la ferme croyance où nous étions que tous les phénomènes que présenta Mme de Belcier étaient parfaitement expliquables, aujourd'hui comme autrefois, par les seules connaissances médicales. Il en est qui en ont jugé, il en est d'autres qui en jugeront autrement. Aux premiers nous espérons enlever une illusion, aux seconds nous voulons éviter, s'ils le désirent, d'acquiescer à une erreur soutenue par les premiers.

La plupart, sinon tous les partisans de la possession, et, de nos jours comme autrefois, on appelle ainsi ceux qui voient l'intervention divine dans les convulsions d'une hystérique, ont accrédité ce fait que sœur Jeanne aurait été pendant quelque temps « *élevée en l'air* », son corps ne touchant plus le sol, rééditant ainsi les exploits de ce Simon le Magicien, qui, lui n'étant pas soutenu par la puissance céleste, tomba et se brisa les membres en punition de son audace. Nous savons même que ce phénomène qui, en dehors de la supercherie, serait inexplicable, a été et est encore un des arguments que les possessionnistes mettent en avant avec le plus de passion. Nous n'en voulons pour preuve que l'opuscule de l'abbé Leriche (*Etudes sur les possessions en général et sur celle de Loudun en particulier*, Paris, 1859).

Cet auteur, non content de commettre un long plagiat en copiant en maints endroits le texte de la Ménardaye (*Examen et description critique de l'Histoire des diables de Loudun*, Paris, 1747), et l'offrant comme sien au lecteur, a insisté après ce dernier, sur cette preuve tirée de l'élévation en l'air, appelant à la rescousse un galimatias pathologique, dans lequel l'hystérie, la mélancolie et l'encéphalite, sont

Le jour de sainte Thérèse, le dix-septième du mesme mois le père Surin, quoy que très-languissant, ayant dit la messe, il apporta le Saint-Sacrement à la petite fenestre de la grille pour me communier. Comme il

traitées en dépit du sens commun médical. Si cet écrivain avait fait autre chose que de copier platement ses devanciers, il aurait pu constater que jamais l'élévation de terre ne se produisit chez sœur Jeanne. Nous en avons pour témoins les deux meilleurs qui se puissent trouver : la sœur elle-même et le P. Surin, son exorciste.

Avant toute citation, rappelons que c'est la possédée qui répond au lieu et place du démon que son corps est censé renfermer : « On demanda à ce démon, dit-elle, pour signe de sa sortie, l'élévation de mon corps en l'air, mais il avoit protesté depuis longtems que, puis qu'on luy avoit donné un autre signe qui estoit d'écrire sur ma main le nom de Jésus et celuy de François de Sales, il ne se tenoit pas obligé de faire le premier signe de l'élévation de mon corps. » Le père Surin, dans le « manuscrit » écrit de sa main, exprime une opinion absolument identique. Les jésuites qui, en 1828, ont sous ce titre : *Œuvres posthumes du P. Surin*, réédité ce manuscrit, après l'avoir soigneusement raturé et expurgé pour les besoins de la bonne cause, n'ont pas néanmoins, par inadvertance probablement, supprimé ce passage, car ils disent (t. I, p. 133) : « Le signe de la sortie de Behémoth avait été d'abord l'élévation du corps en l'air, mais il avait depuis longtemps protesté que, puisqu'on lui avait donné d'autres signes, qui étaient d'écrire le nom de Jésus et puis celui de saint François de Sales, il ne se tenait point obligé de faire le premier signe. » Il est difficile d'être plus catégorique, et nous sommes en droit de conclure que ceux qui ont soutenu que l'élévation avait existé, se sont trompés ou ont trompé les autres, soit par fourberie, soit par ignorance.

Nous allons, à notre tour, donner une interprétation des phénomènes morbides qui ont certainement présidé à la naissance de cette fable de l'élévation, phénomènes que sœur Jeanne, du reste, présenta à un haut degré.

La seconde période de la grande attaque hystéro-épileptique, *période des contorsions et des grands mouvements (clownisme*, de M. Charcot), présente, à juste titre, les phénomènes les plus frappants de l'accès. Le malade exécute une série de bonds, de culbutes de toutes sortes, à l'instar d'un clown ou d'un acrobate consommé. Et, tout particulièrement, il présente ce phénomène bien connu de *l'arc de cercle* dans lequel le corps ne repose sur le plan horizontal du lit que par les talons, ou un seul talon et le sommet de la tête, symptôme que décrit si bien sœur Jeanne en disant : « J'eus une furieuse contorsion qui me plia en arrière ». Le corps forme, dans cette position, un accent circonflexe, un pont sous lequel on pourrait passer ; il semble ainsi détaché du sol et élevé en l'air. Il ne nous paraît pas douteux que ce ne soit dans des symptômes de cet ordre qu'il faille chercher l'origine de cette croyance à l'élévation.

disoit ces paroles : « *Corpus Domini Jesu Christi* », je fus tourmentée extraordinairement. J'eus une furieuse contorsion qui me plia en arrière; mon visage devint effroyable. Dans ce moment, le Père vit très manifestement se former sur ma main le nom de Jésus, au-dessus des noms de Marie et de Joseph, en beaux caractères vermeils et sanglants. Le nom de François de Sales fut ensuite formé sans que le Père s'en aperçut; quelques religieuses qui en estoient proches virent former celuy de François de Sales. Il est à remarquer que le nom de Joseph aïant esté écrit le premier par Balaam sur le haut de ma main, il descendit peu à peu pour faire place à celuy de Maria qui fut formé par Isacaaron, et ces deux noms descendirent encore pour faire place au nom de Jésus qui fut marqué par Béhémoth.

Ce démon estant sorty, je reçus le corps de Nostre-Seigneur et, depuis ce tems là, j'ay toujours esté quitte des opérations des démons.

Je dois dire que, lorsque le démon fit cette contorsion dont j'ay parlé, il imprima dans mon esprit un vif sentiment de la peine du dam qu'il porte, et ainsy, il me sembla que j'estois une âme damnée. J'eus une idée puissante de Jésus-Christ présent comme Dieu, comme juge et mon plus grand ennemy. Je ressentis la déclaration de sa colère et je fus frappée du carreau de son indignation, d'une façon si terrible, que l'enfer me sembloit souhaitable en comparaison de demeurer en la présence de mon Juge.

Cette impression ne dura pas longtems, car ce

démon aïant esté contraint de quitter mon corps, cette idée s'effaça et j'entray soudain dans un sentiment de confiance, une disposition de paix dans lesquels je reçus la Sainte-Communion. Cela me laissa une très-vive et forte impression du malheur effroyable d'une créature qui reçoit de Dieu sa condamnation et qui est chassée hors de sa présence.

On sera bien ayse de savoir de quelle manière les noms de Jésus, Maria, Joseph, se renouvellent de tems en tems sur ma main. Ils s'effacent peu à peu, et, les jours qu'ils sont renouvelés, ils deviennent vermeils et transparents.

Ce renouvellement se fait par mon bon Ange, ce qui me le fait croyre :

1° Est que cela arrive ordinairement la veille des grandes festes ou la nuit, lorsque je suis en oraison ou le jour de la feste lorsque je communie.

2° Parce que, pour lors, mon esprit est élevé à Dieu, et mon âme reçoit une consolation intérieure;

3° Parce que, à l'extérieur, l'opération est fort douce. Je sens pour lors un fourmillement [1], en la main, très-délicat; quelques foys mesme, mon saint Ange m'oste invisiblement le gand que je porte en la main; non pas que je voie oster ce gand, mais je m'aperçois qu'il est osté.

Il est arrivé une foys qu'une de nos religieuses appelée sœur Agnès [2] estoit présente quand mon

[1] Ce phénomène de *fourmillement* s'observe chaque fois qu'il se produit du côté de la peau des troubles locaux de circulation.

[2] Sœur Agnès de Saint-Jean était fille du marquis de la Motte-Baracé.

saint Ange vint renouveler les marques; et, lorsqu'elle aperçut que le gand fut osté, elle mit sa joue sur ma main et sentit ce petit fourmillement que j'ay dit et, ayant regardé ma main, elle vit les caractères qui estoient renouvelés lesquels estoient très beaux et très vermeils.

4° Il arrive quelques foys que, du renouvellement de ces caractères, il se répand des odeurs très-suaves qui se répandent dans le chœur de notre église et quelques foys dans toute la maison.

5° Ces mesmes caractères sont parfumés et jettent une odeur très-suave semblable à celle qui sort de l'onction, ce qui cause beaucoup de dévotion aux personnes qui ressentent cette odeur, ce qui les persuade que ce renouvellement se fait par une vertu divine.

Le père Surin, estant venu à bout de son entreprise en chassant Béhémoth, le dernier des démons qui me possédoient, se retira de Loudun par l'ordre du Père provincial qui le renvoya à Bourdeaux où il continua d'éprouver les opérations des démons qui l'obsédoient. Je pourray dans la suite en dire quelques circonstances qui ont du rapport à mon estat [1].

A présent, je diray ce qui s'est passé dans le voïage que je fis à Annecy au tombeau du Bienheureux François de Sales.

On l'avait surnommée à Loudun le « *beau petit diable* », à cause de sa remarquable beauté. C'était une hystérique nymphomane.

[1] Sœur Jeanne corrobore ainsi ce que nous avons déjà dit dans notre *Introduction* : à savoir que le père Surin présenta des phénomènes hystériques analogues à ceux qu'elle accusait elle-même.

Je me sentis pressée intérieurement d'exécuter le vœu que nous avions fait d'aller à Annecy au tombeau du Bienheureux François de Sales. J'eus recours au père Jacquinot provincial pour obtenir de luy la permission nécessaire au père Surin pour se rendre au rendez-vous [1].

Je m'adressay de mon costé à Monseigneur l'évesque de Poitiers pour avoir sur cela mon obédience; lequel me l'ayant accordée, je partis de Loudun, le lundy 26e d'avril 1638, accompagnée de deux religieuses et de M. de Morans, nostre confesseur.

Nous passâmes par Chinon et nous fûmes reçus fort charitablement des religieuses de nostre Institut.

De là, à la prière des religieuses du Relay [2] de l'ordre de Fontevrault, nous passâmes par chez elles; et, sur le soir, nous arrivâmes à Tours.

Nous allâmes descendre chez nos mères Ursulines où nous fûmes reçues d'une manière fort honneste.

[1] Sœur Jeanne n'eût-elle présenté que des phénomènes somatiques vagues, qu'on aurait pu encore faire le diagnostiic de l'hystérie, rien qu'en lisant le récit de ce voyage. A chaque instant, nous la verrons extrêmement préoccupée de se montrer en public et très flattée des honneurs que l'on rend à sa maladie considérée par le vulgaire et les gens intéressés comme étant d'origine céleste. C'est elle qui a organisé le voyage : l'hallucination à la suite de laquelle elle déclare qu'une « voix » lui a ordonné d'aller avec le père Surin au tombeau de François de Sales est née du désir qu'elle avait de s'exhiber, elle, ses stigmates et sa chemise parfumée. Elle ne demande conseil à personne; elle part, de propos délibéré, se chargeant de tout, arrangeant tout, allant jusqu'à écrire au Père provincial pour demander une autorisation pour son ancien directeur de conscience, d'ailleurs hystérique comme elle. En présence d'un tel état d'esprit, il faut, dès maintenant, nous mettre en garde contre les exagérations contenues dans le récit de ce voyage, dont on ne retrouve aucune mention dans les mémoires contemporains, sauf toutefois dans les écrits du père Surin.

[2] Le Relay, prieuré de l'ordre de Fontevrault, dans le diocèse de Tours.

Je leur avois donné avis de nostre départ et les avois priées de nous retenir des places dans le carrosse qui devoit partir pour Paris, deux jours après nostre arrivée ; mais elles n'en firent rien, dans le dessein de nous arrester plus longtems dans leur maison.

Aussitost que nous fûmes arrivés à Tours, nous allâmes du matin faire nos dévotions au sépulcre de saint François de Paule. L'après-disner, Mr de Morans fut faire la révérence à Monseigneur l'archevesque [1] et demander pour nous sa bénédiction.

Ce prélat envoïa, dès le soir, un de ses officiers pour me convier de le venir visiter. Le lendemain, il nous envoïa un de ses aumosniers, avec son carrosse, pour me conduire à l'archevesché. Nous nous mîmes dedans pour luy aller faire la révérence; il nous reçut avec des bontez extraordinaires.

Me voïant tout à fait libre et en bonne santé, il en fut extresmement surpris, se souvenant de l'estat où il m'avoit vue à Loudun, quatre ans auparavant, lorsque je servois de jouet au diable.

Plusieurs personnes de qualité se trouvèrent dans la salle et, entre autres, Monseigneur l'évesque de Boulogne, neveu dudit archevesque [2]. Monsr le président Cottreau, qui avoit esté un des juges qui condamnèrent Grandier, s'y trouva aussy. Tous admirèrent les noms imprimés sur ma main. On voulut sçavoir

[1] Bertrand de Chaux, né en 1558. Il s'est rendu tout à la fois célèbre et ridicule par son amour sénile (il avait près de quatre-vingts ans) pour la duchesse de Chevreuse, alors exilée à Tours.

[2] Jean Dolce.

de moy les opérations que les démons qui possèdent un corps font sur les facultez spirituelles de l'âme. Je me sentis obligée par le respect que je devois à la volonté de Monseigneur l'archevesque d'en dire quelque chose. Monseigneur me fit faire sur cela plusieurs questions par le père Grandami[1], recteur des Jésuites. Je taschay d'y satisfaire et la compagnie parut contente de mes réponses.

Mon dit seigneur voulut que deux médecins fissent un examen bien exact sur les noms que je porte sur la main.

Le bruit de l'impression de ces noms s'estant répandu par toute la ville, le peuple accourut en foule pour les voyr, en sorte que il vint par jour quatre à cinq mille personnes pour les visiter.

Le mardi, 30e avril, le père Grandami conduisit les deux médecins susdits, avec un troisième, au parloir des Ursulines, pour faire l'examen des dits noms : ils le firent avec toute l'exactitude possible. Ils me firent grand nombre d'interrogations sur l'origine de ces noms. Ils me demandèrent qui en estoit l'auteur, en quel tems ils avoient paru, par quel moïen, en quel lieu, en présence de qui, pour quelle fin. Ils regardèrent attentivement la figure et la beauté des caractères si bien marqués sur la peau de ma main. Ils me demandèrent ce qui les conservoit,

[1] Ne à Nantes en 1555. Successivement recteur des collèges de Bourges, de Rennes, de Tours et de Rouen, il s'appliqua tout spécialement à l'étude de la physique et de l'astronomie, et publia de nombreux opuscules, tombés d'ailleurs dans un juste oubli. Il mourut à Paris en 1672.

d'où venoit le déchet et dépérissement, et d'où le rétablissement de ces noms; d'où venoit que le nom de Jésus qui est le plus haut des quatre avoit un plus grand caractère que le nom de Maria; et le nom de Maria plus grand que celuy de Joseph; et celuy de Joseph plus grand que celuy de François de Sales. Ils me demandèrent encore qui est-ce qui les remettoit en une couleur si vive.

Après avoir dit touttes ces choses et avoir bien raisonné entr'eux, ils conclurent que les effets pleins de merveilles, qui paroissoient dans les impressions de ces noms, ne pouvoient estre imputés ny aux forces naturelles ny aux inventions humaines; mais, qu'il falloit les imputer à un agent plus qu'humain.

Quelque personne proposa de laver ces noms avec de l'eau, mais les trois médecins assurèrent que l'eau n'y feroit rien pour effacer ces noms.

Cette épreuve, ayant esté divulguée par la ville, échauffa l'ardeur et la curiosité du peuple pour continuer et mesme pour augmenter son concours; de sorte que, les jours suivants, il venoit par jour au monastère jusques à sept mille personnes.

Il est à remarquer qu'entre ces trois médecins qui firent cet examen, il y en avoit un de la R. P. R.[1] qui s'appeloit de Toutlieu, lequel fut du mesme sentiment que les autres.

Le mardy, 4e de may, les noms que je porte sur ma main furent renouvelés pendant que les reli-

[1] Abrévation ironique signifiant « Religion prétendue réformée ».

gieuses, au nombre de soixante, se disposoient au chœur à communier. Quelques jours auparavant, ils avoient été désséchés, à demy biffés, décolorés et comme égratignés [1]. Dans ce tems, ils furent rendus beaux, éclatants, rouges et vermeils comme la première foys qu'ils furent imprimés.

Le cinquième de may, Mr le duc d'Orléans [2], frère du roi Louis XIIIe, ayant esté informé de cette impression, voulut en prendre connoissance par luy-mesme.

Monseigneur l'archevesque, en aïant esté averti, envoïa un de ses ausmoniers et un de ses carrosses pour m'en donner avis, m'ordonnant de venir à l'archevesché. Je m'y rendis. M. le duc d'Orléans vint au devant de moy jusqu'à la porte de la salle. Il me fit beaucoup d'accueil; il me congratula de ma déli-

[1] Lorsque les phénomènes congestifs ont été portés à un assez haut degré, qu'ils ont duré un certain temps et qu'ils tendent à disparaître, la peau se décolore, se flétrit à leur niveau. Elle « pèle », comme on dit vulgairement, de même que dans les brûlures légères faites à distance par l'action du calorique rayonnant. A ce moment, la peau, devenue rugueuse, écailleuse, semble assez bien avoir été égratignée, Ce phénomène de desquammation épidermique a été parfaitement décrit par le célèbre voyageur Monconys, qui obtint la faveur de considérer les stigmates. S'adressant à sœur Jeanne : « Je lui fis remarquer, dit-il, que le rouge des lettres n'estoit plus si vermeil que quand elle estoit venue ; et, comme il me sembloit que ces lettres s'écailloient et que toute la peau de la main sembloit s'élever comme si c'eust esté une pellicule d'eau d'empois desséchee, avec le bout de l'ongle, j'emportay par un léger mouvement la jambe de l'M, dont elle fut fort surprise. » (Legué, *op. cit.* p. 325.) Même observation oculaire fut faite par Ménage et par l'abbé Hédelin d'Aubignac. Manus. supp. fr. 540.

[2] Gaston était, à cette époque à Tours, où il vivait en concubinage avec Louise Roger de la Marbelière, âgée de seize ans, fille du lieutenant criminel au Présidial, bien connue sous le nom de *Louison*. Il en eut un fils, le chevalier de Charny. Inutile d'ajouter que ce triste prince abandonna sa maîtresse qui se fit Visitandine, et qu'il ne voulut jamais entendre parler de son fils.

vrance et me dit : « J'ay esté autres foys à Loudun, les diables qui estoient en vous me firent grand'peur, ils m'ont servi à me corriger de l'habitude que j'avois de jurer, et là, je pris des résolutions d'estre plus homme de bien que je n'avois esté jusques alors [1]. »

Il me fit plusieurs interrogations au sujet de la possession. Il voulut voir ma main où les sacrés noms estoient imprimés; ils avoient esté depuis peu renouvelés. Il fut extresmement surpris de cette merveille; il prit ma main et la considéra avec attention; il appela M. Pallu, médecin, et luy demanda ce qu'on pouvoit dire à la veüe d'une merveille si éclatante et si extraordinaire. Le médecin luy répondit que c'estoit un ouvrage auquel les agents naturels ny artificiels des hommes ne pouvoient prendre part.

Le jeudy, 6e de may, nous partîmes de Tours. Une dame de qualité, femme d'un conseiller du Parlement, nommée Mme du Tronchet, prit place dans le carrosse avec nous et nous défraya le long du chemin.

Nous couchâmes à Amboise chez nos mères Ursulines. Le peuple y accourut en foule pour voyr l'impression des noms. Il fallut tenir le parloir ouvert jusqu'à onze heures de nuit. Quelques personnes entrèrent dans les jardins par-dessus les murailles. Il fallut m'en aller à eux pour leur faire voyr ma main.

Le vendredy, 8e de may, nous allâmes dîner à Blois.

[1] On a vu par la note précédente ce que Gaston entendait par être « homme de bien ». Quant à son affirmation de s'être corrigé de jurer, à la suite de son voyage à Loudun, l'histoire est là pour nous apprendre quel compte il faut en tenir.

Estant restées dans l'hostellerie, le cocher ayant refusé de nous mener chez nos Mères, les portes de l'hostellerie furent enfoncées par ceux qui vouloient voyr ma main.

Le samedy, nous allâmes entendre la messe et communier à Nostre-Dame-de-Cléry et coucher à Orléans chez nos Mères.

Monseigneur l'évesque d'Orléans[1] avoit donné l'ordre qu'on luy donnât avis de nostre arrivée. En ayant esté averty, il se rendit à ce couvent, suivi d'un grand nombre des personnes les plus considérables de la ville. Il me fit plusieurs questions sur ce qui s'estoit passé dans la possession; plusieurs qui l'accompagnoient me firent plusieurs demandes pour reconnoistre si je ne me couperois point par quelques contradictions. Nostre-Seigneur me fit la grâce de répondre solidement.

Ayant vu les marques que je porte sur ma main, ils furent frappés d'un grand étonnement et furent persuadés que ce n'estoit point l'ouvrage des hommes, ny des effets de mon imagination. Monseigneur l'évesque, ayant regardé fort attentivement les sacrés noms, s'écria par trois foys : « Il ne faut pas cacher l'œuvre de Dieu, il faut contenter le peuple ». Il ordonna ensuite que je me tinsse à la grille et qu'on laissât entrer le peuple au parloir.

Les religieuses de la Visitation envoïèrent leur confesseur pour me prier de les visiter sous le bon

[1] Nicolas de Netz, évêque d'Orléans en 1631, mourut en 1646.

plaisir de Monseigneur l'évesque. Y ayant donné son consentement, il m'envoïa son carrosse pour m'y conduire. Il y eut un si grand concours de peuple qui se pressoient de voyr ma main qu'on ne pût fermer les portes du monastère qu'à onze heures du soir.

Lundy, 10e de may, M. de Laubardemont vint tout exprès de Paris pour nous y conduire. Nous fûmes extresmement consolés de son arrivée, car il nous a toujours servi de père très-charitable, tant à Loudun qu'à Paris et partout ailleurs.

Nous arrivâmes à Paris, le mardy des Rogations, 11e de may, dans le carrosse de M. de Laubardemont. Nous allâmes, d'abord, à l'église de Nostre-Dame. Nous y entendîmes la messe et y communiâmes. Nous nous mîmes de nouveau sous la protection de la Sainte-Vierge.

Nos mères Ursulines et plusieurs autres communautés religieuses eurent la charité de nous offrir leur maison, et firent des efforts pour nous y déterminer; mais, M. de Laubardemont voulut nous avoir dans sa maison et on le trouva à propos. Il obtint permission de Monseigneur l'archevesque de Paris[1] de faire dresser un autel dans un lieu fort décent et très-commode de sa maison pour y faire célébrer la Sainte-Messe affin que nous puissions faire nos dévotions sans estre vues ny interrompues.

Le jeudy, 13e de may, jour de l'Ascension, les noms

[1] Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris (1622), oncle et prédécesseur du fameux cardinal de Retz, né en 1584, mort en 1654. C'était un prélat aussi ignorant que licencieux.

que je porte se renouvelèrent par une faveur particulière de Dieu, ce qui ayant esté sceû, grand nombre de personnes de qualité, amis de M. de Laubardemont : conseillers d'Estat, maistres des requestes, docteurs de Sorbonne, religieux de tous les ordres, plusieurs médecins, vinrent me visiter. Ces messieurs, ayant regardé attentivement les noms imprimés sur ma main, en portèrent de différents jugements, les uns pour et les autres contre. J'entendois tous leurs discours et j'avois besoin d'une grande patience pour n'estre pas troublée.

Les religieuses de la Visitation m'envoïèrent prier de les aller voyr; mais, je m'en excusay sur la résolution qui avoit esté prise avec M. de Laubardemont de ne sortir de son logis, et de ne visiter aucune personne dans Paris, parce que le Roy, la Reine et M. le cardinal de Richelieu estoient absents; outre que nous voulions préalablement recevoir la bénédiction de Monseigneur l'archevesque de Paris, ce qui ne se put faire que dix jours après nostre arrivée.

Le lundy, 17e de may, je tombay malade d'un grand débordement d'humeurs qui me dura l'espace de trois jours, qui fut si violent que M. Infuns (?), fameux médecin, prononça que s'il duroit encore quelque tems j'en mourrois. Le Souverain Médecin me guérit bientost. Pendant ces trois jours, M. le duc de Chevreuse[1] et M. le prince de

[1] Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, fils de Henri de Guise. Il épousa Marie de Rohan, fille d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, veuve du connétable de Luynes, qui devint si célèbre sous le nom de duchesse de Chevreuse.

Guémenée[1] et plusieurs autres personnes de qualité me vinrent souvent voyr.

Après que je fus guérie, il y eut une telle affluence de peuple qui s'empressoit à me voyr, que le logis de M. de Laubardemont se trouva trop petit pour recevoir tant de monde. On fait estat que, depuis ce tems, plus de vingt mille personnes me visitèrent chaque jour pendant mon séjour à Paris. Ce qui estoit embarrassant est qu'on ne se contentoit pas de voyr ma main marquée des sacrés noms, mais on me faisoit mille questions sur ce qui estoit arrivé en la possession et en l'expulsion des démons; ce qui obligea de faire un imprimé dans lequel on instruisit le public de ce qui s'estoit passé de plus considérable dans l'entrée et la sortie des démons de mon corps et sur l'impression des sacrés noms sur ma main.

M. de Laubardemont alla trois ou quatre foys à l'archevesché pour rendre nos respects à Monseigneur l'archevesque et lui demander sa bénédiction. Ne l'ayant pu rencontrer, il alla, le jour de la Pentecoste, à l'église de Nostre-Dame. Il salua Mond. seigneur de nostre part à l'issüe de la Grand'Messe, et luy demanda pour nous sa bénédiction, le suppliant de marquer l'heure que nous pourrions luy rendre nos devoirs en personne. Ce prélat luy donna le rendez-vous, à trois heures après midy, à l'issüe de Vespres.

Nous nous rendîmes dans l'église de Nostre-Dame

[1] Louis VII de Rohan, prince de Guémenée, duc de Montbazon, fils aîné d'Hercule de Rohan, et mari de cette belle princesse de Guémenée qu'aima l'infortuné Auguste de Thou.

et y assistâmes à Vespres, et ensuite nous fûmes conduites à l'archevesché par M. de Laubardemont.

Nous nous prosternâmes humblement devant ce prélat et luy demandâmes sa bénédiction. Il nous fit un accueil fort honneste; il voulut voyr les sacrés noms imprimés sur ma main ; il les admira, il les montra à tous ceux qui estoient présents, disant tout haut : « Il ne faut pas cacher ce qui est à la gloire de Dieu ». Il me fit plusieurs questions touchant la possession des diables et de leurs opérations tant sur l'âme que sur le corps. Il me parla de Grandier ; enfin, il me fit offre de son crédit et il nous conduisit jusqu'au carrosse avec beaucoup de civilité.

Le jour suivant, 24e may, le bruit s'estant répandu par Paris de ce qui s'estoit passé à l'archevesché et du bon accueil que nous avoit fait Monseigneur, et de tout ce qu'il m'avoit dit, le peuple s'empressa encore plus de me voyr; de sorte que l'on fut contraint de m'exposer au public, depuis les quatre heures du matin jusqu'à dix heures du soir, aux flambeaux.

L'on me mit dans une salle basse où il y avoit une fenestre à hauteur d'homme qui répondoit à une cour de la maison. J'estois assise le bras, sur un oreiller, et ma main estoit étendue, hors de la fenestre, pour estre vûe du peuple. Les personnes de la première qualité ne purent entrer dans cette salle parce que le peuple en occupoit les avenües; on ne me donnoit pas le loisir d'entendre la messe ny de prendre mes repas. Il faisoit extresmement chaud et la foule

du peuple augmentoit tellement la chaleur que je tombay en défaillance et mesme en pamoison sur les carreaux.

Monseigneur le cardinal de Richelieu s'estoit rendu nostre protecteur et il nous avoit rendu de bons offices dans la possession. Il estoit absent lorsque nous arrivâmes à Paris. Ayant appris que nous estions à Paris, il manda de Compiègne, où il estoit, que nous n'en sortissions pas et que nous l'y attendissions.

Aussitost que M. de Laubardemont eût appris qu'il estoit de retour, et qu'il s'estoit retiré à sa maison de Ruel, proche Paris, il l'y alla trouver, le mardy de la Pentecoste, pour luy rendre nos très-humbles respects et pour luy demander sa bénédiction.

Ce prélat témoigna beaucoup de joye de cette nouvelle et marqua un grand désir de nous voir, l'assurant qu'il nous donneroit audience dès le lendemain.

Monsr de Laubardemont nous y mena ce jour là. M^r le cardinal ayant esté saigné ce jour là, touttes les portes du chasteau de Ruel furent fermées, mesme aux évesques et aux maréchaux de France; cependant, nous fûmes introduittes dans son antichambre quoy qu'il fût au lit. Il ordonna à un gentilhomme et à son médecin de nous accueillir et de nous donner le bonjour de sa part.

On nous conduisit par son ordre dans une salle où le dîner estoit préparé. Il estoit magnifique, et nous fûmes servies par ses pages. Sur la fin du dîner Monsr le cardinal fit appeler Mr de Laubardemont

et luy demanda s'il n'y avoit point d'indécence qu'il nous saluât estant au lict, craignant que cela ne nous fît de la peine. Il l'assura que non ; il nous vint quérir de sa part.

Nous allâmes proche de son lit; nous nous mîmes à genoux pour recevoir sa bénédiction. Je demeuray dans cette posture pour luy parler; il ne le voulut pas, assurant qu'il ne le souffriroit pas. La contestation d'honnesteté de sa part et d'humilité de la nostre dura assez longtems, mais enfin, je fus obligée d'obéir; il me fit donner un fauteuil et il m'y fit asseoir.

Monseigneur le cardinal commença l'entretien en me disant que j'avois de très grandes obligations à Dieu de m'avoir choisie en ce malheureux siècle pour servir à sa gloire, à l'honneur de l'Eglise, à la conversion de plusieurs âmes et à la confusion des méchants. Il ajouta que c'estoit pour moy un grand bonheur d'avoir souffert pour ce sujet les opprobres, ignominies, reproches, accusations, calomnies, et généralement touttes les opérations des démons pendant le cours de plusieurs années.

Je répondis à son Eminence qu'il nous avoit servy de père, de mère, de nourricier, de protecteur et de tout, pendant que presque tout le monde nous avoit abandonnées, et traittées comme folles, trompeuses et méchantes.

Son Eminence me répondit : « Je me sens très-obligé à Dieu de m'avoir fait connoistre votre innocence au milieu des nuages de tant de calomnies dont on vous chargeoit et de m'avoir donné la volonté et

le moïen de vous faire du bien, et je vous assure que je ne me lasseray jamais de vous en faire ».

Il me consola sur la longueur des maux que j'avois soufferts, disant : « C'est un coup de la Providence spéciale de Dieu qui a voulu, par tout ce qui est arrivé, sanctifier celles qui ont été vexées par les démons, et mesme pour le bien général de la France qui en tire de si grands fruits ».

Ce prélat dit touttes ces choses avec une grâce ravissante, et beaucoup de douceur. Il ajouta : « Lorsque Monseignr milord Montaigu[1] me rapporta, il y a deux ans, qu'il estoit présent lorsque le nom de Maria fut marqué sur vostre main et mesme qu'il tenoit les doigts de vostre main avec la sienne, j'avoüe que le témoignage de ce seigneur anglois m'encouragea beaucoup dans le dessein que j'avois pris de protéger les pauvres religieuses de Loudun persécutées par les diables et par les hommes ».

Ce prélat dit encore : « Il n'est point nécessaire de plus grandes preuves de la vérité de la possession que la continuation de ces sacrés noms qui se renouvellent avec tant d'éclat, laquelle Dieu opère quand il le juge nécessaire. Ce sont des témoignages sensibles et assurés de la possession réelle et des grands desseins que Dieu a eus en la permettant ». Puis, s'adres-

[1] Envoyé secret de l'Angleterre, ami de Buckingham, paraît avoir joué un assez triste rôle pendant la guerre contre les protestants coalisés avec les Anglais. Il fut arrêté en 1628 et conduit à la Bastille. Plus tard il rentra en grâce auprès d'Anne d'Autriche et devint son confident. C'est à la suite de son voyage à Loudun qu'il se convertit au catholicisme et se fit abbé.

sant, à M. Citoys[1], médecin, il luy demanda son avis, à quoy il répondit : « Monseigneur, mon sentiment est que dans l'impression des noms qui sont sur la main de la Mère, il n'y a rien qui soit, ou de la nature ou de l'industrie des hommes. »

Monseigneur le cardinal me fit approcher de luy pour voir ma main de plus près; l'ayant regardée avec beaucoup d'attention, il dit ces paroles : « Voilà qui est admirable. »

Après cela, il me demanda des nouvelles des religieuses que j'avois laissées à Loudun. Je luy répondis qu'elles n'estoient plus possédées et qu'elles estoient paisibles. C'est un effect de la bonté de Dieu et du pouvoir qu'il a donné à l'Eglise contre les démons.

Ensuite, je suppliay très humblement son Eminence de continuer sa protection et ses bienfaits pour le soutien de nostre communauté, l'assurant que nous continuerions nos vœux et nos prières pour attirer sur luy les bénédictions du Ciel.

M. le cardinal me dit qu'il eût esté bien ayse de voir le père Surin.

Mr de Laubardemont prit la parole et parla de

[1] François Citoys, docteur en médecine de la faculté de Poitiers, né en cette ville, en 1572, d'une famille considérée. Ses talents lui valurent l'estime de Richelieu dont il devint le médecin particulier. Ce fut lui que le cardinal chargea de négocier un arrangement entre Théophaste Renaudot et la Faculté de Paris, arrangement que les intrigues de Guy Patin rendirent impossible. Il mourut en 1652, doyen de la faculté de médecine de Poitiers, sa ville natale, où il s'était retiré après la mort du cardinal. (Voy. *Théophaste Renaudot; un Essai de Faculté libre au XVIIe siècle*, par Gilles de la Tourette ; Plon, 1884. Ch. v.)

l'onction que saint Joseph avoit faite sur moy, dont j'avois esté guérie. On lui fit voyr le morceau de la chemise sur laquelle la dite onction avoit esté faite ; la voïant, il fut touché de respect et exprima de grands sentiments de piété, car, avant que de la prendre en ses mains, quoy qu'il fût malade, il découvrit sa teste, il la flaira et baisa par deux foys, disant : «Cela sent parfaitement bon». Il y fit toucher un reliquaire qu'il avoit à son chevet de lit. Pendant qu'il tenoit cette chemise avec respect et admiration, je luy fis le récit de la manière que j'avois esté guérie par le pouvoir de saint Joseph et par l'application de cette onction.

Il m'invita de voyr sa maison de Ruel. Nous nous jetâmes à ses pieds pour recevoir une seconde foys la bénédiction de son Eminence, et, pour lors, il me dit : « Ne vous mettez point en peine des frais de votre voïage, j'y pourvoiray, je veux vous assister ». Le lendemain matin, il nous envoya un gentilhomme qui nous apporta de sa part cinq cents écus.

Son Eminence remercia Mrs de Morans et de Laubardemont des soins qu'ils avoient pris de nostre communauté; il nous donna sa bénédiction disant : « Je vous prie de demander à Dieu qu'il verse sur moy la mesme bénédiction que je viens de vous donner ».

Estant sortis de la chambre de M. le cardinal, il fit appeler M. de Morans. Il luy dit qu'il luy estoit obligé de l'assistance qu'il nous avoit rendue, le priant de nous la continuer, et luy offrit ses services.

Quelques-uns de la cour proposèrent à M. le cardinal de faire envelopper ma main dans un gand, et de la cacheter de son sceau, ce qu'il désapprouva disant : « Il faudroit estre fou ou estre impie pour douter de la vérité de ce que nous avons vu; ce seroit tenter Dieu de faire ce que l'on me propose. »

Quelques-uns désapprouvèrent cette onction, disant qu'il ne venoit rien de sensible et de réel du costé du Ciel, à quoy on répondit : qu'il est marqué dans l'écriture que plusieurs choses ont été apportées du Ciel, comme l'épée que Jérémie apporta longtems après sa mort à Judas Macchabée, de la part de Dieu, luy disant : « Prends la sainte épée qui est un don de Dieu, avec laquelle tu détruiras les ennemys de son peuple [1] ».

Une sainte ampoule fut apportée du Ciel, dont Clovis, nostre 1er Roy, fut oint par saint Remy, la veille de Pasques. Ce Roy vit de ses yeux un ange, sous la forme d'un pigeon blanc, qui l'apportoit du Ciel. Ce miracle a esté reconnu par plusieurs historiens, mesme par les centuriateurs de Magdebourg, luthériens ennemys des miracles.

Estant de retour à Paris, M. de Laubardemont me donna avis qu'il avoit reçu une lettre de la Reine de France, Anne d'Autriche, femme de Louis le Juste, par laquelle sa Majesté lui ordonnoit de me conduire à Saint-Germain-en-Laye où elle estoit pour

[1] Voici le texte auquel la sœur fait allusion :
« *Extendisse autem Jeremiam dextram et dedisse Judæ gladium aureum, dicentem : Accipe sanctum gladium munus a Deo in quo dejicies adversarios populi mei Israel* » Lib. II *Machab*, cap. XV, ŷŷ 15, 16.

lors; car, ayant ouï parler de l'impression des noms qui estoient sur ma main et de la guérison miraculeuse que saint Joseph avoit faite par l'onction, elle désira extresmement de me voir et de m'entendre sur tout ce qui s'estoit passé dans la possession.

Quelques personnes qui vouloient faire passer la possession pour une tromperie[1], firent ce qu'elles purent pour empescher cette entreveüe, craignant qu'on reconnût qu'ils avoient eu tort de condamner tout ce qui s'estoit passé à Loudun.

Les Huguenots, de leur costé, se déchaisnèrent contre moy extresmement. Ils décrièrent la conduite des exorcistes et de tous ceux qui s'estoient mêlés de cette affaire. Ils ne pouvoient souffrir ce qui estoit évident: sçavoir, la puissance qu'a l'Eglise catholique sur les démons de les chastier et de les obliger de se retirer des corps qu'ils possédoient auparavant.

On se servit d'une adresse pour empescher cette visite. La Reine estoit grosse de six mois; on fit représenter à ceux, qui l'approchoient, que la veüe de l'impression des noms qui estoient sur ma main, pouvoit causer quelque appréhension à la Reine, à cause que les démons avoient écrit ces noms.

On consulta M. Séguin[2], médecin de la Reine; il

[1] Nous avons déjà dit quels étaient les sentiments de la plupart des Loudunais sur la prétendue possession de sœur Jeanne et sur les agissements de Laubardemont et de ses acolytes. On peut voir, par le récit de la sœur, que, même à la Cour, ces sentiments avaient trouvé de l'écho.

[2] Séguin, premier médecin de la Reine. « C'étoit, dit Mme de Motteville, un homme savant à la mode de la Faculté de Paris, qui est de

fut d'avis que je vinsse à Saint-Germain affin que la Reine eût la consolation de voir de ses yeux les noms imprimés. Le fondement de son opinion estoit qu'une chose si sainte ne pouvoit pas estre préjudiciable à la Reine; et, au contraire, que cette veüe estoit capable de luy donner de la consolation et de la joye, et mesme des forces à son corps; enfin, qu'il estoit bon que toute la Cour fut témoin de tant de merveilles qui ne tendent qu'à la gloire de Dieu et au bien des âmes.

J'ay omis de dire que je demanday à M. le cardinal s'il trouvoit à propos que j'allasse à Saint-Germain, selon l'ordre que j'en avois receu par deux foys de la Reine. Il me répondit qu'il falloit que le Roy en décidât, d'autant que plusieurs personnes contredisoient ce voyage; et, qu'à cet effect, qu'il falloit que M. de Laubardemont allât trouver le Roy pour luy exposer le désir de la Reine et les difficultez que plusieurs personnes formoient contre cette entreveüe.

M. de Laubardemont suivit cet ordre. Le Roy prononça sur le champ qu'il ne trouvoit aucun inconvénient à ce voïage, ny à cette visite; que les approches d'une religieuse ne devoient point estre suspectes, et qu'il ne falloit pas priver la Reine de cette consolation, puisqu'elle le demandoit si ardemment.

Je partis pour Saint-Germain, accompagnée de Messieurs de Morans et de Laubardemont.

saigner toujours et de ne se servir point des autres remèdes. Il n'avoit guère d'expérience, car il étoit venu jeune au service de la Reine. Pour surcroît de malheur, il étoit passionné et n'estimoit le conseil de personne. » (Mémoires de Mme de Motteville, t. IV, p. 364.)

La Reine, estant avertie de nostre arrivée, envoïa une de ses dames d'honneur pour m'amener dans sa chambre. D'abord, la Reine me fit des reproches de mon retardement à exécuter les ordres réitérés qu'elle m'avoit fait donner. Je m'excusay sur les difficultez qui estoient arrivées et les craintes que plusieurs avoient que Sa Majesté ne reçut quelque incommodité de ma présence. La Reine répondit en riant : « Ce n'est pas moy qui ay eu peur, mais le Roy. » La Reine ajouta : « Ma Mère, je suis bien ayse que vous soyez venue; j'avois un grand désir de vous voir; approchez-vous, vous n'avez rien qui fasse la moindre appréhension, venez; en vérité, il y a des personnes bien malignes; que leur ai-je fait pour envier mon bonheur? »

La Reine, m'ayant fait asseoir, me fit plusieurs questions : elle témoigna estre contente des réponses; et, sur ce que je luy racontois ce qui s'estoit passé dans la possession, de plus effroyable, la Reine les entendoit avec plaisir, disant : « J'ay de la joye à entendre ces choses. Je n'en ay pas de peur ».

La Reine me demanda si nostre communauté avoit esté dans de grandes nécessitez, tant pour le spirituel que pour le temporel; ce qui m'obligea à luy faire ce récit : « Madame, pour satisfaire au désir de vostre Majesté, je lui diray que les hommes et les diables nous ont fait une cruelle guerre pendant plusieurs années. Après que la possession eût éclaté, nous fûmes réduites à une extresme nécessité pour les besoins du corps. Souvent nous manquions de pain ; nous estions plusieurs jours sans manger.

Nostre provision nous ayant manqué, nous fûmes réduittes à nous nourrir de choux et de légumes qui croissoient en nostre jardin. Quand des personnes charitables nous donnoient quelques autres choses, nous n'avions personne pour cuire et accommoder ce qui nous estoit donné, car, celles d'entre nous qui estoient possédées des diables, faisoient tant de mal à celles qui ne l'estoient pas, qu'elles estoient hors d'estat de pourvoir à nos besoins.

Pour nous tirer de cette extrémité, Dieu nous inspira d'entreprendre de filer de la laine et du lin; et, quoy que nous ne sçeussions point ce métier là, nous l'apprîmes, par la grâce de Dieu ; mais, les marchands qui nous donnoient à filer, se prévalant de nostre nécessité, nous retranchoient le tiers du gain que nous devions faire, parce qu'au lieu qu'ils donnoient trois sols aux autres filandières, ils ne nous en donnoient que deux.

Les causes de cette misère extresme furent :

1° Que les parents de nos pensionnaires les retirèrent de nostre maison, à cause des bruits effroyables que les démons faisoient par celles qu'ils possédoient;

2° Les personnes qui, auparavant nostre malheureux estat, nous estoient les plus affectionnées, nous tournèrent le dos;

3° Nos parents nous désavouèrent [1], et mesme refu-

[1] C'est ainsi que sœur Jeanne du Saint-Esprit, fille de Henry d'Escoubleau de Sourdis, marquis du Coudray-Montpensier, maréchal-de-camp, fut retirée du couvent par son père, et reçut le fouet en guise de traitement.

sèrent de payer quelques petittes pensions viagères que quelques-unes de nous avoient pour leurs petits besoins;

4° Les magiciens et les Huguenots se joignirent pour nous faire passer pour fourbes, pour folles, pour impudiques et magiciennes;

5° Le plus cruel et insolent de tous ceux qui nous ont persécutées, a esté Urbain Grandier, curé de la ville de Loudun.

Ce malheureux prestre chercha tous les moïens pour nous perdre d'honneur. Sans que jamais nous l'eussions vu [1], que nous eussions eu aucun démeslé avec luy, les diables l'ont toujours accusé d'estre l'auteur de nostre possession. Il composa des libelles diffamatoires contre nostre honneur; il les faisoit afficher aux portes de la ville de Loudun [2].

Ce malheureux prestre fut enfin convaincu de magie; il fut condamné par sentence des juges que le

[1] Nous insistons encore sur cette déclaration de la sœur Jeanne. Elle est fort catégorique et très importante au point de vue du procès de Grandier et de ses rapports avec les Ursulines.

[2] Pendant toute la durée du procès de Grandier, des placards furent, en effet, affichés aux portes des églises et des principaux monuments. On y ridiculisait Laubardemont, les juges, les exorcistes, les religieuses. Ces placards etaient inspirés par l'indignation du peuple contre les agissements du Commissaire du roi. Pour y mettre un terme, celui-ci ne se contenta pas de l'audacieuse proclamation que nous avons rapportée, il fit encore mettre des plantons aux portes des édifices publics. Mais, les placards ayant continué, il usa d'un procédé bien simple. En vertu de la fameuse maxime promulguée par les exorcistes : « *que le diable duement contraint est tenu de dire la vérité* », il fit interroger les Religieuses par ces derniers, et, celles-ci, au milieu de leurs convulsions, nommèrent, sans hésiter, quelques écoliers, un huguenot et deux ou trois amis de Grandier qu'on arrêta, mais qu'on dut bientôt relâcher, aute de preuves.

Roy avoit envoyés pour faire son procès. Il fut ruslé tout vif à Loudun.

Le bruit s'estant répandu dans les villes les plus prochaines, et ensuite les plus éloignées, de ce qui se passoit dans les exorcismes, il accourut un grand nombre de personnes de tout âge, sexe et condition, par un esprit de curiosité. Il y avoit dans les hostelleries de Loudun des personnes qui avoient ordre de nous décryer et de nous faire passer pour des infasmes et des fourbes. Non seulement, les méchants se déchaisnèrent contre nous, mais des gens de bien mal informés devinrent nos persécuteurs. Plusieurs ne nous condamnoient pas, à la vérité, mais ils ne nous défendoient pas, ne voulant pas approfondir la vérité, et, craignant d'estre désapprouvés si ils prenoient nostre parti, ce qui nous faisoit grand tort à cause du crédit qu'ils avoient en la ville.

Dieu suscita un chanoine de Loudun qui s'appeloit M. Mignon, auquel nous sommes et serons toujours très obligées. Il nous ayda de ses sages conseils et il nous fit subsister plus d'un an, dans nos plus extresmes besoins, par ses charitez.

Quelques-uns de nos parents nous offrirent de nous recevoir dans leur maison ; mais, quelques sollicitations qu'ils nous firent, nous refusâmes leurs offres.

Voilà, Madame, un petit crayon de ce que nous avons souffert pour l'extérieur ; mais, je ne puis raconter à Vostre Majesté nos peines intérieures. Nous estions, par l'opération des démons, dans des frayeurs terribles, dans des agitations, désespoirs et rages qui

ne sont connues que de Dieu seul et des Anges.

Ce qui nous fut encore bien rude est que, lorsque les juges prononcèrent l'arrest de condamnation contre Grandier, on nous sépara les unes des autres, et on nous logea deux à deux dans les maisons de la ville; ce fut là qu'on nous interrogea juridiquement.

La Reine et tous ceux qui estoient dans sa chambre ne marquèrent aucun ennuy de ce long discours et, au contraire, chacun faisoit paroistre sa joye et son admiration de tant d'évènements si surprenants.

La Reine voulut voir ma main marquée des sacrés noms. Je la luy présentay; elle la prit et la tint plus d'une heure, admirant une chose qui ne s'estoit jamais vue depuis le commencement de l'Eglise. Elle s'écria : « Comment peut-on désapprouver une chose si merveilleuse et qui donne tant de dévotion? Ce sont les ennemys de l'Eglise qui décryent et condamnent cette merveille, qui est à la gloire de Dieu et au bien des âmes ». Elle ajouta : « Y a-t-il des personnes si malheureuses que de nier la vérité qu'elles voient et qui est approuvée de tous ceux qui ont de la religion? Ces gens-là se liguent avec le diable contre Dieu ».

Madame la princesse de Condé [1], qui estoit présente, entra dans les sentiments de la Reine, et, voïant ces noms imprimés sur ma main, elle dit : « Je ne m'étonne pas de ce que M. le prince, mon mary, m'a écrit depuis peu : qu'il avoit passé par Loudun; qu'il avoit vu et admiré les noms écrits sur la main

[1] Charlotte de Montmorency, mère du grand Condé, célèbre par la passion qu'elle inspira à Henri IV.

de la Supérieure; qu'il avoit esté informé de la guérison de la dite Supérieure par une onction faite miraculeusement par saint Joseph; qu'il avoit laissé à Loudun un billet signé de sa main par lequel il déclaroit que, lorsqu'il assista à l'exorcisme qu'on fit sur Isacaaron, ce démon lui avoit manifesté une pensée secrète qu'il conservoit dans son cœur, et qu'il avoit laissé cette attestation signée: Louis de Bourbon [1], prince de Condé.

La Reine me demanda ensuite de quelle manière ma guérison avoit esté faite par l'onction de saint Joseph; je luy en fis le récit assez en détail.

Deux médecins, l'un du Roi et l'autre de la Reine, firent le récit au Roy de ce qui s'estoit passé dans cette entreveüe de la Reine et de moy, l'assurant qu'ils avoient examiné la chose de près et qu'ils estoient assurés que l'art ne pouvoit avoir part à l'impression des noms, et qu'ainsy, c'estoit un ouvrage de Dieu.

Ce récit porta le Roy à désirer de voyr de ses yeux les sacrés noms, et de m'entendre parler. Il vint donc à ce dessein dans le cabinet de la Reine, le 29 may 1638.

D'abord, il me salua fort honnestement et avec beaucoup de douceur; il me demanda comme je me portois; il voulut voyr ma main dont on luy avoit

[1] Il y a une erreur manifeste dans le manuscrit. Il ne peut s'agir ici de *Louis* de Bourbon, prince de Condé, mais bien de *Henri* II, prince de Condé, né en 1588 à Saint-Jean-d'Angely, dans la prison où était détenue sa mère, Charlotte de la Trémouille, accusée d'avoir empoisonné son mari. Ce prince mourut en 1646. Il était le père de *Louis II* de Bourbon, le grand Condé, né à Paris en 1621, qui n'avait que dix-sept ans à cette époque (1638).

tant parlé. Je la luy présentay; il la regarda attentivement et fut extresmement surpris de voyr l'impression des sacrés noms. On remarqua sur son visage de la joye; puis, il dit tout haut : « Je n'ay point douté de la vérité de cette merveille, mais, en la voïant comme je la vois, ma croyance est fortifiée. »

Il alla luy-mesme chercher dans la chambre de la Reine quelques personnes qui s'estoient depuis longtems déclarées ennemies à nostre communauté et de la vérité de la possession, jusques à nous faire passer en l'esprit du Roy, tant en secret qu'en particulier, pour des trompeuses et des magiciennes. Le Roy les conduisit dans le cabinet de la Reine; comme ils y furent, ils persistèrent dans leurs sentiments. Le Roy, pour les détromper, prit ma main, et, leur montrant l'impression des sacrés noms qui estoit toute nouvelle, il leur dit : « Que dites vous à cela? »

Ces gens ne voulurent pas se rendre. Je n'ay jamais déclaré le nom de ces Messieurs par un principe de charité.

Le Roy me fit l'honneur de m'entretenir une bonne heure; il me prit la main de tems en tems pour regarder plus attentivement les sacrés noms. Il me fit plusieurs questions sur la possession, et, principalement, sur le malheureux Grandier. Il me parla du voïage que j'allois faire à Annecy; il eut la bonté de me donner avis de ne pas passer par de certains lieux très-dangereux; il me marqua mon chemin depuis Paris jusqu'en Savoie, ajoutant : « Vostre plus court chemin, en sortant de Lyon, est de tirer tout droit à

Grenoble. Vous verrez à Annecy, dans la petite église des filles de la Visitation, le sépulcre de M. l'évesque de Genève dont vous portez le nom empreint sur vostre main. »

Cet entretien se fit avec beaucoup de familiarité et de bonté du Roy pour moy. Je fis de grands remerciments à sa Majesté de touttes ses bontez et des soins qu'elle avoit prise de pourvoir aux besoins de nostre communauté. Je l'assuray que nous continuerions nos prières pour sa sacrée personne et pour toute la Maison Roïale.

La Reine prit la parole et représenta au Roy la pauvreté de nostre communauté : « Je veux continuer, [dit-il], de leur faire du bien ». Puis, s'adressant à M. de Laubardemont, il luy dit : « Vous avez bien servi ces bonnes religieuses dans leurs nécessitez ». M. de Laubardemont répondit au Roy : « Le tout s'est fait, Sire, sous les ordres de vostre Majesté ». — « Il est vray, dit le Roy, que vous avez bien travaillé en cette affaire, je suis bien content de vostre service. » Cela dit, le Roy prit congé de la Reine, et me dit : « Vous me ferez plaisir de prier Dieu pour moy ».

La Reine désira que j'allasse visiter la gouvernante de ses demoiselles d'honneur, qui estoit malade, et de luy appliquer l'onction de saint Joseph, comme aussy à un de ses officiers, appelé M. de Comminges[1], qui estoit aussy malade.

[1] Jean-Baptiste Cominges, lieutenant, puis capitaine des gardes de la Reine, gouverneur de Saumur, ambassadeur en Angleterre et en Portugal, mort en mars 1670.

Madame de Laubardemont eut ordre de me faire cette proposition; j'eus de la peine à m'y rendre, cependant, estant pressée, je m'y soumis.

La Reine désira encore que je coupasse un morceau de la chemise, où l'onction estoit, pour obtenir de Dieu, par les prières de saint Joseph, un heureux accouchement. Je m'en défendis, disant que j'avois beaucoup de peine à me résoudre qu'une chose si précieuse fut mise en pièces. J'ajoutay : « Je ne pense pas que ce soit la volonté de Dieu que j'y consente. Si sa Majesté commande absolument, ainsy qu'elle le peut, je veux bien laisser la pièce toute entière entre ses mains. Cependant, j'ose représenter à sa Majesté que, si elle permet que j'emporte avec moy l'onction en son entier, elle obligera une infinité de personnes, lesquelles, ayant une grande dévotion à saint Joseph, auront beaucoup de consolation de la voyr de leurs yeux, outre que nous n'avons dans l'église que cette relique de saint Joseph ».

Mad. de la Flotte[1], qui avoit ouï ce discours, en fut faire le rapport à la Reine, laquelle témoigna estre contente, et dit : « Je me rends aux raisons de la mère : c'est ma volonté qu'elle emporte cette relique; c'est un bien dont on ne doit pas priver le public; elle fait bien de s'opposer qu'on mette en pièces cette relique. »

[1] Jeanne de Souvré, mariée à René du Bellay, baron de la Flotte, dame d'atours de la Reine, grand'mère maternelle de Mlle de Hautefort, la maîtresse platonique de Louis XIII, et tante de la marquise de Sablé. Morte le 10 avril 1656.

Le lendemain, j'allay prendre congé de la Reine dans son cabinet. Elle me reçut avec les mesmes bontez qu'elle avoit fait les jours précédents; elle voulut encore voyr l'onction de saint Joseph; elle l'honora et lui fit toucher des chapelets. Elle me demanda encore à voyr les sacrés noms; elle bénit Dieu de cette grande merveille; elle me congratula du soin que j'avois de conserver la relique de saint Joseph; elle se recommanda à mes prières. J'allay prendre congé de Mad^lle d'Orléans [1], de Mme la princesse de Condé et de plusieurs autres personnes de la première qualité, qui reçurent mes respects avec beaucoup d'honnesteté.

Nous retournâmes à Paris. Le lendemain, nous allâmes au monastère de la Visitation de la rüe Saint-Antoine pour y communier. Les noms y furent renouvelés en la présence de plusieurs religieuses, la Mère prieure tenant ma main. Il est à remarquer, qu'en moins de huit jours, ils furent renouvelés par trois fois. L'après-disner, Monsr de Bellegarde, archevesque de Sens [2] vint à la Visitation et me fit l'honneur de me demander. Il voulut sçavoir ce qui s'estoit passé de plus considérable dans la possession : je luy en rendis compte pendant deux heures.

Le peuple marqua un grand empressement de voyr

[1] Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, fille de Gaston et de Marie de Bourbon. Née le 29 mai 1627. Il est à remarquer que Mademoiselle, dans ses *Mémoires*, ne fait aucune mention de la visite de sœur Jeanne à Saint-Germain, pas plus, d'ailleurs, qu'elle ne parle de la possession de Loudun.

[2] Oncle de Jeanne des Anges.

les sacrés noms. Il menaça de rompre la closture de la Visitation où j'estois. Il fallut que je parusse à une fenestre pour le contenter. On fait estat qu'il y avoit par jour trente mille personnes qui se présentoient pour voyr l'impression des sacrés noms.

Le nonce du Pape voulut reconnoistre par luymesme la vérité de cette merveille. Il dit, l'ayant considérée attentivement, que j'estois une des plus belles choses qu'on eût jamais vues en l'Eglise de Dieu; qu'il en avoit écrit au Pape; qu'il s'étonnoit que les Huguenots demeurassent dans leur aveuglement, après une preuve si sensible des véritez qu'ils combattent, et qu'il ne pouvoit pas concevoir ce qu'ils pouvoient dire contre un si grand miracle. Il voulut voir l'onction de saint Joseph; elle exhala une fort douce odeur; il en fut ravy, il la baisa dévotement.

Messeigneurs les évesques d'Alby[1], de Chartres[2], du Mans[3], de Meaux[4], Nismes[5], et plusieurs autres, me voulurent voyr; il fallut obéir.

Mr. de Laubardemont pria deux chirurgiens, les plus habiles de Paris, d'examiner l'impression qui

[1] Alphonse II d'Elbène.

[2] Léonor d'Estampes-Valencay, qui devint, en 1641, archevêque-duc de Reims. Mort le 8 avril 1651.

[3] Emery-Marc de la Ferté, aumônier de Richelieu, évêque du Mans en 1637, mort en 1648.

[4] Dominique Séguier, d'abord évêque d'Auxerre, puis de Meaux, aumônier du roi, mort en 1659.

[5] Anthyme-Denis Cohon, docteur en théologie, évêque de Nîmes, né en 1594, mort le 16 novembre 1670. Il était prédicateur du roi. Ce fut lui qui prononça, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, l'oraison funèbre de Louis XIII.

estoit sur ma main : ce qu'ils firent séparément. Le premier, ayant considéré cette impression, dit qu'il porteroit sa teste sur l'échaffaud pour assurer que cette impression n'estoit pas l'ouvrage de la nature, ni une invention humaine[1].

Mr de Laubardemont luy dit : « Je ne suis pas content de ce témoignage, mais je vous prie de faire des épreuves avec toute l'exactitude et la rigueur que on pourroit demander, et cela, pour fermer la bouche à ceux qui désapprouvoient et condamnoient ce miracle[2].

Ce chirurgien, pour contenter Mr de Laubardemont, fit les épreuves suivantes :

1° Il fit des frictions bien fortes sur ma main, avec des linges fort chauds[3], pour reconnoistre si la matière dont ces lettres estoient formées n'estoit point de la gomme appliquée artificieusement ;

2° Il se servit des eaux les plus fortes dont il put s'aviser ; il les appliqua sur ma main, mais cette épreuve fut inutile ;

[1] N'est-ce pas le cas de dire ici avec Jean Wier :

« Les indoctes médecins et chirurgiens couvrent leur bestise et erreur par la sorcellerie et par les vertus des saincts. » *Jean Wier*, édition Bourneville. 1885, t. I, livre II, ch. XVIII.

[2] Laubardemont devait être très-désireux de faire constater scientifiquement, par des médecins qui lui étaient dévoués, la nature surnaturelle des stigmates de sœur Jeanne. Il pensait s'innocenter ainsi, jusqu'à un certain point, du meurtre de Grandier dont il était coupable, et contre lequel on avait fortement murmuré en dehors des sphères officielles.

[3] Etant donné que le simple attouchement, chez des hystériques de la nature de sœur Jeanne, suffit à amener la rubéfaction de la peau, il est facile de comprendre que des « frictions bien fortes » devaient infailliblement produire l'exagération des stigmates, ce qui d'ailleurs ne manqua pas d'arriver.

3° Il y appliqua des huiles qui n'eurent aucun effect.

Après tous ces efforts, les caractères, au lieu de s'effacer ou altérer, prirent un nouveau lustre et parurent plus beaux qu'auparavant. Ce que ce chirurgien voïant, il donna à l'heure mesme un double témoignage, l'un, de ses yeux fondant en larmes de joye et de dévotion, et l'autre, de sa bouche, disant haut et clair : « Que le doigt de Dieu estoit là ».

Ensuite, il publia partout la vérité de ce miracle. Monsr le chancelier[1], ayant sçeû ce qu'avoit fait ce chirurgien par ses épreuves, voulut l'entendre discourir sur cette matière. Le chirurgien le fit fort pertinemment et montra, par de vives raisons, que ny la nature ny l'art ne pouvoient prendre part en ces effects. Il parla si bien, que M^r le chancelier en demeura satisfait.

Le second chirurgien, nommé Limprenet, fit son examen de son costé, et, ayant esté persuadé que l'impression des noms estoit un miracle, il fit un discours avec beaucoup d'érudition, par lequel il confirma ce que l'autre chirurgien avoit déclaré.

Ce double témoignage porta plusieurs médecins et chirurgiens de Paris de prendre par eux-mesmes connoissance de la vérité. A cet effect, ils s'empressèrent de voyr l'impression des sacrés noms et demandèrent avec instance de voyr ma main. Il en vint un grand nombre pendant sept ou huit jours.

[1] Pierre III Séguier, chancelier de France, né le 28 mai 1588, mort le 28 janvier 1672.

Tous conclurent, avec les deux premiers, que cet ouvrage n'estoit pas du ressort ny de l'art, ny de la nature, mais qu'il falloit que Dieu y eût travaillé, ou par soy, ou par quelque agent extraordinaire.

Il arriva qu'un misérable voulut imprimer sur sa main et contrefaire les noms que je porte sur la mienne; mais, il se fit une telle inflammation sur sa main qu'il en pensa perdre le bras, et mesme sa vie, Dieu faisant voyr qu'on ne pouvoit naturellement faire cette impression.

Le jugement des médecins et chirurgiens imposa silence aux hérétiques et libertins, et fortifia les bonnes âmes à croyre, respecter et honorer ce grand miracle.

Un peu avant que de sortir de Paris, plusieurs personnes nous offrirent des sommes considérables qui alloient jusqu'à cent mille livres; quelques-uns nous firent ces offres à mauvoise intention, pour décryer notre conduite. Nous refusâmes touttes ces aumosnes, nous contentant des cinq cents écus que Mons[r] le Cardinal nous avoit donnés.

Le Roy eut la bonté de nous faire expédier un brevet, par lequel il commandoit à tous les gouverneurs des provinces et magistrats des villes par où nous devions passer, affin qu'ils nous rendissent touttes les assistances dont nous avions besoin, et que nostre voïage ne reçut aucun trouble ny retardement.

Nous n'eûmes pas besoin de cet ordre, sinon à Lyon, où on faisoit une garde extraordinaire aux

portes; et on les fermoit aux étrangers qui venoient de loin dans la crainte de la peste. Mais, aussitost qu'on vit l'ordre du Roy, on nous laissa passer.

Je fus extresmement fatiguée de touttes les visites que je reçus et de ce qu'il me fallut souffrir en faisant voyr ma main imprimée des sacrés noms à tant de milliers de personnes. Après mon retour de la Cour, il fallut prendre quelques jours pour me délasser et pour me préparer à continuer nostre voïage.

Nous sortîmes de Paris, le dimanche, 20e juin 1638. Madame Amaury, veuve d'un conseiller du Parlement de Paris, voulut nous accompagner dans nostre voïage. Nous passames par Melun. Monseigr l'archesvesque de Sens s'y trouva.

Nous allâmes loger dans une abbaye de l'ordre de Saint-Bernard, dans laquelle Madame Marie de la Trémouille avoit établi la réforme. Nous y demeurâmes un jour, et j'eus de longs entretiens avec cette abbesse sur ce qui s'estoit passé à Loudun.

Nous allâmes coucher à Montargis chez les religieuses de la Visitation. De là, nous allâmes à la ville de La Charité, où les sacrés noms se renouvelèrent comme nous entendions la Sainte-Messe dans une petite chapelle de religieuses, dédiée à saint Joseph, ce qui renouvela parmi ces religieuses la dévotion à ce saint.

De La Charité, nous allâmes à Nevers loger à la Visitation. Un grand peuple y accourut pour voyr les sacrés noms; et, il y eut un si grand concours de peuple, qu'ils pensèrent rompre les portes. Monsei-

gneur l'évesque de Nevers[1] me fit l'honneur de nous y venir visiter accompagné des plus notables de la ville.

Les pères Jésuites et presque tous les religieux s'empressèrent de nous rendre visite, et il fallut leur faire voyr ma main avec les sacrés noms et l'onction de saint Joseph, et les satisfaire sur ce qu'ils voulurent sçavoir de ce qui s'estoit passé de plus remarquable.

N'estant pas éloignées de Lyon, Monseigr le cardinal Alphonse de Richelieu[2], archevesque de cette ville et frère de Mr le cardinal de Richelieu, nous envoïa ses ordres.

Nous arrivâmes à Lyon en bonne santé, quatorze jours après nostre sortie de Paris. On nous fit d'abord quelques difficultez d'ouvrir les portes à cause du soupçon de la peste. mais, sitost que nous eûmes fait voyr l'ordre du Roy, on nous laissa entrer..

Nous allâmes descendre au petit couvent de la Visitation. On nous dit que l'intention de Monsr le cardinal de Lyon estoit que nous nous retirassions au grand couvent de la Visitation, qui s'appelle de Bellecour, où il vouloit se trouver.

Nous entrâmes dans ce petit monastère seulement pour saluer les religieuses, et nous y fûmes très peu de tems.

[1] Eustache du Lys.

[2] Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, frère du grand ministre, fut comme lui, nommé à l'évêché de Luçon. Il se fit ensuite Chartreux, quitta l'ordre et devint, grâce à de hautes protections et surtout à sa parenté, archevêque d'Aix et de Lyon, cardinal et grand aumônier de France. Il mourut en 1653. C'était un prélat peu intelligent. « Ses portraits, dit le duc d'Aumale, nous montrent un Richelieu hébété. »

Monseig^r le cardinal avoit commandé qu'on luy donnât avis de nostre arrivée. Sitost qu'il l'eût apprise et que nous étions dans ce petit monastère, il envoïa deux ecclésiastiques fort considérables pour nous assurer de sa part que nous estions les bienvenus, et qu'il seroit bien ayse de nous voyr à Bellecour où il désiroit que nous prissions nostre logement après que nous aurions satisfait au désir et à la piété du petit couvent de la Visitation.

Nous allâmes donc loger à la Visitation de Bellecour. M^r. le cardinal se donna la peine d'y venir; il nous fit un très bon accueil; il voulut, pendant une bonne heure, que je l'entretinsse des opérations des diables, de leurs sorties de mon corps et des marques qu'ils avoient laissées sur ma main en se retirant. M^r. le cardinal me fit plusieurs interrogations.

Je taschay de le satisfaire. Il voulut effacer les noms imprimés sur ma main avec des ciseaux[1]. Ayant commencé à les appliquer, je pris la liberté de luy dire : « Monseigneur, vous me faites souffrir»; et il fit appeler un chirurgien pour faire raser ces noms. Je m'y opposay, et luy dis : « Monseigneur, je n'ay point ordre de mes supérieurs de souffrir ces épreuves ». Monsr le cardinal me demanda qui estoient ces supérieurs. Je luy répondis : « Monseigneur, c'est M^r. le cardinal de Richelieu, vostre frère. Il a eu ordre du Roy de prendre connoissance de la

[1] Les stigmates formaient donc un relief notable, ce qui est aussi, d'ailleurs, la caractéristique des stigmates experimentaux que l'on produit par suggestion chez les hystériques.

possession; il nous a envoïé des exorcistes. Passant par Paris, j'ay eu l'honneur de le saluer; il a eu la bonté de me recevoir avec beaucoup de douceur. Je luy demanday s'il vouloit faire faire des épreuves pour reconnoistre la vérité de l'impression des noms. Il m'a répondu qu'il n'avoit pas jugé cela nécessaire, et qu'il ne doutait en aucune manière d'une chose si évidente.

A la fin, ce cardinal de Lyon se rendit, et, me tirant à part dans une allée, il me dit : « Vous me ferez plaisir de ne vous adresser qu'à moy dans vos besoins, je vous serviray très-volontiers ; je vous conjure de repasser par Lyon à vostre retour d'Annecy ». Ensuite, il se retira.

Un peu auparavant nostre sortie de la Visitation de Bellecour, la mère prieure voulut nous donner la consolation de voyr le cœur de leur bienheureux fondateur, François de Sales, à découvert [1], lequel on ne voit ordinairement qu'au travers un cristal. Je pris ce cœur entre mes mains et le contemplay quelque tems avec beaucoup de dévotion. Pour lors,

[1] François de Sales, évêque et prince de Genève, mourut presque subitement, le 22 décembre 1622, à Lyon, où il était venu saluer Louis XIII, de retour de son expédition contre les protestants du Languedoc.

« Après sa mort, on ouvrit son corps pour l'embaumer, avant de le transporter à Annecy qu'il avoit choisi pour lieu de sa sépulture. Son cœur devait rester à Lyon, dans l'église du monastère de la Visitation de Bellecour... Le cœur de saint François de Sales, fut placé dans un reliquaire d'argent, puis dans un reliquaire d'or donné par Louis XIII. Lorsque les Religieuses de Bellecour abandonnèrent leur monastère, par suite des persécutions des révolutionnaires, elles se réfugièrent à Venise et emportèrent avec elles ce précieux dépôt, que nous avons pu vénérer en 1852. » (Crosnier, *Hagiologie nivernaise.)*

les sacrés noms se renouvelèrent sur ma main à la veüe de cinquante-cinq religieuses. Elles se sentirent touchées d'un grand respect vers ces sacrés noms; elles les honorèrent d'une manière très-singulière. Ce renouvellement ayant esté divulgué, presque tout Lyon accourut à la Visitation. Je fus contrainte de faire voyr ma main à un peuple infini; il y eut une si grande presse que deux personnes y furent étouffées.

Le père Surin, pour obtenir ma délivrance du dernier démon qui me possédoit, fit vœu à Dieu d'aller à Annecy avec la permission de ses supérieurs pour rendre grâces à la divine Majesté de cette faveur, au cas qu'elle luy fût accordée. Le père Jacquinot, provincial, luy en accorda la permission et luy assigna pour compagnon le père Thomas [1], qui avoit esté un des exorcistes à Loudun. Ils partirent ensemble et allèrent droit à Annecy. Le père Surin qui avoit esté privé depuis sept mois de l'usage de parler estoit toujours muet.

Ils arrivèrent à Annecy, le 10e de may de l'année 1638. Dès le lendemain, le père Surin commença une neuvaine au sépulcre du Bienheureux François de Sales, à la fin de laquelle il se trouva un peu mieux. Cependant, l'usage de la parole ne luy estoit pas rendu, ce qui affligeoit les religieuses de la Visitation et principalement madame de Chantal [2].

[1] Thomas (Guillaume), mort à Quimper en 1657, auteur d'un catéchisme en breton.

[2] Sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal mourut à Moulins le 23 décembre 1642.

Pour obtenir cette faveur de Dieu par le crédit de leur Bienheureux Père, par l'application de quelques-unes de ses reliques, ils lui firent avaler, à cet effect, un morceau de son sang desséché [1]. L'ayant avalé, après la communion, il eut la liberté de dire ces paroles : « Jesu Maria ». et n'en put dire d'autres.

Ils partirent pour Lyon, estant dans le dessein d'y demeurer jusqu'à ce qu'ils eussent eu de nos nouvelles. Ayant fait quelque séjour à Lyon, ils prirent résolution de ne nous point attendre. Comme ils estoient près de monter à cheval, il reçut un avis que nous étions arrivés dans un monastère du faubourg de Fourvières.

Le père Surin et son compagnon nous y vinrent trouver. Après nous avoir salués, ils nous dirent qu'ils alloient partir pour s'en retourner, n'ayant pas permission du Provincial de faire un second voïage à Annecy. Je pris la liberté de remontrer au père Surin et à son compagnon que M. le cardinal de Richelieu m'avoit donné ordre, qu'en cas que je ne les rencontrasse point à Annecy, que je les y ramenasse pour accomplir le vœu que nous avions fait.

[1] « Souvent on a pu être étonné des reliques si nombreuses de saint François de Sales, et surtout de la quantité de sang coagulé et durci dont on donne des fragments dans les monasteres des Visitandines ; nous devons avouer que nous avions peine à nous en rendre compte. quand le manuscrit des Visitandines de Nevers est venu résoudre ce probleme. « Le valet de chambre du saint. y est-il dit, avait une si haute idée de la sainteté de son maître. qu'il conservait avec respect tout ce qui lui avait servi...... Quand on le saignait, il laissait le sang se dessécher. puis il le renfermait dans une boite. » On comprend maintenant, comment beaucoup de maisons de la Visitation possèdent du sang durci de saint François de Sales. (Crosnier, *Hagiologie nivernaise.*)

Les Pères trouvèrent à propos de faire mettre l'affaire en délibération chez ceux de leur Compagnie de Lyon. La chose fut proposée, et ces Pères furent d'avis de suivre l'ordre prescrit par Mons[r] le cardinal de Richelieu, présumant que le Père Provincial ne le trouverait pas mauvais dans les circonstances présentes. Nous partîmes ensemble, deux ou trois jours après.

Il arriva une chose assez extraordinaire dans ce voïage. Le père Surin ayant toujours jusqu'alors demeuré muet, il arriva que le père Thomas, dans le chemin, ayant entonné le *Veni Creator,* le père Surin luy répondit, et, depuis ce tems, il eut la liberté de parler[1].

[1] Il est temps, croyons-nous, de nous expliquer sur l'état pathologique du P. Surin. Nous avons pu voir, dans le courant du manuscrit, qu'il fut malade et qu'on dut l'éloigner de Loudun. Le P. Surin, et, ce n'est pas là le fait le moins curieux de cette possession, à l'instar du P. Lactance, du chirugien Manoury, du lieutenant civil Louis Chauvet, du P. Tranquille, qui moururent plus ou moins convulsionnaires et aliénés, était également un névropathe. D'après les Mémoires qu'il nous a laissés et les détails que l'on trouve dans les livres qui relatent les différentes phases de son existence, il est facile de reconnaître que c'était un *hystérique* des mieux caractérisé, présentant des attaques que l'on trouve fort bien décrites dans un livre édité en son honneur par les jésuites : *Le Triomphe de l'amour divin...* œuvres posthumes du P. J.-J. Surin, avec un abrégé de la vie de l'auteur. Avignon 1828, t. I, p. 44. « Comme il se fut retiré seul, après la collation, il sentit de grands maux de cœur qui enfin aboutirent à un grand tourment de ses membres et puissances, en sorte qu'il commença à se débattre et tordre comme une personne possédée, avec certains transports et frémissements de violence, ce qui étonna si fort les assistants qu'ils le crurent possédé. » Enfin, ce qui montre bien l'intensité de la contagion nerveuse, le malheureux jésuite fut possédé et obsédé, comme les Religieuses, et par le même Isacaaron, le démon de l'impureté.

Désormais, il est donc très facile d'interpréter l'impossibilité de parler dans laquelle se trouvait le P. Surin lorsqu'il entreprit le voyage d'Annecy. Ces phénomènes morbides qui duraient depuis 7 mois et qui disparurent subitement, après l'ingestion d'un morceau de sang desséché, provenant d'une saignée faite à François de Sales, doivent

Nous nous rendîmes ensemble à Grenoble. Y estant arrivés, le concours de monde fut prodigieux pour voyr les impressions sur ma main et pour honorer la sainte onction. Messieurs du Parlement, mesme Mr. le Premier Président, voulurent voyr ces merveilles. Nous avions rendu le pere Surin dépositaire de la sainte onction.

Grand nombre de personnes estant accourues dans l'église de ces Pères pour avoir la consolation de voyr cette relique, le père Surin se mit dans un lieu élevé pour la montrer. Il fit un discours au peuple pour raconter ce qui s'estoit passé dans ma guérison miraculeuse. Il se fit un grand cry causé par l'étonnement de la liberté du Père à parler, car, ayant passé quelque tems auparavant par cette ville, et un grand nombre de personnes ayant sceû qu'il estoit muet, on estoit fort surpris de cette liberté de parler qui luy avoit esté rendue miraculeusement.

Nous demeurâmes quelques jours à Grenoble et, pendant tout le tems que nous y fûmes, presque toute la ville se rendit dans le lieu où nous demeurions, avec tant d'empressement et d'ardeur que j'en fus accablée.

Dieu opéra plusieurs miracles par la vertu de cette sainte onction. Les Pères furent priés de la porter dans le second monastère de la Visitation; touttes les religieuses l'honorèrent. Une d'elles estant malade

être rapportés au *mutisme hystérique*, état pathologique particulièrement bien étudié par M. Charcot, dans ses leçons faites à la Salpêtrière, en décembre 1885. (*Gazette des hôpitaux*, 22 janvier 1886), et par M. Cartaz. (*Progrès médical*, février-mars 1886, nos 7, 9, 10.)

d'une fièvre, dans le moment que les Pères arrivèrent, la fièvre la quitta; elle vint dans le chœur en faire la déclaration et en rendre grâces à Dieu[1].

Une femme, qui avoit eu un coup d'épée sur la teste qui avoit attaqué et retiré les nerfs, de sorte qu'elle ne pouvoit ouvrir la bouche et manger aucune chose solide depuis deux ans[2] — les médecins et chirurgiens vouloient y appliquer le feu — estant présente au récit que le père Thomas faisoit des merveilles qui s'opéroient par la vertu de la sainte onction, elle fut touchée de ce récit et commença à raconter son mal.

Le père Thomas luy dit : « Si vous avez de la foy, vous pouvez bien estre guérie aussy bien que tant d'autres qui l'ont esté. Cette femme, toute animée, dit au Père avec grande ferveur : « Je croys fermement que je puis estre guérie ». Le Père la fit mettre à genoux et luy mit l'onction sur la teste, puis luy dit d'aller se présenter devant le Saint-Sacrement et y dire cinq Pater et cinq Ave, ce qu'elle fit.

Pendant qu'elle prioit, les nerfs de sa teste se relaschèrent; elle ouvrit la bouche, soupa bien, dès le soir,

[1] Phénomènes trop vagues pour être interprétés.

[2] C'est là un bel exemple de contracture, d'origine hystérique, des muscles masséters, — c'est-à-dire susceptible de guérir soudainement sous l'influence d'une violente émotion morale — survenue à la suite d'un traumatisme. L'action du traumatisme dans la production de semblables phénomènes est d'ailleurs depuis longtemps connue. (Voy. B. Brodie : *Lectures illustratives of certain local nervous affections*; Londres, 1837. — Charcot : *De l'Influence des lésions traumatiques sur le développement des phénomènes d'hystérie locale*; Progrès médical, n° 10, 4 mai 1878, p. 335, etc.)

des viandes ordinaires. On prit le témoignage d'elle, du médecin et chirurgien, que le Père conserva.

Le 9e, nous arrivâmes à Chambéry. Le Parlement nous vint rendre visite en corps. M. le Premier Président des trésoriers nous offrit sa maison de campagne qui est sur le chemin d'Annecy. Nous y passâmes et nous y fûmes reçues avec beaucoup d'honnesteté.

Le 11e, nous arrivâmes à Annecy. Nous allâmes tout droit au sépulcre du Bienheureux François de Sales. Je lui rendis mille actions de grâces de touttes les faveurs que j'avois reçues par son entremise.

Le lendemain, je commençay ma neuvaine à son sépulcre pour accomplir le vœu que j'en avois fait. La mère de Chantal nous reçut avec toute l'honnesteté que l'on peut attendre d'une sainte âme. Nous eûmes ensemble de fort longs entretiens sur tout ce qui s'estoit passé en la possession, et surtout, je luy fis un récit fort exact de ce qui s'estoit passé dans l'apparition de saint Joseph lorsqu'il me guérit miraculeusement par la sainte onction.

Le Chapitre de la cathédrale nous fit l'honneur de nous rendre visite, comme aussy le Corps de la ville. Ils voulurent voir l'impression des sacrés noms. Ils m'obligèrent à leur faire le récit de ce qui s'estoit passé dans l'impression des sacrés noms. Ils firent aussy parler sur le mesme sujet les pères Surin et Thomas et M. de Morans. Ils firent dresser un acte du tout, qui fut signé des dits Pères, de M. de Morans, et de moy et de ma compagne. Ils ordonnèrent que

le dit acte seroit inséré au greffe de l'Hostel de ville, affin d'en conserver la mémoire à perpétuité.

Le peuple d'Annecy et ceux du pays circonvoisin de cinq, six, sept et huit lieües à la ronde, accoururent pour voyr les sacrés noms et l'onction de saint Joseph. Il y avoit grand empressement pour y faire toucher des chapelets, des croix, des médailles, du coton et du papier, et il y eut un grand nombre de malades qui furent guéris par l'attouchement de ces choses. Les pères Surin et Thomas passoient les jours entiers à faire toucher les images et autres choses à cette sainte onction.

Les diables se manifestèrent en la présence de l'onction de saint Joseph, car, une fille se trouvant possédée, elle fut menée dans l'église. On la présenta au père Thomas, lequel, pour la soulager, lui mit l'onction sur la teste et parla fortement aux démons qui l'agitoient. Ils crioient, disant par la bouche de cette fille : « Nous n'avons que faire de cela ».

Les endroits où estoit l'onction furent salis. Madame de Chantal et ses religieuses reblanchirent le linge où estoit l'onction, et les onctions demeurèrent dans leur couleur ordinaire.

La neuvaine estant finie, nous nous disposâmes à nostre retour. Nous partîmes d'Annecy et repassâmes par Chambéry. Il s'y fit quelques miracles ; en outre, une jeune demoiselle de qualité estant devenue paralytique, elle alla au bain, proche de Chambéry. Elle se fit porter au couvent de la Visitation de Chambéry. On luy appliqua l'onction de saint Joseph sur

la teste, et, dans le moment, elle se trouva fortifiée. Ses nerfs s'étendirent, elle marcha aisément et monta un degré. Se voïant guérie, transportée d'une grande joie et de beaucoup de reconnoissance devers Dieu, fondant en larmes, elle s'écria : « Oh ! quelle faveur, je suis guérie [1] ». Et, ce qui est particulier, est que cette jeune dame avoit esté fort mondaine, et, lors de l'application de la sainte onction, elle fut touchée de Dieu intérieurement et changea de conduite, ce qui fut confirmé par le récit qu'en fit M. le marquis d'Urfé, lorsqu'il estoit à Bordeaux, ayant assuré que cette dame, qui estoit morte depuis, avoit vécu depuis ce miracle d'une manière si édifiante qu'un religieux entreprit d'écrire sa vie, ce qui fut fort bien reçu du public.

Nous continuâmes nostre voïage avec les pères Surin, Thomas et de Morans jusqu'à Briare. Nous passâmes par Roanne, Moulins et Nevers. Les peuples accoururent en foule de tous les lieux.

Dans la crainte que, par l'application qu'on faisoit sur les malades, la sainte onction ne s'effaçât, on trouva à propos de mettre une toile de soie sur cette onction. Cette toile reçut une impression et comme un vestige des gouttes de ce sacré baume qui la touchoient immédiatement.

[1] Les phénomènes paralytiques accompagnés de flaccidité, ou de contracture comme dans le cas actuel, sont très fréquents dans la symptomatologie de l'hystérie. Dans sa clinique du 22 février 1886, M. Charcot a montré un homme hystérique qui, paralysé complètement du bras droit depuis treize mois, recouvra tout à coup le mouvement pendant une violente querelle de jeu. La science est pleine de faits analogues ce n'est donc ici qu'un cas de plus à ajouter aux guérisons dites miraculeuses.

Estant arrivés à Moulins, nous allâmes loger à la Visitation. La communauté s'assembla pour voyr les sacrés noms et la sainte onction. Une religieuse qui avoit entièrement perdu l'odorat s'estant approchée et ayant flairé le sacré baume, elle fut guérie de cette infirmité [1].

Madame de Montmorency [2], qui demeuroit dans cette maison, nous fit un grand accueil et nous eûmes ensemble de longues conférences sur tout ce qui m'estoit arrivé dans la Possession, dans ma guérison miraculeuse par saint Joseph, et par l'impression des sacrés noms, lorsque les démons furent chassés de mon corps. Cette dame, ayant reconnu que cette toile de soie avoit reçeu quelques impressions du sacré baume, me pria de luy en faire présent, ce qui luy fut accordé volontiers, voyant sa dévotion envers cette sainte relique.

Nous continuâmes nostre voïage, nous estant séparés, dans la ville de Briare, des pères Surin et Thomas qui s'en retournèrent à Poitiers. Pour nous, nous prîmes le chemin de Paris pour satisfaire au désir de la Reine qui nous avoit [fait] promettre de nous y rendre à cause de ses couches [3].

[1] Les anesthésies sensorielles sont des phénomènes hystériques de même ordre que les anesthésies cutanées. Nous rappellerons encore une fois que les liens nosologiques qui réunissent tous ces symptômes sont la soudaineté dans l'apparition et dans la disparition.

[2] Marie-Félice des Ursins, née en 1600, femme de Henri II de Montmorency décapité à Toulouse le 30 octobre 1632. Après la mort de son mari, Mme de Montmorency se retira à Moulins dans le couvent de la Visitation des filles de Sainte-Marie dont elle devint supérieure. Elle y mourut le 5 juin 1660.

[3] On ne devra pas s'étonner que, lors de son retour à Saint-Germain,

Après quelque séjour que nous fîmes à Paris, nous nous en retournâmes à Loudun. Peu après, j'y eus une grosse maladie. C'estoit une fièvre continue avec inflammation de poumon qui fit appréhender à plusieurs ma mort. Un jésuite, qui estoit mon confesseur, me demanda ce que je pensois de ma maladie et de quels remèdes on devoit se servir pour ma guérison [1]. Je luy répondis : « Mon Père, si on m'applique la sainte onction de saint Joseph, je recouvreray soudain la santé ».

Quelque tems après, ce Père me demanda une seconde foys ce qu'il falloit faire pour me guérir. Je luy répondis : « Nostre-Seigneur m'a donné un grand désir d'aller au Ciel, mais, il m'a donné une connoissance que, si je demeurois encore quelque tems en terre, je luy pourrois rendre quelques services ; ainsy, mon Père, si vous voulez m'appliquer la sainte onction je guériray assurément. »

Le Père, voïant que je disais cela tout de bon et avec une grande fermeté, crut que Nostre-Seigneur m'inspiroit à demander cette faveur ; c'est pourquoy, le Père prit l'heure de faire cette application ; et, ne doutant point qu'elle n'eût son effect, il en parla

au moment des couches de la Reine, sœur Jeanne n'ait pas été faire une seconde visite au cardinal de Richelieu. Celui-ci, en effet, avait quitté Ruel à la fin de juillet pour se rendre successivement à Abbeville, à Amiens, à Ham et à Saint-Quentin. C'est dans cette dernière ville qu'il apprit la naissance du dauphin.

[1] Cette façon de procéder du Jésuite, vis-à-vis de sa pénitente hystérique, nous prouve une fois de plus que, bien avant Mesmer, il existait des somnambules extra-lucides et des personnages qui jouaient vis-à-vis d'elles, inconsciemment peut-être, le rôle de magnétiseurs.

à plusieurs personnes, et il prit la nuit de Noël qui estoit lors fort proche.

Il s'assembla une foule incroyable de monde dans nostre église pour estre les témoins de ma guérison. Il y avoit une chambre, proche de la mienne, qui en estoit aussi remplie. Il y avoit une grille dans cette chambre qui répondoit dans celle où j'estois. J'estois dans ce lieu où estoient les personnes les plus qualifiées.

La nuit de Noël, estant au plus fort de mon mal, le père Alange, jésuite, qui devoit chanter nostre Grand' Messe, s'estant revestu de ses habits sacerdotaux jusqu'à la chasuble, s'en vint dans nostre chambre, apportant la sainte onction. S'approchant de mon lit, il me mit cette relique sur ma teste, et il commença les litanies de saint Joseph qu'il voulut dire touttes entières. Sitost qu'il eût posé ce sacré dépôt sur ma teste, je me sentis tout à fait guérie. Cependant, je n'en voulus rien dire, jusqu'à ce que le Père eût achevé les litanies. Pour lors, je le declaray et je demanday mes habits.

Le Père s'en alla en bas, prit la chasuble pour commencer la messe, où j'assistay, chantant la Grand' Messe avec les autres sans ressentir aucun mal. Je fis la mesme chose à la Grand' Messe de l'aube et à celle de neuf heures. Je chantay à touttes ces messes avec une grande joye de ma part, et une grande admiration du peuple qui me voïoit en parfaite santé.

———

Extrait des Lettres que la mère Jeanne des Anges, supérieure des Ursulines de Loudun, a écrittes au révérand père Saint-Jure, de la Compagnie de Jésus, son directeur.

Dans la première lettre qu'elle luy écrivit, le 1er octobre 1643, elle lui marque qu'elle a esté combattue de diverses pensées de prendre un directeur pour la conduite de son âme, y ayant plus de quatre ans qu'elle n'en avoit point. Elle le supplie de luy faire cette charité, supposé qu'il croye que ce soit pour la gloire de Dieu.

Dans la seconde lettre, du 22 octobre de la mesme année, elle le prie de prendre une conduite sur elle qui ne flatte point la nature, et qui tienne son esprit dans l'humiliation; elle l'assure qu'elle luy sera très-obéissante.

Elle luy marque son humeur naturelle et tous ses faibles; elle luy rend compte de la manière que les sacrés noms se renouvellent sur sa main, en ces termes : « Depuis plus de deux ans, il m'arrive souvent que, lorsque les marques que je porte se renouvellent, il me semble voyr auprès de moy un jeune

homme de quinze ou seize ans d'une incomparable beauté, lequel me prend la main et touche à ces marques pour les renouveler. Il m'a fait souvent divers entretiens sur les choses qùe j'avois à faire, et, quelques foys, il m'a averti des défauts où je m'estois laissée aller. La dernière foys que je le vis, ce fut le 15 de ce mois; il me dit : « Ne vous oubliez jamais des miséricordes que vous avez reçues de vostre entière délivrance des démons à tel jour qu'aujourd'huy. » Il a ajouté : « Je suis vostre Ange gardien, Dieu m'a chargé de vostre âme. »

Elle rend compte à son directeur, dans la mesme lettre, des attraits qu'elle avoit pour la pratique des vertus, surtout de l'humilité de cœur, de la pauvreté d'esprit, de la charité envers le prochain, du penchant pour l'obéissance et du désir de la récollection intérieure. Elle reconnait ensuite ses infidélitez et l'impureté qu'elle remarquoit dans ses meilleures actions.

Dans la lettre suivante, du 12 novembre, elle luy rend un compte exact de touttes ses fauttes et d'un penchant naturel pour quelques personnes de piété. Elle luy parle de son oraison et de l'affection et facilité que Dieu luy donnoit pour cet exercice.

Elle luy rend compte d'une grâce qu'elle avoit reçue dans l'oraison, en ces termes : « Nostre-Seigneur me parla intérieurement une nuit, et me dit : « Ma fille, je veux que tu t'attaches aux affaires de ma gloire, sans faire estat d'autre chose. » Une autre foys, il me fut dit : « Ma fille, je veux me servir de toy, mais il

faut auparavant que tu élargisses ton cœur. » Une autre foys, il me fut dit : « Je ne veux plus que tu te plaises dans les conversations humaines hors de mon service, mais, il faut que tu t'attaches à celle de Dieu et des Esprits angéliques. Je prendray volontiers mes délices en ton âme, lorsque tous tes plaisirs seront en moy. Si tu as soin de me plaire, j'auray soin de toy. Je veux que tu m'offres souvent les mérittes de ma Passion pour la conversion des âmes que j'ai rachetées. Je veux que tu me visites souvent au Saint-Sacrement de l'autel. »

« Pour obéir à cet ordre, je me suis résolue de faire, tous les jours, trente-trois visites au Saint-Sacrement.

« Il me semble, mon Père, que ces paroles ont porté leur effect dans mon âme, car, je ne trouve aucune satisfaction dans les créatures si ce ne sont des choses qui m'aydent à aller à Dieu. Je porte assez ordinairement le dessein de tascher à rechercher la plus grande gloire de Dieu en mes actions, et mesme, je m'y suis obligée par vœu : cependant, j'y commets bien des infidélitez. »

A l'égard de la rénovation des marques, elle dit : « Je ne voudrois pas absolument assurer que ce soit mon bon Ange qui me visite, quoy que je le croye fermement. Ce qui me mène dans cette croyance, ce sont les effects que ces visites produisent en moy : sçavoir, la crainte de Dieu, la paix intérieure, la pureté de conscience à laquelle il me porte, et les enseignements de vertus qu'il me donne. J'ay eu, pendant un an, de grandes craintes d'estre trompée dans les visites

que cet Esprit me donnoit. Je faisois ce que je pouvois pour les éviter. Je ne prenois point de croyance dans les assurances qu'il me donnoit qu'il venoit de la part de Dieu.

« Enfin, je m'ouvris à un Père de vostre Compagnie, sur cela. Il fut d'avis que nous fissions une neuvaine pour obtenir de Dieu lumière sur l'incertitude où j'estois. Le dernier jour de la neuvaine, pendant la nuit, cet esprit qui m'apparoissoit vint m'assurer qu'il estoit mon bon Ange, qu'il estoit envoyé de Dieu, et que je n'avois rien à craindre. Le Père, en mesme tems, eut la mesme assurance; il vint me le dire le matin. Cela m'assura fort et m'osta, pour lors, toute crainte. Mais, quelque tems après, j'en fus encore attaquée, ce qui m'obligea d'avoir recours et de m'en ouvrir au père Jacquinot, lequel, ayant examiné la chose, m'assura que cet Esprit venoit de la part de Dieu; et, il ajouta que je devois me comporter, à l'avenir. avec plus de docilité; que je devois faire grand estat des instructions que cet Esprit me donneroit. Depuis ce tems-là, je sentois en mon intérieur, après la Sainte Communion, des assurances que c'estoit un bon Esprit qui me rendoit ces visites.

« Depuis ce tems-là, je luy rends beaucoup de respect. Quand il me parle, je l'écoute avec attention; je le consulte en mes doutes, encore que sa présence ne me soit pas visible; je lui offre tous les jours quelques prières; je le conjure souvent de m'assister en touttes mes actions. Quand j'entre ou que je sors de quelque lieu, je luy fais, pour l'ordinaire, une éléva-

tion d'esprit, par honnesteté, le priant de prendre le pas devant moy, ce que je ne fais pas après la Communion, car, il m'a défendu de le faire par le respect qu'il a au Saint-Sacrement ; enfin, je ne fais rien que je ne luy recommande.

« Je vous dis tout cecy, mon Père, pour qu'il vous plaise m'ordonner ce que je dois faire pour l'avenir, car, je suis entièrement résolue de vous obéir, persuadée que je suis que Dieu le veut.

« Le jour que cet Esprit m'apparut, je ne manquay pas, aussitost que je l'apperçus, de faire le signe de la croix et de proférer les noms de Jésus, Maria, selon votre ordre. Je vous avoüe que je le fis avec quelque sorte de crainte. Il me dit : « Pourquoy craignez-vous ? n'est-ce pas le signe de vostre rédemption ? Obéissez en simplicité et humilité de cœur; ne craignez jamais que ce qui peut déplaire à Dieu ; que ces saints noms soient toujours dans vostre cœur et dans vostre bouche; ce n'est pas ce qui me chassera de vous, ce seront les infidélitez que vous ferez contre Dieu, si tant est que vous vous oubliiez de ce que vous luy devez. »

« Ensuite, il renouvela les marques que je porte sur la main. Je ne manquay pas de vous recommander à luy; je le priay, suivant vostre ordre, de communiquer avec vous. Il m'écouta, ayant un air très-doux et affable. Il me dit qu'il le feroit; et puis, il se retira. Le jour de tous les Saints, ce bienheureux Esprit se montra à moy; il renouvela les marques, mais il ne me dit rien.

Elle demande à son directeur de quelle manière elle doit passer le tems de l'Avent; quelle pénitence elle doit faire et, si il juge à propos, qu'elle fasse les exercices.

Dans la lettre du 24 décembre 1643, elle luy dit qu'elle a un grand désir de la Sainte Communion; qu'elle y trouve une grande force; que c'est le grand remède qu'elle trouve à touttes ses foiblesses intérieures et extérieures. Elle luy dit qu'elle l'a faite tous les jours, jusqu'à présent, par le conseil du père Jacquinot.

« Lorsque j'estois possédée, dit-elle, le père Surin me la faisoit faire tous les jours; et, il me conseilla, après ma délivrance, de ne rien changer en cela, seulement, de m'en abstenir une foys le mois, par un sentiment d'humilité. Je me soumets à l'avis qu'il vous plaira me donner. »

Elle luy parle ensuite de son vœu de la plus grande gloire de Dieu en ces termes : « Il y a sept ans et demi que je fis le vœu de la plus grande gloire de Dieu par l'avis du père Surin et du consentement du père Jacquinot. Je tasche, tous les matins, d'en faire une direction particulière devant Dieu, laquelle je renouvelle fort souvent durant la journée. Lorsqu'il se présente quelque chose où je ne vois pas bien clairement la plus grande gloire de Nostre-Seigneur, ou bien, lorsqu'il se présente deux choses à la foys, après avoir élevé mon cœur à Dieu, j'embrasse celle où je sens plus de difficultez naturelles. C'est une matière qui me cause souvent des scrupules, mais, je me détermine

sur une circonstance que j'ay mise en mon vœu, qui est de tascher de chercher la plus grande gloire de Dieu, en ce qu'elle me seroit plus connue. Je voudrois bien qu'il vous plût me faire voyr comme quoy je me dois comporter [1]. »

Elle rend compte à son directeur des visites du saint Ange en ces termes : « Depuis le 21 novembre, il m'a visitée quatre foys, et toujours pour renouveler les marques que je porte sur la main. Dans la seconde visite, ce Bienheureux Esprit me dit : « Vous devez vous attacher pendant cet Avent à la considération d'un Dieu fait homme et à l'anéantissement que Jésus-Christ fait de luy-mesme en ce mystère, affin que vous appreniez à estimer ce que Nostre-Seigneur a fait pour vostre rédemption. »

« Ensuite, il me reprit du peu de conformité que j'avois à la volonté de Dieu sur mon estat. C'est, mon Père, que je m'ennuyois un peu de ne pouvoir rien faire à cause de mon indisposition ; il me fit voir cela comme une très-grande imperfection.

« Dans la dernière visite, cet Esprit me dit : « Si vous voulez mériter de recevoir l'enfant Jésus dans vostre cœur, dans le tems que la Sainte [Vierge] le produira aux hommes, apportez trois dispositions : la première, une grande pureté de cœur, la seconde, une retraite

[1] On remarquera avec nous, que, si la sœur qui commence à se faire vieille, continue à avoir des hallucinations d'origine hystérique, celles-ci deviennent de plus en plus fastidienses et incompréhensibles. C'est à peine si l'on retrouve un semblant d'idée au milieu de tout ce fatras. La maladie opère et suit son cours normal : l'hystérie de sœur Jeanne est complete : elle se modifie avec l'age ; voilà tout.

intérieure qui vous fasse oublier tout ce qui peut vous retirer de ce sacré mystère, et la troisième, un abaissement entier de touttes les puissances de vostre âme, affin de les assujéttir à l'empire de ce Roy Souverain. »

Du 14ᵉ janvier 1644, elle écrit au père Saint-Jure que son esprit a toujours esté fortement attaché à Dieu, en sorte qu'elle n'a pas beaucoup perdu sa présence, et qu'elle a senti de grands sentiments d'amour pour Nostre-Seigneur.

Elle ajoute : « Pendant ce tems, les visites de mon bon Ange ont esté assez fréquentes. La première, fut la nuit de Noël, sur les deux heures après minuit. Ce Bienheureux Esprit se montra à moy, plus plein de gloire que je ne l'avois jamais vu ; en me regardant, d'une façon toute aimable, il me dit : « C'est aujourd'huy qu'il faut que vostre cœur soit abîmé dans le néant à la veüe de vostre Dieu fait homme; contemplez les leçons qu'il vous fait dans cet estat; il n'y a que les âmes vraiment pures qui les entendent et qui sçachent bien assembler la grandeur d'un Dieu tout-puissant avec la petitesse d'un enfant tremblottant dans une crèche; apprenez de cet excès d'amour à ne faire estat d'aucune chose qui ait éclat dans le monde puisque vostre Sauveur commence sa vie voyagère sur la terre avec un si grand mépris des grandeurs, luy qui les possédoit touttes. Par ce moïen, vous jouirez de la vraie paix qu'il apporte aux hommes de bonne volonté. » Après avoir renouvelé les marques que je porte sur la main, il s'est retiré.

« Le jour de Saint Jean l'Evangéliste, ce Bienheureux Esprit m'a encore visitée; il m'a fort exhortée de n'oublier jamais les faveurs que j'ay reçues de Nostre-Seigneur par les mérittes de ce Saint, ajoutant ces paroles : « Dieu se plaît dans une humble reconnoissance ».

« Pour éclaircir cela, je vous diray, mon cher Père, que j'estois extresmement tourmentée de pensées et de mouvements contre la chasteté, mesme après ma délivrance.

« Un jour, après la Sainte Communion, je m'en plaignois fort tendrement à Nostre-Seigneur; il me fut dit intérieurement : « Ma fille, prends mon disciple bien aimé, Saint Jean l'Evangéliste, pour gardien de ta pureté; ce que je fis dès lors, et, depuis ce tems-là, Dieu m'a fait cette grâce, que je n'ay ressenti ny à l'esprit ny au corps aucune pensée ny mouvement contraire à cette vertu, il y a environ six ans ».

Elle continue dans cette lettre à luy rendre compte, disant : « Le premier jour de l'an, cet Esprit Bienheureux me vint visiter sur les trois heures du matin ; il me dit : « Vous devez vous attacher à bien honorer le très-saint nom de Jésus; faites, ce jour-là, deux cents génuflexions, baisant la terre et disant ces paroles : « *In nomine Jesus, omne Jesu flectatur, celestium, terrestrium et infernorum.* » Faites pendant l'année cette dévotion le plus souvent que vous pourrez, et continuez-la le reste de vostre vie. Si vous vous rendez bien dévote à cet adorable nom, Dieu ne vous refusera pas la grâce qu'il a faite à plusieurs

autres de le porter gravé dans vostre cœur. Ensuite, il a renouvelé les marques que je porte sur la main, et, après avoir écouté les petits sentiments de mon cœur, il s'est retiré. »

Elle ajoute : « Approuvez-vous, mon Père, cette dévotion ? »

Elle continue dans cette lettre, de luy rendre compte d'une autre visite de cet Esprit en ces termes : « Le jour des Roys, mon bon Ange se montra à moy sur les six heures du matin ; il me dit : « C'est aujourd'huy le jour que vous devez faire des présents à Nostre-Seigneur, puisqu'il vous veut faire la faveur de les accepter ; en luy offrant vostre cœur, offrez-luy encore les cœurs et les bonnes volontez de ceux avec qui vous avez société spirituelle, priant ce Divin Enfant de le recevoir en hommage, et pour marque de vostre servitude. Ensuite, il a renouvelé les marques et puis s'est retiré. »

Elle ajoute, dans cette mesme lettre : « Je désire que vous connaissiez mon intérieur ; j'ay une grande liberté de vous le découvrir ; tout ce que vous me dites s'imprime dans mon esprit et m'apporte une paix intérieure. Je dois vous dire que, touttes les nuits, je fais deux heures d'oraison, et, bien souvent trois ; je me lève toujours à minuit et me recouche vers trois heures. Il m'est arrivé souvent que, ne m'estant pas réveillée à cette heure, j'estois tirée par le bras jusqu'à ce que je me levasse ; j'ay cru que c'estoit mon bon Ange gardien. Je fais deux heures et demie d'oraison chaque jour, sans compter le temps de la

messe et de l'action de grâces qui est de demi-heure.

Dans la lettre du 4e février 1644, elle mande à son directeur ce qui suit : « Depuis ma dernière, mon bon Ange s'est montré trois foys à moy; je n'ay eu aucune communication avec luy; il s'est contenté de renouveler les marques. »

Elle luy demande ce qu'elle doit faire de pénitence pendant le Caresme. Elle luy rend compte de son oraison en ces termes : « Dans mon oraison, j'y suis pour l'ordinaire à la contemplation des divins attributs de la grandeur de Dieu, de son immensité, de sa bonté, de sa justice; je suis appliquée à l'union des trois divines personnes. On m'occupe aussy de la manière dont le Verbe se communique à l'âme. Quelques foys, j'ay des transports d'esprit et des mouvements d'amour qui me lient au Verbe sacré. Cette nuit, je regardois ce Verbe divin comme le sein et la poitrine du Verbe éternel dans lequel tous ses élus et bien-aimés se vont abîmant, dans lequel ils vivent et sont repus sans cesse d'une jouissance incompréhensible. Mon âme y demeuroit comme en sa fin, sa béatitude, son repos et sa vie.

« Ensuite, j'eus le mouvement de demander au sacré Verbe, par l'union qu'il a avec son Père, de toucher efficacement les âmes des chrétiens affin de les faire entrer en la connoissance de ces sacrés mystères. Ces choses-là sont mises dans mon esprit sans que je les recherche ny que je travaille pour les conserver; c'est une lumière qui est mise dans mon entendement, laquelle produit ensuite, dans ma volonté,

des actes d'amour et d'union bien violents, quoy qu'ils ne soient pas bien multipliés. »

Dans la lettre du 9e février 1644, elle rend compte à son directeur en la manière qui suit : « Je me trouve en des désirs fort grands de mourir; je demande à Nostre-Seigneur de me faire cette grâce affin de pouvoir jouir de luy sans obstacle, et, encore, pour estre mise dans un estat de ne pouvoir jamais luy estre contraire. J'ai sujet de me défier qu'il n'y ait de l'impureté dans ce désir, à cause d'un avis que me donna une foys mon bon Ange de ne désirer jamais rien, en ce qui me concernoit, que la pure volonté de Dieu et l'augmentation de sa gloire. Je serois bien ayse de sçavoir sur cela vostre sentiment. »

Dans la mesme lettre, elle dit ce qui suit : « Le dimanche de la Quinquagésime, il me fut dit, après la Sainte Communion : « Ma fille, je veux dorénavant que tu t'appliques fort à me prier pour le salut des âmes, et que tu t'oublies toy-mesme, en ma présence, pour te donner à la charité du prochain. En mesme tems, je me suis sentie portée à discontinuer plusieurs demandes que je faisois à Nostre-Seigneur pour moy, et principalement des vertus dont je croyois avoir besoin ; je vous demande sur cela vostre direction ».

Dans la mesme lettre, elle dit ce qui suit : « Le mesme jour, mon bon Ange a renouvelé les marques que je porte, et m'a dit : « Étudiez-vous, pendant ce tems où vostre Sauveur reçoit tant d'outrages par ses créatures, de vous rendre la plus attentive que vous pour-

rez à sa divine présence; portez un cœur percé de douleur qui vous fasse souvenir de demander pardon à sa divine Majesté des péchés énormes qui se commettent contre luy ; taschez de fléchir sa miséricorde affin qu'il pardonne à ces âmes ingrates et qu'il leur donne des grâces efficaces pour se convertir à luy; et ainsy, que son précieux sang ne leur soit pas inutile. »

Elle ajoute : « Ce Bienheureux Esprit me dit ces paroles d'une façon digne de compassion et qui estoit capable de porter la douleur dans un cœur qui veut prendre intérest aux affaires de Dieu et, je vous avoue, mon très-cher Père, que je m'en suis vivement sentie touchée pendant ces trois jours.

« Le 9e de ce mois, je me suis vue investie d'une grande lumière. Peu après, j'ay vu mon bon Ange proche de moy, lequel m'a dit : « Voicy un tems que vous devez employer à accompagner vostre Sauveur dans le désert. Retirez vostre esprit de touttes les choses de la terre, fuyez les conversations humaines autant que la charité vous le permettra, privez-vous de tout ce qui ne vous sera pas absolument nécessaire, affin de satisfaire en quelque façon à la justice divine pour les péchés qui se commettent contre elle ».

« J'ay demandé à cet Esprit si la volonté de Dieu estoit que je quittasse, ce Caresme, l'exercice de ma charge. Il m'a répondu que non. » Ensuite, elle demande à son directeur ses ordres sur ce qu'elle devoit faire pour seconder les desseins de Dieu.

Dans la lettre du 25 février 1644, elle luy rend compte de la manière dont son bon Ange gardien lui apparaît, en ces termes : « Je vous diray, mon Père, que, depuis plus de deux ans, mon bon Ange s'est apparu à moy pour l'ordinaire visiblement et extérieurement aux yeux de mon corps. Il prend la forme d'un très-beau jeune homme, comme de l'âge de quinze ans; de trois pieds et demi de hauteur. Son habit me paraît blanc, plein de clarté; ses deux yeux me paraissent comme deux soleils; une grande lumière l'environne, son visage est grave, mais, néanmoins, très-affable. Lorsqu'il ne me parle point, sa visite est assez courte; elle ne dure pas plus de tems qu'il n'en faut pour dire avec attention un *Miserere*.

Lorsqu'il veut renouveler les marques, il me prend la main d'une façon très douce. Quelques foys, il m'oste le gand qui la couvre; puis, il fait un mouvement comme si une personne m'écrivoit sur ma main. Il commence toujours par former le très-saint nom de Jésus. Pendant ce tems-là, je sens comme une petite ardeur sur ma main : quoy que très douce, elle ne me porte aucune incommodité. Pendant ce tems, mon âme est dans un grand recueillement intérieur. Une foys, ce Bienheureux Esprit me donna cette instruction : « Prenez garde à ne vous pas arrester à ces choses extérieures ny à prendre aucune complaisance; par là, vous donneriez occasion à l'esprit de ténèbres à vous porter à des illusions. Regardez-moy comme ministre de Dieu à qui j'obéis; élevez vostre esprit au-dessus de ces choses sensibles pour aller droit à

Dieu. » Depuis ce tems-là, j'ay eu soin de m'appliquer beaucoup à Dieu, lors de ces visites.

Lorsqu'il me parle, sa visite est quelques foys d'un bon quart d'heure. Il laisse sur ma main une senteur fort agréable et le lieu où se fait la visite est tout parfumé d'une bonne odeur. Je l'écoute à genoux et avec un grand respect; je luy recommande les besoins de mon âme et de ceux à qui j'ay une liaison particulière. »

Du 16 mars 1644, elle luy rend compte. Après luy avoir exposé ses dispositions intérieures qui consistoient en de grandes sécheresses, crainte et défiance de son estat, ensemble de grands désirs d'aimer Dieu, elle luy dit ce qui suit : « Mon bon Ange m'est venue visiter le premier jour de ce mois, sur les dix heures du soir. J'estois endormie; il me tira par le bras, et il me commanda de me lever, ce que je fis aussitost. J'allay me mettre à genoux devant le Saint-Sacrement. Peu de tems après, il s'approcha de moy et il me dit : « Il faut que vostre âme se dépouille de touttes les consolations qu'elle peut gouster en cette vie, affin de participer aux amertumes et douleurs que Nostre Seigneur a endurées pour vous en sa Passion; vous appliquer à l'avenir en la méditation des mystères de sa Passion. Prenez garde à vous tenir fidelle et constante en tous vos exercices. » Ces paroles m'ont donné un peu de crainte; je me suis offerte à Dieu, à tout ce qu'il luy plaira, et me suis entièrement abandonnée à sa très-sainte volonté. »

Dans la lettre du 20 avril 1645, elle rend compte

à son directeur de ce qui s'est passé en elle, depuis la semaine de la Passion, en ces termes : « J'ay passé, mon cher Père, la semaine de la Passion en désirs de participer aux peines et aux travaux de nostre bon Sauveur. J'ay pris tous mes entretiens intérieurs sur ses souffrances; j'ay conçu de très-grandes affections dans mon âme pour m'y tenir unie. Le samedy des Rameaux, environ les quatre heures du matin, mon bon Ange s'est présenté à moy, et, après avoir renouvelé les marques que je porte sur ma main, il m'a dit : « Voicy le tems où vostre Sauveur fait paroistre l'excès de l'amour qu'il porte à ses créatures. Que ferez-vous pour luy rendre quelque reconnaissance de cet amour? Ces paroles me surprirent un peu; néanmoins, je luy fis cette réponse : « Je suis prête à accomplir ce que sa Majesté voudra de moy; je vous prie de m'instruire de ses saintes volontez ». Il m'a répondu : « Vous devez vous tenir unie de cœur et d'amour à vostre Sauveur; suivez-le dans ses souffrances, ne le perdez point de vue; privez-vous de touttes les satisfactions divines et humaines pour honorer les angoisses que nostre bon Sauveur a voulu souffrir pour vous; unissez à ces douleurs touttes les petittes incommoditez que vous pouvez ressentir; souvenez-vous des désirs que vous avez eus de participer aux douleurs de sa Passion »; ce qu'ayant dit, il se retira.

« Je vous puis dire, avec vérité, mon cher Père que, dès lors, mon âme fut saisie d'une tristesse qu'il m'est impossible d'exprimer. Je ressentis un grand accablement de nature; tout ce qui me restoit estoit une

conformité à la volonté de Dieu et une attention aux peines de Nostre-Seigneur. Je demeuray dans cet estat jusqu'au jeudy, de nuit. Environ le minuit, comme je veillois le Saint-Sacrement dans nostre chambre, je fus saisie d'une grande frayeur. Je vis proche de moy la forme de deux hommes extresmement horribles et je sentis une grande puanteur. Ils tenoient chacun en leurs mains des verges; ils me saisirent par le bras avec beaucoup de furie; ils me dépouillèrent et m'attachèrent à la quenouille de nostre lit; ils me fouettèrent environ une demi-heure ou plus. Mon bon Ange parut; il les renversa par terre, ils hurlèrent comme des chiens; ils les contraignit de s'en fuir. Ils me laissèrent le corps tout déchiré. Pour lors, cet Esprit Bienheureux ne me dit rien.

Environ les trois heures du matin, il se présenta à moy et me dit : « C'est à présent que le ciel et la terre sont dans l'étonnement de voyr un Dieu qui souffre et pastit pour ses créatures; il s'est rendu le rebut de tous les peuples; il est délaissé de ses plus familiers amis; voyez si vous voulez estre du nombre de ceux qui l'abandonnent, ou bien si vous voulez l'accompagner. » Je luy ay répondu : Je veux suivre mon Sauveur, je luy en demande la grâce. Il m'a répondu : « Vostre Souverain a accepté vos désirs, vous ressentirez au dedans de vous une partie des douleurs qu'il a portées dans sa Passion, et, pour comble de ses méricordes, il imprimera sa croix sur vostre cœur; tenez cette faveur fort secrète. »

« Cette dernière parole m'a un peu étonnée, c'est

pourquoy je luy ay dit : Puisque Dieu m'a donné un vray père, trouvez bon que je luy communique ce que vous venez de me déclarer de peur que le malin esprit ne prenne occasion de me tromper.

« Il m'a répondu : « Je ne prétends pas vous oster la liberté d'en conférer avec vostre directeur. Je vous assure que vous ne serez jamais trompée en suivant sa conduite; mais, il n'est pas nécessaire que d'autres en ayent la connoissance. » Il a ajouté : « Plus les œuvres de Dieu sont secrettes et plus elles sont sûres. » Ensuite, il m'a pris la main; il a renouvelé les marques que je porte dessus, et a disparu.

« Peu de tems après, j'ay ressenti un grand effort intérieur, avec des douleurs si violentes qu'il m'est impossible de les exprimer. Elles ont duré cinq heures. Ces douleurs estoient générales en tout le corps, mais plus vives au cœur. L'effect en a été si grand que, dès le mesme jour, je vomis près de trois pintes de sang, et, en vérité, je croïois mourir. La douleur de cœur ne m'a point encore quittée; il m'est demeuré une grande foiblesse qui fait que je tombe, presque à toute heure, en défaillance et évanouissement. Pour ce qui est de mon âme, elle demeure fort tranquille en la présence de Dieu, et il me semble que, de plus en plus, elle s'attache et s'unit à Jésus-Christ. »

Dans la lettre qu'elle écrit à son directeur, datée du 18 may 1645, elle luy explique plus en détail ce qui se passa dans la flagellation, marquée dans la lettre précédente, suivant les ordres qu'il luy en donna par

sa réponse à cette lettre. Voicy ce qu'elle luy en écrit en celle-cy : « Je vous diray, mon cher Père, que la personne dont je vous ay écrit, fut dépouillée de tous ses habits, à la réserve de sa chemise, qui fut levée sur ses épaules et mise sur sa teste. Ce furent ceux qui la flagellèrent qui la mirent en cet estat. La flagellation fut depuis les épaules jusqu'aux jarrets. La personne fut mise tout en sang, en sorte que le pavé de sa chambre en fut fort gasté. Elle eut besoin d'une de ses sœurs pour la nettoyer et les linges; elle prit d'elle serment de fidélité pour n'en rien dire à personne sans luy dire ce qui s'estoit passé, luy laissant croyre que c'estoit l'effect de quelque discipline prise avec excès. Cette personne n'a pas gardé le lit tout-à-fait, car elle s'est toujours levée pour aller entendre la Sainte Messe et pour communier.

« Il est vray que, durant quinze jours, ou plus, elle ne se pouvoit guère tenir que sur sa couche. Autrement, elle entroit en pâmoison ou foiblesse de cœur pour les douleurs universelles qu'elle ressentoit et à cause de la foiblesse où elle se trouvoit. Ses plaies ne sont point encore guéries. Lorsqu'on luy abattit la chemise qu'elle avoit sur la teste, ceux qui l'avoient liée, la délièrent. Elle ne s'est point apperçue qu'il se soit rien passé en cette action contre la pudeur; elle ne s'est point vue en la nudité. »

Dans la mesme lettre, elle luy dit : « Après la flagellation, la croix fut imprimée dans la manière qui suit : son cœur fut mis en deux; d'un costé, fut imprimé une croix avec son titre et la forme d'un crucifix, ce

qui luy causa pendant trois jours une effusion de sang. » Elle ajoute : « Pour l'extérieur, il ne paraît rien. Depuis ce tems là, cette personne a toujours esté dans une grande langueur intérieure avec une douleur de cœur qui ne la quitte point.

« Sa disposition l'attache fortement à Jésus crucifié, et, souvent, elle trouve qu'elle le prie de ne pas s'arrester là, mais de continuer à luy faire ressentir ses douleurs et à graver dans son cœur les armes de sa Passion. Elle est portée à se priver de touttes sortes de consolations spirituelles et corporelles, mesme à renoncer à touttes les douceurs d'esprit qu'elle ressent quelques foys en la présence du très-Saint-Sacrement d'où elle retire une grande force.

Quelques foys, elle se sent portée à dire à Nostre-Seigneur avec un esprit de confiance : « Mon cher Amour et mon bon Maître, reposez maintenant sur la croix que vous avez donnée à vostre indigne servante, et la rendez semblable à vous. » Touttes les applications de son esprit et ses entretiens intérieurs sont sur la Passion, et, quelques autres sujets quelle prenne, elle se trouve toujours en celuy-là. Depuis ce tems, elle n'a point eu de peine sur son estat ; elle vit dans un dégagement de touttes choses et se jette entièrement entre les bras de Dieu pour souffrir tout ce qu'il voudra. »

Elle ajoute ce qui suit : « Le saint jour de Pasques, environ les quatre heures du matin, mon bon Ange se présenta à moy. Il me dit : « Prenez part aux joies de vostre Sauveur qui triomphe de la mort. »

Il disparut aussitost, sans renouveler les marques.

« Le 25 du mesme mois, ce Bienheureux Esprit me visita, environ les six heures du matin. Il renouvela les marques et, après, il me dit : « Prenez garde à éviter les complaisances qui vous viennent sur les choses qui se sont passées. Souvenez-vous toujours que Jésus-Christ n'a fait estat que des opprobres ; une complaisance volontaire et une estime de vous-mesme peut faire changer les desseins de Dieu sur vous ; vous estes obligée de vivre avec plus de pureté de cœur que jamais, affin de donner place aux opérations de Dieu. » Il me recommanda derechef le secret et, en mesme tems, il m'ordonna de ne vous rien cacher. Il écouta les recommandations que je luy fis et puis il se retira.

« Il est à remarquer que, deux jours devant cette visite, je me trouvois fort importunée de pensées de complaisance qui vouloient faire naistre en moy une estime des choses qui se sont passées, et former une vaine joye dans mon âme. Je crois, néanmoins, que je ne m'y arrestay pas, par la miséricorde de Dieu, quoy que j'aye toujours sujet d'appréhender ma négligence et mon peu de fidélité.

Le 3e jour de ce mois, mon bon Ange se présenta à moy, environ les six heures du matin. Il me dit : « Eh bien, que voulez-vous faire pour honorer la croix de vostre Sauveur ; c'est aujourd'huy son Invention ? » Je luy ay répondu : « Je suis preste à tout ce qu'il plaira a Dieu de me faire connoistre ». Il m'a reparti. « Vous ne pouvez mieux faire que de luy offrir vostre cœur affin

que luy-mesme vous donne les inventions qui luy seront les plus agréables pour y estre honoré avec sa croix; tenez-vous toujours unie aux douleurs qu'il a souffertes, et soyez disposée de vostre part à souffrir tout ce qu'il luy plaira. » Il a renouvelé les marques, et puis il s'est retiré.

« Je me suis trouvée, tout ce jour là, en une violente douleur de cœur; c'est comme si j'avois une plaie fort profonde qui me causât une grande langueur et un abattement extresme. »

Dans sa lettre du 2e juin 1645, elle luy rend compte comme il suit : « La nuit du jeudy au vendredy de la Semaine-Sainte, deux lumières parurent fort différentes : la première estoit trouble et jaunastre comme un soleil qui s'éclipse, la seconde, qui parut quand on donna la chasse aux ennemys qui me flagelloient, estoit extresmement claire.

« Mes langueurs et foiblesses intérieures et extérieures continuent toujours avec ces douleurs de cœur. Elles me causent quelques foys des évanouissements et pâmoisons. Je serois bien aise que Nostre-Seigneur m'ostât ces effects extérieurs. Je vous supplie, mon très-cher Père, de luy demander qu'il me fasse cette grâce, si vous le jugez à propos. Vous ne sçauriez croyre la peine que cela me fait. On est toujours après moy pour me mettre entre les mains des médecins. Jusques icy, je m'en suis dispensée sur ma foiblesse, je continueray jusqu'à ce que vous m'ayez donné sur cela vos ordres. »

Elle continue à luy rendre compte de ses disposi-

tions, en ces termes : « Mon très-cher Père, Nostre-Seigneur me lie de plus en plus à ses douleurs, et, quelque peine que la nature y ressente, mon cœur est d'une grande ardeur pour souffrir. Je demande à Dieu le Père qu'il parachève son œuvre en moy, et qu'il fasse au-dedans de moy un portrait de Jésus-Christ crucifié. Nuit et jour, je sens ce désir là ; je soupire sans cesse après ce bonheur ; en quelque occupation que je sois, je me trouve en ces pensées. Mes entretiens avec Dieu, soit à la Sainte-Communion, soit ailleurs, se terminent toujours là ; je ne puis m'appliquer à autre chose.

« Le vendredy devant la feste de l'Ascension, mon bon Ange s'est présenté à moy, environ les trois heures du matin, portant trois clous en sa main gauche. Il m'a dit en présentant ces clous qui paraissoient assez grands et gros. « Ne donnez-vous pas vostre cœur à Dieu pour attacher ces clous, comme il a voulu que son fils Jésus-Christ y ait esté attaché sur la croix, et ne consentez-vous pas qu'il vous fasse la faveur de graver touttes les marques de sa Passion dans vostre cœur ? » Je luy ay répondu : Je consens que la volonté de Dieu se fasse en moy entièrement ; je suis à luy : qu'il fasse de moy et en moy tout ce qu'il luy plaira. Il m'a reparti : « La nature aura beaucoup à souffrir, mais celuy qui vous abattra d'une main vous soutiendra de l'autre. Ne vous mettez pas en peine, étudiez-vous à une profonde humilité et une grande fidélité ; prenez garde à éviter touttes sortes de complaisances extérieures et intérieures ; veillez,

de peur que vos ennemys ne vous surprennent; communiquez le tout à celuy que Dieu vous a donné pour vous garantir de leurs ruses; ils tascheront de vous surprendre lorsque vous y penserez le moins, laissez-vous conduire. »

« Je l'ay prié de me donner lumière pour me garantir des artifices de mes ennemys et de vous donner connoissance de ce que Dieu veut de moy en cette occasion. Après cet entretien, il a renouvelé les marques, et puis il s'est retiré.

« Environ un quart d'heure après, j'ay esté surprise d'un grand transport d'amour vers Nostre-Seigneur Jésus-Christ. Mon cœur s'est trouvé dans une grande oppression et douleur comme si on l'eût transpercé d'outre en outre par trois diverses foys assez proches l'une de l'autre. La nature a ressenti si vivement ces coups que j'ay jeté le sang par la bouche en grande abondance. J'ay passé des heures entières sans mouvement extérieur; mon intérieur estoit occupé de Dieu et abîmé dans sa très-sainte volonté. J'ay un nouveau désir de participer aux douleurs de Jésus-Christ, son fils. Je ne puis me tenir debout un demi-quart d'heure, aussitost, je m'évanouis; c'est la perte de sang qui me cause ces évanouissements.

« Le jour de l'Ascension, mon bon Ange se présenta à moy; il renouvela les marques sans me rien dire. »

Du 21 juillet 1645, elle luy rend compte en ces termes : « Le jour de Saint-Alexis, mon bon Ange se présenta à moy, sur le soir; il me dit : « Nostre-Sei-

gneur veut continuer le dessein qu'il a pris de graver les armes de la sainte Passion sur votre cœur; cela ne peut estre sans que vous ressentiez de grandes douleurs, voulez-vous y donner votre consentemant ? » Je luy ay fait cette réponse : « Je suis à Dieu, il peut disposer de moy selon son bon plaisir; j'espère que, s'il me donne des maux, sa bonté me soutiendra et m'aydera, par sa grâce, à les porter». Cet Esprit m'a dit : « J'accepte votre volonté, de la part de Dieu, tenez-vous toujours en estat de luy donner des preuves de vostre fidélité; reconnaissez bien les miséricordes que Dieu vous fait; ne vous appuyez pas sur les grâces que vous recevez, mais sur les mérittes de Jésus-Christ son fils; prenez de là l'occasion d'estre plus fidelle à la pratique des vertus et plus unie à luy; quelque faveur que vous receviez, ne vous attribuez jamais rien; prenez à tasche de vous humilier et de vous confondre souvent devant Dieu; assujettissez-vous à la conduitte de celuy que Dieu vous a donné pour père, car le malin esprit taschera de vous surprendre et de vous faire trébucher. » Il a renouvelé les marques et a disparu.

Dans la lettre du 30 août 1645, elle écrit à son directeur ce qui suit : « Mon bon Ange m'a visitée par deux foys : la première visite fut sans aucun entretien; la dernière, qui fut le jour de Saint Ignace, il me dit : « Vous avez trop de tendresse sur vous-mesme, fondée sur vos petittes infirmitez; cela vous porte à vous distraire facilement. Vous ne vous tenez pas assez attachée à Dieu; vous cherchez quelques foys de petits diver-

tissements avec les créatures, ce qui est contre les desseins de Dieu; car il prétend que cet estat de peine où vous estes, vous détache de plus en plus de vous-mesme pour vous lier plus étroitement à luy, en vous rendant plus conforme à Jésus-Christ, son fils. »

« Il a ajouté : « Une personne qui s'est livrée à porter la croix comme vous avez fait et à souffrir les impressions des marques de sa Passion dans son cœur, ne doit plus prendre de joye ni de divertissement que dans les peines; ainsy, tenez-vous sur vos gardes, de crainte que, par vos infidélitez, vous ne vous priviez des grâces de Dieu. »

« Je l'ay supplié de me donner quelques signes pour me faire connoistre, sur-le-champ, quand je manquerois de faire ce dont il venoit de m'avertir. Il m'a répondu : « Vous ne devez pas vous attendre à cela, et quoy que je ne vous refuse pas, vous devez travailler à vous rendre fidelle à vos devoirs par une grande attention à Dieu. Prenez l'avis de celuy qui vous doit servir de lumière sur la terre, affin de ne pas mettre vostre appui dans une conduite extraordinaire qui vous pourroit causer de la présomption et vous donner de l'attache à vos sentiments. »

« Je luy ay demandé si les impressions estoient réelles sur mon cœur. Voicy sa réponse : « La croix, les clous et la couronne y sont gravés; les autres instruments n'y sont pas encore, mais, si vous vous rendez fidelle à Dieu, il les y mettra tous. Le dernier qui sera gravé sera la lance qui vous transpercera le

cœur[1] et vous causera la mort. Pour les autres instruments, ils seront gravés peu à peu, avec de grandes douleurs, comme cela a commencé. » Il a ajouté : « Le dernier n'arrivera pas sitost, vous avez beaucoup à souffrir auparavant. » Ce qu'ayant dit, il renouvela les marques et puis se retira.

Dans la mesme lettre, elle luy dit : « Mon cœur ressent un goust de Dieu si grand que tout le reste ne luy est rien. Il me semble que mon âme se trouve revestue des vertus de Jésus-Christ; qu'elle est remplie de lumières sur ses divines perfections. Je crie avec ardeur : « Seigneur, unissez-moy à vous, transformez-moy en vous ».

« Il me semble que cet aimable époux repose en mon cœur comme dans son trône. Je sens qu'il y prend des complaisances. Ce qui me fait presque pâmer d'amour et d'admiration, c'est un certain agrément qu'il me semble qu'il prend dans l'écoulement que je fais de tous mon estre dans le sien, luy rendant avec respect et amour tout ce qu'il m'a donné. Quelques foys, j'ay la liberté de parler à Nostre-Seigneur avec plus de familiarité, l'appelant mon Amour; l'intéressant en tout ce que je luy demande, tant pour moy que pour les autres. »

Du 14e septembre 1645, elle luy rend compte en ces termes : « Il me semble, par les choses qui m'arri-

[1] Sainte Thérèse eut également le cœur percé par un séraphin. Ces sensations sont tout à fait intimes. « Pour l'extérieur, comme le dit sœur Jeanne, il n'y parait rien. » (Voy. *Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même*, par le P. Bouix, 13e éd., p. 303, Paris, 1884.)

vent au renouvellement des marques que je porte sur ma main, que c'est un effect de ce que m'a dit mon bon Ange que Nostre-Seigneur imprimeroit sur mon cœur les armes de sa Passion, car, je ressens, en cette partie là, de si grandes douleurs que je ne vous sçaurois exprimer. Plus elles sont vives et plus je les désire; et, quelques plaintes que la nature fasse, je ne me puis m'empescher de conjurer Nostre-Seigneur d'avancer son œuvre et de me rendre semblable à luy en douleurs. En effect, je souffre avec beaucoup de plaisir et une douce impatience de souffrir davantage, et il me tarde que mon Sauveur ne parachève son œuvre et ne me rende en quelque chose semblable à luy.

Le 16 septembre 1645, elle écrit ce qui suit à son directeur : « Un jour, que je faisois mon action de grâces, après la Sainte Communion, il me fut dit intérieurement : « Ma fille, j'accompliray tes desseins et tes désirs, et je te mettray en un estat où tu verras qu'il n'y aura que ma seule force qui te soutienne. »

« Quelques jours devant, je me sentis en de très-grands désirs de souffrir. Je me trouvay poussée à demander à Nostre-Seigneur, par les douleurs qu'il avoit souffertes, qu'il continuât l'œuvre qu'il avoit commencée en mon cœur. Le mesme jour, environ les trois heures du soir, mon bon Ange renouvela les marques, et, après, il me dit : « Préparez-vous à soutenir les estats que Dieu veut que vous portiez; ne pensez pas chercher des consolations humaines dans vos peines; que vos douleurs ne vous fassent point cou-

rir après le divertissement des créatures; souvenez-vous que vostre Sauveur a demeuré et est mort tout nu sur la croix. Après, il me fit voyr quantité d'instruments, comme foüets, éponge, lance, échelle, corde, marteau, tenaille, et autres, et il me dit: « Voilà ce qu'il faut ajouter en vostre cœur. Cette opération ne se fera pas toute à la foys, car il faut que vous en ressentiez les douleurs, à diverses foys, et qu'elles vous servent à vous rendre plus conforme à Jésus-Christ et à luy offrir vostre sang par l'effusion qui s'en doit faire en l'impression de ces instruments. Voyez si vous les voulez accepter, car vous estes en vostre liberté.

« Je luy ay répondu: Je m'offre à Dieu pour cela de tout mon cœur, et pour tout ce qu'il désire de moy. Je n'ay pas plus grand désir que de luy plaire et de souffrir pour son amour. Cet esprit me dit: « Souvenez-vous de vostre parole. » Ce qu'ayant dit, il se retira.

« Dès le mesme jour, environ les sept heures du soir, je me trouvay en des douleurs de cœur que je ne sçaurois exprimer, avec des pâmoisons extérieures qui me privoient de touttes sortes de sentiments extérieurs qui cependant ne m'ostaient pas la raison. Ensuite, j'eus de grands vomissements de sang. Le lendemain, les mesmes accidents m'arrivèrent encore, qui me causèrent de très-grandes foiblesses. A la feste de Sainte-Croix de septembre, les mesmes accidents m'arrivèrent encore, qui durèrent pendant trois jours.

« Le jour de la feste de sainte Thérèse et les deux jours suivants, j'eus encore les mesmes vomissements de sang, les douleurs de cœur et les pâmoisons. Cela me mit dans une telle foiblesse et abattement que j'ay esté près de quinze jours sans pouvoir me remüer toute seule, paroissant comme l'image de la mort et estant à toute heure sans pouvoir parler. Mon esprit estoit fort libre; je m'occupois de la présence de Dieu et je tendois à luy facilement. J'ay esté près de trois semaines sans pouvoir réciter mon Office, ny avoir aucun entretien avec nos Sœurs. »

Dans la lettre du mois de janvier 1646, elle rend compte à son directeur en la manière qui suit : « Environ les quatre heures du matin, estant encore sur nostre couche, je fus tirée par le bras et on me dit distinctement ces paroles : « Levez-vous sans plus tarder et mettez-vous en disposition de recevoir les opérations de Dieu en vostre cœur. »

« Ces paroles m'étonnèrent; je pensay quelles dispositions Nostre-Seigneur vouloit de moy. La mesme voix me répondit : « C'est un cœur humilié devant Dieu, soumis à touttes ses volontez, amateur des souffrances de son Fils et dégagé de tout ce qui est hors de Dieu pour estre uni à luy comme à son unique bien. »

« D'abord, ces paroles augmentèrent mon étonnement; mais, peu à peu mon esprit se rassura. Je me tournay vers le Saint-Sacrement et je dis à Nostre-Seigneur : « Vous sçavez bien que je ne puis rien de moy-mesme; faites de moy ce qu'il vous

plaira. Je commençay ensuite mon oraison. Peu après, mon bon Ange se présenta visiblement à moy. Il renouvela les marques et puis il me dit : « Voicy un jour dans lequel vous ressentirez quelque nouvel effect des douleurs de la Passion de vostre Sauveur ; vostre cœur sera marqué de quelques-uns des instruments qui ont servi à sa Passion, offrez vous à luy pour cela ». Je luy ai dit :] « Quelle offrande puis-je faire, car, je ne désire rien tant au monde sinon que sa bonté fasse en moy et de moy tout ce qu'il voudra ; ne voit-il pas les mouvements de mon âme ? »

« Il m'a répondu : « Quoiqu'il les voye mieux que vous-mesme et que vous ne les pouvez concevoir sans un concours particulier de sa part, néanmoins, il prend plaisir que vous produisiez des actes de vostre volonté en ces occasions ; que vous vous offriez à luy pour ce sujet ; que vous le pressiez d'accomplir en vous touttes ses promesses ; que vous vous offriez à luy pour pâtir tout ce qu'il luy plaira ; que vous ayez l'esprit attentif à reconnoistre les bons mouvements qui sont donnés à votre âme pour mettre la main à l'œuvre et pour les accomplir si il dépendoit de vous ; car, autrement, vos actes seroient trop généraux et, peu à peu, vous conduiroient à une indifférence qui seroit oiseuse et attiédiroit votre volonté. »

« Je lui ay dit : « Je vous prie de me donner souvent des pensées qui me fassent souvenir de mettre en exécution les avis que vous me donnez ». J'ay ajouté : « Trouvez bon que je vous propose une peine qui me vient souvent à l'esprit depuis que ces choses extra-

ordinaires se passent en moy. Voicy sa réponse : « Je vois bien ce que vous me voulez dire : vostre peine est une appréhension que vous avez que le diable ne vous trompe en ces choses, et, qu'au lieu de vous soumettre à la conduite de Dieu, vous ne vous livriez à luy par ces actes particuliers; mais, en cela, vous vous trompez, l'un n'engage pas plus que l'autre ; vous devez toujours porter une sincère volonté d'obéir et vous livrer à Dieu seul sans recherche d'aucune de ces choses; tenez-vous fort humble sous la main de Dieu; appréhendez de luy déplaire dans la moindre chose ; ne vous appuyez point en vous-mesme; suivez toujours fidèlement la conduite de vostre directeur ; avec cela, vostre ennemy ne vous sçauroit nuire. » Je l'ay prié de me dire qui estoit celuy qui m'avoit levée ce matin. Il m'a répondu: « C'est moy »; après cela, il s'est retiré.

« Le mesme jour, environ les neuf heures du matin, m'estant retirée dans ma chambre, après l'action de grâces de la Sainte Communion, je me suis trouvée saisie d'une douleur de cœur extresme que je ne sçaurais exprimer. Cela m'a causé des pâmoisons continuelles plus de la moitié du jour, qui se sont terminées à de grands vomissements de sang. Pendant tout cela, je n'ay point perdu la raison, et il me semble que mon esprit et ma volonté s'unissoient à Nostre-Seigneur. Au dedans de moy-mesme, je sentois une grande joie de ce qu'il me sembloit qu'il opéroit en moy ses opérations douloureuses par un effect de son amour.

« J'eusse volontiers désiré d'estre capable de souffrir plusieurs autres choses affin de les luy offrir, et j'estois comme faschée de perdre si facilement les sens extérieurs à cause que cela donnoit quelque relasche à mes douleurs. Il me sembloit que Nostre-Seigneur me disoit au fond du cœur : « Ma fille, je veux faire un portrait de moy-mesme sur ce cœur ».

« Ces paroles ont fait une forte impression sur mon esprit et me donnent une grande facilité à regarder comme quoy Nostre-Seigneur agissoit en touttes ces actions extérieures. Il me semble que, depuis ce tems-là, mes mouvements extérieurs ont esté beaucoup plus réglés. Pour mon intérieur, je me trouve toutte attachée à Dieu.

« J'ay ressenti une langueur de mon âme en la présence de Nostre-Seigneur qui me faisoit soupirer après luy et me portoit à luy dire : « Quand sera-ce, mon Dieu, que vous m'unirez inséparablement à vous ». J'avois dans ma volonté un ardent désir d'estre transformée en Dieu et de vivre en luy. Mon entendement estoit rempli des lumières des perfections divines qui me le faisoient désirer avec plus d'ardeur. Cette disposition m'a duré un tems considérable.

« Le jour de sainte Thérèse, sur les six heures du matin, à la fin de mon oraison, mon bon Ange se présenta à moy. Après avoir renouvelé les marques, il me dit : « Vous avez trop de facilité à vous laisser aller à de petits divertissements dans vos infirmitez. L'intention de vostre Sauveur n'est pas telle ; ce n'est pas dans les choses humaines que vous devez prendre

vos soulagements, mais seulement en la méditation des mystères divins. Si vostre corps demeure abattu et foible, c'est pour donner plus de force à vostre esprit; ainsy, bannissez loin de vous tous ces petits soulagemens que les créatures vous pourroient donner. Souvenez-vous que vous devez porter dans vostre cœur l'image de Jésus crucifié; il vous fera encore aujourd'huy ressentir quelques effects des douleurs de sa Passion, gravant dans vostre cœur quelques-uns des instruments qui ont servi à ce sacré Mystère.

« Je lui ay demandé ce que je devois éviter en ces divertissements, car j'estois si grossière que je ne reconnaissois pas les fautes que j'y faisois. Il m'a répondu : « Il y a trois choses particulières à quoy vous devez prendre garde; la première à n'estre pas si soigneuse à faire charmer votre imagination par le chant de quelques vers quoy que dévots, à quoy, vous avez de l'inclination; la seconde, d'avoir plus souvent que la règle ne vous le permet quelques unes de vos Sœurs à vous entretenir quoy que de bonnes choses, à moins que ce ne soit pour leur besoin; la troisième, vous devez éviter avec adresse, mesme dans les récréations, les entretiens que l'on voudroit vous faire pour vous divertir, vous souvenant que Nostre-Seigneur n'a pris de joye ny de consolation que dans l'accomplissement des volontez de son Père. »

Il m'avertit encore de prendre garde à une certaine petite satisfaction où mon cœur se laisse aller quand on me plaint, que l'on me porte compassion et

qu'on fait estat de moy. Il me fit voyr en cela une grande impureté; après cela, il disparut.

« Ce mesme jour, environ le midy, ces douleurs de cœur et pâmoisons me prirent avec beaucoup de violence et me durèrent, près de trois jours, avec de grands vomissements de sang. Ma disposition intérieure estoit de me tenir fort libre en la présence de Dieu. Je me donnois toute à luy, et je m'unissois de plus en plus à ses divins vouloirs, demeurant dans une grande admiration des bontez qu'il exerçoit en mon endroit.

« Je le conjurois de me continuer ses grâces pour lui estre fidelle en ce qu'il désiroit de moy. Mon âme s'est trouvée en des désirs ardents de faire quelques choses pour Dieu; de travailler pour sa gloire, et d'appliquer à la conversion des âmes tout ce que je pourrois faire qui luy seroit agréable. Mon esprit estoit tout rempli des actions que les grands amateurs de Jésus-Christ avaient faittes pour le prochain; ce qui me donnoit de grands désirs de les imiter.

« Je suis demeurée en cette disposition jusqu'à la feste de Saint François-Xavier que ces douleurs et vomissements de sang me reprirent. J'ay peine de me voyr dans un estat où je puisse estre contraire à Dieu. Cela fait quelques foys que je suis insupportable à moy-mesme.

« Je reviens à ce quy m'arriva le jour de Saint François-Xavier. Le matin, sur les huit heures, mon bon Ange se présenta à moy et renouvela les marques

que je porte, et puis il m'exhorta à une grande union avec Dieu, au mépris de moy-mesme ; à un dégagement de tous mes intérests ; à une tranquillité d'esprit dans tous les évenements de la vie ; à une conformité de ma volonté à la volonté de Dieu en touttes choses, et une grande patience dans les maux qui m'arriveroient. Le lendemain, je tombay malade d'une fièvre continue. Pendant cette maladie, je me suis presque toujours trouvée en la présence de Dieu. Je me sentois en une grande quiétude d'esprit et soumission à la volonté de Dieu. Tout ce qui me faisoit de peine, estoit de ce que je ne pouvois communier tous les jours.

« Le malin esprit se voulut servir de cette inquiétude ; il se présenta à moy sous la figure de mon bon Ange ; il s'offrit à me communier, disant : « Nostre-Seigneur a fait cette faveur à plusieurs autres, vous en pouvez bien jouir, puisque vous estes sa chérie. » Les effects que ces paroles firent en mon cœur me donnèrent à connoistre qu'elles ne venoient pas du bon esprit. Je répondis à celuy qui me parloit : « Si Dieu vouloit que je communiasse, il me donneroit le moyen de le faire dans l'ordre de l'Eglise, mais je ne le veux point de vostre part. Je fis le signe de la croix et cet esprit parut comme un gros taureau rugissant. »

Voilà ce qui s'est passé dans les impressions qui ont esté faittes dans le cœur de la Mère des Anges, des instruments de la passion de Nostre-Seigneur. Ces mesmes impressions ont esté renouvelées dans

les années suivantes. Voicy comme elle s'en explique, écrivant à son directeur, le R. Père Saint-Jure. « En 1645, à la Sainte-Communion, le premier jour de l'an, mon cœur se sentit vivement touché d'amour vers le très-saint nom de Jésus. Je ne pouvois m'empescher de demander très-instamment à Nostre-Seigneur qu'il l'imprimast dans mon cœur. Il me fut dit intérieurement : « Ma fille, j'exauceray ton désir et je te feray sentir la force et la vertu de mon nom. Je demeure dans l'attente des promesses. »

Le premier jour d'octobre 1646, mon saint Ange me dit qu'avec l'avis de mon directeur je fisse tous les jours quelque action pour honorer la Passion de Nostre-Seigneur, puisqu'il me faisoit la faveur d'en porter les armes gravées sur mon cœur; que ces grandes effusions de sang, qui me prenoient de de tems en tems avec cette douleur de cœur presque continuelle que je ressentois, venoient de ses blessures, et qu'elle me devoit estre un mémorial continuel des douleurs que mon Sauveur avoit souffertes pour moy.

Du 24 novembre 1649. — « Il m'est souvent donné des veües de la Passion de mon unique amour et quelques foys, il me semble qu'elle se passe au-dedans de moy, et que touttes les armes de cette sainte Passion se renouvellent dans mon cœur. L'effort, qui se fait alors, me fait jetter du sang en abondance et me réduit en une foiblesse si étrange que, plusieurs foys, on a cru que j'allois rendre l'âme.

Le 16 juin 1651, je croïois, le jour du Vendredy-

Saint que j'allois mourir. En cinq jours, je jetay plus de quatre livres de sang par la violence d'un mal de cœur; aussi m'a-t-il semblé que mon bon Sauveur a renouvelé en mon cœur les impressions des instruments de sa sainte Passion et de ses plaies; c'est ce qui m'a fait jetter une si grande abondance de sang, ce qui fait que ma douleur de cœur continue. »

Voicy, par ordre, les impressions des instruments de la Passion de Nostre-Seigneur, qui ont été faittes sur le cœur de la mère Jeanne des Anges.

Le 14e d'avril 1645, jour du Vendredy-Saint, une heure après minuit, son cœur fut mis en deux, et, d'un costé, fut imprimé une croix avec son titre et la forme d'un crucifix qui causa, trois jours, effusion de sang.

Le 3e may, jour de l'Invention de la Sainte-Croix, trois clous furent mis à la croix tenant le crucifix.

Le 24 juin, feste de saint Jean-Baptiste, la couronne d'espines fut imprimée sur la teste du crucifix.

Le 31 juillet, jour de Saint-Ignace, une colonne fut mise de l'autre costé du cœur.

Le 10 d'aoust, jour de saint Laurent, furent mises des cordes et deux sortes de foüets.

Le 15e d'aoust, une échelle fut mise.

Le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, des tenailles et un marteau furent mis.

Le jour de sainte Thérèse, un roseau fut mis.

Le premier de novembre, 30 deniers et trois dés furent mis.

Le 3e décembre, la lance et l'éponge furent mises.

Il reste encore le fer de la lance qui ne sera mis que pour faire le coup de la mort, supposé que vous vous en rendiez digne et que vous soyez fidelle à Dieu.

La Mère des Anges, ayant reçeu de son bon Ange ces éclaircissements, prit la confiance de luy faire les questions suivantes auxquelles il fit les réponses comme il suit :

—. D'où vient à présent ces effusions de sang qui m'arrivent de tems en tems?

—. Elles viennent des rénovations qui se font à ces blessures; elles vous arriveront de tems en tems.

—. Cette rénovation est-elle nécessaire pour la conservation de ces blessures?

—. Non, c'est pour vous rendre plus conforme aux douleurs de Nostre Sauveur et pour vous lier davantage à sa Passion.

—. Je vous prie de me dire ce que Dieu désire de moy pour cette grâce?

—. Dieu désire que vous luy en rendiez souvent vos actions de grâces; que vous ne cherchiez de joye ny de consolation qu'en luy; que vous vous priviez de tous les contentements qui ne sont pas nécessaires à la vie, et que la nature peut désirer, que vous fassiez tous les jours, avec l'avis de votre directeur, quelques actions pour honorer la Passion de Jésus-Christ; que vous fuyiez tout ce qui a de l'éclat; que vous embrassiez volontiers les choses qui vous humilient, que vous vous dégagiez à tout moment

de ce qui peut empescher vostre union avec Dieu; que vous évitiez sagement touttes les inutilitez et vaines curiositez dont la plupart des hommes se repaissent, ce qui étouffe l'esprit de dévotion.

« Portez-vous à pratiquer plus d'actes de charité envers celles pour lequel vous avez moins d'inclination ; et souffrez avec patience, douceur et humilité les humeurs de celles qui vous sont contraires et surtout ne les condamnez jamais dans l'émotion. »

Dans la lettre du 9e février 1646, elle marque à son directeur ses dispositions, disant que son esprit est dans l'obscurité, qu'elle sent des mouvements de son amour-propre, qu'elle se trouve à tout moment dans des pensées de vanité et de recherche de ses propres satisfactions; qu'elle sent des impatiences et chagrins intérieurs; cependant, que son cœur a toujours une tendance vers Dieu qui l'attire et la fait gémir de se voir captive et environnée de tant de misères.

« Mon bon Ange a renouvelé par deux foys les marques, sans me rien dire, et mesme, il ne me laisse pas voyr clairement son visage, comme il avoit de coutume. Si je pouvois connoistre en quoy j'ay déplu à Nostre-Seigneur, ou ce qu'il veut de moy, je serois contente et je mourrois plutost que je n'y misse ordre. Ma plus grande peine est la crainte d'avoir déplu à nostre bon Dieu; c'est pourquoy je n'ose me présenter à luy que comme une criminelle qui luy demande miséricorde.

Le 30 mars 1646, elle rend compte à son directeur

de ce qui s'est passé touchant son élection à la supériorité, en ces termes : « Je déclaray hier au chapitre de nostre communauté l'entière détermination que j'avois prise de faire garder la règle touchant une nouvelle élection. Il y eut de grandes difficultez; enfin, la plus grande partie de la communauté y donnèrent les mains pour la faire selon nos règles. J'ay eu peine à obtenir de Monseigneur de Poitiers la grâce, que je luy ay demandée, de n'avoir point de voix passive dans l'élection. Mes sœurs me donnent du chagrin de l'attache qu'elles marquent avoyr pour moy; je crains qu'il n'y ait en cela trop de naturel. »

Le 12e d'avril 1646, elle luy rend ce compte : « Nous avons fait nos élections. Monseigneur de Poitiers n'a pas voulu confirmer la première, à cause qu'elle estoit conditionnelle. Je m'estois étudiée à faire voyr à nos sœurs, qu'en conscience, elles ne pouvoient plus jetter les yeux sur moy à cause que cela estoit contraire à la règle, n'y ayant aucune chose qui les obligeât à demander dispense en un point si important.

« J'avois tasché à les disposer à jetter les yeux sur quelques autres sœurs et je m'attendois d'estre déchargée. Nous fîmes nostre élection, et, de dix-sept vocalles que nous estions il n'y eut que six voix absolues pour moy, mais, il y en eut six autres conditionnées, qui vouloient que, si la règle vouloit que je pusse estre élue, elles m'élisoient; sinon, qu'elles élisoient nostre mère sous-prieure : de cette sorte, cette

mère se trouvoit élue, car, en outre, elle avoit quatre autres voix absolues.

« Monseigneur de Poitiers a refusé absolument la confirmation de cette élection. Il a déclaré que c'estoit à luy à en juger si l'élection estoit contre la règle; qu'il ne prétendoit pas oster à la communauté la liberté de jetter les yeux sur qui elles voudroient; qu'il n'entendoit point que pas une de celles qui seroient jugées capables d'exercer la charge fut privée de voix passive, encore mesme qu'elle l'eut exercée par cy-devant; a fait défense de mettre aucuns billets conditionnels, les déclarant nuls; enfin, il a ordonné que l'on procéderoit à une nouvelle élection. »

« Pour obéir à ce commandement, le mercredy suivant, nous procédâmes à une nouvelle élection. J'eus touttes les voix, à la réserve d'une. Mon dit Seigneur envoya la confirmation, témoignant estre content de cette élection, et me faisant commandement de reprendre la charge. J'ay fait plusieurs fautes dans cette affaire, marquant trop d'attachement à mes volontez.

« L'esprit malin s'est présenté à moy sous la forme de mon bon Ange; il m'a dit des paroles d'applaudissement, et a voulu me donner des assurances du pardon de mes fauttes et de l'amour de Nostre-Seïgneur pour moy. Ce qu'il me dit mit mon âme dans l'inquiétude. Cela me porta à croyre que c'estoit mon ennemy, et non mon Ange; je méprisay cet esprit. Il changea sa beauté qui me paraissoit en une difformité épouvantable; il se rua sur moy avec

beaucoup de violence, et, après m'avoir donné plusieurs coups, il se retira, rampant comme un serpent sur la terre et hurlant comme un chien.

« Sur les quatre heures du matin, mon bon Ange se présenta à moy. D'abord j'entray, en quelque sorte d'appréhension à cause de ce qu'il m'estoit arrivé le soir précédent ; je fis le signe de la croix, il me dit : « Rassurez vostre esprit et vous rendez attentive à ce que je veux vous dire. » Sa parole porta son effect au dedans de moy, je me trouvay toute rassurée.

« Voicy ce qu'il me dit : « Vous entreprenez les choses avec trop d'ardeur ; vous n'en remettez pas assez les événements à la volonté de Dieu. Voyez combien vous vous estes recherchée en tout ce qui s'est passé. Vous voyez le nombre des fauttes que vous y avez commises et le tems que vous avez perdu ; si vous continuiez vous vous rendriez tout à fait indigne des grâces de Dieu. Ne vous excusez point sur vos bonnes intentions, car ce seroit vous flatter vous-mesme ; vous ferez encore la charge ; mais, souvenez-vous que vous y trouverez de quoy souffrir en des manières que vous ne vous attendez pas ; demandez souvent pardon à Dieu des fauttes que vous avez commises en cette affaire, et implorez son secours pour vous garantir de tomber dans les occasions que vous rencontrez. »

« Après qu'il m'eut dit cela, il prit ma main et il renouvela les marques. Je le priay de me continuer son secours et de me donner souvent de pressants mouvements de me rendre tout à Dieu, et de ne me laisser tomber en aucune faute qui pût lui déplaire.

Dans la lettre du 3e mai 1646, elle lui rend compte de sa disposition intérieure en la manière qui suit : « Je me suis trouvée devant Dieu dans de grands sentiments de douleur pour mes péchés. Je criois sans cesse miséricorde à Dieu; je désirois satisfaire à sa justice. Cette disposition a cessé; il m'a esté dit intérieurement, après la communion : « Ma fille, je te pardonne tes fautes; sois-moy fidelle à l'avenir; je veux que tu penses davantage à moy. »

« Ces paroles me donnèrent de la crainte sur l'heure, dans l'appréhension que ce ne fut un effect du malin esprit. Néanmoins, elles portèrent leur effect en mon intérieur; car, dès lors, je me trouvay fort dégagée des pensées de moy-mesme. Je me trouvay unie à Dieu avec un ardent désir de luy plaire en touttes choses; je me trouvay remplie d'un esprit de générosité pour surmonter touttes les difficultez. On me donna lumière pour connoistre les moindres mouvements de mon cœur et ce que je devois faire pour rendre mes actions plus agréables à Dieu. Peu de tems après, je me suis trouvée fort entreprise par les démons. Ils m'ont attaquée par des spectres, par des frayeurs, paroles injurieuses. Ils ont rempli mon imagination des représentations les plus horribles, avec de certains effects dans le corps qui seroient capables de me faire mourir; outre cela, ils m'ont beaucoup battue. Donnez-moy sur cela vos avis, si je dois entreprendre quelque pénitence extraordinaire. »

Dans sa lettre du 24e de may 1646, elle luy dit que ses peines continuent, qu'elle se trouve dans

une grande confusion devant Dieu et qu'elle ne peut luy rien dire, sinon : « Seigneur, je souffriray jusqu'au jour du jugement, si vous voulez, pourvu que vous ne soyez point offensé, je suis contente. Touttes les furies de l'enfer et touttes les malignitez de ma nature corrompue ne me feront jamais désister cette volonté dans la confiance que j'ay à vostre grace ; en effect, je sens ce désir dans mon cœur. »

« Le jour de l'Ascension, mon bon Ange se présenta à moy. Il me reprit de la trop grande inquiétude où je m'estois laissée aller pour les tentations où je me suis trouvée. Il m'a dit : « Prenez pour maxime qu'il vaut mieux souffrir la tentation avec humilité que de s'en défendre avec inquiétude. Sçachez que la tentation soutenue avec fidélité est plus agréable à Dieu que les empressements que la nature veut prendre pour l'éviter. »

Depuis ce tems-là, je suis un peu plus tranquille. Je ne puis accorder ma disposition intérieure avec le dérèglement qui se passe en mes sens ; car, en mesme tems que je suis occupée dans la présence de Dieu et qu'il me fait ressentir les effects de son divin amour, il se passe, mesme à la communion, des désordres si étranges dans mes-sens et dans mon imagination, que cela est épouvantable.

« Le jour de la Pentecoste, mon bon Ange me dit : « Vous devez vous appliquer à méditer et à gouster les fruits du Saint-Esprit en une âme, affin de vous disposer à les recevoir. Nostre-Seigneur n'agrée pas

les trop grandes tendresses que vous avez sur vous; apprenez à dévorer les difficultez; vous en avez encore beaucoup à soutenir. » Je luy fis cette réponse : « Vous sçavez bien que je ne puis rien de moy-mesme; mais, je m'abandonne à tout ce que sa divine bonté « voudra. Il me dit en souriant : « Souvenez-vous bien de vostre parole. »

Dans la lettre du premier juin 1646, elle exprime les dispositions de son âme et les désirs qu'elle avoit de souffrir pour imiter son Sauveur. Elle ajoute : « Quand la pensée de la mort me vient en l'esprit, je me dis à moy-mesme : Nous avons une éternité pour la jouissance et nous n'avons qu'un peu de tems pour la souffrance; il faut en ce peu de temps nous rendre conformes à Jésus-Christ. Ce qui me fait peine dans les tentations est la crainte d'offenser Dieu et de ne lui estre pas fidelle. »

Elle ajoute : « Je commence d'expérimenter quelque chose de ce que mon bon Ange me dit, peu après mon élection, que je n'aurois pas sujet de grande satisfaction dans l'exercice de ma charge, car, à toute heure, je suis contredite dans les desseins que je prends pour le bon réglement de notre maison, et mesme par les personnes qui passent pour fort spirituelles. C'est que je porte nos Sœurs autant que je puis à la retraite et à l'éloignement de la conversation des personnes séculières et mesme des autres qui ne peuvent estre utiles à leur conduite. »

« On a fait beaucoup de plaintes à ce sujet. Ce qui m'a obligée à en user de la sorte est que j'ay remarqué

que, sous prétexte d'entretiens spirituels, on passoit beaucoup de tems dans les parloirs. Cela interrompoit nos exercices et causoit beaucoup de dissipation d'esprit qui mettoit nos Sœurs hors d'estat de pouvoir bien faire leurs oraisons. De plus, cela faisoit naistre un désir à quelques-unes de se produire et de se faire connoistre; et, quoyque la plupart de nos Sœurs ayent esté bien ayses de l'ordre que j'y ay mis, néanmoins, cela ne laisse pas de faire un peu de bruit, principalement au dehors.

« J'ay réglé, entr'autre chose, que lorsqu'une observance de nostre règle sonneroit, nos sœurs se retireroient du parloir à moins que ce fut pour chose de conséquence qui ne se put remettre.

Pour ce qui est des séculiers, je leur fais dire le plus souvent que nous sommes occupées, voïant que ce n'est que pour passer le tems qu'ils viennent nous visiter. Cela excite des murmures et fait dire que je suis trop rigide. »

Elle lui parle, dans cette lettre, d'une personne de ses amies, laquelle estoit en de très-grandes peines et tentations violentes. Voicy ce qu'elle luy en dit : « Cette personne a toujours eu une grande dévotion à la sainte et adorable Humanité de N.-S. Jésus-Christ; dans son oraison, elle se trouve souvent dans une certaine application des perfections de l'âme sainte de Nostre-Seigneur; elle regarde ses perfections et sa beauté ; elle est occupée de la joye que les Bienheureux ont de la posséder. Depuis quelque tems, lorsqu'elle veut s'occuper de ces pensées, elle est attaquée contre

la pureté; son imagination est dans un fascheux déréglement qui luy représente des choses deshonnestes. Il se forme en elle un désir peu chaste; elle se sent portée à dire des paroles injurieuses à cette sainte Humanité; cela l'afflige au dernier point. Elle a fait tout ce qui a esté en son pouvoir pour apporter quelque remède à ce mal; elle a pris de fortes disciplines; elle s'est roulée sur des espines et des charbons de feu sans soulagement.

A la feste du Saint-Sacrement, il luy fut dit : « Désistez-vous de ces violences que vous vous faites; elles ne sont pas accompagnées de l'obéissance; appliquez-vous plus à regarder Dieu que non pas à combattre; sa grâce vous doit suffire, il faut souffrir en méprisant et combattre en fuyant.

« Elle demanda à celuy qui luy parloit si il y avoit quelque chose en elle qui donnât lieu à ces désordres et si elle y pouvoit apporter quelques remèdes, et si c'estoit un chastiment de Dieu. Il luy fut répondu : « Prenez garde de vous satisfaire en cette demande et à en estre moins dans l'humilité. Pour ma réponse, je vous dis, que vous n'avez pas donné occasion à cela par aucun acte. La volonté de Dieu est que vous soyez éprouvée et tentée dans les choses qui vous sont les plus sensibles; il veut de vous une grande fidélité et défiance de vous-mesme; en quelque état qu'il vous élève, il faut que vous appreniez que vous pouvez tomber et vous rendre son ennemie. » Il ajouta : « Vous passerez encore par d'autres épreuves; il n'est pas temps de vous plaindre. »

« Elle luy demanda si Dieu pouvoit estre glorifié dans ces désordres qui luy arrivent, parce qu'il luy semble qu'elle ne fait pas si bien l'oraison. » Il luy a répondu : « Dieu n'est pas glorifié des désordres; mais, il le sera, si vous pratiquez les vertus que vous pouvez y pratiquer. Il sera glorifié si vous tirez du profit de la tentation, et si vous recourez à luy avec confiance. »

« Elle luy demande si elle devoit désister de communier, surtout si, pendant la nuit, elle avoit esté attaquée de mauvaises représentations qui luy auroient troublé l'imagination et ému les sentimens de la nature, quoy qu'elle eut fait son possible pour empescher ce déréglement. » Il luy a répondu : « Ne changez rien à vostre conduite de vous-mesme; ne laissez pas de faire vos communions; mais, déclarez avez humilité vostre disposition à vostre directeur et suivez en tout son avis, car il a lumière de Dieu pour vous. »

« Elle luy a dit : « Je ne puis pas luy communiquer souvent ce qui m'arrive; c'est une des choses qui me donnent de la peine. » Il luy a répondu : « La peine vient de vostre empressement naturel. » En disant cela, il se sépara d'elle.

« Cette personne a de grands désirs de s'unir à Nostre-Seigneur par la Communion; il luy semble que c'est sa vie. Dès le soir, il luy tarde que le matin ne soit venu pour recevoir le Saint-Sacrement. Pendant la nuit, elle y pense souvent, et elle conjure Nostre-Seigneur par la Communion.

« Cependant, les choses horribles dont je vous ay parlé cy-dessus, se présentent à elle et se font sentir vivement, ce qui luy cause une grande inquiétude. Elle se sent toujours fortement attirée à Dieu par la voie d'amour. Les démons continuent à l'attaquer presque touttes les nuits; ils la frappent rudement; ils la jettent de dessus sa couche, en terre; ils la traînent par sa chambre.

« Depuis trois semaines, elle couche toujours vestue, à cause qu'ils ont voulu luy faire des insolences; la nuit, quand elle se donne la discipline, ils font de la lumière en sa chambre et ils luy paraissent en des postures et en des actions fort indécentes. Elle s'en détourne autant qu'elle peut, et elle continue la discipline.

« Quelques foys, elle les attaque; elle leur dit des paroles de mépris, de quoy ils témoignent une grande rage; mais, après, ils s'en vengent par des blasphèmes et des injures. Dieu luy donne beaucoup de courage au-dessus de son naturel.

« Elle leur dit quelques foys : « Ne sçavez vous faire que cela; je ne vous crains point. » Ils demeurent quelques foys deux heures auprès d'elle pour l'inquiéter, pendant son oraison de la nuit; cela ne l'inquiète pas, ny ne la distrait pas; mais, cela luy sert à se tenir plus attentive à Dieu. Ce que je crains pour elle, c'est qu'il lui vient quelques foys des pensées de complaisance sur les combats qu'elle a soutenus, et, comme son naturel est porté à ces sentiments, elle a sujet d'appréhender quelque con-

sentement. Je la recommande à vos soins; j'ay de la satisfaction de la liaison qu'il a plu à Dieu faire de cette chère sœur [1] avec moy.

« Le jour de l'Octave du Saint-Sacrement, mon Ange parut; il renouvela les marques et il écouta les recommandations que je luy fis de vous, sur quoy il me dit : « Je ne manque pas de présenter à Dieu, avec satisfaction, vostre directeur et de le visiter souvent; suivez, en assurance, sa conduite et vous y tenez liée. »

« Il ajouta : « Ne quittez jamais l'occupation que vous avez avec Dieu au fond de vostre cœur; tenez vostre esprit au-dessus de tout ce qui se passe en vos sens. Le dessein de vos ennemys est de vous faire perdre vostre tems à cela. » Depuis ce tems, j'ay trouvé mon esprit moins inquiété, plus soumis à la peine et plus attentif à Dieu. »

Dans la lettre du 27 juillet 1646, elle luy rend compte de ses dispositions, à peu près en ces termes : « Nostre-Seigneur augmente les désirs de son pur et parfait amour. Ce qui fait ma peine est que je ne trouve point d'occasion pour luy témoigner que je l'aime; mon âme ne fait que soupirer après Dieu. Après la Communion, il me prend des ardeurs intérieures si fortes que j'ay grande peine à me retenir.

« Je déplore la misère de ceux qui ne connaissent pas la bonté de Dieu, et qui ne goustent pas sa sua-

[1] Il n'est pas difficile de comprendre que la « chère sœur » n'est autre que sœur Jeanne elle-même. C'est encore là une petite supercherie d'hystérique, qui ne trompera personne.

vité ; il se forme des paroles, en mon intérieur, qui sont comme des brandons de feu qui allument l'amour divin et qui me tiennent dans une grande langueur après Dieu. Je soupire sans cesse d'estre privée de luy. Voicy les paroles qui se forment en moy : « Je suis dans ton cœur, je m'y plais, j'auray soin de toy, je penseray à toy, j'aime tes langueurs, laisse-moy le soin de tout ce qui te concerne pour procurer ma gloire. » Mon esprit se trouve dans des veües des perfections de Dieu et de Nostre-Seigneur Jésus-Christ. Mais, cela passe fort promptement ; tout ce qui m'en reste est une autre idée de ce que Dieu est et de la pureté en laquelle il faut qu'une âme qui est sortie de Dieu soit pour retourner en sa première origine.

« Depuis quelque tems, je trouve beaucoup d'amertume dans la conversation des personnes du dehors, de quelque condition qu'elles soient; ce qui m'arreste est la nécessité de mon employ et la pensée que j'ay de la volonté de Dieu qui m'y engage ».

Elle ajoute ce qui suit : « Le jour de la feste de Sainte Madeleine, mon bon Ange me dit qu'il estoit de la seconde hiérarchie, que Dieu vous en avoit donné un de la même hiérarchie pour votre conduite dans les sciences. Il ajouta : « Je ne dis pas son Ange gardien ordinaire. » Comme je lui recommandois vostre employ, il me dit : « Ce Père est un instrument en la main de Dieu ; il faut qu'il luy serve à tout ce qui luy est propre, et sa Majesté se veut servir de luy pour le bien de plusieurs ; je ne manque

pas de le présenter souvent à Dieu. » Il m'exhorta à m'unir de plus en plus à Dieu.

Du 5 septembre 1646, elle luy dit ce qui suit : « Plus je vais en avant, et plus mes désirs d'estre entièrement à Dieu s'augmentent. Un de ces jours, il me fut dit intérieurement, après la Communion : « Ne t'arrête plus tant à me désirer, tu me possèdes; jouis de moy, tu me conserveras par un dégagement de touttes choses. »

« Ces paroles me donnèrent une haute idée d'une âme dépouillée de tout; il me semble que je sens en moy un désir bien sincère de ne vouloir que Dieu; il tient mon cœur attaché à sa divine présence, laquelle, depuis quelque tems, me porte à un esprit fort sérieux et dégagé des choses sensibles.

« Nostre-Seigneur me donne une certaine lumière de l'immensité de Dieu, dans laquelle je me trouve comme un petit atome, et touttes les créatures me paroissent comme des riens. Quand sera-ce que je jouiray pleinement de Dieu ? Oh ! que tout le reste m'est pénible !

« Mes ennemys invisibles me tourmentent encore assez souvent; ils me battent avec violence; ils font, pour me distraire, des actions ridicules pendant mes oraisons de la nuit. Je ne trouve pas que cela me fasse aucune impression. Par la miséricorde de Dieu, tout ce qu'ils font me sert à me tenir sur mes gardes. Quelques foys, ils prennent la forme de mon bon Ange. Ils me parlent de spiritualité; mais, il y a toujours quelque chose qui me les fait connoistre.

« Les visites de mon bon Ange ont esté assez fréquentes; il me paraît, quelques foys, sans renouveler les marques. Dans son dernier entretien, il me porta à oublier touttes les choses qui sont hors de Dieu. Il me dit : « Arrestez-vous peu à ma présence, je ne suis que le vassal du Maître que vous servez. » Il ajouta : « La plupart des personnes spirituelles manquent en ce point. Vous devez faire plus d'estat d'une heure d'oraison bien passée devant Dieu que de mon entretien. Vous commettez assez souvent une faute dont je vous ay avertie autrefois, qui est que vous quittez facilement vostre occupation avec Dieu pour faire un retour sur moy; prenez-y garde pour l'avenir, et souvenez-vous que Dieu est au-dessus de touttes choses sensibles. Une âme qui s'attache uniquement à luy se garde facilement des ruses des démons.

« Je luy ai demandé comment je devois faire pour éviter [leurs ruses], parce que il prend le plus souvent le tems de mon oraison pour se présenter à moy et me parler; ainsy, il me sera difficile de ne pas retomber en la mesme faute. Il m'a répondu : « Vous ne devez pas faire de retour particulier vers moy pour me rendre aucun hommage; mais, vous devez me regarder en Dieu de qui je dépends; vous devez recevoir de sa part ce que je vous dis et luy en rendre vos actions de grâces; vous pouvez prendre un autre tems pour me faire vos demandes. Vous n'avez pas besoin de ma présence visible pour vous faire entendre. » Puis, il se retira.

« Une autre foys, ayant eu une amertume de cœur pour une chose qui me choquoit, mon bon Ange me donna cet avis : « Vous ne devez pas vous laisser aller à ces tendresses sur vous-mesme; les retours que vous faites sur ce qui vous choque viennent d'un principe intérieur de vanité; une âme humble ne se deffend point au dedans d'elle-mesme; prenez garde à ces réflexions, parce qu'elles rendent vostre âme molle et délicate quoy qu'elle n'y consente pas.

« Une autre foys, il me reprit de m'estre laissée emporter à des empressements d'esprit vers les créatures, et me fit voir la facilité de mon naturel dans ces rencontres, et comme quoy j'estois aisée à troubler lorsqu'il arrive diverses choses, à la fois, auxquelles il faut mettre ordre; sur quoy il me dit : « Vous n'attendez pas assez votre secours de Dieu, et vous vous reposez trop sur vostre prudence naturelle; vous voulez tirer les lumières de vostre propre esprit; ce que vous avez à faire en ces rencontres est de fermer les yeux à tous les expédients qui se présentent avec empressement et de recourir à Dieu tenant vostre esprit en sa présence et attendant de luy vostre lumière.

« Je lui ay dit : « J'ay un besoin extraordinaire de vostre secours pour entrer dans la pratique de la vie que vous me donnez ». Il m'a répondu : « Je ne manqueray pas à vous aider si vous vous étudiez à vous rendre fidelle; je ne vous abandonneray pas tant que vos fauttes ne seront pas volontaires, et que vous travaillerez à vous en corriger ». Il reçut fort béni-

gnement les recommandations que je luy fis devant que de se retirer.

« Le jour de Saint-Augustin, il m'a dit : « Disposez vostre cœur pour recevoir beaucoup de choses que j'ay à vous dire. Pendant que je vous parleray, demandez à Dieu la grâce d'accomplir toute votre vie ses saintes volontez et de suivre ses lumières.

« Prenez garde à vous appliquer de telle sorte aux choses que vous avez à traiter, par écrit ou en conversation, que vous perdiez la présence de Dieu. »

« Je lui ay dit : « Comment cette présence peut-elle se conserver sans interruption, y ayant des actions comme l'écriture qui demande l'entière application de l'esprit ? »

Il m'a répondu : « En ces rencontres, il faut observer deux choses : la première, de dresser vostre intention vers Dieu ; la seconde, de rappeler fréquemment la veüe de Dieu. De plus, vous pouvez vous persuader que vous travaillez sous les yeux de Dieu, et vous écrivez sous sa main ; et ensuite agir en cette veüe. »

« Je lui ay dit : « Je vous prie de m'enseigner comme quoy je me puis acquitter du vœu que j'ay fait à Dieu de chercher sa plus grande gloire, et de tendre au plus parfait, car il arrive quelques foys que deux choses se présentent également bonnes «.

« Il m'a répondu : « Prenez pour règle générale de ne chercher jamais à vous plaire en ce que vous faites, et, quand il s'agira de choisir une ou deux actions, prenez celle qui vous satisfait le moins ; évitez ces

laschetés d'esprit où les retours des créatures vous mettent. Que craignez-vous quand vous ne voudrez que Dieu et que vous ne chercherez qu'à luy plaire?

« Ne vous départez pas de l'esprit de pénitence intérieure et extérieure autant que vous le pourrez et liez-vous, en touttes rencontres, aux travaux de Jésus-Christ qui doit estre le modèle de vos actions tant en ses élévations vers Dieu son Père qu'en opérant sur la terre vers ses créatures.

« Il faut que vous regardiez autant que vous pourrez que celuy, qui se familiarise avec vostre âme par un excès de bonté, est votre Dieu qui vous peut réduire au néant, et que, de là, vous conceviez ce que c'est que sa Majesté. Quand il dépendra de vostre choix, envisagez-le plutost en sa grandeur pour l'adorer en un respectueux silence que de vous trop avancer à luy parler. Il y a beaucoup de personnes qui, pour trop s'avancer à luy parler, ayant oublié la misère de leur condition et voulant se familiariser avec Dieu sont tombées en présomption et ont obligé sa Majesté à les quitter; c'est pourquoy vous devez prendre garde à vous. »

« Je l'ay prié de me dire quel remède je dois apporter pour me préserver d'un si grand malheur; voicy sa réponse : « En ne vous portant jamais de vous-mesme aux choses extraordinaires, et, quand sa Majesté vous y appellera, retournez lorsqu'il sera en votre pouvoir à la considération de ce que vous estes, ne présumant jamais d'estre assez purifiée, et suivez

plutost les lumières d'un sage directeur que les vostres. »

« Je lui ay demandé : « Si mon directeur me dit quelque chose contraire à ce que vous me dites, auquel est-ce que je dois obéir ?

« Il m'a répondu : « C'est à votre directeur, car vous pouvez estre trompée sous quelque forme angélique; mais, vous ne le pouvez estre en obéissant humblement et sincèrement; de plus, c'est la voie que Dieu a établie.

« Apprenez à gouster Dieu en amertume de cœur, et à faire souvent hommage à sa justice, dans vos peines, douleurs et délaissements. Peu de personnes réfléchissent sur les effects de la justice divine en eux-mesmes et ne font pas profit des délaissements où ils se trouvent, d'où vient que leur purgation ne s'avance pas; prenez garde d'en profiter dans les...

« Si vous pouviez pénétrer l'ardent amour que Jésus-Christ a pour sa créature en la posture qu'il a prise au Saint-Sacrement, vostre cœur seroit rempli de grand amour, d'admiration et de reconnoissance des miséricordes qu'il fait à l'âme qu'il reçoit. »

« Le sixième de novembre 1660, entre trois et quatre heures du matin, je me suis sentie très-fortement poussée à demander à Dieu qu'il luy plût faire miséricorde à ma bonne mère de l'Incarnation[1], et, si elle n'estoit pas encore jouissante de la gloire, qu'il luy

[1] Mme de Fougère, en religion sœur Gabriel de l'Incarnation, sous-prieure du couvent.

plut, par les mérittes de Jésus-Christ, son fils, et les intercessions de la Sainte-Vierge qu'il eût la bonté de la luy donner.

« Or, ce qui m'a obligée à faire cette demande est que, toute la nuit, j'ai eu l'imagination remplie de l'idée de cette bonne Mère ; ce qui m'est arrivé souvent depuis qu'elle est décédée et, quoy que je voulusse croyre qu'elle jouissoit de Dieu, il me prenoit de très-grands battements de cœur à son sujet en pensant à elle; enfin, je me suis sentie très-poussée de demander à Nostre-Seigneur qu'il luy plut me faire connoistre l'estat de cette bonne Mère, si c'estoit pour sa gloire, pour mon bien spirituel, et encore, pour celuy de plusieurs personnes. Peu après, cette Mère s'est présentée à moy d'une façon très-douce, et d'un visage qui paraissoit plus humilié que souffrant, quoy que je visse bien qu'elle souffroit beaucoup.

« D'abord que je l'eus aperçue proche de moy, j'en eus une grande frayeur naturelle; mais, comme elle n'avoit rien d'effroyable en elle-mesme, j'ay esté bientost rassurée. J'ay fait le signe de la croix sur moy ; j'ay demandé à Nostre-Seigneur qu'il ne permît pas que je fusse trompée en ce rencontre; je me suis recommandée à mon saint Ange gardien, et puis j'ai prié cette Mère de me dire en quel estat elle estoit, et si nous pouvions luy rendre quelque service? Voicy sa réponse : « Je satisfais à la justice divine en le purgatoire ».

« Je l'ay priée de me dire ce qui la détenoit en ce

lieu-là, supposé que Dieu le voulut et que ce fut pour nostre instruction. Elle a jeté un profond soupir, et puis elle m'a dit : « C'est plusieurs négligences aux obéissances communes de la religion, une facilité à donner dans les sentiments imparfaits des sœurs; mais encore plus l'habitude que j'ay eue à conserver des petittes choses particulières, en disposant à mon besoin ou selon mon inclination naturelle ».

« Je lui ay répliqué : « Mais, quoy que vous aviez permission ». Elle m'a répondu : « Oui, le plus souvent; ou bien, je présupposois la volonté des supérieurs; mais cela n'est point de poids devant Dieu. Le vœu de pauvreté et l'obligation de la perfection religieuse demandent bien une autre exactitude: Dieu voit les choses d'un autre œil que nous ne les voyons, et si les âmes, dans la vie mortelle, sçavoient le tort qu'elles font à Dieu et à elles-mesmes de ne s'appliquer pas sérieusement à leur perfection, et combien il faut souffrir pour expier ces foiblesses et lasches satisfactions, elles auroient plus de fidélité à se vaincre en cette vie et de fermeté à suivre les lumières de la grâce. »

« Je l'ai priée de me dire en quoy nostre communauté et moy pouvions mettre ordre à ce mal. Elle m'a répondu : « En général, il y a bien des défauts de soumission d'esprit, de récollection intérieure, de peu de support du prochain, et peu d'assujétissement à l'obéissance; en quoy, moy-mesme, j'ay beaucoup manqué pendant ma vie; et vous, ma Mère, vous avez à prendre garde à n'estre pas si facile et natu-

relle à accorder aveuglément touttes les petittes relasches des sens. Vous devez travailler à détruire dans la communauté touttes les partialitez dans leur naissance, à établir l'esprit de simplicité et de docilité. Je vous recommande celles qui m'appartiennent et qui se retirent souvent des voies de Dieu ».

« Je lui ay demandé si nous luy pouvions rendre quelque service ; elle m'a répondu : « Je désire ardemment de voyr et posséder Dieu ; mais, je suis contente de satisfaire à sa divine justice tant qu'il luy plaira ». Je luy ay demandé si ses peines estoient grandes ; elle m'a répondu : « Elles sont incompréhensibles à celuy qui ne les sent pas ». Je l'ay priée de nous servir d'advocate auprès de Dieu ; je l'ay saluée de la part d'une certaine personne et j'ay recommandé ses soins à sa charité ; elle m'a répondu : « C'est une âme bien à Dieu ; dites-luy qu'elle prie pour moy, et vous aussy priez pour ma délivrance ». En disant cette dernière parole, cette bonne Mère a approché son visage du mien comme pour prendre congé de moy ; il m'a semblé que c'estoit comme un charbon de feu qui m'a bruslée, quoyqu'elle ne me touchât pas, et, mon bras ayant un peu froissé contre sa main, s'est trouvé bruslé et j'ay senty beaucoup de douleur. En mesme tems, cette Mère a disparu.

« Le mesme jour, je vis mon saint Ange ; je luy demanday si la vision que j'avois vue le matin estoit véritable, et si c'estoit l'âme de la mère de l'Incarnation. Il m'a répondu : « C'est une abondance de grâces que Dieu vous fait à touttes, affin de vous faire con-

noistre que les fauttes sont plus grandes que l'on ne se persuade. Cette âme estoit de bonne volonté, sa purgation sera bientost finie, profitez de l'occasion ».

« Le jour de Saint-André, pendant la nuit, cette chère âme se montra à moy. Elle me fit entendre qu'elle faisoit une grande partie de son Purgatoire parmy nous; qu'elle espéroit aller jouir de Dieu, le jour de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge; que son Purgatoire eut esté long sans le secours de cette Mère de miséricorde et de celuy du glorieux saint Joseph ; de plus, elle me dit que la plupart des âmes religieuses avoient beaucoup à satisfaire à la justice de Dieu en l'autre vie, à cause qu'elles n'avoient pas une application droite aux actions ordinaires de la religion, et qu'une grande partie des actions de la vie se tournent à une lasche habitude qui ne reçoit point d'excuse devant Dieu.

« De plus, elle me dit : « On néglige très-souvent d'entrer dans les vraies lumières de grâce, affin d'éviter la contrainte de la nature, et que chaque âme particulière ne manque pas de lumière pour reconnoistre le trait de Dieu en elle; mais, comme la contrainte naturelle et celle de l'esprit propre s'y oppose, il se rencontre peu d'âmes qui viennent à répondre aux desseins de Dieu, et voilà une des principales sources du purgatoire des ames religieuses ».

Je luy ay demandé ce que l'âme souffre en Purgatoire; elle m'a répondu : « Elle sent en elle un désir ardent qui est comme un feu dévorant qui la porte à aller s'unir à son Dieu, et elle se voit liée et retenue

par mille petits filets ou cordelettes qui l'arrestent et que l'activité du feu très-cuisant consume peu à peu et très lentement. Son entendement est éclairé des moyens qu'elle a eus, estant dans la voie de rompre ces filets, et les reproches de son cœur lui font connoistre qu'elle a laschement quitté la droite voie pour suivre celle de la nature et des sens dont elle-mesme se condamne. Elle voit la conduite de Dieu et les desseins que sa Majesté avoit formés sur elle, le peu de correspondance qu'elle y a apporté, ce qui luy sert d'un grand tourment par la connoissance qu'elle a de la bonté de Dieu envers elle, ce qui la porte à justifier sa conduite.

« Le huit décembre 1660, entre cinq et six heures du soir, ma bonne mère de l'Incarnation s'est montrée à moy toute claire et lumineuse. S'estant approchée de moi, elle m'a dit : « La bonté de Dieu me permet de vous dire que je vais jouir de luy : adieu, ma chère Mère, travaillez pour l'Éternité où vous aspirez, et assurez aux humains que ce qui n'est point fait, dit ou souffert pour Dieu, ne sert dans l'autre monde que de peine ou de tourment. Il y a bien des âmes abusées dans leurs pratiques de piété ».

« Je l'ay priée de nous servir d'advocate devant Dieu ; elle m'a assuré qu'elle le feroit et prieroit pour nous. Je luy ay recommandé certaines personnes qui m'en avoient priées ; elle a reçu bonnement et avec douce démonstration ce que je luy ay dit, sans me dire autres paroles ; elle s'est approchée de la fenestre de la grille qui a veüe sur le Saint-Sacrement ; elle a

fait une profonde génuflexion et une grande révérence au Saint-Sacrement et à la sainte onction de saint Joseph, et, après cela, mon saint Ange qui estoit avec elle, l'a prise par la main, et ils se sont élevés en haut. Tout s'est évanouy de mes yeux. Je me suis trouvée pleine de joye de l'état glorieux de cette chère Mère; une très-douce et agréable odeur a resté dans nostre chambre et sur ma main, qui n'en avoit point eu dans les rénovations des marques, depuis le décès de cette âme.

« La veille de la Pentecoste, mon saint Ange se présenta à moy, accompagné de l'âme de ma chère sœur du Calvaire, remplie d'une grande gloire. Elle me dit : « Nostre-Seigneur m'a permis d'accomplir mon désir et la promesse que je vous avois faite, pendant ma vie, de vous venir voyr après ma mort. Je la remerciay de cette grâce ». Elle me dit : « Je vous remercie ma bonne et très-chère Mère de la peine que vous avez prise après moy; vous avez beaucoup contribué à la gloire que je possède; je vous prie d'avoir soin de ma sœur et de luy dire que, si elle connoissoit le bonheur et la gloire que Dieu donne à une âme qui se livre entièrement à luy, elle ne pourroit vivre un moment sans avoir fait la donation d'elle-mesme; qu'elle prenne garde de n'estre pas infidelle à sa Majesté pour la grâce de sa vocation ».

« Je lui demanday si elle vouloit que je fisse avertir cette sœur pour la venir voyr : elle me répondit qu'elle n'avoit pas ordre de Dieu pour cela. Je lui demanday quelles estoient les vertus qui avoient le

plus contribué à la gloire qu'elle possédoit : elle me répondit que c'estoit la pureté et l'innocence de vie avec l'entière consécration d'elle-mesme qu'elle avoit faite à Dieu. Je la priay de me dire des nouvelles de la mère Anne de Saint-Augustin : elle me répondit qu'elle n'avoit pas ordre de Dieu pour cela.

« Mon saint Ange prit la parole : il me dit que cette sœur n'avoit pas achevé de satisfaire à la justice de Dieu, et qu'elle avoit besoin de nos prières. Après cela, le tout disparut. Je m'oubliois de dire qu'elle m'assura fort qu'elle me serviroit d'advocate dans le Ciel et qu'elle prieroit beaucoup Dieu pour moy.

« Le jour de la feste du Saint-Sacrement, je demanday à mon saint Ange ce que vouloit dire le bruit qui avoit esté entendu dans une chambre et la vision qu'avoit eue ma sœur de Laubardemont[1]. Il me répondit : « Ne vous mettez pas en peine, cela n'aura pas de suite, c'est une pénitence que vostre religieuse a finie en ce lieu-là ; continuez de prier Dieu pour elle ». Je lui ay demandé pourquoy elle s'est montrée à cette fille, et si elle avoit quelque chose à luy dire. Il me dit : « Si elle l'eût interrogée,

[1] La sœur dont il est ici question n'était autre que l'unique héritière du nom de Laubardemont. D'abord élevée comme pensionnaire au couvent des Ursulines, elle avait, à la suite de nombreux chagrins de famille, fini par prendre le voile. Orpheline de père et de mère. (Laubardemont était mort à Paris, le 22 mai 1653 et sa femme le 21 mars 1644). elle s'était cru obligée, malgré son peu de goût pour la vie religieuse, de cacher dans un cloître un nom exécré et déshonoré.

D'ailleurs, le châtiment ne s'était pas fait attendre pour le misérable juge de Grandier. Son fils unique avait été tué, pendant la nuit du 9 décembre 1651, à l'attaque d'un carrosse, au milieu d'une bande de voleurs dont il paraissait être le chef.

elle lui eût répondu, et l'eût exhortée de se donner à Dieu sans tant de remises, car elle néglige trop les grâces et mouvements de Dieu qui ne permet point qu'elle ait de repos intérieur qu'elle n'ait exécuté ses volontez qui lui sont assez connues. »

« Je lui ay demandé si la mère Saint-Augustin devoit estre encore en purgatoire, il m'a répondu : « Il n'est pas nécessaire que vous le sachiez. » Je lui ay demandé en quel estat estoit ma sœur décédée depuis peu : il m'a répondu : « Assistez-là de vos prières en ce que vous pourrez; elle doit beaucoup à la justice divine; la plupart des âmes qui font estat de la perfection s'amusent à des inutilitez et ne travaillent pas à se purifier de beaucoup d'imperfections auxquelles elles pourroient mettre ordre, dès cette vie; ce qui les prive longtems de la vision de Dieu, car il faut que tout soit épuré devant que de jouir de luy. Employez bien vostre tems. »

Le lundi le 8e de may [1661], mon saint Ange renouvela les marques que je porte. Je demanday des nouvelles de ma chère Sœur du Calvaire. Il me répondit : « Elle possède une glorieuse éternité, elle fut délivrée des peines du Purgatoire, samedy, à six heures du matin; elle accomplira la promesse qu'elle vous a faite. »

J + M

Monsieur

Le cœur sacrè de iesus soit la demeure eternelle de
vostre ame, [redacted] envisagent le soing que
dieu prent de nous et les fortes inspirations
quil vous donne de nous asister il nia pas
vne de nos sœurs qui ne sofre de bon cœur
asa diuine maiestè pour en souffrir dauan
taie si cest pour sa gloire, les demons travaille
tout iours le pere surin il continue to sans
relasche sa charitè en mon endroit il la
estè ces iours auec le pere cotereau est
venu voir Monseigneur larchevesque de
bordeaux lequel ace que nous avons peu apren

tout iours le pere surin il continue ~~to~~ sans relasche sa charité en mon endroit il a esté ces iours avec le pere cotereau a st iouin voir Monseigneur larchevesque de bordeaux lequel a ce que nous avons peu appren dre par les personnes de qualites quil a envoye cy na pas de meilleur sentiment pour nous quil a eu au commencement de nre mal nous avons bien ~~souvent~~ subiect de pratiquer le conseil que vous nous aves souvent donné de prier dieu pour les incredulles car nous en voions apresent beaucoup mais ce qui nous consolle cest que nous avons dieu pour iuge et vous pour pere titre que ie vous supplie en toute humilité de nous conserver et de croire que sans sesse nous offrirons nos veux a ~~[illegible]~~ la divine bonté pour vostre conservation e tant plus que ie ne saurois exprimer

Monsieur

de loudun ce 30 davril 1635

vostre tres humble et plus obeissante fille et servante sœur Janne des Anges sup indine

LETTRE DU DÉMON ASMODÉE

ÉCRITE DE LA MAIN DE SŒUR JEANNE DES ANGES

Je promais en sortant du corps de cete
creature de luy faire vne fante au desous
du cœur de la longeur dune espingue ensemble
ala chemisse corps de cote et sotane laquelle
fante cera sanglante et ce demain vintiesme
de may a sincheures apres midi iour de samedi
et promes aussi que gresil et amand feront aussi
leur ouverture en la mesme maniere quoy que
plus petite et aprouue ce que leuiatan behemot et
beherie on promis de faire avec leur compagnons
pour signe de leur sortie sur ce registre en
leglisse de ste croix faict 19 may 1629

Asmodee

TABLE DES MATIÈRES

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE 15 NOVEMBRE 1886

PAR CHARLES HÉRISSEY, IMPRIMEUR A ÉVREUX



POUR LE COMPTE

DE LA

LIBRAIRIE DU *PROGRÈS MÉDICAL*

PARIS

BC

